

Rachele Raus

Fesp

**LE FRANÇAIS POUR
LES ÉTUDIANTS DE
SCIENCES POLITIQUES**

Copyright © 2021

Simone s.r.l.

Via F. Caracciolo, n. 11
80122 Napoli

www.edizioni.simone.it

Titolo, metodologie, contenuti e diritti sono riservati.

Vietata ogni forma di riproduzione se non autorizzata dall'Editore.

49/1 | FESP: Le Français pour les étudiants de sciences politiques

 *curvilinee*

Art director | **Gianfranco De Angelis**

Responsabili grafici di fotocomposizione | **Bianca Piero e Marco Esposito**

Coordinatrice di fotocomposizione | **Iole Reale**

Impaginazione | **Patrizia Iermano**

Coordinamento redazionale a cura della dott.ssa **Fabiola Melone**

Per informazioni su novità normative ed editoriali visita:



il blog www.edizioni.simone.it/blog-simone



la nostra pagina Facebook (www.facebook.com/EdizioniSimone)

il gruppo FB Simone Concorsi (www.facebook.com/groups/SimoneConcorsi/)



il profilo Instagram [edizionisimone](https://www.instagram.com/edizionisimone)



canale Telegram (<https://t.me/EdizioniSimoneConcorsi>)



per info contattaci su *WhatsApp* al 366 65 99 985

La pubblicazione di questo volume, pur curato con scrupolosa attenzione dagli Autori e dalla redazione, non comporta alcuna assunzione di responsabilità da parte degli stessi e della Casa editrice per eventuali errori, incongruenze o difformità dai contenuti delle prove effettivamente somministrate in sede di concorso. Tuttavia per continuare a migliorare la qualità delle sue pubblicazioni e renderle sempre più mirate alle esigenze dei lettori, la Edizioni Simone sarà lieta di ricevere segnalazioni o osservazioni all'indirizzo info@simone.it

Questo volume è stato stampato nel mese di giugno 2021 presso:

Rotobook Service s.r.l.

Via Capri, n. 67 - Casoria (NA)

Presentazione	Pag.	9
Introduction.....	»	11

PREMIÈRE PARTIE
**APERÇU HISTORIQUE
DE L'ANALYSE DU DISCOURS**

Chapitre 1: Au commencement... un peu d'histoire	»	17
1.1 Les origines de l'analyse du discours (AD) en France	»	17
1.2 La deuxième étape de l'AD: les années 1970.....	»	19
1.3 L'éclatement du corpus et l'hétérogénéité: les années 1980.....	»	20
1.4 Premières tentatives de systématisation: les années 1990.....	»	21
1.5 L'AD dans tous les sens: la première décennie des années 2000.....	»	24
1.6 Les toutes dernières évolutions de l'AD: les années 2010.....	»	25
1.7 L'AD française hors de France.....	»	27
1.8 L'AD et la lexicologie	»	29
1.9 Idéologie et mythe entre AD et sémiologie.....	»	32
1.10 Pour conclure: un chantier largement ouvert.....	»	34

DEUXIÈME PARTIE
LES OUTILS D'ANALYSE

Chapitre 2: Qu'est-ce que le discours?	»	39
2.1 Énonciation, énonciateur, énoncé	»	39
2.2 <i>Deixis</i> , déictiques et situation d'énonciation	»	40
2.2.1 Plan embrayé ou non embrayé.....	»	41
2.3 Types de discours	»	43
2.3.1 Le discours constituant: un type de discours?.....	»	43
2.3.2 L'évolution des dispositifs: le discours numérique.....	»	45
2.4 Genre(s) de discours	»	47
2.5 Contraintes du discours et stratégies énonciatives.....	»	48
2.6 Pour conclure	»	50
Exercice 1.....	»	51

Chapitre 3: Le discours comme acte	Pag.	53
3.1 Le dit comme action	»	53
3.2 Énonciateur et locuteur: la polyphonie	»	54
3.3 Pronoms personnels et prise de responsabilité du dit	»	55
3.3.1 Le pronom de l'archi-énonciateur: «on»	»	56
3.3.2 Les pronoms de la personne et de la non-personne.....	»	57
3.4 Le discours rapporté	»	58
3.5 La modalisation en discours second	»	59
3.6 Le point de vue (PdV)	»	59
3.7 D'autres formes d'atténuation de la responsabilité du dit	»	62
3.7.1 Tendance à la généralisation du dit.....	»	63
3.7.2 La naturalisation du discours	»	65
3.7.3 Le tiers-parlant	»	67
3.7.4 L'ironie	»	67
3.8 Pour conclure	»	69
Exercice 2.....	»	70
Chapitre 4: Le lexique d'après l'approche (inter)discursive	»	73
4.1 Les relations discursives	»	73
4.1.1 La synonymie discursive et le paradigme désignationnel	»	74
4.1.2 L'antonymie discursive	»	75
4.1.3 L'hyperonymie / hyponymie discursive	»	77
4.2 Le mot entre objet du discours et référent social	»	78
4.2.1 Les mots-événements	»	78
4.2.2 Les néologismes	»	79
4.2.3 La reclassification.....	»	80
4.3 Mots et interdiscours.....	»	81
4.3.1 La mémoire inter(discursive)	»	82
4.3.2 Les lieux discursifs.....	»	82
4.3.3 Le positionnement dans l'interdiscours.....	»	83
4.3.4 Polémique et interdiscours: la formule	»	85
4.4 La dimension argumentative des mots	»	86
4.4.1 La valeur argumentative des mots	»	87
4.4.2 Les mots-arguments	»	88
4.5 La valeur jussive des mots et les non-dits	»	89
4.6 Mot ou terme?.....	»	90
4.7 Mots et idéologie: le mythe.....	»	91
4.7.1 Langue de bois et mythe traditionnel	»	94
4.7.2 Langue de coton et mythe programmé	»	95
4.8 Pour conclure	»	99
Exercice 3.....	»	100

Chapitre 5: Phrase et discours	Pag.	105
5.1 Phrase et énoncé	»	106
5.2 Configurations d'énoncés et événements discursifs	»	107
5.3 Les reformulations	»	108
5.4 La négation	»	109
5.5 Les connecteurs: l'exemple du «mais»	»	111
5.6 Les verbes	»	113
5.6.1 Le futur et le conditionnel	»	113
5.6.2 Le présent de l'indicatif.....	»	113
5.7 Les formes de l'implicite	»	115
5.8 Pour conclure	»	117
Exercice 4.....	»	118
 Chapitre 6: La modalisation	»	121
6.1 Les modalités d'énonciation	»	122
6.1.1 Le défi de la vérité	»	123
6.2 Les modalités d'énoncé	»	126
6.2.1 La modalité déontique	»	126
6.2.2 La modalité épistémique	»	127
6.2.3 La modalité boulique.....	»	128
6.2.4 La modalité axiologique.....	»	128
6.2.5 La modalité autonymique	»	130
6.3 Pour conclure	»	133
Exercice 5.....	»	134
 Chapitre 7: L'hétérogénéité	»	137
7.1 Formes de l'hétérogénéité	»	137
7.2 Les interférences.....	»	138
7.2.1 Interférence diaphasique.....	»	139
7.2.2 Interférence diatopique.....	»	141
7.2.3 Interférence diastratique	»	143
7.2.4 Interférence diachronique.....	»	144
7.3 Les relations des langues et des discours.....	»	146
7.3.1 Le colinguisme	»	146
7.3.2 Le codiscours.....	»	147
7.4 Pour conclure	»	148
Exercice 6.....	»	150
 Chapitre 8: L'éthos et ses différentes formes	»	153
8.1 Les types d'éthos et ses composantes.....	»	153
8.2 L'éthos par rapport aux types et aux genres de discours	»	157

8.3	Éthos et incorporation.....	Pag.	158
8.4	Pour conclure	»	159
	Exercice 7.....	»	160
	Chapitre 9: Étapes d'analyse d'un discours.....	»	163
9.1	Les marques énonciatives	»	163
9.1.1	Marques typographiques	»	163
9.1.2	Marques lexicales	»	165
9.1.3	Marques grammaticales	»	165
9.2	Les hypothèses interprétatives.....	»	167
9.3	Visée d'un discours et lois du discours.....	»	168
9.4	L'éclatement du discours par la prise en compte de l'interdiscours ...	»	170
9.4.1	Interdiscours et «convergence lexicale».....	»	174
9.4.2	La dimension numérique de l'interdiscours	»	175
9.5	Pour conclure: le schéma d'analyse d'un discours	»	176
	Exercice 8.....	»	178

TROISIÈME PARTIE

ANALYSE DU DISCOURS POLITIQUE ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

	Chapitre 10: Le discours politique.....	»	183
10.1	Les conditions de production du discours politique	»	184
10.1.1	<i>Le storytelling</i> : de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron.....	»	187
10.2	Les caractéristiques du discours politique.....	»	189
10.3	L'éthos en politique.....	»	190
10.4	Les différents types de discours politique.....	»	194
10.4.1	Le discours de campagne électorale.....	»	195
10.4.2	Le discours présidentiel.....	»	198
10.4.3	Le discours du Premier ministre et du Gouvernement.....	»	200
10.4.4	Le discours parlementaire	»	202
10.5	Pour conclure	»	204
	Exercices 9-14.....	»	206
	Exercice 9	»	206
	Exercice 10	»	207
	Exercice 11	»	208
	Exercice 12	»	211
	Exercice 13	»	215
	Exercice 14	»	216

Chapitre 11: Le discours des organisations internationales	Pag.	221
11.1 Les conditions de production du discours des organisations internationales.....	»	222
11.2 Les caractéristiques du discours des organisations internationales	»	223
11.2.1 L'hétérogénéité constitutive.....	»	225
11.2.2 Locuteur collectif et garant transnational.....	»	226
11.3 La rhétorique internationale	»	228
11.3.1 La langue de coton	»	228
11.3.2 La banalisation logique	»	231
11.3.3 Évolutions de la logique de coton	»	234
11.3.4 Des catégories floues	»	239
11.3.5 Chiffres et expertise	»	242
11.3.6 La naturalisation du discours	»	244
11.3.7 La contestation de la rhétorique internationale est-elle possible?.....	»	245
11.4 Un éthos collectif, communautaire ou neutre?	»	248
11.5 Les différents genres du discours des organisations internationales ..	»	250
11.6 Pour conclure	»	253
Exercices 15-20.....	»	256
Exercice 15	»	256
Exercice 16	»	259
Exercice 17	»	263
Exercice 18	»	264
Exercice 19	»	267
Exercice 20	»	269
En guise de conclusion.....	»	273
Bibliographie.....	»	277
Index des notions	»	291

FESP: *Le français pour les étudiants de Sciences politiques* è un corso pensato per l'insegnamento della lingua e della linguistica francese dei corsi di laurea politologici e/o internazionalistici che intende far acquisire competenze di lettura critica dei discorsi prodotti in lingua francese dagli attori politici e dalle organizzazioni internazionali. La parte teorica si avvale delle nozioni basilari di lessicologia (discorsiva) e soprattutto degli strumenti metodologici più recenti elaborati dalla "scuola francese" di analisi del discorso. Rispetto alla seconda edizione del libro, pubblicata nel 2017, si tratta di un aggiornamento dei contenuti, degli esercizi e della bibliografia per tener conto sia delle evoluzioni attuali di tali strumenti e della cosiddetta *langue de coton* sia dell'utilizzo di algoritmi d'intelligenza artificiale nei dispositivi dell'industria linguistica. Questi ultimi, infatti, cominciano a svolgere e svolgeranno sempre più un ruolo fondamentale nella produzione dei discorsi contemporanei, basandosi spesso proprio sui discorsi delle organizzazioni internazionali come fonti utili per l'"addestramento" dell'IA.

Il volume si articola in tre parti. Nella prima, viene proposto un excursus dell'analisi del discorso quale si è elaborata in Francia a partire dagli anni 1960, in modo da inquadrare le nozioni metodologiche che saranno fornite in seguito.

La seconda parte presenta le nozioni teoriche utili all'analisi dei discorsi trattati. I vari capitoli sono arricchiti da esempi selezionati da materiali autentici che permettono di applicare quanto appreso. Ogni capitolo è inoltre corredato al fondo da esercizi riepilogativi con **autocorrezioni** accessibili nelle **espansioni on line** tramite codice QR (per accedervi consulta l'ultima pagina del volume). Segue una terza parte con due sezioni, la prima riguardante il discorso politico, la seconda concernente il discorso delle organizzazioni internazionali. Ognuna delle due sezioni prevede una parte teorica di inquadramento della tipologia dei discorsi analizzati e una parte pratica di esercizi con autocorrezioni. Su tali materiali sarà possibile valutare quanto appreso e approfondire ulteriormente le proprie competenze linguistiche e di analisi critica dei discorsi.

Il testo si chiude con un indice analitico utile per rintracciare le nozioni principali del corso.

Precisiamo, infine, che il presente volume mira principalmente a:

- colmare il vuoto nel panorama editoriale italiano di manuali di lingua/linguistica francese finalizzati all'apprendimento di competenze di decostruzione critica di testi specialistici, la maggior parte della manualistica fornendo esclusivamente competenze di lettura passiva di questi testi (apprendimento

di lessico, fraseologia e di contenuti enciclopedici utili per la comprensione dei testi);

- contribuire alla diffusione e arricchire le ricerche della “scuola francese” di analisi del discorso, fornendo un percorso ragionato al suo interno e proponendo una riflessione finalizzata all’utilizzo pratico delle nozioni fornite.

Riguardo a quest’ultimo punto, il libro intende affiancare le opere prettamente teoriche delle analiste e degli analisti del discorso di ambito francofono che recentemente sono state finalmente tradotte in lingua italiana e tra le quali citiamo le seguenti, in ordine di pubblicazione:

- Guilhaumou Jacques (2010). *Discorso ed evento. Per una storia linguistica delle idee*, traduzione e curatela di Rachele Raus. Aracne: Roma.
- Puccinelli Orlandi Eni (2016). *Le forme del silenzio nel movimento del senso*, traduzione e curatela di Rachele Raus. Aracne: Roma.
- Amossy Ruth (2017). *Apologia della polemica*, traduzione e curatela di Sara Amadori. Mimesis: Milano.
- Moirand Sophie (2020). *I discorsi della stampa quotidiana. Osservare, analizzare, comprendere*, traduzione e curatela di Lorella Martinelli. Carocci: Roma.

Altre opere sono in corso di preparazione presso Tab edizioni (Roma), dove sarà inaugurata entro il 2021 la collana *Traduco* destinata ad accogliere le traduzioni in italiano dei volumi francesi di analisi del discorso.

Precisiamo in chiusura di Presentazione che per la redazione del testo abbiamo preferito adottare l’ortografia francese tradizionale.

INTRODUCTION

Chacun-e d'entre nous dans son quotidien, rien qu'en regardant le journal télévisé ou en lisant la presse imprimée ou numérique est confronté-e à des mots qui cristallisent des enjeux socio-politiques et dont normalement on ne connaît ni la provenance ni la manière de circuler à travers les différents discours. Ces mots sont là, ils nous sont donnés par des discours qui circulent et qui imposent des référents nouveaux. Des expressions comme «développement durable», «lutte contre la pauvreté», «égalité entre les hommes et les femmes», «violence à l'égard des femmes», «combattants étrangers», «intelligence artificielle» ont inauguré des débats et des espaces discursifs de confrontation politique. Très souvent, ces mots introduisent des questions qui finissent par se répercuter sur notre quotidien de manière plus ou moins directe. Il suffit de penser au mot «terroriste», qui s'est répandu après les attentats du 11 septembre 2001 et qui depuis n'a plus cessé de circuler dans les discours internationaux et nationaux, en renvoyant à des acteurs fort différents. Ou encore, on peut penser au mot «crise», tel qu'il s'est répandu d'abord en contexte international en 2006 (Ambrosetti, Buchet de Neuilly 2009; Caimotto, Raus 2017: 173-177) et ensuite dans les discours politiques et dans l'espace médiatique, pour se rendre compte de l'impact que ces mots peuvent avoir bien au-delà de la réalité qu'ils peuvent désigner. Plus récemment, c'est le mot «résilience» qui s'est également imposé, en laissant sous-entendre des traumatismes continus.

Et pourtant, peu savent que ces mots, qui ont tendance à s'imposer comme des évidences, viennent souvent de discours qui circulent d'abord à l'international et qui arrivent finalement chez nous via, entre autres, les discours politiques. C'est pour cette raison que nous avons estimé fondamental d'analyser dans un même livre les discours politiques produits au niveau national et les discours internationaux produits par les organisations intergouvernementales. Il s'agit en effet de deux types de discours qui, tout en restant prononcés par des énonciateurs et dans des contextes différents, ouvrent des espaces de circulation de matériel lexical et discursif qui méritent d'être étudiés, notamment dans le cadre d'une approche d'analyse du discours.

Si, aujourd'hui, les contestataires contribuent à répandre le *leitmotiv* d'une politique qui se jouerait de plus en plus au plan européen et international et qui viderait les responsables politiques de la vraie gestion et de la gouvernance des

pays (1), rares sont, en effet, les études portant justement sur la filiation et les relations réciproques entre discours politiques et discours internationaux. Peut-être parce que le discours international est un large chantier qui reste encore à explorer (Gobin, Deroubaix 2010) et qui est donc relativement moins connu par rapport aux discours politiques qui, par contre, ont fait couler beaucoup d'encre de la part des analystes du discours (2).

Par conséquent, il nous a semblé bon de revenir sur ces types de discours pour les poser dans un *continuum* et les aborder à l'aide des notions fournies par l'analyse du discours (désormais AD), telle qu'elle s'est élaborée en France à partir des années 1960, par la linguistique de l'énonciation, dont l'apport à l'AD s'est révélé essentiel, et par la lexicologie. L'étude du lexique est en effet fondamentale dans la mesure où non seulement les discours se composent de mots et que ces derniers acquièrent un sens spécifique en contexte mais que les mots deviennent l'observatoire privilégié pour retracer l'idéologie que les discours véhiculent. Notion privilégiée de l'AD, qui la reprend à Louis Althusser, l'idéologie nous portera à aborder les mots à l'aide également de la sémiologie, notamment de la célèbre notion barthésienne de «mythe» (Barthes 1957) et de celle, récente, de «mythe programmé» (Perrot, Rist, Sabelli 1992) que nous lierons à l'apparition de la «langue de coton» qui caractérise les discours internationaux et politiques des années récentes.

D'ailleurs, la «force critique» connotée à l'AD (Maingueneau 2014a: 56) lui permet de déconstruire les mécanismes de la rhétorique internationale à commencer justement par une certaine utilisation des mots en discours. Bien sûr, il ne s'agira pas simplement d'analyser les stratégies lexicales des énonciateurs, mais aussi de retracer plus généralement la présence de stratégies énonciatives variées, ainsi que la manière des énonciateurs de construire leur image dans et par leur discours (voir la notion d'éthos). À ce propos, il s'agira également de s'interroger sur la responsabilité des sujets énonciateurs qui, bien que décentrés par l'interdiscours, finissent quand même par signer les textes.

C'est donc une analyse critique des discours que nous proposons aux étudiant-e-s, afin de comprendre d'où ils viennent, d'où ils tirent leur force de persuasion et comment ils se naturalisent. Une démarche d'«archive» (Foucault 1969: 170-171)

(1) Ce *leitmotiv* est d'ailleurs très présent dans le discours du parti d'extrême droite français *Front National* depuis qu'il est présidé par Jean-Marie Le Pen (voir Faye, Souchard *et al.* 1997).

(2) Voir, entre autres, Patrick Charaudeau (2005a). Depuis ses origines, l'analyse du discours a eu en France un penchant presque naturel pour l'analyse des discours politiques. À ce propos, voir, entre autres, les travaux issus du laboratoire de lexicométrie politique de l'ENS de Saint-Cloud qui, autour de Maurice Tournier, sont également à la base du lancement de la revue *Mots*, désormais dénommée *Mots. Les langages du politique*. Maingueneau (1991a: 21) retrace la raison de cet intérêt politique dans la perspective althusserienne qui caractérise l'école française d'analyse du discours dès ses origines.

(3) qui permet de retracer leurs conditions de production (Maingueneau 1996: 20), pourquoi ils se construisent d'une certaine manière, quelle est l'idéologie qu'ils véhiculent, quel rôle l'énonciateur joue par son positionnement à l'intérieur de l'espace de circulation des discours.

Ce livre se compose de trois parties. Dans la première, il sera question de présenter l'analyse du discours telle qu'elle s'est élaborée et a évolué en France, puis de la distinguer d'autres approches similaires qui se sont également répandues en Europe et ailleurs (i.e. la *Critical Discourse Analysis*, l'analyse du contenu...).

La deuxième partie sera consacrée aux outils méthodologiques et d'analyse qui permettront aux étudiant-e-s de déconstruire les stratégies lexicales et discursives utilisées par les énonciateurs concernés.

La troisième partie du livre analyse deux types de discours spécifiques: le discours politique des principales instances nationales et le discours des organisations et institutions internationales (4).

Les parties deux et trois de l'ouvrage sont en fait étroitement liées. Tout le long des chapitres de ces deux parties, des exemples permettront de voir de près le fonctionnement des outils méthodologiques. À la fin de chaque chapitre des exercices autocorrigés permettront de s'exercer sur les notions apprises.

(3) Pour la relecture de l'archive de Foucault de la part des analystes du discours, voir J. Guilhaumou, D. Maldidier, R. Robin (1994: 195-196).

(4) La distinction entre «organisation» et «institution» internationales est opératoire et justifiée par la volonté de souligner qu'il faut éviter de considérer comme un bloc homogène les discours de chaque organisation internationale prise en compte dans l'analyse (ex. discours onusien, discours de l'Union européenne...), puisque les conditions de production des documents et la terminologie utilisée peuvent différer selon les institutions concernées (ex. institutions spécialisées de l'ONU, organes européens...).

PREMIÈRE PARTIE

**APERÇU HISTORIQUE
DE L'ANALYSE DU DISCOURS**

AU COMMENCEMENT... UN PEU D'HISTOIRE

L'analyse du discours, telle qu'elle s'est élaborée depuis les années 1960 et qu'elle s'est développée en France, se caractérise aujourd'hui par la présence de plusieurs «tendances» (Maingueneau 1991a: 24). Bien qu'elles soient variées, ces tendances ont en commun le partage des «trois concepts, *langue, sujet, histoire* qui structurent à des degrés divers l'analyse du discours» (Mazière 2010: 4-5).

Plusieurs textes se sont intéressés à l'histoire de l'analyse du discours depuis les années 1980. Le premier texte, qui date de 1983 (Pêcheux 1990: 295-302), esquisse l'histoire de l'analyse du discours en retraçant les trois étapes principales dont nous parlerons dans les prochains paragraphes. D'autres analystes ont également contribué à en dresser l'histoire depuis l'approche structurale de la toute première «école française» d'analyse du discours (Maingueneau 1991a: 18sv), pour aborder la question de son institutionnalisation (Mazière 2010: 28sv) ou de sa relation aux disciplines historiques, par rapport auxquelles s'élabore un véritable «protocole d'accord» (Guilhaumou 1996) débouchant sur l'analyse du discours du côté de l'histoire (Guilhaumou 2006: 11-42).

Nous allons donc en parcourir les étapes fondamentales tout en privilégiant une segmentation diachronique par décennies.

1.1 LES ORIGINES DE L'ANALYSE DU DISCOURS (AD) EN FRANCE

Deux noms sont fondamentaux pour la naissance de ce qu'on appellera l'«école française» d'AD: Jean Dubois et Michel Pêcheux. Au premier revient le mérite d'avoir fait connaître Zellig Harris en France et d'avoir introduit le syntagme «analyse du discours», qui vient justement de la traduction de *Discourse Analysis* de Harris. Il s'agissait d'une approche distributionnelle automatique du discours. En effet, l'AD française des origines se caractérise par l'automatisation de l'analyse des textes à l'aide de l'informatique et par une approche quantitative de l'étude des mots et des régularités énonciatives.

De son côté, Michel Pêcheux est non seulement l'initiateur de l'analyse automatique du discours, à laquelle il consacra un ouvrage en 1969, mais de lui dépendra l'évolution suivante de l'AD française, grâce notamment à deux de ses propositions qui influenceront les analystes français: la relecture de Foucault et l'intérêt grandissant porté à l'interdiscours.

Les approches initiales de l'AD, que Pêcheux définit par l'exploitation méthodologique de «machinerie discursive structurale» (Pêcheux 1990: 295), caractérisent aussi le laboratoire *Lexicométrie et textes politiques* de l'ENS de Saint-Cloud, dirigé par Maurice Tournier, qui fonde la revue *Mots* (1), acronyme de «Mots, Ordinateur, Textes et Société». Comme le nom de lexicométrie l'indique, il s'agissait d'une approche quantitative d'accès aux mots afin de retracer les caractéristiques énonciatives «qui constituent la surface discursive d'un texte, par contraste avec les énoncés qui le structurent sémantiquement autour des mots-pivots étudiés en analyse harrissienne» (Guilhaumou 2006: 16).

Nous comprenons de suite ce qui différencie l'AD française d'une part, de l'analyse du discours telle qu'elle s'élabore dans les pays anglophones, et de l'autre, de l'analyse du contenu. Pour l'AD française, il est fondamental d'analyser la surface énonciative, la manière dont les mots et les énoncés sont utilisés en discours: c'est ce que les analystes appellent la «matérialité de la langue». Cette notion matérialiste du langage, qui découle à la fois des travaux de Lacan et de Foucault, est centrale dans l'AD française et est ce qui lui permettra de se rapprocher de la linguistique de l'énonciation, notamment des recherches d'Émile Benveniste et d'Antoine Culioli (2). La matérialité consiste dans le fait que la forme de l'attestation discursive est essentielle. Comme le dit Maingueneau (1991a: 25),

Que l'on ait affaire à un on plutôt qu'à un je, que la construction soit passive ou médio-passive, que tel groupe circonstanciel soit en position disloquée à gauche ou à droite, que le groupe nominal attribut du sujet soit ou non précédé d'un déterminant... autant de phénomènes qui sont susceptibles de retenir l'attention de l'analyste.

Cet intérêt pour la matérialité de la langue et pour l'énonciation finira par caractériser les tendances les plus diversifiées de l'AD (3) française, tout comme la mise à distance de l'analyse du contenu.

À ce propos, en effet, plusieurs analystes soulignent la différence entre l'AD et l'analyse du contenu. Outre Maingueneau (2014a: 28), Krieg-Planque (2012: 42) précise que le «refus d'une conception transparentiste du langage est l'une des caractéristiques fortes de l'analyse du discours en tant qu'elle s'oppose à l'analyse du contenu».

D'ailleurs, la non-transparence de la langue et, par conséquent, la centralité de la manière dont celle-ci se réalise dans des formes spécifiques — les énoncés — en contexte, est quelque chose que l'«école française» d'AD reprend à la fois

(1) <<https://mots.revues.org/>>

(2) À propos des relations entre l'énonciation, notamment les théories de l'énonciation (Benveniste, Culioli) et l'AD qui se constituait en champ de recherche pendant les années 1960 grâce à Dubois, Pêcheux et, de manière indirecte, Foucault, voir aussi Maingueneau (2016a) qui parle justement des tendances de l'AD française à exploiter les théories de l'énonciation et à en tirer une «boîte à outils partagée».

(3) À ce sujet, voir Raus (2010a: X-XI) et Maingueneau (2014a: 25-29).

de Lacan et surtout d'Althusser. L'idée de la psychanalyse selon laquelle le langage renvoie à l'*autre*, et n'est donc pas transparent, et le fait que cet autre puisse se retrouver dans l'idéologie, notion qui est reprise à Louis Althusser, sont deux éléments qui caractérisent justement l'AD. En fait, la présence de l'idéologie, comme nous le verrons, est quelque chose qui rapproche l'AD française des autres analyses du discours, notamment de la *Critical Discourse Analysis* (CDA) anglaise.

Rappelons que pour Althusser, qui élabore la pensée marxiste, l'idéologie est (1970: 22) «le système des idées et des normes qui dominant l'esprit d'un homme ou d'un groupe social». L'idéologie jouera un rôle central dans l'élaboration de l'AD en France, notamment à partir des années 1970 quand Michel Pêcheux développera la notion de «préconstruit» telle qu'elle avait été théorisée par Paul Henry.

1.2 LA DEUXIÈME ÉTAPE DE L'AD: LES ANNÉES 1970

C'est justement pendant les années 1970 que la réflexion sur les travaux d'Althusser aboutit à la définition de la notion de «préconstruit», entendu comme «une construction antérieure, extérieure, en tout cas indépendante, par opposition à ce qui est 'construit' par l'énoncé» (Pêcheux 1975: 88-89). Comme le précise Denise Maldidier (1990: 32),

Michel Pêcheux décrit très exactement le *préconstruit*, cette trace, dans le discours même de discours antérieurs qui fournissent comme la «matière première» de la formation discursive, à laquelle s'attache pour le sujet un effet d'évidence. La remarque conduit à poser un lien entre l'effet subjectif lié au langage et la production du sens à l'intérieur de la formation discursive.

La citation de Maldidier permet de comprendre l'importance que trois notions acquièrent pendant cette période de l'AD: l'interdiscours, la formation discursive et le sujet. L'interdiscours est justement l'ensemble de ces «discours antérieurs» qui permettent et encadrent les réalisations discursives. À l'intérieur de l'interdiscours, et donc des discours déjà prononcés (déjà-là) avant toute énonciation ultérieure, l'analyste peut retracer la présence de formations discursives, notion qui est empruntée à Foucault. Cette catégorie désigne désormais «tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative» (Charaudeau, Maingueneau 2002: 271). Par exemple, citons le discours communiste tel qu'il a été étudié par Jean-Jacques Courtine (1981), qui développe la notion de formation discursive. La place du sujet dans la construction des formations discursives devient un autre élément d'intérêt de l'AD, un

sujet qui est de plus en plus décentré par l'interdiscours et qui finit par se positionner par rapport à ce dernier. Le décentrement du sujet et l'hétérogénéité deviendront des éléments centraux pendant les années 1980.

La notion de sujet est d'autant plus intéressante que les analystes du discours utilisent désormais les catégories d'énonciation, énoncé, énonciateur (avec son corrélatif co-énonciateur) suite au rapprochement de l'AD de la linguistique de l'énonciation, notamment des travaux de Benveniste (1966, 1974) et de Culioli (1968, 1973, 1990). Soulignons que pour l'AD l'énonciateur reste un sujet décentré par l'interdiscours qui, en quelque sorte, le traverse. En effet, les mots et les syntagmes, et en général les formes du dit, circulent bien avant que le sujet-énonciateur réalise un énoncé et sont donc conditionnés par l'interdiscours, qui permet la circulation préalable du dit. Par conséquent, le sujet pour l'AD devient une instance qui occupe une position précise à l'intérieur de l'interdiscours («positionnement»).

De Benveniste les analystes reprennent aussi d'autres catégories qui s'avéreront fondamentales pour l'élaboration des tendances des années suivantes: les déictiques, les pronoms personnels, la dualité histoire-récit, et par là une réflexion sur les temps verbaux et sur l'ancrage du discours.

Des linguistes comme Oswald Ducrot réviseront les propositions de la linguistique de l'énonciation dans une approche pragmatique, ce qui favorisera la distinction entre locuteur et énonciateur et permettra d'introduire la notion de polyphonie (Ducrot 1984). De manière similaire, l'attention portée aux modalités du discours, notion qui avait été introduite en linguistique par Charles Bailly, découlera justement de la focalisation des analystes sur l'énonciation.

1.3 L'ÉCLATEMENT DU CORPUS ET L'HÉTÉROGÉNÉITÉ: LES ANNÉES 1980

Les années 1980 marquent un tournant important dans l'histoire de l'AD française, puisqu'elles représentent une vraie étape de «déconstruction» (Pêcheux 1990: 298) grâce à la relecture de Foucault, notamment de son ouvrage maître *L'archéologie du savoir*, et aux études de Jacqueline Authier-Revuz sur l'hétérogénéité, qui deviendra une notion centrale pour les analystes des années suivantes. La réflexion sur l'interdiscours entamée précédemment avait déjà porté l'attention sur la question du déplacement du sujet-énonciateur. L'archive de Foucault, considérée comme «le système général de la formation et de la transformation des énoncés» (Foucault 1969: 171), remplacera la notion de formation discursive et permettra de dresser un parcours de lecture à l'intérieur d'un corpus éclaté. En effet, la redécouverte de l'archive est ce qui finira par entraîner la nécessité pour l'analyste de rassembler un corpus de données d'analyse qui n'est

plus forcément homogène. À ce sujet, l'apport des historiens-linguistes (Guilhaumou, Maldidier, Robin 1994) d'une part, et les réflexions portées sur les genres discursifs (Achard 1993; Branca-Rosoff 1999) de l'autre, se révéleront fondamentaux dans les années suivantes pour réfléchir sur la nécessité de corpus éclatés qui se construisent selon des critères internes, les conditions de production du discours et l'interdiscours à l'intérieur de l'archive réglant le choix des discours à analyser (Guilhaumou 2002):

Nous constatons donc que l'aspect réflexif du discours prend une importance toujours plus grande dans la procédure de formation de nouveaux corpus [...] Nous entrons ainsi dans un processus de *co-construction des corpus* où la question de l'articulation du discours et du métadiscours constitue une dynamique interne à la formation de nouveaux corpus.

Bref, c'est le corpus qui, à travers l'interdiscours et la prise de conscience métadiscursive, permet de retracer un parcours de lecture et d'analyse qui dépasse les frontières des textes et des genres discursifs.

La redécouverte de l'œuvre de Foucault permet aussi de poser comme centrales deux notions qui seront reprises et développées dans les années 1990: la notion d'«événement» (historique / discursif / linguistique) et celle de «mémoire» (interdiscursive). Cette dernière, qui est élaborée par Courtine (1981) et par Maingueneau (1984: 130-131), sera reprise ensuite par Sophie Moirand vers la fin des années 1990 et surtout pendant la première décennie des années 2000 (Moirand 2007a, 2007b; voir aussi Paveau 2006).

À ce sujet, il faut également souligner l'apport de la notion de «dialogisme» introduite par Bakhtine auquel Moirand se réfère constamment dans ses travaux. Cependant, si l'apport du dialogisme bakhtinien est considérable dans quelques travaux des analystes du discours français (voir, entre autres, Maingueneau 1984: 27), il convient de souligner que certaines notions qui ont été «bakhtinisées», comme celle d'interdiscours, qu'on a souvent confondue avec l'intertexte de Bakhtine (Paveau 2010), sont plutôt issues des réflexions de Pêcheux sur l'interdiscours. Tel est le cas de l'hétérogénéité, dont les formes sont étudiées par Authier-Revuz dès les années 1980 (1984, 1995).

1.4 PREMIÈRES TENTATIVES DE SYSTÉMATISATION: LES ANNÉES 1990

Les années 1990 se caractérisent avant tout par l'élaboration de réflexions autour de notions communes comme, entre autres, celle d'«événement», qui est inaugurée par les historiens-linguistes (Guilhaumou, Maldidier, Robin 1994). Il s'agit

de poser la question de l'événement discursif, c'est-à-dire la parution d'une énonciation inédite à partir d'une configuration d'énoncés rassemblée à des fins d'analyse, par rapport à l'événement historique d'une part et à l'événement linguistique (4) de l'autre. Un exemple éloquent en est la configuration d'énoncés trouvée autour du moule «pain et X», venant de la reformulation de la célèbre expression latine *panem et circenses*. Pendant la Révolution française, notamment entre 1789 et 1793, le X du moule est formulé par des termes abstraits à valeur symbolique («du pain et de la liberté»), par des termes concrets à valeur symbolique (par exemple: «du pain et des soldats / du pain et du fer») et/ou par des termes concrets qui renvoient à des objets juridico-politiques («du pain et un décret / du pain et une constitution»). L'événement discursif des revendications des révolutionnaires est observé le long d'un parcours historique événementiel qui s'inscrit en discours et qui frôle l'histoire des idées.

Le rapprochement avec cette dernière caractérise en fait non seulement la réflexion des historiens-linguistes (Guilhaumou 2006), mais aussi celle des analystes intéressés à la lexicographie (Collinot, Mazière 1997). L'analyse des tous premiers dictionnaires monolingues français, notamment du *Dictionnaire de l'Académie française* de 1694, permet à André Collinot et à Francine Mazière de retracer l'histoire d'un événement linguistique et de l'inscrire à l'intérieur d'un cadre théorique plus large allant des notions de «grammatisation» et d'«hyperlangue», qui ont été proposées par Sylvain Auroux, jusqu'à la notion de «colinguisme» introduite par Renée Balibar dès les années 1980.

La notion de colinguisme (Balibar 1993) sera utile dans deux perspectives. D'une part, elle permettra aux analystes d'observer le rapport privilégié entretenu par des langues instituées ainsi que les mécanismes qui permettent la circulation du matériel lexical et discursif entre elles (Branca-Rosoff 2001). De l'autre, le colinguisme sera réélaboré pour renvoyer, dans un sens plus large, à l'étude des remaniements sémantiques issus de la circulation des mots dans des discours différents (Branca-Rosoff, Guilhaumou 1998). Cette réflexion aboutira plus tard à l'élaboration de la notion de «codiscours» (Raus 2015a: 117; 2015b: 117), à entendre comme relation entre discours institués. C'est justement cette relation qui justifie la présence des mécanismes de remaniement sémantique des mots circulant d'un discours à l'autre.

À vrai dire, le fait que les mots circulent à travers les espaces discursifs les plus différents, tout en changeant de sens, était quelque chose de bien connu en linguistique, en sémantique et même en AD. En accord avec Claudine Haroche et Paul Henry, Pêcheux avait déjà précisé que «les mots 'changent de sens' en

(4) La notion d'événement linguistique est en fait controversée dans la mesure où on la définit normalement comme l'inscription en langue de l'événement du discours, par exemple par la transcription d'une nouvelle attestation discursive dans un dictionnaire, mais qu'on trouve également la définition inverse selon laquelle il s'agirait de toute forme linguistique qui préside et encadre l'événement discursif.

passant d'une *formation discursive* à l'autre» (Pêcheux 1990: 148). Cela dit, la notion de codiscours est plus large et ne saurait se restreindre à la seule étude des changements sémantiques, ces derniers étant plutôt l'une des conséquences des relations codiscursives.

Les notions de colinguisme et de codiscours sont d'autant plus fondamentales aujourd'hui qu'elles permettent d'observer de près la circulation des savoirs au niveau international. La présence d'espaces de «communication artificielle» comme celui de l'Union européenne (Scarpa 2001: 95-96), où plusieurs langues instituées finissent par interagir entre elles de manière absolument spéciale, fait du colinguisme une catégorie d'analyse privilégiée. De manière similaire, le passage et les liens entre le discours des institutions européennes et les discours politiques nationaux permettent au codiscours d'évaluer les contaminations et les changements entre l'eurojargon, ou plutôt les «eurojargons» (Raus 2013b) utilisés dans les institutions européennes, et les langues nationales.

Outre la réflexion entamée sur les notions citées, les années 1990 se caractérisent par un retour réflexif sur l'analyse du discours, tout en poursuivant la déconstruction entamée dès les années 1980. Ce processus métaréflexif aboutit à une première systématisation des études et des analyses menées depuis plus de vingt ans, ainsi qu'à une réflexion sur les tendances qui désormais s'élaborent autour d'un socle commun, ce qui permet également de s'interroger sur l'avenir de l'AD.

Pour ce qui est de la mise en ordre et de la vulgarisation de l'AD comme discipline au «carrefour» des sciences humaines (Maingueneau 1996: 12), c'est Dominique Maingueneau qui entreprend un travail de systématisation à travers la publication de livres qui contribuent à éclairer les apports théoriques des analystes et à vulgariser les concepts-clés élaborés au sein de l'AD. Citons à ce propos les livres que Maingueneau publie chez Hachette en 1991 (*l'Analyse du discours* et *L'énonciation en linguistique française*) ainsi que son petit dictionnaire des *Termes clés de l'analyse du discours*, publié chez Seuil cinq ans plus tard. Ce travail de systématisation aboutira à l'édition du *Dictionnaire d'analyse du discours* en 2002, ouvrage rédigé en collaboration avec Patrick Charaudeau et qui, depuis, fait référence.

Au sujet de l'avenir de l'AD et de ses tendances, le colloque organisé en juillet 1997 à Cerisy-la-Salle sur *L'analyse du discours: histoire, conflits, expérimentations* lance une réflexion sur l'AD comme «objet d'un débat et dans le champ des disciplines qui ont à voir avec le langage et par des pratiques locales diversifiées».

1.5 L'AD DANS TOUS LES SENS: LA PREMIÈRE DÉCENNIE DES ANNÉES 2000

Pendant les années 2000, on assiste à un véritable essor des études en AD, comme le démontre, entre autres, la publication d'un *Que sais-je?* consacré au sujet (Mazière 2005). Des tendances diverses, allant des intérêts lexicologiques (par exemple, les travaux de Damon Mayaffre) à l'approche communicationnelle (par exemple, les recherches de Patrick Charaudeau), permettent d'aborder plusieurs types et genres de discours dans des perspectives d'étude différentes.

Les études des corpus politiques continuent avec les recherches publiées dans la revue *Mots. Les langages du politique* et dans les travaux de Maurice Tournier (2010), de Patrick Charaudeau (2005a, 2008) et de Damon Mayaffre (2000, 2004, 2012). Ce dernier poursuit la tendance initiale de l'AD en lexicométrie par une approche logométrique aboutissant à l'inauguration d'un *Observatoire du discours présidentiel français de 1958 à aujourd'hui* à l'Université de Nice (5).

À côté des discours politiques, d'autres types de discours et d'autres dispositifs textuels font désormais l'objet d'une attention particulière: le discours médiatique (Charaudeau 1997, 2005b; Moirand 2007a, 2007b), le discours littéraire (cf. les travaux de Maingueneau, notamment depuis les années 1990 et surtout son livre de 2004 (6)) et les textes de communication (Maingueneau 2000). D'autres discours s'imposeront à l'attention à partir de la décennie suivante comme, par exemple, le discours international (cf. le n. 94 de la revue *Mots*) ou le discours institutionnel (voir Krieg-Planque 2012). Cependant, quelques articles annoncent déjà l'intérêt grandissant pour l'analyse de ces nouveaux types de discours dès la première décennie des années 2000: Maingueneau signe en 2002 un article concernant le discours international, notamment les rapports des organisations internationales en tant que genre discursif; Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv se penchent sur l'analyse du discours institutionnel dans plusieurs articles (voir leurs articles de 2003). La revue *Semen* (7) accueille plusieurs contributions concernant justement les types et les genres discursifs les plus variés.

Des notions nouvelles voient le jour: la formule (Krieg-Planque 2003, 2009), les lieux discursifs (Krieg-Planque 2006), les mots-événements et les mots-arguments (Moirand 2007b) dans une approche de lexicologie discursive, le point de vue — tel qu'il est redéfini en AD par Alain Rabatel (notamment ses publications de 2003, 2004) suite à la disjonction entre locuteur et énonciateur opérée par Ducrot —, et les notions de surénonciation, sousénonciation, coénonciation qui s'y rattachent.

(5) <<http://mesure-du-discours.unice.fr/>>

(6) Maingueneau souligne malgré tout le peu d'études que les analystes ont consacré aux discours littéraire, philosophique et religieux après quarante ans d'AD (2017: 137).

(7) <<https://semen.revues.org/>>

Les centres de diffusion de l'AD française sont essentiellement au nombre de deux: outre Paris, où l'AD s'est élaborée au tout début (8), citons l'Université de Franche-Comté à Besançon, grâce aussi à la présence de la revue *Semen*, qui contribue à faire circuler les nouvelles approches et réflexions.

1.6 LES TOUTES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DE L'AD: LES ANNÉES 2010

Bien que la circulation et la légitimation des discours soient des sujets d'intérêt de l'analyste depuis les débuts de l'AD, comme en témoignent les notions d'interdiscours et de mémoire discursive, le couple «discours dominant-dominé» (voir Pêcheux 1975) et puis l'élaboration pendant les années 1990 de la notion de «discours constituant» (Maingueneau, Cossutta 1995), et de manière indirecte celle de «texte fondateur», c'est surtout dans les années 2010 que ces aspects sont particulièrement étudiés. Des notions comme celle de «contre-discours» (Aubussier 2015; Aubussier, Ramoneda 2015), de «discours d'autorité» (Monte, Oger 2015), de «codiscours» (Raus 2015a, 2015b) sont alors sollicitées. La mise en place d'un *Observatoire des discours d'Europe* (9) à Besançon souligne la focalisation des analystes sur les discours circulant à l'international.

Au plan de l'interdiscours, les notions d'«aphorisation» et de «détachabilité» (Maingueneau 2012) permettent de suivre la manière dont des énoncés détachés sont remaniés et réutilisés lors de la circulation des discours, en mettant en relief «par rapport à l'environnement textuel, une opération [...de...] *surassertion*» (Maingueneau 2012: 13) qui renvoie à la prise de position de l'énonciateur par rapport au point débattu.

Des notions qui ont été introduites quelques années auparavant, comme celle de «lissage» (Oger, Ollivier-Yaniv 2006) ou le couple «discours instituant» - «discours institutionnel» (Oger, Ollivier-Yaniv 2003a), circulent et rentrent dans le jargon des analystes. Des notions déjà bien connues (i.e. discours constituant interdiscours, mémoire discursive) sont rediscutées et expliquées (voir Maingueneau, Dhondt, Martens 2012; Maingueneau, Guilbert 2019 pour le discours constituant) ou sont éclairées par une démarche d'archive (voir Paveau 2010, 2014), la même qui porte les analystes à s'interroger également sur la manière dont ils ont fini par interpréter le fonctionnalisme de Foucault (Guilhaumou 2017: 23-24).

Par ailleurs, l'intérêt grandissant des analystes pour des corpus numériques, notamment les discours circulant dans les réseaux sociaux et plus généralement dans l'Internet, permet d'ajouter des notions comme la « technodiscursivité»,

(8) Aux laboratoires présents à Paris 10-Nanterre, à Paris 7 et à l'ENS de Saint-Cloud (ce dernier est désormais installé à Lyon), s'ajoutent les laboratoires de Paris 3, de Paris 12 et de Paris 13.

(9) <<https://disceurope.hypotheses.org/>>

qui renvoie à des pratiques et à des mémoires technodiscursives, ainsi qu'à des formes technolangagières nouvelles à explorer (Paveau 2017).

L'inauguration de nouveaux espaces de réflexion théorique et d'échange par la création de blogues (10) facilite la circulation des concepts et leur diffusion.

À ce dernier propos, la diffusion majeure de l'AD en France et ailleurs renforce la tendance consistant à confondre les différentes approches dans la catégorie large des «études du discours», catégorie proposée par Van Dijk depuis les années 1980 (Maingueneau 2014b: 18):

[À partir des années quatre-vingt] Il se développe peu à peu un véritable champ mondialisé d'études sur le discours, dans lequel il est beaucoup plus difficile de se repérer. Ce mouvement va de pair avec une accentuation du caractère interdisciplinaire de la recherche et un élargissement considérable des types de corpus pris en compte: les interactions orales mais aussi, sur le pôle opposé, des types de textes qui étaient traditionnellement réservés aux facultés de lettres (textes littéraires ou philosophiques, en particulier).

Témoin de cette évolution, la parution en 1985 d'un *Handbook of discourse analysis* en plusieurs volumes publié par T. Van Dijk.

Ce recueil regroupait sous un même label — «discourse analysis» — des contributions extrêmement diverses issues pour l'essentiel d'Europe et des USA. Significativement, l'introduction de l'ouvrage n'accordait guère d'importance à la question des frontières nationales, encore moins à l'aire culturelle européenne.

Cette tendance produit un nouveau retour critique sur l'AD française, pour bien en cerner les apports et les objets d'intérêt. À ce propos, Maingueneau critique les études du discours comme catégorie relevant déjà du discours (Maingueneau 2014b: 21) et positionne clairement l'AD française par rapport aux autres approches discursives dans ses ouvrages publiés en 2014 (Maingueneau 2014a: 7sv; Angermüller, Maingueneau, Wodak 2014).

Il est vrai que la catégorie d'«études du discours» tient compte d'une convergence de tendances différentes, dont les concepts et les savoirs circulent en Europe et aux États-Unis et finissent forcément par se contaminer. Citons l'exemple de l'un des pères-fondateurs de la CDA, Norman Fairclough, qui, dans son ouvrage fondamental *Language and power*, se réfère d'un côté à la tradition anglophone — entre autres, à Michael Halliday et à sa notion de *anti-language* (Fairclough 1989: 91) — mais de l'autre, cite également Althusser, Foucault et Pêcheux (*ibidem*: 108), auxquels il reprend les notions d'idéologie, de discours dominant-dominé...

Cela dit, l'existence d'«études de discours» ne peut et ne doit faire oublier ni les traditions nationales, qui font que, par exemple, la linguistique de l'énonciation a donné à l'AD française une empreinte qualitative, ni les traditions culturelles européennes, qui se caractérisent à la fois par une approche historico-contextuelle

(10) Citons, entre autres, *La pensée du discours* au lien <<https://penseedudiscours.hypotheses.org/>>

du discours, par l'intérêt porté à tout type de discours et par la question de la subjectivité (Maingueneau 2014b: 20-21).

1.7 L'AD FRANÇAISE HORS DE FRANCE

Depuis ses débuts, l'AD française n'a cessé d'alimenter des débats qui très tôt ont fini par dépasser les frontières nationales. Si la lecture de Pêcheux a nourri d'autres traditions d'études comme la CDA, par le biais de Fairclough, dans d'autres cas, l'AD française a réussi à influencer de manière directe les recherches hors de France. À ce sujet, nous allons prendre en considération quatre pays où l'AD a réussi à exporter ses notions et, inversement, a pu s'enrichir des apports de nouveaux chercheurs: la Belgique, le Brésil, Israël et l'Italie.

En Belgique, c'est autour de Corinne Gobin que le groupe GRAID (*Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours*) (11) se met en place à l'Université Libre de Bruxelles. L'intérêt pour la circulation des discours au niveau international, notamment des acteurs internationaux (organisations et institutions internationales), est ce qui caractérise les recherches de ce groupe. Ce n'est donc pas un hasard si des membres de ce groupe ont coordonné le numéro de la revue *Mots* paru en 2010 sur le discours des organisations internationales (Gobin, Deroubaix 2010). Outre Corinne Gobin, citons également les travaux de Marie-Hélène Hermand sur les discours des eurorégions (surtout son livre de 2020) et ceux de Laura Calabrese sur la nomination des migrants (Calabrese, Veniard 2018; Calabrese, Mistaen 2018).

Au Brésil, les réflexions élaborées par Eni Puccinelli Orlandi à partir de l'ouvrage de Pêcheux sont fondamentales pour l'appropriation et la transformation de l'AD française dans ce pays (Mazière 1996: 8). C'est en s'intéressant aux formes du silence que cette chercheuse élabore de nouveaux concepts, entre autres, les notions de «silenciement» et de «silence fondateur» (Puccinelli Orlandi 1996a), pour se pencher ensuite sur l'analyse de la construction discursive du Brésil et des Indiens (2011). Puccinelli Orlandi a eu aussi le mérite de porter un regard métaréflexif sur l'AD brésilienne (Puccinelli Orlandi 2007):

Prise dans une relation hybride entre le politique et le théorique par rapport aux Américains et aux Européens dans la mesure où le courant de la linguistique américaine (ou anglo-saxonne) tend à dominer, la division se constitue dans notre territoire [au Brésil] autour de la manière de mettre en relation l'analyse du discours avec la linguistique et la pragmatique. Les points de friction, à la différence de la France, portent moins sur la sociolinguistique que sur la relation sujet/langue/idéologie, déplacée sur une autre conjoncture théorique. En France, face à un formalisme dominant et agressif, l'antagonisme a

(11) <<https://cvchercheurs.ulb.ac.be/site/unite/ULB550.php>>

d'abord pris la forme du sociologisme alors qu'au Brésil, il a pris, dès le début, la forme du pragmatisme, nuancé, en certains cas, par un structuralisme tardif.

Ajoutons que cette chercheuse brésilienne a également introduit les notions de «langue imaginaire» et de «langue fluide» ((Puccinelli Orlandi 1996b), celle d'«hétérogénéité linguistique», pour différencier le portugais du Portugal du portugais du Brésil, ainsi que la notion de «mémoire métallique». Cette dernière notion, qui est liée aux médias et surtout aux dispositifs numériques récents, notamment l'Internet, est définie de la manière suivante (Puccinelli Orlandi 2010: 9):

La mémoire de la machine, qui n'est pas produite par l'historicité, mais par un dispositif technique (TV, ordinateur, etc.). Sa particularité est d'être horizontale (...), elle ne procède pas par stratification mais par distribution en série, par une sorte d'accumulation (...) La quantité remplace l'historicité (la traduction est la nôtre).

Si la mémoire métallique a été reprise et développée dans les travaux de Christiane Dias (2018), d'autres chercheuses brésiliennes se sont intéressées aux notions françaises d'analyse du discours, en s'inspirant directement de Pêcheux ou d'autres recherches de Puccinelli Orlandi (voir, entre autres, Mónica Zoppi-Fontana 1997, Luciana Nogueira 2017, Débora Massmann 2017).

À l'Université de Tel-Aviv, c'est Ruth Amossy qui a contribué à faire évoluer l'AD française depuis la fin des années 1990. Après s'être intéressée aux clichés et aux stéréotypes d'après une perspective discursive pendant les années 1980-1990, cette chercheuse édite un livre fondamental sur la notion d'«éthos» (1999), telle qu'elle s'était élaborée en France à partir des années 1980 (Maingueneau 1996: 40). Au tout début des années 2000, Amossy aborde la question de l'argumentation, en introduisant la notion de «dimension argumentative» qui met en relation étroite l'argumentation avec le discours. D'après la conception étendue de l'argumentation proposée par cette analyste, l'argumentativité serait constitutive à tout discours et ne serait pas réservée aux seuls discours à visée argumentative. La dimension argumentative permet alors de «penser des formes d'argumentation alternative qui dépassent les formes canoniques» (Amossy 2018) et qui, à la différence de l'argumentation traditionnelle, resteraient indirectes et accessibles à l'analyste par des traces discursives. Par la notion de «dimension argumentative», Amossy inaugure un filon de recherches qui sera exploité par le *Groupe ADARR (Analyse du discours, Argumentation, Rhétorique)*, issu de la collaboration d'Amossy avec Roselyne Koren de l'Université de Bar Ilan. À partir de 2008, les travaux du groupe aboutiront au lancement de la revue *Argumentation et analyse du discours* (12).

(12) <<https://aad.revues.org/>>

Depuis 2014, ce groupe adhère à un projet de coopération avec l'Italie (13), où des chercheuses s'intéressent à l'AD française depuis les années 1980. C'est à Turin que les notions françaises s'implantent et sont réélaborées grâce à l'apport de Maria Grazia Margarito et plus récemment de Paola Paissa. À partir des années 2000, d'autres chercheuses s'ajoutent (14): c'est autour du groupe DORIF (*Centro di Documentazione e di Ricerca per la Didattica della Lingua francese nell'Università italiana*) (15) et de la revue *Repères-Dorif* (16) que cette coopération s'organise. L'apport de chercheurs et chercheuses venant de plusieurs parties d'Italie a permis des échanges intéressants notamment à l'égard des notions d'éthos et d'identité collectifs.

Outre les quatre pays analysés dans ce paragraphe, l'AD française a réussi également à s'implanter en Argentine, en Algérie, en Roumanie... À ce sujet, nous renvoyons à un ouvrage collectif paru récemment en français, en italien et en portugais du Brésil (Raus 2019).

1.8 L'AD ET LA LEXICOLOGIE

Cela peut paraître un peu surprenant d'évoquer ici le lien entre l'AD et la lexicologie. D'abord parce que l'AD n'entretient pas simplement une relation étroite avec la science qui étudie le lexique (mots et syntagmes) mais qu'elle se lie de manière aussi évidente avec la pragmatique et d'autres branches de la linguistique. Ensuite, parce que cela semble ne pas avoir de lien avec l'aperçu historique fourni dans ce chapitre.

Cependant, la nécessité de tenir compte de cet aspect découle de deux facteurs:

1. le fait que dès le début l'AD a eu un penchant indéniable pour la lexicologie, comme le démontre l'apport de la lexicométrie, puis de la logométrie. La prise en compte de la lexicologie permet donc de restituer une partie importante de l'histoire de l'AD et d'ajouter d'autres notions qui ont fini par s'imposer aux analystes du discours;
2. l'importance qu'au niveau de l'analyse des discours politique et international (i.e. des organisations et des institutions internationales) revêt le lexique, abordé depuis l'observatoire discursif. À ce sujet, il s'avérera indispensable d'introduire également des notions venant de la sémiologie, comme celle de mythe et de mythe programmé.

(13) <http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?dorif_ezine=e8de9b56131baccad54447bd9fb29a03&art_id=172>

(14) Citons notamment Donella Antelmi et son livre *Comunicazione e analisi del discorso* de 2012.

(15) <<http://www.dorif.it/>>

(16) <<http://www.dorif.it/ezine/index.php>>

Précisons que l'approche contextuelle des mots n'est certainement pas nouvelle en lexicologie depuis l'introduction de la linguistique de l'énonciation (Benveniste 1966) et l'attention que Charles Bailly avait déjà portée sur la *parole* à la différence de Ferdinand de Saussure. Cela dit, les mots et les syntagmes font l'objet d'une attention particulière des analystes du discours depuis les années 1970, quand l'équipe de lexicométrie s'organise autour de Michel Tournier à l'ENS de Saint-Cloud. Les mots s'observent en contexte, notamment dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres mots ou bien par rapport à leur reformulation dans les énoncés et à leur attestation dans des syntagmes.

Lors de l'analyse des mots, l'approche quantitative de l'AD des tous débuts ira de pair avec une approche qualitative attentive au plan de l'énonciation. Encore aujourd'hui, où l'on assiste à une diffusion importante d'outils d'exploitation du texte (17) de plus en plus accessibles aux analystes, l'AD française reste caractérisée par la présence de cette double approche, plusieurs analystes se posant constamment la question de l'intégration des deux (Margotti, Raus 2016: 4-5). Remarquons que le choix de l'outil d'analyse implique déjà un certain positionnement de la part de l'analyste: par exemple, le logiciel *Tropes* (18) donne accès au texte par une approche d'analyse sémantique et s'avère être un logiciel de textométrie qui est fort différent des logiciels de lexicométrie, comme par exemple *AntConc* (19), qui fournissent les concordances et d'autres données quantitatives. Dans un ouvrage récent, Jean-Marc Leblanc aborde justement les «questions de méthode» que les outils statistiques posent, en retraçant l'histoire des analyses du discours présidentiel à partir de la fin des années 1960 (Leblanc 2017: 19-50). L'utilisation actuelle de l'intelligence artificielle dans ces outils (voir, entre autres, le logiciel Hyperbase et les derniers travaux de Damon Mayaffre, rédigés également avec Magali Guaresi et Laurent Vanny) soulèvera sans doute des questions nouvelles sur la manière dont ces dispositifs, n'étant pas neutres, pourraient orienter les recherches.

Au-delà des différentes approches, l'étude des dénominations et des désignations s'impose dès les débuts de l'AD, à commencer par le vocabulaire politique auquel Tournier consacre la plupart de ses recherches (Tournier 2010). Au fil des années, l'observatoire s'élargit jusqu'à aboutir à des analyses variées qui abordent d'autres aspects discursifs et pragmatiques comme, entre autres, la valeur argumentative des dénominations (Krieg-Planque 2000).

C'est sans doute Marie-Françoise Mortureux qui donne un encadrement linguistique à la «lexicologie discursive». Dépassant toute opposition langue-discours, Mortureux (2004) déconstruit les couples binaires que le structuralisme linguis-

(17) Le recours aux outils informatiques est ce qui fait désormais parler d'«analyse de discours outillée» à propos de laquelle, cf. Émilie Née (2017).

(18) <<http://tropes.fr/>>

(19) <<http://www.laurenceanthony.net/software.html>>

tique avait imposés (par exemple, terme-mot, langue-discours...), en proposant une étude du lexique entre langue et discours. Cette chercheuse introduit des notions qui seront reprises par les analystes du discours, comme celle de «paradigme désignationnel», à savoir l'«ensemble des syntagmes coréférents à un syntagme donné dans un discours» (Mortureux 2004: 190).

À l'égard de l'opposition traditionnelle terme-mot, Mortureux considère ces deux unités comme différentes, mais aussi comme apparentées, les termes étant des «mots strictement définis dans les discours scientifiques et techniques» (*ibidem*: 111). Par ces considérations, Mortureux prolonge les études de plusieurs socio-terminologues (Raus 2013a: 13). Elle s'intéresse également à la banalisation terminologique (Mortureux 2004: 112), concept qui anticipe la «massification terminologique» de Louis-Jean Rousseau (2011: 3).

C'est en adoptant une approche similaire que nous avons proposé de relier l'AD à la terminologie lors d'une étude sur les termes multilingues (EN/FR/IT) de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le discours international (Raus 2013a). Cette tendance à rapprocher la terminologie du discours semble s'imposer de plus en plus dans les travaux en terminologie, comme le démontrent plusieurs publications récentes (voir, entre autres, l'ouvrage de Claudio Grimaldi publié en 2017, ainsi que le livre édité par Altmanova, Centrella et Russo en 2018), mais ces travaux sur la variation terminologique en contexte se rapprochent rarement de l'AD française et se rattachent normalement à d'autres approches de recherche (Zanola 2018: 27-29).

Le rapprochement entre l'AD et la lexicologie a également permis d'interroger les liens que l'AD peut entretenir avec la sémantique. Marie Veniard propose à ce sujet un «essai de sémantique discursive» (Veniard 2013), ou elle analyse les nominations des événements dans la presse et introduit la notion de «profil discursif» d'un mot. Des années plus tôt, nous avons proposé une réflexion complémentaire (Raus 2000) par l'introduction de la notion d'«événement sémantique» (Raus 2003a, 2003b).

Nous n'avons recensé ici que quelques-unes des orientations de l'AD par rapport à la lexicologie. Précisons qu'il en existe d'autres (voir aussi Charaudeau, Maingueneau 2002: 393-396), parmi lesquelles citons au moins l'approche praxématique de Robert Lafont, qui a été développée ensuite par Bernard Gardin et par Paul Siblot. On doit à cette approche la rédaction d'un glossaire des termes de l'AD (Détrie, Siblot, Verine 2001), qui est fort différent de celui qui a été élaboré l'année suivante par Charaudeau et Maingueneau (Guilhaumou 2003).

1.9 IDÉOLOGIE ET MYTHE ENTRE AD ET SÉMIOLOGIE

La focalisation de l'AD sur le lexique, qu'elle aborde depuis un observatoire résolument discursif, voire interdiscursif, permet également un autre rapprochement, qui pourtant a été moins exploité: celui entre l'AD et la sémiologie. Cette proximité est également facilitée par l'attention que l'AD a toujours portée à l'idéologie, entendue au sens d'Althusser. Dans cette perspective, les analystes s'intéressent aux mécanismes qui sont à la base de l'idéologie sous-jacente à la circulation discursive et à la reprise des mots, tous deux étant des éléments qui conditionnent les productions des discours et positionnent les énonciateurs. Comme le dit Mالدیدیر (1993):

Du côté de l'idéologie, la théorie du discours [de Pêcheux] représente une façon de mettre la théorie d'Althusser à l'épreuve de la matérialité langagière. De deux manières qui vont se rejoindre dans *Les Vérités de La Palice*: par l'ajout d'un niveau discursif au schéma des instances conçu par le philosophe marxiste; par un retravail sur l'interpellation idéologique qui interroge à la fois l'évidence du sens et le sujet du discours.

L'«évidence du sens» citée par Mالدیدیر est d'ailleurs fort proche de la naturalisation du mythe barthésien. Dans l'analyse du lexique politique d'un côté et de la rhétorique et du lexique utilisés par les différentes organisations internationales de l'autre, on ne peut que constater la présence de mécanismes discursifs visant la naturalisation de «nouveaux mythes». En ce sens, comme le fait remarquer Trimithiotis (2013: 39), «analyser les discours politiques renvoie à une démarche de démystification qui cherche à identifier les sens inclus dans le mythe, à formuler les valeurs qui lui ont été attribuées».

Si la langue des énonciateurs politiques jusqu'aux années 1990 au moins se caractérise par les mécanismes qui dénotent la présence de la «langue de bois» (Thom 1980), plus récemment, la circulation de discours venant de l'international a produit un basculement vers un nouveau type de langue que les analystes appellent la «langue de coton» ou, plus rarement, «langue en plastique» (Poerksen 1989; Huyghe 1991; Perrot 2002). En effet, les mécanismes de cette nouvelle langue semblent mieux s'adapter à la diffusion des «mythes programmés» (Perrot, Rist, Sabelli 1992) de dernière génération (20).

Si le mythe de Barthes (1957) est un signe au deuxième degré, où le signifiant correspond au signe de premier degré et le signifié reste décalé par rapport au signifié premier et lié à l'idéologie, le mythe programmé, qui s'inspire des propositions avancées en 1982 par Marc Guillaume (Perrot, Rist, Sabelli 1992: 47sv), est un mécanisme artificiel qui, pour paraphraser Perrot, Rist, Sabelli, *fait croire*

(20) Pour l'évolution de la langue de bois à la langue de coton, voir Béatrice Steiner (2002).

pour faire faire. Ces trois auteurs définissent la mythologie programmée comme un (*ibidem*: 54; les italiques sont dans le texte)

système de croyances socialement partagées, collectivement construit par l'imaginaire social, à partir de matériaux fournis par l'histoire, qui permet de rendre socialement acceptables les pratiques modernes et de les orienter en fonction d'un avenir présenté comme légitime et nécessaire.

Mythe classique et mythe programmé sont des outils des «langues de pouvoir» (Steiner 2002: 206) qui partagent la tendance à se naturaliser et à poser donc le sens comme déhistoricisé. C'est plutôt leur forme qui diffère. Dans la mythologie programmée, les mythes traditionnels représentent ces «matériaux fournis par l'histoire» qui ne sont accessibles que par l'*interface* d'un «programme», ce dernier étant entendu comme un système de règles en évolution qui permettent aux mythes classiques de devenir des croyances partagées et inéluctables, tout en en rendant plus difficile l'accès et la critique. Des syntagmes comme «aide au développement» (Perrot, Rist, Sabelli 1992:159), «solidarité Nord-Sud» (*ibidem*: 175), mais aussi des mots-arguments comme «modernité» (Martin 2007: 313), qu'il suffit de citer pour qu'ils valident des pratiques, ne sont pas contestables et pourtant ils ne sont que l'interface pour accéder à des mythes anciens validant cette fois-ci les pratiques des politiques néolibérales axées normalement sur la croissance et le développement et même, dans certaines circonstances, sur l'austérité (Guilbert, Lebaron, Peñafiel 2019).

À la différence de la langue de bois, qui, ajoutons-nous, s'appuie sur la mythologie classique, et qui au niveau discursif finit quand même par afficher le positionnement des énonciateurs, la langue de coton semble procéder à l'effet de «lissage» (Oger Claire, Ollivier-Yaniv Caroline 2006), qui efface toute dimension polémique du discours. C'est par exemple le cas des rapports onusiens, qui se posent comme des discours constituants, tout en n'étant en fait que des simulacres de ceux-ci (Maingueneau 2002a: 131):

Dans le cas des textes produits par les organisations internationales, il y a aussi des rivalités, chaque organisation cherchant à imposer sa propre conception du «développement» ou du «progrès», mais ces luttes sont vouées à rester dans l'ombre; elles ne sont lisibles que par les experts. Les rendre visibles, ce serait ruiner la légitimité même de ces institutions.

Des notions comme celle d'interdiscours, de positionnement, de contre-discours... s'avèrent alors fondamentales pour revenir sur l'analyse des mythes d'aujourd'hui, l'AD permettant de déconstruire la rhétorique des énonciateurs politiques et internationaux, qui conditionne la production de la mythologie actuelle, et de revenir sur les mécanismes qui naturalisent les mythes de la langue de bois et de coton, ouvrant même des nouvelles perspectives de recherche dans ces domaines.

1.10 POUR CONCLURE: UN CHANTIER LARGEMENT OUVERT

Cet aperçu de l'histoire de l'AD française, qui ne se veut absolument pas exhaustif et qui vise plutôt à motiver quiconque pourrait être intéressé à aller plus loin dans la connaissance de cette discipline, entend également contribuer à la diffusion des tendances des analystes français du discours. En effet, nous pensons que l'AD française permet de déconstruire, et par là comprendre, les discours actuels et leur manière de circuler et de se légitimer, mais aussi d'acquérir des compétences fondamentales à l'égard d'une production «responsable» des discours à tout niveau.

Cela nous semble d'autant plus nécessaire que l'intelligence artificielle, qui s'impose récemment grâce aux dispositifs de l'écriture intelligente (Souchier, Candel, Gomez-Mejria 2019) et des outils de l'industrie de la langue (par exemple, les traducteurs instantanés, les concordanciers et les dictionnaires multilingues qui sont de plus en plus accessibles dans la Toile), permettent une diffusion grandissante des discours des organisations internationales. En effet, il arrive souvent que les algorithmes d'I.A. s'entraînent sur des sources faisant autorité (Organisation internationale de normalisation 2009: 5), telles que les documents multilingues des organisations internationales ou des gouvernements bi- ou multilingues comme le Canada ou la Suisse. Ainsi en va-t-il pour l'I.A. du traducteur de Google qui s'entraîne sur les corpus parallèles des Nations unies (Organisation des Nations unies 2017) ou pour celle de Facebook qui améliore ses performances en s'appuyant sur les données multilingues du Parlement européen (Le Cun 2019: 276). En s'interrogeant sur la circulation discursive et sur les conditions matérielles (les dispositifs concrets) et discursives (l'interdiscours et les préconstruits) des discours, l'AD française devient aujourd'hui une discipline incontournable pour réfléchir sur tous ces aspects de la communication actuelle.

Nous allons maintenant passer à la présentation des différents outils théoriques qui découlent de l'AD française, tout en rappelant que cette dernière s'est souvent nourrie à son tour de notions venant d'autres disciplines, comme, entre autres, la linguistique de l'énonciation, la pragmatique et la lexicologie, ce qui récemment a d'ailleurs permis l'élaboration d'une véritable lexicologie discursive. Ces outils aideront l'étudiant-e à entamer l'analyse des discours concernés, tout en sachant que ces mêmes outils n'échappent pas aux critiques que l'on peut adresser à toute typologie.

Nécessaire à tout savoir qui demande d'être transmis, l'outillage découle en effet d'un choix réifiant qui, à son tour, peut faire l'objet d'une réflexion critique, notamment en AD, discipline carrefour dont la démarche se veut avant tout de déconstruction. À ce sujet, le retour réflexif actuel sur cette discipline a produit d'une part, l'effort de systématisation et une approche «typifiante», à dominante

essentiellement pragmatique (21), qui ont permis, entre autres, de positionner les tendances françaises au sein des études du discours, et de l'autre, la volonté de revenir aux fondements mêmes de l'AD par une démarche de déconstruction matérialiste et critique qui met en crise toute typologie et réfléchit sur la valeur même que certaines tendances ont donné au terme «discours» (22). Disons donc que l'AD française reste un chantier encore largement ouvert qui, dans les prochaines années, pourrait réserver des surprises et des tournants inédits.

Précisons également que les choix des notions à traiter dans ce livre, ainsi que le parcours que nous allons proposer à l'intérieur de celles-ci, relève déjà d'un discours positionné, le nôtre, dont la visée est de vulgarisation scientifique (23). Nous espérons que ce que nous allons présenter, en proposant également des parcours interprétatifs transversaux, contribuera à revenir de manière critique sur ces mêmes catégories d'analyse par l'éclairage d'un point de vue décalé.

Outre les choix des notions, nous avons sans doute privilégié certains analystes à d'autres, ce qui nous porte à signaler des absences. Par exemple, nous n'avons pas cité les courants interactionnistes d'AD, notamment de Catherine Kébrat-Orecchioni qui s'est justement penchée sur l'analyse du discours des interactions. D'autres courants pourraient également être absents dans ce travail qui, répétons-le, ne vise pas l'exhaustivité mais veut juste donner un aperçu succinct et proposer un parcours qui n'est pas exclusif à l'intérieur du chantier AD, qui désormais s'appuie sur une tradition d'un demi-siècle et qui s'est fortement répandu en parcourant des voies différentes.

Enfin, il nous reste à préciser que nous allons tester directement les outils d'analyse à l'aide d'exemples tirés d'extraits authentiques en français. Cependant, lors de l'analyse des discours des organisations internationales, il nous a semblé utile de faire des comparaisons avec d'autres versions linguistiques, ce qui nous permettra de montrer comment la traduction «peut endosse[r] une partie de la dimension argumentative du discours» (Raus 2014).

(21) Johannes Angermüller (2017: 148-149) parle d'une première génération d'analystes, qui sont restés fidèles aux travaux de Michel Pêcheux, et du «tournant pragmatique» opéré par la deuxième génération d'analystes, notamment par Dominique Maingueneau et Patrick Charaudeau, qui «entend par *discours* la manière dont les textes renvoient à leur contexte à travers l'énonciation».

(22) À l'égard de ce travail récent de remise en cause des catégories de l'AD, nous remercions Francine Mazière pour ses remarques pertinentes et précieuses ainsi que Jacques Guilhaumou pour les échanges que nous avons eus justement sur ce sujet passionnant. Voir aussi Maingueneau 2017.

(23) Comme le dit Maingueneau (2017: 131) «la 'manuélistation' n'est pas une opération innocente».

DEUXIÈME PARTIE

LES OUTILS D'ANALYSE

QU'EST-CE QUE LE DISCOURS?

Dans ce chapitre, nous poserons l'objet de notre analyse: le discours. Il existe plusieurs définitions de cette notion, qui, en effet, est très complexe. Cependant, nous partons du constat du père fondateur de la linguistique, Ferdinand de Saussure, selon lequel le discours est avant tout l'utilisation de la langue dans un contexte spécifique et donc, ajoutons-nous, dans une situation d'énonciation précise. Puisque nous avons choisi d'adopter une approche d'analyse du discours, qui est redevable aussi de la linguistique de l'énonciation, nous devons élargir cette définition initiale de manière à tenir compte également d'autres paramètres qui sont essentiels dans le cadre de cette approche et qui nous permettront de préciser le contour de la notion même de discours. Nous allons donc aborder des notions comme l'énonciation, la *deixis*, les stratégies énonciatives, les types et les genres de discours pour revenir enfin sur la définition de discours que nous avons fournie ici.

2.1 ÉNONCIATION, ÉNONCIATEUR, ÉNONCÉ

Émile Benveniste définit l'énonciation comme la «mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation [...] Cet acte est le fait du locuteur qui mobilise la langue pour son compte» (Benveniste 1974: 80). De cette définition nous retenons deux éléments fondamentaux.

Le premier est que l'énonciation consiste dans le fait que quelqu'un — un sujet parlant qui normalement est l'énonciateur (1) — dit quelque chose — l'énoncé — à un moment donné, dans un lieu précis. L'énonciateur peut être défini comme le «point d'origine des repérages déictiques» (voir Charaudeau, Maingueneau 2002: 224), à savoir l'instance désignée par le «je» discursif. Cette définition permet de distinguer le sujet parlant de l'énonciateur, puisque le producteur réel du dit pourrait ne pas être la personne qui dit «je», comme il arrive dans le discours politique quand les discours sont rédigés par les «plumes» (2).

(1) En fait, Benveniste parle plutôt de «locuteur». Ce sera plus tard que les analystes auront tendance à privilégier le terme «énonciateur», grâce aussi à l'apport d'Antoine Culioli et à la distinction que Ducrot fera entre «énonciateur» et «locuteur».

(2) Il s'agit de professionnels qui rédigent des discours pour d'autres personnes. En politique, la première plume à avoir atteint un certain succès a été Henri Guaino, plume de Nicolas Sarkozy pendant plusieurs années. Rappelons aussi Pierre-Yves Bocoquet, dont la carrière de journaliste musical sous le pseudonyme de Pierre Evil a suscité un certain scepticisme lorsqu'il est devenu la plume du Président de la République François Hollande.

Le deuxième élément à retenir de la définition de Benveniste est qu'il s'agit d'un acte individuel par lequel quelqu'un s'exprime. Nous reviendrons sur la notion d'«acte» dans le prochain chapitre de ce livre.

Pour l'instant, disons donc que dans l'énoncé suivant, tiré de la Charte constitutionnelle de 1848,

En présence de Dieu et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame: I. -
La France s'est constituée en République...

l'énonciateur est l'Assemblée constituante française qui écrit le document cité. Il s'agit d'un énonciateur collectif qui se légitime faisant appel à Dieu et au Peuple français qu'il représente.

La présence de quelqu'un qui énonce quelque chose à un moment donné dans une situation d'énonciation précise, laisse également supposer la présence d'un co-énonciateur auquel le discours s'adresse et qui l'actualise par la lecture / l'écoute. Dans le cas cité, le co-énonciateur est tout Français qui, au lendemain des insurrections de 1848, fait désormais partie de la II^e République française et devient donc, par l'intermédiaire de l'Assemblée, le destinataire de l'acte constitutionnel.

Remarquons que le co-énonciateur peut à son tour devenir énonciateur lors d'un dialogue, comme dans le cas des interviews.

2.2 DEIXIS, DÉICTIQUES ET SITUATION D'ÉNONCIATION

Pour qu'il y ait énonciation, il faut que l'énonciateur produise son énoncé dans un espace-temps précis. Ces trois éléments de la personne, du lieu et du temps caractérisent la *deixis*, c'est-à-dire la situation dans laquelle l'énonciation se passe. Les déictiques ou embrayeurs sont les mots qui acquièrent un sens à partir de la situation d'énonciation. Ainsi, par exemple, dire «je» n'a de sens que par rapport au contexte précis d'énonciation. De même les expressions «aujourd'hui» et «ici» ne prennent leur sens que par rapport au temps-lieu de l'énonciation.

Si nous reprenons l'exemple cité de la Charte constitutionnelle, nous nous rendons compte de l'absence de tout élément de ce type, puisque la Charte vise une valeur universelle et ne reste donc pas ancrée dans le contexte spécifique de production du document. Cela est assez normal pour le genre des discours constitutionnels. Par contre, dans l'exemple suivant, les choses se passent différemment:

Chers amis,
Je m'y attendais, l'élection de la nouvelle équipe dirigeante de l'UMP, avec un système de collecte préalable de parrainages organisée pendant les vacances d'été, en application des statuts votés en 2002, allait nous réserver des surprises.

À ma grande satisfaction, ce ne furent que des [*sic*] bonnes surprises. Le numéro de juillet du Magazine de l'Union, indiquant les modalités de parrainage et de vote, a sans doute été suffisamment clair, puisque les formulaires correctement remplis et accompagnés de la copie de vos cartes d'adhérent ont commencé à parvenir à notre boîte postale «UMP-Parrainage» dès le 15 juillet.

Du point de vue de la *deixis*, l'utilisation du «je» ne permet pas de comprendre qui est l'énonciateur et ce n'est que la connaissance de la situation d'énonciation spécifique qui nous permet de comprendre que l'énonciateur de ce discours est Robert Pandraud, ancien ministre et député de la Seine-Saint-Denis, qui incite les adhérents du parti de droite de l'époque *Union pour un Mouvement Populaire* (UMP) à participer aux élections de la nouvelle équipe dirigeante du parti en 2004. Le «15 juillet» à la fin de l'extrait n'a pas de sens non plus par rapport à l'axe temporel, puisque rien ne nous dit qu'il s'agit du 15 juillet en 2004. Il nous faut donc récupérer les données spécifiques du contexte pour désambiguïser les déictiques et leur attribuer un sens précis.

2.2.1 Plan embrayé ou non embrayé

Quand dans un énoncé nous trouvons des éléments du discours qui renvoient à la situation d'énonciation, comme par exemple les déictiques ou embrayeurs, on parle de plan embrayé, en cas contraire on parle de plan non embrayé. Lors d'un dialogue, le plan est souvent embrayé par la présence des renvois aux pronoms de la personne, comme c'est le cas des débats parlementaires caractérisés par un polylogue qui respecte des règles strictes de prise de parole des énonciateurs (3) (Cabasino 2001: 25-26). Citons, par exemple, ce débat du 1^{er} février 2001 qui s'est passé suite à des bagarres qui ont eu lieu dans le quartier parisien de la Défense et qui permet des échanges entre l'ancien sénateur de la V^e République, membre de l'UMP, Charles Ceccaldi-Raynaud (4), le président de la séance et d'autres sénateurs présents:

[M. Charles Ceccaldi-Raynaud] Toutefois, étant donné l'exceptionnelle gravité des incidents, quelques questions se posent. Monsieur le ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été prévenu des brutalités en préparation. Monsieur le secrétaire d'État, pourquoi, selon un principe de base de la bataille de rue, n'a-t-on pas essayé de bloquer ces cohortes brutales à la gare du RER?

[M. le président] Posez votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

[Plusieurs sénateurs du RPR] La voilà la question!

[M. le président] Alors, concluez, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

(3) L'auteur de chaque question et le ministre qui lui répond disposent de deux minutes trente.

(4) Ce discours de Ceccaldi-Raynaud a fait également l'objet des analyses de Dominique Ducard (2004: 76-77).

[M. Charles Ceccaldi-Raynaud] Conclure? J'ai trois questions à poser. Je n'en pourrais poser qu'une, alors que le ministre aura tout le temps de répondre? Est-ce là votre justice, monsieur le président?

[M. le président] Monsieur Ceccaldi-Raynaud, la règle est fixée et, comme chacun de nous, vous la connaissez.

Remarquons que le plan est continuellement embrayé par les éléments suivants:

1. les apostrophes continues aux personnes présentes dans la situation d'énonciation (ex. «Monsieur le secrétaire d'État, pourquoi...»); «Posez votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud»);
2. l'utilisation des pronoms «je», «vous» et «nous» qui renvoient aux personnes présentes à la séance;
3. l'utilisation du présent ponctuel, c'est-à-dire d'un présent qui renvoie à la situation précise de l'énonciation (ex. «j'ai trois questions à poser», «j'en viens à la question»);
4. l'utilisation de l'impératif, qui suppose la présence de la personne à laquelle on donne l'ordre ou qu'on veut exhorter («ex. posez votre question...», «concluez...»).

À l'inverse, l'absence d'éléments qui renvoient à la situation d'énonciation dénote la présence d'un plan non embrayé.

Il faut pourtant ne pas opposer les plans embrayé et non embrayé.

L'énoncé «[o]n ne peut effacer le maire, le responsable politique préféré des Français» nous permet de voir la manière dont le plan embrayé tend à devenir non embrayé par la généralisation. En effet, le pronom «on» permet encore l'ancrage énonciatif si on l'entend comme renvoyant à quelqu'un de spécifique, par exemple au Gouvernement. Si, par contre, on l'entend de manière générique comme «personne n'a le droit», le plan devient générique, presque un aphorisme, et l'ensemble de l'énoncé tend au désembrayage.

D'ailleurs, les dictons et les proverbes semblent représenter le cas idéal du plan non embrayé, puisque le ton sentencieux et général de ceux-ci se réalise normalement aux dépens de la présence de déictiques et d'éléments renvoyant au plan de l'énonciation. C'est par exemple le cas du proverbe «qui va à la chasse perd sa place». Cependant, un proverbe comme «tu peux sonder la profondeur d'un puits; la profondeur de l'esprit est insondable» permet l'ancrage par la présence de la personne «tu», tout en renvoyant à une personne qui en fait reste générale («tu» pourrait être n'importe qui) et qui ne renvoie donc pas forcément à un co-énonciateur spécifique.

2.3 TYPES DE DISCOURS

Si les trois éléments de la *deixis* sont fondamentaux par rapport à la contextualisation de l'énonciation, n'importe quelle typologie des discours devrait pouvoir en tenir compte. On pourrait dire alors que tout type de discours peut se définir par rapport à l'instance qui le produit, et qui en devient donc le garant, à savoir la «source légitimante» (Charaudeau, Maingueneau 2002: 307), mais qu'il varie aussi en relation au contexte spatio-temporel à l'intérieur duquel il est produit. D'après le premier paramètre, un type de discours comme le discours institutionnel se définit comme tout discours produit par l'institution, voire par un sujet institutionnel. De manière similaire, le discours politique sera le discours produit par les hommes et femmes politiques et ainsi de suite (5). En ce sens, il faut considérer également la fonction jouée par l'énonciateur et, par conséquent, différencier, par exemple, les discours politiques prononcés par Nicolas Sarkozy en tant qu'ancien leader de l'UMP des discours institutionnels qu'il a produits comme maire de Neuilly-sur-Seine et des discours présidentiels qu'il a formulés après avoir été élu Président de la République. Bien que la présence éventuelle de plumes ou de conseillers puisse uniformiser certains aspects de ces types de discours prononcés par le même énonciateur, ce qui peut se résumer dans la présence d'un «style» sarkozien, il reste que la fonction est une variable fondamentale dont il faut tenir compte lors du classement du type de discours.

Le deuxième paramètre, qui privilégie le contexte de production du discours, permet de tenir compte de l'adaptation du discours de l'énonciateur au contexte spatio-temporel dans lequel il ou elle produit son discours. Par exemple, le Président de la République François Hollande prononce un discours institutionnel lorsqu'il intervient en tant que Président qui s'adresse à la Nation, mais ses stratégies seront forcément différentes s'il intervient dans un contexte international, par exemple lors d'un discours fait à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies ou encore s'il est interviewé par un journaliste lors de l'édition nationale du journal télévisé.

Nous comprenons donc que n'importe quel type de discours pose des défis à tout classement statique et qu'il peut y avoir plusieurs classements différents, selon les critères de sélection choisis préalablement.

2.3.1 Le discours constituant: un type de discours?

Il revient à Dominique Maingueneau et à Frédéric Cossutta (1995) d'avoir introduit la catégorie des discours constituants. Il ne s'agit pas véritablement d'un «type de discours» (Maingueneau, Guilbert 2019: 191) dans la mesure où il s'agit de discours qui s'autolégitiment et qui, par-là, se posent comme fondateurs par

(5) Au sujet de cette définition du discours politique, voir également le chapitre 10.

rapport aux autres discours, qui peuvent donc les reprendre en les citant. En effet, ces discours permettent «à ceux qui l'utilisent de grouper divers types de discours qui ont en commun de s'autovalider» (*idem*). Les discours constituants peuvent «s'inscrire» dans certains textes qui deviennent alors fondateurs, les archétextes. Par exemple, la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* est l'un des archétextes du discours juridique. Il s'agit de textes qui se posent comme auto-fondés et qui légitiment une communauté discursive spécifique qui n'existe que dans et par le discours.

En 1995 Maingueneau et Cossutta citent cinq discours qui peuvent être constituants, à savoir les discours juridique, religieux, philosophique, littéraire et scientifique. Cependant, en 2012, Maingueneau (Maingueneau, Dhondt, Martens 2012: 209) revient sur la question pour dire que le discours juridique ne peut pas être considéré comme tel, étant donné qu'il peut s'appuyer sur le discours philosophique ou sur le discours religieux pour se légitimer. En effet, dans la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen*, par exemple, la présence de l'Être suprême renvoie au discours philosophique. Par contre, Maingueneau ne revient pas sur le discours politique qu'il n'a jamais considéré comme constituant, étant donné qu'il s'agit d'un type de discours qui s'appuie normalement sur d'autres discours. Il suffit déjà de penser au lexique politique, avant même de considérer le plan discursif, pour se rendre compte que le discours politique a tendance à s'appuyer sur d'autres discours. Par exemple, des mots comme «victoire électorale», «campagne électorale»... démontrent l'ouverture du discours politique et sa perméabilité majeure aux autres discours auxquels il emprunte du matériel lexical et discursif, dans ce cas le discours militaire, ce qui ne doit pas vraiment étonner vu que l'affrontement est au cœur même de la construction identitaire en politique ainsi que de la création de l'image de l'énonciateur politique. Différemment, la réticence du discours juridique à reprendre des mots venant d'autres espaces discursifs témoigne de la tendance de ce type de discours à l'autonomie. C'est par exemple le cas de «parité», qui, de son utilisation prioritaire dans le domaine économique (dans l'expression «parité des monnaies»), passe à désigner la parité entre les hommes et les femmes en politique. Lors de la révision constitutionnelle de 1999, ce mot n'arrivera pourtant pas à rentrer dans le texte constitutionnel parce qu'il renvoie à un concept mathématique et est donc rejeté par la Commission des lois, qui le remplace par l'expression «égal accès» (Raus 2013c: 202).

Remarquons pourtant que le fait de ne pas emprunter des mots à des discours autres ne suffit pas pour retracer la présence d'un discours constituant puisque l'ouverture d'un discours aux autres dépend plus généralement des relations codiscursives, comme nous verrons dans le chapitre 7, lorsque nous analyserons les interférences diaphasiques.

2.3.2 L'évolution des dispositifs: le discours numérique

Tout comme le discours constituant, le discours numérique est une autre catégorie qui groupe les discours produits sur des supports numériques. En effet, les dernières évolutions de la technologie, notamment des technologies liées à l'Internet, inaugurent des dispositifs relationnels (les réseaux sociaux, les blogues...) qui finissent par transformer les pratiques discursives. Marie-Anne Paveau (2017) a justement analysé ces nouveaux types de pratiques et d'écriture délinéarisée, caractérisée, entre autres, par l'hypertextualité et/ou par l'utilisation de petites phrases comme les hastags. Il s'agit d'une nouvelle logique présidant à la production du discours et qui demande également de nouveaux concepts théoriques, tels les concepts introduits par Paveau. Dans d'autres cas, il s'agit d'adapter aux nouvelles conditions de production et au nouveau type de matérialité discursive des notions préexistantes. C'est ce qui est arrivé à la notion d'éthos, que nous verrons plus en détail dans le chapitre 8 et que Dominique Maingueneau a repensé dans le contexte du discours numérique (2015).

Les discours politiques et internationaux aussi peuvent être numériques. Dans la figure 1, on peut remarquer l'utilisation grandissante des médias sociaux, notamment de Twitter, par les députés du Parlement européen pendant la décennie 2008-2018 (Comai 2018):

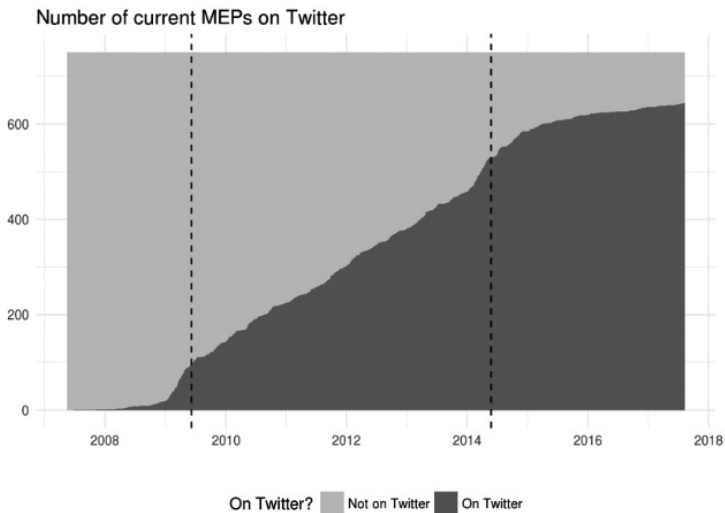


Figure 1: Utilisation de Twitter par les députés européens de 2008 à 2018 (Comai 2018).

Dans le cas des députés, il s'agit de discours «auctoriaux» (6), qui peuvent servir, entre autres, pour faire campagne électorale, comme le montre Comai (2018) en

(6) Il s'agit d'un genre introduit par Dominique Maingueneau sur lequel nous reviendrons dans le prochain paragraphe.

analysant le pic des tweets envoyés par les députés européens de l'avant élections européennes de mai 2014, ou pour rapprocher le citoyen de l'institution concernée (Roginsky, Perrier 2014: 111). Cela dit, il peut également arriver que l'institution elle-même décide d'utiliser des dispositifs de communication sur Internet pour lancer des campagnes de sensibilisation ou pour se légitimer en période de crise institutionnelle, comme il est arrivé, entre autres, à la Commission européenne (Badouard, Malherbe 2015).

Cependant, comme plusieurs auteures et auteurs l'ont remarqué (Badouard, Malherbe 2015: 56; Da Silva 2015: 78...), la tendance des institutions est de retourner à des formes de communication traditionnelles ou à limiter fortement les interactions discursives pour plusieurs raisons fondées sur la volonté de les contrôler.

Il faut également considérer que les discours numériques posent des difficultés à l'analyste du discours pour des raisons logistiques. Avant tout, à cause de leur volatilité, qui impose de décharger de la Toile le matériel discursif et langagier, ce qui n'est pas toujours simple, malgré la diffusion grandissante d'outils d'analyse et de gestion des données présentes en ligne. En effet, l'extraction des données pourrait décontextualiser le texte, ce qui pose des problèmes lors de l'analyse de la matérialité discursive. Après une décennie de recherche, on commence à fournir des solutions partielles à ce type de problèmes, en développant des outils informatiques qui permettent d'exploiter correctement les corpus numériques. Par exemple, Julien Longhi, en se penchant sur les tweets politiques, a récemment synthétisé (Longhi 2020) ses recherches de plus de 7 ans sur les dispositifs informatiques d'analyse du corpus pour améliorer le traitement informatique, l'exploitation des données et l'analyse des corpus numériques dans le discours politique, mais beaucoup reste à faire.

À cela, il faut ajouter que la mise en œuvre du Règlement général de l'Union européenne sur la protection des données le 25 mai 2018 a limité également l'utilisation des données numériques et, dans certains cas, la possibilité même de les décharger, en ouvrant des questionnements nouveaux comme par exemple (Garric, Ledegen, Pugnière-Saavedra 2020):

Quels statuts ont les données numériques produites sur les forums? Combien de temps peut-on conserver les données destinées à une recherche? Ces données sont-elles cessibles? À qui appartiennent-elles? La réglementation sur la protection des données ne renforce-t-elle pas le droit de celui, celle qui place des données personnelles (le cas échéant sensibles) dans l'espace public obligeant les chercheurs à mettre en place des protocoles de recueil et de traitements de données de plus en plus complexes?

Une partie de ces questions portent également sur les discours non numériques, mais le domaine de l'Internet les a rendues encore plus difficiles à résoudre.

Il faut encore ajouter que la présence des images à côté de la partie rédactionnelle des discours numériques demande une analyse sémiotique de la matérialité discursive, comme celle que Marie-Hélène Hermand a faite pour analyser les discours numériques du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne sur les eurorégions (Hermand 2020: 59-92).

Pour toutes ces difficultés, nous avons choisi de privilégier des discours non numériques, à quelque exception près, dans les exemples et les exercices contenus dans ce livre. Nous avons également tenu compte du fait que les discours institutionnels politiques et internationaux s'élaborent avant tout par des dispositifs de communication non relationnels. C'est notamment le cas des discours normatifs des organisations internationales (résolutions, directives...), dont nous analyserons les textes adoptés dans le dernier chapitre.

2.4 GENRE(S) DE DISCOURS

Chaque type de discours se réalise dans des dispositifs de communication spécifiques. Par exemple, le discours politique peut se réaliser par des genres spécifiques comme le tract politique, le programme électoral... Le genre peut alors se définir comme tout «dispositif de communication à la fois social et verbal, historiquement défini» (Maingueneau, 2002a: 119). Le fait que le genre soit un produit socialement et historiquement défini veut dire qu'il peut varier selon les contextes et selon la période concernée. Par exemple, le genre «article scientifique» a une structure et des caractéristiques énonciatives qui changent par rapport aux contextes nationaux et culturels. La rédaction d'un article scientifique en français demande l'utilisation de modalités du discours et une structuration interne du texte, voire un type d'argumentation, très précises qui ne sont pas forcément identiques à celles d'un article scientifique rédigé en anglais (7). D'un point de vue diachronique, les caractéristiques d'un genre peuvent varier dans le temps pour plusieurs types de raisons. Par exemple, la rédaction des «rapports» législatifs et d'initiative du Parlement européen est fixée par le règlement du Parlement et par les guides de rédaction des textes qui sont produits au niveau des institutions européennes. La mise à jour des règlements et des guides peut produire des effets sur la structure et sur les contraintes discursives à respecter lors de la rédaction de ces documents, qui donc peuvent subir des changements discursifs intéressants dans un arc temporel suffisamment significatif.

Comme pour les types de discours, pour les genres aussi il existe plusieurs classements. Parmi les plus récents, citons la typologie proposée par Dominique

(7) Cf. Agnès Tutin et Francis Grossmann (dir.) (2014).

Maingueneau (2007) qui distingue les genres auctoriaux et routiniers. Les premiers sont des genres normalement produits et signés par un auteur ou un éditeur, comme, par exemple, la dissertation, l'essai... Les genres routiniers, par contre, se caractérisent par le fait que «[l]es rôles joués par leurs partenaires sont fixés a priori et restent normalement inchangés pendant l'acte de communication» (Maingueneau 2007: 30). Les rapports du Parlement européen sont parmi les exemples de ce dernier genre de discours.

2.5 CONTRAINTES DU DISCOURS ET STRATÉGIES ÉNONCIATIVES

Chaque type et genre de discours a ses règles, des contraintes discursives qui permettent de le définir comme type ou comme genre à part. Par exemple, dans le genre constitutionnel, il est normal de ne pas retrouver le «je» comme pronom utilisé. De manière similaire, les discours constitutionnels ont tendance à utiliser un ton solennel, ce qui, d'un point de vue énonciatif, renvoie à la présence de caractéristiques précises comme, entre autres, l'utilisation d'un présent atemporel, l'absence générale de déictiques... Cependant, tout en respectant ces contraintes, l'énonciateur peut opérer des choix dans le but de susciter un certain effet de lecture. Ces choix sont des stratégies énonciatives. Par exemple, reprenons le préambule de la Charte constitutionnelle de 1848 et faisons-en la comparaison avec ceux qui ouvrent les Constitutions de 1946 et de 1958:

[1848] En présence de Dieu et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame:
I. - La France s'est constituée en République...

[1946] Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Il proclame en outre, comme particulièrement nécessaire à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après: La loi garantit à la femme...

[1958] Le peuple français proclame solennellement son attachement aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946.

Par rapport à la Charte de 1848, la Constitution de 1946 se veut laïque, ne renvoyant plus à Dieu et présentant le peuple comme énonciateur direct. La Constitution de 1958 est centrée sur les droits de l'homme et cite les autres documents

de 1789 et de 1946 avec lesquels elle forme le «bloc de constitutionnalité». Au plan énonciatif, remarquons, entre autres, la présence de déictiques dans la Constitution de 1946 dans les énoncés suivants: «au lendemain de la victoire remportée...», ce qui prend son véritable sens seulement en relation à l'après Seconde Guerre mondiale, et «comme particulièrement nécessaire à notre temps». Les déictiques temporels soulignent la volonté de situer la Constitution comme discours produit dans un contexte spécifique, de l'ancrer dans la situation qui l'a produite. La présence d'implicites («de nouveau», «réaffirme») est une autre stratégie présente dans la Constitution de 1946 et qui donc doit être prise en considération lors de l'analyse de ce discours précis. En effet, il s'agit là de stratégies énonciatives qui dépassent la présence des contraintes liées au genre ou au type de discours en question.

Les stratégies utilisées par l'énonciateur peuvent concerner le lexique, c'est-à-dire les mots et les syntagmes, et dans ce cas on parle de stratégies lexicales. Quand les stratégies portent sur le discours plus en général, on parle de stratégies discursives. Parmi ces dernières, nous trouvons la modalisation, la reformulation, les formes d'hétérogénéité, la polyphonie... Les stratégies particulières utilisées dans un texte convergent de façon cohérente dans une stratégie énonciative globale, par laquelle l'énonciateur veut atteindre un certain but (convaincre l'auditoire, susciter des opinions, légitimer une cause...). Dans les extraits tirés des discours constitutionnels, nous constatons que du point de vue des stratégies lexicales l'«Assemblée nationale» est remplacée par le «peuple français» dans les deux autres textes; on peut également constater la présence de verbes connotés comme «asservir», «dégrader» qui servent à dénoncer de manière implicite les conséquences du régime nazi.

Dans le tableau 1, nous proposons une toute première esquisse des différents types de stratégies énonciatives lexicales et discursives que nous analyserons dans les prochains chapitres:

Stratégies énonciatives	
Stratégies lexicales	Stratégies discursives
Mots connotés	Plan embrayé / non embrayé
Mots hyperboliques	Formes de polyphonie
Antonymes	Négations
Mots-arguments	Implicites
Mots-événements	Modalisation
Formules	Interférences
...	...

Tableau 1: Grille de synthèse des stratégies énonciatives (lexicale et discursive).

Bien que nous ayons distingué les stratégies lexicales des stratégies discursives, il faut se rappeler que les deux sont plutôt à inscrire dans un *continuum* de manière à ne pas les opposer. D'abord, parce que l'utilisation de certains mots renvoie à la présence de stratégies discursives. Par exemple, l'utilisation de mots connotés dénote normalement la présence de la modalité axiologique, comme nous le verrons ensuite. Puis, parce que notre approche au lexique, et donc aux mots, est discursive, ce qui veut dire que nous considérons les mots non seulement par rapport à la valeur qu'ils ont dans le système linguistique mais surtout en relation avec le contexte discursif de leur parution. Par conséquent, la séparation des stratégies représentées dans le tableau 1 doit être nuancée.

2.6 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre, nous avons posé le discours comme objet de notre analyse et avons essayé d'en suggérer une typologie à partir des critères énonciatifs liés à la *deixis* (personne-temps-lieu). Nous avons souligné la présence de contraintes caractérisant tout type de discours et aussi tout dispositif de communication représentant un genre discursif. Tout en respectant ces contraintes, l'énonciateur peut utiliser des stratégies énonciatives, autant lexicales que discursives, précises qui peuvent donc être analysées, notamment en se posant la question de savoir pourquoi elles ont été utilisées. Pour répondre à cette question, il nous faut revenir sur l'énonciation conçue déjà par Benveniste comme un «acte», aspect que nous approfondirons dans le prochain chapitre.

Avant de passer à cet autre aspect, nous voulons réfléchir à la définition de «discours» que nous avons donnée au début de ce chapitre, d'après laquelle il recouvrerait la notion saussurienne de parole, c'est-à-dire toute utilisation de la langue en contexte. Dans le cadre que nous venons d'esquisser, la notion de discours se complexifie et dépasse la définition d'où nous sommes partis. Le discours est alors toute énonciation produite dans un espace-temps précis par quelqu'un qui, par son discours, s'exprime d'une certaine manière. Par conséquent, nous comprenons mieux quel est notre objet d'analyse et notre champ d'investigation: il s'agira de répondre à des questions précises comme pourquoi un discours est produit d'une certaine manière, quelle est la visée de l'énonciateur qui s'exprime par des stratégies discursives précises, de quelle manière il se positionne en utilisant certains mots et pas d'autres...

EXERCICE 1

Dans chacun des exemples suivants, retrouvez les éléments de la *deixis* et répondez aux questions suivantes:

1. quels sont les éléments de la situation d'énonciation que vous ne pouvez pas comprendre sans connaître la *deixis*?
2. de quel type de discours s'agit-il dans les trois exemples?

(A)

Contexte: *Discours de clôture de Philippe de Villiers, fondateur du parti souverainiste Mouvement pour la France, de dimanche 16 septembre 2001 à l'Université d'été 2001-Seignosse-le-Penon.*

Extrait:

Chers Amis,

Cette Université d'été a été maintenue, comme je le disais avant-hier soir,

- parce que pour nous, le drame que vit le peuple américain était une raison supplémentaire de maintenir l'Université d'été,
- parce que dans les périodes de grandes tensions, quand le peuple français est lui-même tenaillé par l'inquiétude et l'angoisse, il est utile et nécessaire que les mouvements politiques qui font profession de réfléchir à l'avenir de notre pays se réunissent
- pour essayer de comprendre les événements et de dessiner l'avenir en rapport avec les nouvelles urgences géostratégiques.

(B)

Contexte: *Interview de l'ancien président du parti Front national, M. Jean-Marie Le Pen, à la radio RTL le 7 septembre 2004, sur la stratégie gouvernementale en vue d'obtenir la libération des deux otages français en Irak.*

Extrait: [Q = question de l'interviewer; R = Réponse de M. Le Pen]

Q — C. Chesnot et G. Malbrunot sont toujours retenus en otages quelque part en Irak. C'est leur dix-neuvième jour de détention. Quel jugement portez-vous sur la manière dont le gouvernement français tente de les libérer?

R — Je crois que le gouvernement français fait ce qu'il peut.

Q — Le fait-il bien?

R — ... et il ne peut pas grand-chose je crois. Il se dévoue beaucoup pour essayer de régler cette affaire de façon pacifique, mais les terroristes ont intérêt à faire durer le plaisir, si j'ose dire, puisqu'ils bénéficient d'une couverture médiatique exceptionnelle. On ne voit pas pourquoi ils seraient tentés, à moins de recevoir un pactole, de faire cesser cet avantage qu'ils ont.

Q — Pourquoi dites-vous qu'il ne peut pas grand-chose? Vous ne croyez pas à la diplomatie, aux prises de parole des responsables des pays arabes?

R — Je crois que ces groupements terroristes sont tout à fait indépendants, ou en tout cas très indépendants et assez insensibles, me semble-t-il, aux pressions internationales.

(C)

Slogan de la campagne présidentielle de 2007

- a) *Par notre volonté collective / ensemble tout est possible*
[site de Nicolas Sarkozy, candidat de la droite]
- b) *Avec vous tout est possible*
[site de Ségolène Royal, candidate de la gauche]
- c) *La France de toutes nos forces*
[site de François Bayrou, candidat centriste]

(D)

Slogan des affiches officielles de la campagne présidentielle de 2017 (2^e tour)



(E)

D'autres slogans:

- a) *Tenir ensemble. Face au virus chaque geste compte*
[page Facebook d'Emmanuel Macron lors de la campagne de vaccination contre la COVID-19]
- b) *Ensemble, nous pouvons placer la puissance de l'IA au service du progrès humain.*
[document de la Commission européenne du 25 avril 2018 «L'Intelligence artificielle pour l'Europe»]



LE DISCOURS COMME ACTE

Dans ce chapitre, nous revenons sur l'énonciation comme acte pour voir de quelle manière le fait de prononcer ou d'écrire un énoncé produit une action pour atteindre et réaliser une certaine visée, action dont quelqu'un est responsable. Il sera également question de voir de quelle manière l'on peut endosser, partager ou ne pas assumer la responsabilité du dit.

Le lien étroit entre l'action et le discours a été conceptualisé par l'école d'Oxford, notamment par John Langshaw Austin et John Searle. À partir de l'élaboration des actes du langage de cette école, le linguiste Oswald Ducrot a ensuite proposé la distinction fondamentale entre énonciateur et locuteur et introduit la notion de polyphonie, qui à son tour a permis à Alain Rabatel de revenir sur la notion de point de vue des narratologues d'après des critères énonciatifs qui lui ont également permis d'introduire les notions de surénonciation / sousénonciation / coénonciation.

3.1 LE DIT COMME ACTION

Il revient à John Langshaw Austin d'avoir théorisé les actes du langage et à John Searle d'avoir continué ses recherches et de les avoir systématisées après la mort du premier. L'idée à la base de cette théorie, mentionnée pour la première fois dans le livre posthume *Quand dire, c'est faire* d'Austin, est que toute énonciation produit un effet sur le réel, le dit est déjà un fait. Des verbes performatifs, qui accomplissent l'action, comme par exemple «baptiser», «promettre» en sont les exemples par excellence. En disant, «je te baptise» l'énonciateur accomplit l'acte de baptiser quelqu'un. En réalité, même les verbes constatifs qui décrivent le monde et ne semblent pas se lier directement à l'action, produisent des actions:

1. d'abord, n'importe quel verbe acquiert une valeur performative lorsqu'il est utilisé à l'impératif. Par exemple, si le verbe «se mettre» peut être constatif dans l'énoncé «je me mets là», ce même verbe à l'impératif acquiert la valeur performative de l'ordre («mets-toi là!»);
2. ensuite, parce que même les verbes constatifs en fait accomplissent des actions et ne peuvent pas réellement s'opposer aux verbes performatifs. Par exemple, un énoncé comme «tu as vu ce qui s'est passé hier à Paris?» produit l'action de conduire quelqu'un (le co-énonciateur) à croire que quelque chose s'est passé à Paris le jour d'avant.

Par conséquent, toute énonciation a une visée précise et produit une action et tout discours a une visée générale qui peut être retracée à l'aide des stratégies énonciatives qui ont été utilisées. Un discours politique, par exemple, peut essayer de convaincre et avoir donc une visée argumentative. D'autres discours peuvent simplement se limiter à nous renseigner, ou inversement ils visent à aller plus loin et à nous persuader, voire à nous manipuler.

On peut trouver trois grands regroupements pour ce qui est de la visée pragmatique d'un discours:

1. un *faire faire*: par exemple, le discours publicitaire qui essaie de persuader d'acheter un produit;
2. un *faire ressentir*: par exemple, un roman nous invite à savourer sa lecture;
3. un *faire savoir*: par exemple, le discours scientifique ou des genres discursifs comme les communiqués officiels, nous donnent des renseignements.

Il faut dire que cette typologie n'est pas exhaustive mais aussi qu'elle fournit des repères généraux pour ensuite aller plus loin dans l'analyse et retrouver la visée précise du texte (voir aussi le paragraphe 9.3).

3.2 ÉNONCIATEUR ET LOCUTEUR: LA POLYPHONIE

Comme toute énonciation est un acte, toute énonciation implique aussi un responsable de l'action visée et produite. Normalement, en utilisant le pronom «je», l'énonciateur assume la responsabilité de son dit. Mais il n'en va pas toujours ainsi. L'énonciateur, par exemple, peut choisir d'atténuer ou de ne pas assumer la responsabilité de son dit, en s'appuyant sur d'autres personnes par des citations ou en rapportant des mots de quelqu'un d'autre dans son dit (discours rapporté). En général, quand celui qui parle / écrit (l'énonciateur) ne correspond pas avec celui qui a la responsabilité du dit (locuteur), on parle de polyphonie. La polyphonie consiste donc dans le fait de disjoindre l'énonciateur du locuteur. L'énonciateur peut produire volontairement cette disjonction pour se déresponsabiliser par rapport à l'acte que son dit produira.

Prenons un exemple. En 2003, l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon présente au Parlement le rapport sur l'emploi de la langue française, comme prévu tous les ans par la loi Toubon de 1994. Le texte applique les rectifications de l'orthographe, proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes. Voici les toutes premières lignes du discours d'Aillagon au Parlement:

Le Premier ministre a fixé trois priorités à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique: assurer sur notre territoire la primauté du français, veiller à la pérennité des langues régionales, réaffirmer la place de notre langue sur la scène internationale. Il m'appartient de présenter les premiers résultats de l'action du Gouvernement au regard de ces objectifs et de proposer de nouvelles perspectives.

Dans le premier énoncé, la présence de la polyphonie est évidente: l'énonciateur (le ministre Aillagon) qui prononce le discours ne correspond pas au locuteur (le Premier ministre), dont on résume les priorités politiques et qui est responsable du dit. Ce n'est que par la première personne («il m'appartient») que le jeu polyphonique s'arrête et que l'énonciateur assume pleinement la responsabilité du dit.

La polyphonie peut être produite par plusieurs stratégies énonciatives comme:

1. une certaine utilisation des pronoms personnels;
2. le discours rapporté;
3. la modalisation en discours second;
4. la présence de points de vue différents.

Nous allons donc analyser ces stratégies de près.

3.3 PRONOMS PERSONNELS ET PRISE DE RESPONSABILITÉ DU DIT

La prise de responsabilité du dit est évidente quand l'énonciateur utilise les pronoms et les adjectifs personnels de la première personne singulière («je», «mienne», «mien»); elle est plus ou moins partagée par un collectif lors de l'utilisation de la première personne plurielle («nous», «nôtres», «nos»).

Cette dernière se caractérise par le fait de pouvoir renvoyer à plusieurs personnes différentes, selon les contextes, tandis que, par exemple, les pronoms de première personne singulière «je / tu» doivent forcément renvoyer au sujet de l'énonciation et au co-énonciateur. Il y a au moins cinq types de «nous»:

1. le nous de majesté: quand une personne utilise un nous qui renvoie à son rôle. Par exemple: «nous, le Roi». Dans ce cas, le jeu polyphonique n'a pas lieu. L'énonciateur s'appuie sur son rôle qui lui suffit pour légitimer son dit;
2. le nous de modestie: quand une personne préfère utiliser le nous pour des raisons de modestie, comme dans l'écrit scientifique ou didactique. Par exemple: «nous avons démontré ailleurs que», «nous allons analyser maintenant...». Si, dans le premier cas, nous ne trouvons pas de dédoublement polyphonique (le «nous» finalement est l'énonciateur), dans le deuxième, les choses se compliquent puisque le «nous» de modestie a tendance à créer une communauté discursive qui partage le dit. C'est comme si l'énonciateur disait

- «vous et moi, nous allons maintenant analyser», bien qu'en fait l'analyse soit finalement seulement celle de la personne qui écrit le discours;
3. le nous pluriel en tant que «je + X», où «X» est quelqu'un d'autre. Par exemple: «Pierre et moi, nous allons voir demain...» (où «X» = Pierre). Dans ce cas, la responsabilité est partagée par les différents énonciateurs;
 4. le nous du porte-parole, lorsque quelqu'un se fait porte-parole d'une communauté. Par exemple, c'est le cas d'un maire interviewé qui dirait à un journaliste: «dans notre commune, nous avons expérimenté...». Dans ce cas, la responsabilité du dit est partagée avec la communauté dont on rapporte le dit;
 5. le nous communautaire, lorsque l'énonciateur est censé appartenir à une communauté dont il partage les valeurs. Dans ce cas l'énonciateur s'estompe dans la communauté. Par exemple, lorsque le Président de la République de Gaulle s'adresse aux Français de la manière suivante lors d'un discours tenu en 1959: «nous (en tant que Français) le ferons comme une grande nation...». Ce type de «nous» peut aussi servir à l'énonciateur pour produire sa propre communauté par le discours, s'adressant à ceux qui partagent ses valeurs, ou pour incorporer le co-énonciateur à des valeurs censées être partagées. La responsabilité est assumée par la communauté discursive par rapport à laquelle l'énonciateur ne se détache pas.

3.3.1 Le pronom de l'archi-énonciateur: «on»

Encore plus riche du «nous» est le «on», que Dominique Maingueneau définit «archi-énonciateur» (1991a: 111), tellement sa valeur peut changer par rapport à la situation d'énonciation. Ce pronom permet de déclencher la polyphonie et demande l'effort de désambiguïsation du co-énonciateur. Donnons l'exemple d'un discours que le député Ledru-Rollin fit le 23 juillet 1841 aux électeurs du département français de la Sarthe, pour réclamer le suffrage universel (1):

Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. Si, comme à Lyon, dans les jours de funèbre mémoire, il écrit sur son étendard: «Du pain ou la mort», on le mitraille.

Nous comprenons que l'énonciateur se détache du «on». En disant, «comme vous, comme moi, messieurs», Ledru-Rollin se pose à côté de la communauté discursive des «privilégiés», qui est censée partager son dit. Dans tous les cas soulignés, le «on» est quelqu'un d'autre qui est responsable d'attribuer la déno-

(1) Dans tous les extraits, c'est nous qui soulignons.

mination d'électeur, de donner le titre de député, ainsi que des actes de jeter le peuple dans les cachots ou de le mitrailler.

Cependant, il peut y avoir d'autres cas où le détachement n'est pas si évident, au contraire. Par exemple, citons des cas tirés d'une interview de Jean-Marie Le Pen sur France 2 en juin 2004:

(Jean-Marie Le Pen) D'ailleurs, on le voit bien: on n'a pas cherché, au cours de ces élections européennes, à avoir l'assentiment des Français. On ne cherche pas à les mobiliser sur le thème européen. (...)

(*Journaliste*) Si on compare la France d'il y a 50 ans et celle d'aujourd'hui, reconnaissez quand même qu'il y a eu beaucoup de progrès!

L'extrait permet de voir comment ce pronom est protéiforme: dans le premier cas, «on le voit bien», le pronom renvoie à «tout le monde le voit» et c'est aussi une stratégie énonciative utilisée par l'énonciateur pour créer l'«effet d'évidence» (Maldidier 1990: 32; Guilbert 2008) sans fournir d'arguments supplémentaire: tous peuvent constater le propos de l'énonciateur. Dans le deuxième et troisième cas, «on» renvoie à la classe politique dirigeante qui s'est éloignée des Français. Dans le dernier cas, le pronom renvoie à un «nous» qui pourtant reste vague et pourrait renvoyer tantôt aux deux énonciateurs, voire au seul Jean-Marie Le Pen, tantôt à quelqu'un d'autre. C'est donc le co-énonciateur qui doit interpréter et désambiguïser l'énoncé, ce qui est déjà une manière de se déresponsabiliser de l'acte d'énonciation par l'appui sur ce quelqu'un d'autre qui actualise le sens concerné.

3.3.2 Les pronoms de la personne et de la non-personne

C'est à Benveniste que l'on doit la distinction entre les pronoms de la personne, c'est-à-dire les pronoms de la première et de la deuxième personne («je/nous-tu/vous»), et les pronoms de troisième personne («il-s /elle-s»), ces derniers étant reformulés comme pronoms de la «non-personne» qui ne participe pas directement au discours. En effet, la troisième personne reste externe au discours, puisqu'il s'agit de quelqu'un ou de quelque chose qui ne parle pas mais dont on peut parler dans le discours. Les pronoms de la non-personne se comportent alors comme des désignants nominaux qui renvoient à des objets du monde dont on parle mais qui ne parlent pas. Cela permet de réfléchir à certaines stratégies qui sont utilisées les plus souvent à l'aide des pronoms de la non-personne. Par exemple, le fait d'attribuer des croyances à ce tiers qui n'a pas de voix, comme il arrive lors de l'utilisation de la tournure «selon lui...». Cette stratégie peut concerner aussi des désignants nominaux, comme nous verrons lors de l'analyse de la modalisation en discours second.

3.4 LE DISCOURS RAPPORTÉ

Le discours rapporté sous toutes ses formes est l'endroit idéal de la polyphonie. Il s'agit pour un énonciateur de rapporter de manière plus ou moins directe le dit de quelqu'un d'autre qui devient donc locuteur. Il peut y avoir au moins trois types de discours rapporté: le discours direct, indirect et indirect libre (2). Dans le discours direct, des marques typographiques permettent d'introduire directement les mots de l'autre (les deux points suivis des guillemets et des italiques); dans le discours indirect, le dit de l'autre est rapporté par l'énonciateur qui le réélabore; dans le discours indirect libre, les mots de l'autre sont rapportés tels quels, mais sans être introduits par des marques typographiques. Dans ce dernier cas, c'est le changement de style ou la présence d'autres traces énonciatives qui permet de repérer la présence des mots de l'autre à l'intérieur du dit de l'énonciateur.

Le discours rapporté n'est pas forcément un discours oral qui est rapporté par l'énonciateur, mais peut être aussi la citation d'un document écrit, comme par exemple dans le cas suivant, tiré du Rapport de Karel Vasak, ancien Directeur de la Division des droits de l'Homme de l'UNESCO:

Le passage suivant du document final résume assez bien tout le reste: les États participants «réaffirment que la démocratie est un élément inhérent à l'État de droit. Ils reconnaissent l'importance du pluralisme des organisations politiques».

L'énonciateur Vasak cite le dit du document de clôture de la réunion de Copenhague de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) sur la dimension humaine du 29 juin 1990. Le dit rapporté de manière directe entre guillemets est donc pris en charge par les États participants.

Le dit rapporté peut l'être aussi de manière indirecte, comme par exemple dans le cas de l'intervention de l'ancien sénateur Ceccaldi-Raynaud déjà citée:

Monsieur le ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été prévenu des brutalités en préparation.

Lors de l'analyse du discours rapporté, il est fondamental de faire attention au verbe introducteur du discours rapporté afin d'émettre des hypothèses sur la manière dont l'énonciateur se positionne par rapport à ce même dit externe et par rapport aux énonciateurs dont il rapporte le dit. Dans l'exemple cité, l'utilisation du verbe «reconnaître» laisse entendre la mise à distance que Ceccaldi-Raynaud fait par rapport au dit du ministre de l'Intérieur et par rapport à ce dernier, qui en effet sera la cible de son discours critique.

(2) Pour un traitement exhaustif des formes de discours rapporté, voir les travaux de Laurence Rosier (notamment Rosier 1999).

Le discours rapporté est l'une des notions les plus complexes qui ont été analysées, entre autres, en AD parce qu'il sollicite deux autres catégories qui lui sont étroitement liées: l'interdiscours d'une part et l'hétérogénéité énonciative de l'autre (voir le chapitre 7).

3.5 LA MODALISATION EN DISCOURS SECOND

À la différence du discours rapporté, où l'énonciateur rapporte un dit externe de manière directe ou indirecte, la modalisation en discours second consiste dans le fait que l'énonciateur modalise son dit en renvoyant à un autre discours et rendant son propre énoncé second par rapport à ce discours de manière à déclencher la polyphonie. Dans l'énoncé «le ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été...», que nous avons analysé comme exemple de discours rapporté indirect, l'énonciateur Ceccaldi-Raynaud renvoie à la présence du discours du ministre qui est rapporté de façon indirecte. Par contre, dans le même discours, nous trouvons aussi une autre intervention du député, introduite de la manière suivante:

M. Ceccaldi-Raynaud. – ...car, selon la presse, vous vous interrogez encore sur la notion de sanction...

L'énoncé «selon la presse, vous vous interrogez encore...» est un cas de modalisation en discours second: le dit est celui de l'énonciateur qui fait paraître son énonciation comme seconde, en l'attribuant à la presse, ce qui lui permet de ne pas l'assumer. Le discours rapporté aurait plutôt donné l'énoncé «la presse a dit que vous vous interrogez encore...». Si le discours rapporté et le discours second créent tous les deux un jeu polyphonique, c'est pourtant seulement le discours rapporté qui est une forme d'hétérogénéité, au sens où il s'agit d'un discours prononcé par quelqu'un d'autre, par une source énonciative autre.

3.6 LE POINT DE VUE (PDV)

La notion de point de vue (désormais PdV) est une notion qui a été débattue en narratologie, notamment par Gérard Genette, mais aussi dans la linguistique de l'énonciation par Benveniste et par Ducrot (Rabatel 2003a). Suite à la distinction entre énonciateur et locuteur introduite par Ducrot, Alain Rabatel propose de revenir sur le PdV en le définissant de la manière suivante (Rabatel 2003b: 8):

On nommera PDV tout ce qui, dans la référenciation des objets (du discours) révèle, d'un point de vue cognitif, une source énonciative particulière (...) et dénote, directement ou

indirectement, ses jugements sur les référents — d'où l'importance des dimensions axiologiques et affectives du PdV. [...] le PdV est une forme générale d'expression de la subjectivité d'un sujet, telle qu'elle s'exprime à propos de la référenciation d'un objet du discours, qui peut s'accommoder tantôt de comptes rendus de perceptions, tantôt de comptes rendus de paroles, tantôt de comptes rendus de pensées.

Et de manière plus spécifique (Rabatel 2005: 59):

Un PdV correspond à un contenu propositionnel renvoyant à un énonciateur auquel le locuteur «s'assimile» ou au contraire dont il se distancie.

Dans une perspective de polyphonie, cette notion ouvre toute une série de questions nouvelles à l'égard de tout jugement qui, de manière générale, est attribué à quelqu'un d'autre — le locuteur — sans qu'en fait le dit de ce quelqu'un d'autre soit rapporté. Citons par exemple les énoncés suivants:

la justice n'a pas toujours bonne presse, qu'elle est parfois incomprise et souvent critiquée. Les Français lui reprochent son éloignement, sa lenteur, sa complexité, voire parfois son inefficacité.

On ne peut effacer le maire, le responsable politique préféré des Français.

Le premier énoncé a été prononcé en 2004 par l'ancien ministre de la Justice, Dominique Perben, lors d'un congrès de l'Union Syndicale des Magistrats. La fonction de ministre de la Justice laisse supposer que l'énonciateur a suffisamment de compétences et qu'il s'appuie sur des chiffres pour attribuer à quelqu'un d'autre, les Français, la critique de la justice en France. Le deuxième énoncé est tiré de la tribune de Jean-Pierre Raffarin, alors qu'il était Premier ministre, dans le journal d'économie et de finance *Les Echos* du 20 avril 2004. Dans ce cas aussi, la fonction de l'énonciateur laisse entendre que son dit est crédible et légitime: l'énonciateur est censé avoir des connaissances prouvées de l'attribution aux Français de la préférence exprimée.

Indépendamment de la crédibilité de l'énonciateur et de sa fonction, qui peut contribuer à sa légitimation et à la légitimation de son dit, les énoncés cités partagent la même caractéristique: les énonciateurs attribuent une croyance, une opinion, un PdV à quelqu'un d'autre, sans que l'on puisse vraiment savoir si c'est là son opinion réelle. Il s'agit donc du «simulacre» d'un PdV externe, puisque le PdV reste en fait celui de l'énonciateur qui s'appuie sur quelqu'un d'autre pour déclencher l'effet polyphonique: en d'autres termes, le dit reste celui de l'énonciateur premier et donc pas celui des Français, auxquels on pourrait alors attribuer n'importe quelle croyance et opinion.

Il n'en va pas toujours ainsi et, restant dans une perspective de dialogisme, Rabatel introduit les notions de sur / sous / co / énonciation pour présenter la manière dont deux énonciateurs construisent ensemble («co-construisent») le point de vue (PdV), à savoir la posture énonciative par rapport au dit (Rabatel 2010) (3):

Co-énonciation: coproduction d'un PDV commun et partagé par L1/E1 [L = locuteur; E = énonciateur] et un énonciateur second. [...]

Les phénomènes d'accord sur un PDV étant limités (faute de quoi la communication n'avancerait guère et se réduirait à une coopération idéale), la co-énonciation est vite suivie par la sur- ou la sous-énonciation, mieux à même de rendre compte des inégalités, déséquilibres et désaccords caractéristiques de la dynamique communicationnelle (Rabatel 2007).

Sur-énonciation: coproduction d'un PDV surplombant de L1/E1 qui reformule le PDV en paraissant dire la même chose tout en modifiant à son profit le domaine de pertinence du contenu ou son orientation argumentative.

Sous-énonciation: coproduction d'un PDV 'dominé', L1/E1, le sous-énonciateur, reprenant avec réserve, distance ou précaution un PDV qui vient d'une source à laquelle L1/E1 confère un statut prééminent.

À l'aide d'énoncés tirés des discours de l'Association Altermondialiste ATTAC et du Lobby Européen des Femmes (LEF), nous pouvons voir des exemples de postures énonciatives de surénonciation et de coénonciation par rapport au dit de l'Union européenne et de ses institutions.

En 2003, dans son livre *Quand les femmes se heurtent à la mondialisation*, ATTAC prend ses distances par rapport au lexique de l'UE avec une posture énonciative de surénonciation:

(ATTAC 2003: 67) Défini par l'Union européenne comme «une forme d'emploi caractérisé par une durée inférieure à la durée légale, conventionnelle ou usuelle», le temps partiel regroupe en réalité des pratiques et des logiques sociales opposées. [...] Qu'il soit «choisi sous contrainte» ou «subi», le temps partiel concerne essentiellement les femmes. Dans l'Europe des Quinze, le taux de féminisation du temps partiel atteint 81%.

De manière différente, le LEF reprend le dit européen par une posture énonciative de co-énonciation, comme le démontre cet énoncé tiré du discours sur *La santé des femmes dans l'Union européenne* rédigé en 2010:

(LEF 2010: 15) À l'échelon européen, le Conseil [de l'UE] a approuvé le caractère universel, l'accès au soin de qualité, l'équité et la solidarité comme des valeurs et principes communs [...] L'«équité» implique un accès égal selon les besoins, indépendamment de l'origine ethnique [...].

(3) Dans la plupart de ses travaux Rabatel utilise la graphie «sousénonciation, surénonciation, coénonciation» sans tiret. Nous avons donc privilégié cette forme sauf dans les citations rapportées où il utilise la graphie avec le tiret, comme dans ce cas.

La manière dont ATTAC et le LEF se prononcent par rapport à l'inscription de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le Traité européen permet de mieux comprendre les raisons de leur posture différente. Voici, en effet, ce que l'on trouve à ce propos dans des extraits tirés du livre *Cette constitution qui piège l'Europe* d'ATTAC (2005) et de la *Déclaration concernant la Conférence inter-gouvernementale sur la réforme du traité* du LEF (2007):

(ATTAC 2005: 73) Le commentaire officiel de la «Constitution» ne cite pas l'égalité entre les sexes parmi les nouvelles valeurs. Les partisans du «oui» le taisent soigneusement [...]

(LEF 2007: 1) nous sommes heureuses de constater que les dispositions en matière d'égalité femmes-hommes contenues dans le projet de traité constitutionnel aient été retenues dans le projet de réforme du traité, notamment: l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que valeur et objectif de l'Union européenne.

À la différence du LEF, ATTAC est polémique par rapport à la Constitution européenne. Ce positionnement différent ressort de deux stratégies, l'une énonciative, l'autre lexicale, sur lesquelles nous reviendrons ensuite, à savoir le fait que:

1. le dit du LEF ne met pas à distance le dit de l'UE («l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que valeur et objectif») et cela à la différence d'ATTAC qui marque la présence de l'autre et de son dit par les guillemets («Le commentaire officiel de la 'Constitution'»; «Les partisans du 'oui'»);
2. l'égalité est reformulée dans les deux dits de manière différente. Pour ATTAC, l'objet est formulé en discours comme «égalité des sexes», tandis que le LEF dénomme l'objet du discours come «égalité entre les femmes et les hommes», qui en est un synonyme mais qui, du point de vue de l'interdiscours, c'est-à-dire de la reprise de mots venant d'autres discours, marque un positionnement spécifique qui l'aligne sur le dit de l'UE, le LEF reprenant l'expression que l'UE utilise dans le traité de Lisbonne de 2007.

C'est alors le positionnement différent des deux énonciateurs (le LEF et ATTAC) qui produit les postures décalées de sur / co-énonciation par rapport au dit de l'autre (l'UE).

3.7 D'AUTRES FORMES D'ATTÉNUATION DE LA RESPONSABILITÉ DU DIT

L'énonciateur peut se déresponsabiliser non seulement par le jeu polyphonique, lorsqu'il s'appuie sur quelqu'un d'autre de manière à partager la responsabilité du dit (voir l'utilisation des pronoms «nous» et «on») ou à la déléguer entièrement

(voir le discours rapporté), mais il peut aussi s'appuyer sur d'autres stratégies qui lui permettent d'atténuer sa responsabilité:

1. la tendance à la généralisation du dit;
2. la naturalisation du discours;
3. le «tiers-parlant»;
4. l'ironie.

3.7.1 Tendence à la généralisation du dit

Parfois l'énonciateur peut jouer sur le désembrayage et la généralisation du dit pour atténuer la prise de responsabilité du dit. Ainsi en va-t-il pour le discours international, où la généralisation excessive produit souvent l'atténuation de la prise de responsabilité au plan discursif. La *Déclaration visionnaire contre toute forme de racisme*, document onusien signé par Nelson Mandela et Mary Robinson, joue justement sur la présence d'un plan embrayé qui se fait de plus en plus général, comme le montre l'utilisation du pronom de la personne «nous»:

Au début d'un nouveau siècle, chaque société doit, croions-nous, se poser certaines questions. Ne pratique-t-elle pas l'exclusion? Est-elle non discriminatoire? Ses normes de comportement sont-elles fondées sur les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme?

Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance qui y sont associées n'ont pas disparu. Nous reconnaissons qu'elles persistent dans ce siècle nouveau et que leur persistance est engendrée par la peur: la peur de ce qui est différent, la peur de l'autre, la peur de voir sa sécurité personnelle menacée. Et même si nous reconnaissons que la peur humaine ne peut, elle-même, être éradiquée, nous affirmons que ses conséquences, elles, peuvent l'être.

Nous formons tous une seule famille humaine. Cette vérité est devenue aujourd'hui une évidence grâce au premier décodage de la séquence du génome humain, réalisation extraordinaire qui non seulement réaffirme notre humanité partagée mais qui porte également en elle la promesse de transformations dans la pensée et la pratique scientifiques comme dans la conscience que notre espèce peut avoir d'elle-même. Ceci nous encourage sur la voie d'un plein exercice de l'esprit humain, d'une maîtrise nouvelle de toutes ses capacités inventives, créatrices et morales, renforcés par l'égalité participation des hommes et des femmes. Le XXI^e siècle pourrait ainsi devenir une ère d'authentique épanouissement et de paix.

Nous devons nous efforcer de ne pas oublier cette formidable opportunité. Au lieu de laisser la diversité de la race et des cultures devenir un obstacle au développement humain et aux échanges entre les hommes, nous devons recentrer nos conceptions, discerner dans une telle diversité le potentiel d'enrichissement mutuel et prendre conscience du fait que l'interaction entre les grandes traditions de la spiritualité humaine offre les meilleures perspectives pour la sauvegarde de l'esprit humain même. Pendant trop longtemps, cette diversité a été perçue davantage comme une menace que comme un bienfait. Et trop souvent cette menace a pris la forme du mépris et des conflits raciaux, de l'exclusion, de la discrimination et de l'intolérance.

Les préparatifs de la Conférence mondiale des Nations unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui se tiendra en Afrique du Sud en septembre 2001, offrent l'occasion d'évaluer jusqu'à quel point les aspirations des trois décennies des Nations unies contre le racisme se sont réalisées. Les horreurs du racisme — de l'esclavage à l'holocauste, à l'apartheid, au nettoyage ethnique — ont profondément blessé les victimes et avili leurs auteurs. Ces horreurs existent toujours sous de multiples formes. Le temps est venu de les affronter et de prendre contre elles des mesures globales. La Conférence mondiale devrait adopter une déclaration et un plan d'action qui fourniront les normes, les structures, les remèdes — par essence, la culture — capables d'assurer la pleine reconnaissance de la dignité et de l'égalité de tous, et le plein respect des droits de l'Homme de chacun.

Nous prenons l'engagement, durant l'année qui vient, d'œuvrer à cette conversion de l'esprit et du cœur. Nous envisageons pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant, une vie où l'exercice de ses capacités individuelles et de ses droits personnels sera conforté par l'affirmation de la solidarité agissante due à notre appartenance à une seule famille humaine.

Le genre discursif des déclarations de principes tend sans aucun doute à la généralisation et à désembrayer le plan, étant donné le ton solennel et la généralisation des principes qui y sont énumérés. Cependant, dans le discours onusien cité, le plan reste embrayé par le «nous» qui tantôt se réfère aux énonciateurs (Mandela et Robinson), tantôt renvoie à un «nous» générique, neutre (nous tous, l'humanité) au point que les deux finissent par se confondre. S'il est clair qu'au début du texte ce sont les énonciateurs qui endossent la responsabilité du dit («croyons-nous», «reconnaissons», «affirmons») lors de l'utilisation des verbes d'opinion («croire», «reconnaître») et déclaratifs (4) («affirmer»), le détour par la généralisation («nous formons tous une seule famille humaine»... «notre humanité»... «notre espèce») produit le passage à un nous neutre désignant l'humanité dans son ensemble («nous encourage»... «nous devons nous efforcer», «nous devons recentrer nos conceptions») et produisant une communauté discursive qui devient responsable du dit performatif. La clôture du discours semble revenir aux énonciateurs («nous prenons l'engagement»... «nous envisageons») mais l'ambiguïté reste («notre appartenance à une seule famille humaine»). Enfin, il n'est pas inutile de remarquer que finalement la responsabilité que ce «nous» protéiforme assume et partage, concerne le changement d'esprit («[n]ous prenons l'engagement, durant l'année qui vient, d'œuvrer à cette conversion de l'esprit et du cœur»), mais que, par rapport aux objectifs à réaliser, la responsabilité n'est pas vraiment assumée par les énonciateurs, qui préfèrent alors passer par la polyphonie et par l'utilisation du conditionnel («[l]a Conférence mondiale devrait adopter une déclaration et un plan d'action»).

(4) Par déclaratif, il faut entendre un verbe qui exprime l'énonciation d'une assertion tout en engageant fortement l'énonciateur dans ce qu'il affirme (par exemple, les verbes «déclarer, affirmer...»).

Il faut remarquer que la présence du conditionnel se justifie par le fait que le texte a été traduit de l'anglais en français, l'anglais étant sans doute la langue du document onusien original (5) En effet, la version anglaise utilise le verbe modal «*should*» («*The World conference should adopt a declaration and a plan of action (...)*») qui normalement est traduit par «devrait», bien qu'en réalité la distinction entre *should* et *must* soit beaucoup moins nette que la distinction française entre «devrait» et «doit», et que «*should*» aussi, dans certains contextes, puisse exprimer l'obligation ou la nécessité, pouvant alors se traduire par «doit» (6). Ce décalage, qui caractérise souvent le dit multilingue des organisations internationales, permet à la traduction d'endosser une partie de la dimension argumentative du discours (voir aussi les paragraphes 4.4 et 11.3.7, ainsi que l'exercice 18).

3.7.2 La naturalisation du discours

L'énonciateur peut se déresponsabiliser du dit en s'appuyant sur des soi-disant évidences ou sur des sentiments communs censés être partagés, qui finissent par naturaliser son discours. Dans un discours prononcé au lendemain des attentats du 11 septembre 2001 (voir l'exercice 1), Philippe de Villiers parle de «nouvelle guerre» qui opposerait les terroristes islamistes au monde occidental. Dans son effort de persuasion, il utilise des stratégies de naturalisation du discours plusieurs fois, comme dans les cas suivants:

Notre sentiment est aussi, évidemment, un sentiment de proximité affective avec le peuple américain

Il est bien évident que si l'Occident se résume désormais à cela, nous ne tiendrons pas longtemps.

Des tournures comme:

«il est évident / certain / évidemment...»

+

quelque chose

sont à la fois des stratégies qui naturalisent le contenu, évitant de devoir apporter des arguments ultérieurs, et qui naturalisent le discours au sens où l'énonciateur se déresponsabilise, l'affirmation découlant directement de faits évidents: en effet, tout se passe comme si le réel imposait des affirmations qui dès lors se légitimeraient toutes seules. L'évidence ne donne pas seulement le dit comme

(5) Les Nations unies reconnaissent six langues officielles, entre autres, le français et l'anglais.

(6) «*We often use should to talk about obligation, duty and similar ideas... Should can be used instead of must to make orders and instructions sound more polite*» (M. Swan, *Practical English Usage*, Oxford University Press, cité par G. Tron 2010: 22).

certain, comme nous verrons par l'analyse de la modalité épistémique du certain, mais cette stratégie permet de créer un terrain d'entente commun avec le co-énonciateur, qui est alors forcé d'assumer l'évidence, faute de quoi il y aurait déclenchement de la polémique.

Une stratégie similaire est l'appui sur un sentiment partagé, quelque chose que tous peuvent constater ou prouver. Dans le discours cité de Philippe de Villiers, nous trouvons les exemples suivants:

Folie parce qu'une barrière morale, chacun le sent bien, a été franchie.

Chacun voit bien alors que la riposte ne peut s'établir à partir d'une bataille rangée, une armée en ligne qui monte au front, une contre-attaque contre un territoire, ou même un bouclier anti-missile, puisque le terrorisme s'infiltré avec parfois des moyens conventionnels.

Pour ce qui est de la matérialité de la langue, c'est-à-dire de la forme de l'attestation spécifique, la tournure impersonnelle «il est + X» (où X = «évident, certain, clair»...) reste différente de la tournure avec l'indéfini «on / chacun + sait / voit», où l'énonciateur renvoie à quelqu'un («chacun / on») qui a la responsabilité du dit et qui déclenche la polyphonie. Cependant, l'effet produit reste de décharger une partie de la responsabilité du dit en le posant comme naturel, découlant d'une source (la réalité, le sentiment commun) qui devient garante du dit et qu'on ne peut pas contester.

Il faut pourtant faire attention à la multiplicité de sens que l'archi-énonciateur peut acquérir en discours et évaluer s'il s'agit vraiment d'appui sur l'opinion commune, la *doxa*.

Dans le cas suivant, tiré de la discussion du projet de loi sur la maîtrise de l'immigration, présenté en 2003 par l'ancien ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy, Pascal Clément, président de la Commission des lois, intervient de la manière suivante:

Ce débat avait besoin d'être pacifié. Jusqu'à présent, si on voulait l'ouvrir, on passait pour être d'extrême droite et si on ne voulait pas, on paraissait encourager l'immigration clandestine et donc le rejet des étrangers. Aujourd'hui, on sait que les lois de la République seront finalement respectées. C'est une avancée majeure: on accepte l'autre si l'on sait qu'il accepte les lois de la République.

Les deux «on sait» ne sont pas équivalents: si le premier renvoie à la *doxa* partagée par les Français, qui sont censés connaître les lois de la République, le deuxième renvoie, au contraire, à une connaissance qu'il faut acquérir (le sens en est: à condition qu'on sache que).

3.7.3 Le tiers-parlant

Une autre stratégie d'atténuation de la responsabilité du dit est le recours au «tiers-parlant», à savoir (Peytard 1993: 140) «un ensemble indéfini d'énoncés prêtés à des énonciateurs, dont la trace est manifestée par: 'les gens disent que..., on dit que..., on prétend que..., mon ami m'a dit que...'.» Peytard parle de gradation de ce tiers-parlant: de la présence de quelqu'un de spécifique («X m'a dit que»), où X = quelqu'un de précis) jusqu'à la généralisation maximale du «on dit», quand l'énonciateur s'appuie sur un collectif anonyme.

Le tiers-parlant montre qu'on ne peut pas vraiment opposer la personne à la non-personne, mais que la circulation discursive (interdiscours) est prioritaire et antérieure au fait que l'énoncé soit prononcé par quelqu'un qui réutilise les mots qui viennent d'un extérieur et que donc, comme le dit Marie-Anne Paveau (2015: 10) «la parole se déploie peut-être autant sous la forme d'une distribution circulante que d'une énonciation».

3.7.4 L'ironie

Il revient toujours à Ducrot (1984: 211) d'avoir considéré l'ironie comme une forme de polyphonie, de disjonction entre l'énonciateur, qui assumerait seulement le sens dénotatif de l'énoncé ironique, et le locuteur. L'ironie est un «effet discursif contextuel que l'on peut retracer à l'aide de quelques paramètres» (Raus 2007), à savoir:

1. la présence de quelque chose d'inattendu, une sorte d'incohérence du texte;
2. cette incohérence n'est pas accidentelle mais vise la dénonciation aux dépens d'une cible;
3. cette dénonciation demande une double mise à distance: d'un côté, entre l'énonciateur et la cible de l'ironie, et de l'autre, entre l'énonciateur et son dit, d'où l'effet polyphonique.

Plus l'énonciateur prend ses distances par rapport à la cible, plus il se rapproche de la communauté discursive censée partager son dit, raison pour laquelle l'ironie se lie étroitement à l'identité des groupes qui partagent les mêmes connaissances et valeurs. L'ironie contribue donc à créer un lien identitaire et à produire des communautés discursives par le dit partagé. Voilà pourquoi l'effet polyphonique ne consiste pas seulement dans le fait que le locuteur n'assume pas la responsabilité du dit ironique, mais aussi dans le fait que l'énonciateur demande au co-énonciateur l'effort de co-construire l'effet ironique. Par conséquent, c'est la communauté discursive qui finit par co-produire le discours ironique, en partageant la dénonciation de la cible ironique, et qui se voit attribuer la responsabilité de cette co-production. Dans l'exemple suivant, tiré de l'interview déjà citée de Jean-Marie Le Pen sur France 2 en juin 2004, le jeu de mot ironique de Le Pen prend pour cible le dit

du journaliste, et de manière indirecte l'Europe et une certaine vision européiste. La dénonciation suppose la présence d'un co-énonciateur qui partage la critique et qui déclenche correctement l'effet ironique:

(*Journaliste*) Mais à l'intérieur des frontières de l'Europe, c'est la paix, c'est un acquis fondamental...

(Jean-Marie Le Pen) Oui, la paix et la ruine, c'est la ruine dans la paix. C'est vrai.

L'incohérence logique du dit est évidente: l'accord de départ («oui») sur l'énoncé portant sur la paix comme acquis fondamental de l'Europe est contredit par l'oxymore «ruine et paix» qui suit et qui crée une contradiction au niveau du sens et de la cohérence du dit. L'effet ironique se comprend seulement si l'on admet que le vrai apport de l'Europe, selon Le Pen, a été la ruine des peuples et des nations. C'est le message que la communauté idéale, à laquelle l'énonciateur s'adresse et qui partage son dit, doit aider à reconstruire. Dans l'exemple cité, la mise à distance se fait par rapport au journaliste et à son dit, qui sont donc délégitimés, mais là-encore c'est au co-énonciateur de retracer la mise à distance (ici, le «oui» et le «c'est vrai» qui sont ironiques).

L'extrait suivant, tiré d'un débat parlementaire (Cabasino 2001: 53-54), montre comment l'ironie produit plutôt un effet polémique lorsque le co-énonciateur ne partage pas les valeurs et le vrai dit (ironique) de l'énonciateur:

(M. Jacques Larché) Pouvons-nous également oublier la relation très forte qui existe entre l'immigration et cette chance que représente pour notre destin national la francophonie?

(M. Guy Allouche) Merci de le reconnaître, monsieur le président!

(M. Jacques Larché) Mais c'est la liberté du Sénat, mon cher collègue.

(M. Bernard Piras) Elle est peu utilisée à droite!

(Mme Hélène Luc) Vous devriez le faire remarquer à vos amis de la majorité!

(M. Jean-Marie Poirier) Attendez la suite!

(M. Jacques Mahéas) Jusque-là, ça va!

(M. Jacques Larché) Rassurez-vous, messieurs, je ne suis pas en train de changer d'amitiés!

(M. Robert Badinter) C'est blessant!

(M. Jean-Luc Mélenchon) On ne vous applaudit que pour vous nuire.

(M. Marcel Charmant) N'y prenez pas goût!

La question rhétorique de Jacques Larché, homme politique de droite, déclenche les critiques ironiques de la gauche (Allouche, Piras, Hélène-Luc, Mahéas, Badinter, Mélenchon et Charmant) auxquelles Larché essaie de faire face par l'utilisation, à son tour, de l'ironie, ce qui déclenche un effet polémique en cascade toujours sur le même ton.

3.8 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre, nous avons abordé l'énonciation sous l'angle pragmatique, en considérant ce que plusieurs linguistes ont affirmé à propos du dit entendu comme action ayant une visée spécifique et renvoyant donc à la présence de responsables. Dans ce cadre précis, l'énonciateur peut décider d'assumer la responsabilité du dit ou, inversement, de ne pas l'assumer, de manière partielle ou entière, et, par conséquent, de déclencher la polyphonie par des stratégies énonciatives variées qui vont de l'utilisation de certains pronoms personnels à la modalisation en discours second.

L'endroit idéal de la polyphonie, à savoir la présence du discours rapporté, a permis de réfléchir sur la présence ou non de la mise à distance du dit rapporté par des postures énonciatives de sur /sous /co / énonciation qui ont été proposées par Alain Rabatel à partir de la notion de point de vue (PdV). Enfin, l'analyse d'autres stratégies comme le désembrayage, la naturalisation du discours, le tiers-parlant et l'ironie nous ont permis d'aborder d'autres formes d'atténuation de la responsabilité du dit.

Les formes de polyphonie rentrent dans les stratégies de type discursif. Nous allons maintenant nous pencher sur d'autres stratégies énonciatives, à commencer par celles qui portent sur le lexique (stratégies lexicales), en abordant l'analyse des mots, et donc du lexique, d'après l'observatoire discursif. C'est ce que nous ferons dans le prochain chapitre.

Après avoir relié les quatre extraits suivants avec le type et/ou le genre de discours concerné, réfléchissez aux stratégies que l'énonciateur utilise par rapport à la prise de responsabilité du dit et essayez de retrouver la présence des notions présentées dans ce chapitre.

(A) Extraits du discours de Ségolène Royal, candidate de la gauche à l'élection présidentielle de 2007, à Villepinte (11-2-2007)

Chers amis,

vous voilà si nombreux rassemblés, venus de partout. Vous avez dû comprendre qu'il se passait quelque chose d'important aujourd'hui. Vous êtes venus parce que, même si je n'en manque pas, vous avez voulu m'apporter votre courage. Je suis heureuse de voir toute la famille de la gauche rassemblée et vous tous et toutes aussi nombreux que je salue du fond du cœur.

C'est forte de cette unité et forte de votre présence que je peux aujourd'hui m'adresser en cet instant solennel à tout le peuple français. Oui, à cet instant, je veux m'adresser à tous les Français, c'est-à-dire à chacun et à chacune de vous qui attendez de savoir de quoi demain sera fait.

Je vais vous parler avec gravité. L'élection présidentielle est le moment clé où se refonde le pacte républicain et où l'on va décider de l'avenir d'au moins deux générations compte tenu de la lourdeur des défis à relever. Et c'est pourquoi j'ai voulu prendre le temps de vous écouter. J'ai entendu vos appels, vos craintes, vos détresses, vos révoltes, mais aussi vos attentes, vos désirs et vos espérances. Aujourd'hui, voici venu le jour de vous dire comment j'entends répondre à ces crises qui minent notre société et qui instillent dans ses veines le terrible poison du doute, de la résignation et parfois de la colère, mais aussi comment permettre à la France de saisir toutes ses chances, et elles sont nombreuses, de libérer tous ses talents et toutes ses énergies.

(B) Discours du Président de la République Nicolas Sarkozy au Conseil national de l'UMP (24-1-2009)

Mes chers amis,

Si je suis parmi vous aujourd'hui, c'est d'abord pour vous dire ma confiance, mon amitié et le besoin de votre soutien et de votre engagement. Le Président de la République n'est pas l'homme d'un parti. Il doit être l'homme de la nation, il a des devoirs envers tous les Français, qu'ils aient ou non exprimé leur confiance à sa candidature au moment de l'élection. Mais pour accomplir ma tâche, j'ai besoin de votre soutien, de votre engagement, de votre ardeur, car notre pays doit affronter des difficultés immenses. La crise que traversent tous les pays à travers le monde est sans précédent. Personne ne sait jusqu'où ira la crise ban-

caire mondiale, personne ne sait combien de temps durera la crise économique mondiale, mais il y a une chose dont nous sommes sûrs, c'est que cette crise est si profonde que, de cette crise, forcément, sortira un monde nouveau.

(C) Discours de vœux devant la presse du président du Front National Jean-Marie Le Pen à Nanterre (8-1-2009)

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'avoir accepté l'invitation que je vous ai lancée afin de vous présenter mes vœux de Nouvel An et, à travers vous, au peuple français, en ma qualité de Président du Front National et de Député français au Parlement Européen.

L'année 2008 rappelle malheureusement de sombres périodes de notre histoire. La France a conjugué une crise financière brutale et l'aggravation de la crise économique qui depuis longtemps déjà minait le pays.

Notre industrie, notre agriculture, notre secteur de la pêche, déjà bien malades, subissent les conséquences de la crise bancaire et sombrent inexorablement. L'insécurité et l'immigration clandestines augmentent, notre existence quotidienne devient plus difficile, notre pouvoir d'achat diminue plus rapidement qu'auparavant, pendant qu'une misère qu'on croyait disparue se fait chaque jour plus visible dans nos villes et nos campagnes.

Mais ce désastre porte en lui-même les germes de notre espérance pour l'année 2009.

Car cette crise, ce sont tous ceux qui nous ont gouvernés ou nous gouvernent qui en sont les responsables.

(D) Interview de M. Jean-Marie Le Pen à *France 2* sur les enjeux des élections européennes et les pouvoirs de l'Europe, notamment en matière d'immigration (2-6-2004)

[Le Pen] — Je constate une chose, c'est que quand il y a des chiffres sur l'immigration — les chiffres étaient catastrophiques —, M. Fillon l'a avoué, il a gardé sous le coude, pendant les élections régionales, le rapport qui établissait que la situation était véritablement très très inquiétante.

[*Journaliste*] — Sur quel plan?

[Le Pen] Sur tous les plans. Au plan de la sécurité, au plan du logement, au plan du chômage, au plan du déficit budgétaire. Il est bien évident que la France ne peut pas — c'est même Rocard qui l'avait dit — «accepter toute la misère au monde». Et c'est pourtant ce qu'elle fait depuis trente ans. Alors il ne faut pas s'étonner qu'il y ait 10 millions de Cartes vitales supplémentaires...



LE LEXIQUE D'APRÈS L'APPROCHE (INTER)DISCURSIVE

Analyser le lexique, à savoir l'ensemble des signes verbaux, d'après une approche discursive veut dire proposer une lexicologie qui observe les mots (1) par rapport à la situation d'énonciation ainsi que par rapport à la circulation discursive à l'intérieur de plusieurs discours (interdiscours) de façon à comprendre la raison de leur utilisation. Dans ce chapitre, nous aborderons donc le lexique par rapport au discours et à l'interdiscours, tout en observant les stratégies lexicales spécifiques qui permettent à l'énonciateur de se positionner et de créer des points de vue précis sur la réalité décrite. S'il revient à Mortureux (2004) d'avoir attribué un statut précis à la «lexicologie discursive», dont il est question ici, il faut également considérer les apports de Sophie Moirand (2007) à l'égard de la circulation et de la mémoire inter/discursives des mots, ainsi qu'au sujet de la parution de notions comme «mots-arguments» et «mots-événements». Ces deux dernières permettent notamment d'observer la manière dont les mots acquièrent une valeur argumentative et créent un référent social. Enfin, nous verrons comment, tout en se référant à des objets socio-discursifs, les mots finissent par renvoyer à des contenus idéologiques (mythes).

4.1 LES RELATIONS DISCURSIVES

Du point de vue sémantique, c'est-à-dire par rapport au sens des mots, les relations lexicales peuvent être au moins de trois types:

1. synonymie, quand deux mots ont un sens similaire, comme «clochard» et «sans domicile fixe»;
2. antonymie, quand deux mots ont un sens opposé, comme «guerre» et «paix»;
3. hyperonymie / hyponymie quand un mot est plus générique (hyperonyme) par rapport à un autre qui est plus spécifique (hyponyme), comme dans le cas d'«Européen» par rapport à «Français» ou à «Italien», ces deux derniers étant des co-hyponymes par rapport au premier mot.

Cependant, dès que l'on prend en considération le discours, on se rend compte que l'énonciateur peut décider de considérer des synonymes ou des antonymes

(1) Par «mot» il faut considérer non seulement le mot simple mais également les syntagmes, c'est-à-dire des expressions qui sont formées par un groupe de mots qui ont la valeur d'un seul signe (par exemple: «économie verte», «combattant étranger»...).

de mots qui ne le sont pas forcément au plan linguistique. Il faut donc analyser de plus près ces relations d'un point de vue discursif et aussi interdiscursif, en prenant en compte plusieurs discours du même énonciateur ou d'énonciateurs différents.

4.1.1 La synonymie discursive et le paradigme désignationnel

Le 16 novembre 2015, au lendemain des attentats au Bataclan, le Président de la République François Hollande, ouvre son discours devant le Parlement réuni en Congrès de la manière suivante:

Monsieur le Président du Congrès,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France, sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie.

Le Président parle de l'objet du discours (2), c'est-à-dire les attentats au Bataclan et au Stade de France à Saint-Denis, comme d'un «acte de guerre» et d'une «agression», en posant comme synonymes ces deux mots par rapport au référent dont on parle. Les différentes reformulations qui renvoient à un même référent sont donc considérées comme des synonymes discursifs et, dans un discours, forment ce que Marie-Françoise Mortureux appelle un paradigme désignationnel (2004: 100).

Voici, par exemple, les synonymes discursifs par lesquels Hollande reformule «*Daech*», responsable des attentats, à l'intérieur de son discours et qui constituent, par conséquent, son paradigme désignationnel:

Nous faisons face à une organisation, Daech, disposant d'une assise territoriale, de ressources financières et de capacités militaires. Depuis le début de l'année, l'armée terroriste de Daech a notamment frappé à Paris, au Danemark, en Tunisie, en Égypte, au Liban, au Koweït, en Arabie saoudite, en Turquie, en Libye. (...) notre ennemi, notre ennemi en Syrie, c'est Daech. Il ne s'agit donc pas de contenir, mais de détruire cette organisation (...)

«*Daech*», qui est reformulé comme «organisation / armée terroriste / notre ennemi», devient un référent social, un objet qui est construit en discours par ces expressions synonymiques fortement dépréciatives et qui permettent au Président

(2) L'objet du discours peut se définir comme ce dont on parle.

de marquer non seulement son point de vue mais également son positionnement dès le choix de ce paradigme («notre ennemi»). Ce discours a eu un impact fort en France et à l'étranger, au point de produire plusieurs réactions au plan international et médiatique et d'être souvent repris et cité. En ce sens, on pourrait le considérer comme un véritable «lieu discursif» (Krieg-Planque 2010a) à l'égard de la mémoire discursive qui se tisse autour de *Daech* et des attentats.

4.1.2 L'antonymie discursive

Comme pour les synonymes, les antonymes aussi peuvent l'être par rapport aux discours dans lesquels ils sont utilisés de cette manière. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, Philippe de Villiers fait le discours que nous avons déjà partiellement analysé dans les deux chapitres précédents. Nous en rapportons ici d'autres extraits:

L'agression contre l'Amérique, c'est une agression contre l'Occident.

Les cibles étaient symboliques:

- le centre commercial et financier du monde occidental,
- et le cœur militaire de la première puissance occidentale, le Pentagone, symbolisant le lieu d'où sont partis les missiles Tomawak contre les pays arabes ou musulmans, en l'occurrence l'Irak et l'Afghanistan.

Même si le mot est impropre, je l'utiliserai, il s'agit bien là du résultat d'une fatwa lancée par l'internationale islamiste contre le Grand Satan et les Petits Satans. (...)

Cette guerre on peut la qualifier: c'est le Jihad contre la liberté!

Pour l'islamisme, je dis bien l'islamisme, et non pas l'Islam, pour l'islamisme:

- l'Occident c'est l'ennemi,
- la violence est nécessaire, et elle est sainte (aussi bien pour le GIA, l'UCK ou Abou Sayyaf),
- la vie personnelle n'a aucune valeur.

C'est d'ailleurs toute la différence entre:

- une religion fondée et établie sur le martyr, c'est-à-dire la mort acceptée,
- et une religion fondée sur la conquête, c'est-à-dire la mort provoquée.

Au plan discursif, la création de référents sociaux passe par l'opposition entre d'un côté l'Occident, et son hyponyme «Amérique», et de l'autre l'islamisme. Deux mots appartenant normalement à deux discours différents, l'un géographique («Occident») l'autre religieux («islamisme»), sont utilisés comme des antonymes discursifs absolus dans le discours politique de Philippe de Villiers. Il faut également remarquer que, malgré la différence que l'énonciateur opère entre l'«Islam» et l'«islamisme» («je dis bien l'islamisme, et non pas l'Islam»), le fait de

choisir l'hyperonyme «religion» («une religion fondée et établie sur le martyr...»), qui renvoie forcément à l'Islam dans le paradigme désignationnel, fait penser qu'en fait les contours sémantiques de l'Islam et de l'islamisme se brouillent dans le discours en question.

Si nous avons parlé d'antonymes absolus dans le discours de Philippe de Villiers, c'est pour souligner le fait que la dichotomie discursive implique que ces deux mots sont perçus comme absolument opposés. Au plan linguistique, en effet, l'antonymie peut être:

- absolue, quand le fait de nier l'un des deux mots équivaut forcément au deuxième. C'est par exemple, le cas du couple «pair / impair» où si je nie le premier j'obtiens forcément l'autre;
- graduelle, quand le fait de nier l'un des deux antonymes ne donne pas forcément l'autre. Par exemple, le couple «pauvre / riche», où le fait de nier d'être pauvre n'implique pas forcément le fait d'être riche.

Au plan discursif, la distinction implique que pour l'énonciateur De Villiers l'opposition tient compte exclusivement des deux mots «islamisme — Occident».

Par rapport à la distinction entre antonymie graduelle et discursive, faisons remarquer l'utilisation que la Banque mondiale a proposé du couple d'antonymes absolus «pauvre / non-pauvre», en tant que reformulation du couple «riche / pauvre», lors de l'émergence des thématiques de la lutte contre la pauvreté et de la mondialisation économique (3), et le fait que cette antonymie absolue a été posée en discours comme graduelle par l'utilisation d'expressions comme «moins pauvre», «plus pauvre», «extrêmement pauvre»... La reformulation des catégories (pauvre, moins pauvre, non-pauvre...), en effet, n'est pas neutre à plusieurs points de vue:

- d'abord le fait de remplacer «riche» par «non-pauvre» relève d'un mécanisme de reclassification (voir paragraphe 4.2.3) qui permet d'éviter l'utilisation d'un mot chargé d'une mémoire discursive encombrante et dépréciative, en privilégiant un néologisme à l'apparence neutre, technique;
- ensuite, cette opposition enracine l'idée de la pauvreté par un paradigme qui ne tient compte que de cet aspect (pauvre, non-pauvre, moins pauvre...). Le mécanisme est proche de ce que l'on peut remarquer à propos du «développement» et des dérivés parmi lesquels «développement durable», qui, par l'implicite, finit par légitimer le développement comme la seule solution souhaitable des problèmes économiques (4);

(3) Au sujet du discours de la Banque mondiale, notamment à l'égard de la pauvreté en tant que moyen de légitimation du nouvel ordre mondial de la mondialisation économique, nous renvoyons aux travaux de Francine Mestrum.

(4) Au sujet de la formule «développement durable» voir aussi Perrot (1998: 22-23) ainsi que l'article d'Alice Krieg-Planque (2010b).

— enfin, à propos de «non-pauvre», la négation permet au mot de produire un effet euphémique par rapport aux synonymes à la forme affirmative, toute négation impliquant le détour par l'affirmation qu'il faut nier.

4.1.3 L'hyponymie / hyponymie discursive

La relation hiérarchique des mots prévoit un mot de sens plus général (hyperonyme) et un autre dont le sens est plus spécifique (hyponyme). Dans l'extrait suivant, prononcé par le Président de la République Charles de Gaulle en 1959,

L'équilibre des finances, des échanges, de la monnaie, est fortement établi. Par là même, la condition des Français et notamment celle des travailleurs industriels et agricoles, échappe au drame de l'inflation et à celui de la récession.

le mot «Français» est utilisé comme hyperonyme de «travailleurs industriels et agricoles» (hyponyme), mais cette relation n'est valable que dans ce contexte particulier. Hors contexte la relation n'est plus acceptable.

En discours, le fait de remplacer un hyponyme par un hyperonyme peut découler de la volonté d'utiliser des euphémismes en généralisant donc le discours. En politique, cela peut même produire un dit cryptique et aboutir à l'utilisation d'un lexique qui est tout à fait détourné de sa valeur référentielle: dans ce cas, les linguistes parlent de la présence d'une véritable «langue de bois» de la classe politique qui est souvent dénoncée par les médias.

Dans d'autres cas, l'hyperonyme ou l'hyponyme peut servir à reformuler le dit comme dans l'extrait suivant, tiré du discours de l'Organisation internationale de la Francophonie (désormais OIF) lors du Sommet de Beyrouth en 2002:

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, saluons la tenue, pour la première fois, d'un Sommet de la Francophonie dans un pays arabe, le Liban. Notre présence au Proche-Orient souligne notre solidarité avec la langue et la culture arabes, solidarité qui nous permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie.

L'utilisation des hyperonymes («un pays arabe», «Proche-Orient») pour reformuler le Liban met encore plus en évidence la dimension universelle de la Francophonie. Le même choix a été fait à l'occasion du Sommet de Hanoï («un Sommet francophone en Asie»). Remarquons aussi d'autres stratégies intéressantes dans l'extrait du Sommet de Beyrouth, notamment la présence d'un plan embrayé par le «nous», qui pourtant est reformulé par l'expression à la non-personne «Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage». Cette reformulation est présente au début de tout préambule des sommets de l'OIF et sert à réitérer les valeurs francophones, notamment le partage de la

langue qui est au cœur même de l'institutionnalisation de l'Organisation. Nous reviendrons sur le cas particulier de l'OIF dans le chapitre 11 pour voir de près ce qui caractérise le discours de cette Organisation par rapport à d'autres.

4.2 LE MOT ENTRE OBJET DU DISCOURS ET RÉFÉRENT SOCIAL

Dans un discours, les mots servent non seulement à thématiser l'objet du discours, c'est-à-dire ce dont on parle, mais ils donnent aussi un certain accès à la réalité et contribuent de cette manière à la création de «référents sociaux», c'est-à-dire de réalités qui sont partagées au niveau social. Nous allons voir maintenant de quelle manière ils créent ces référents.

4.2.1 Les mots-événements

Catégorie introduite par Sophie Moirand (2007b), les «mots-événements» sont le plus souvent des périphrases ou des syntagmes qui finissent par évoquer l'événement qui les a produits bien au-delà de leur sens linguistique. Ils évoquent le référent événementiel accompagné des significations, et par conséquent des perceptions, qu'ont provoquées les discours où ils ont été utilisés. Des expressions comme «vache folle», «11 septembre», «COVID-19» mais aussi des phrases comme «je suis Charlie», condensent l'événement auquel elles se réfèrent et qu'elles contribuent à évoquer et à construire en discours en en faisant un référent partagé. C'est souvent la presse qui a créé et mis en circulation les mots-événements les plus connus, mais ces mots finissent par circuler bien au-delà du discours médiatique. Dans le discours cité de Philippe de Villiers, un énoncé comme le suivant «[a] près le mur de Berlin, voici venir le mur du Jihad» joue justement sur un mot-événement — le mur de Berlin — qui, par le renvoi à la construction du mur, représente un référent social très complexe, qui évoque le communisme et les discours circulant lors de la guerre froide. En ce sens, un autre mot-événement, «la chute du mur de Berlin» permettra d'évoquer la fin de cette dernière et la victoire sur le communisme. L'utilisation du syntagme permet à De Villiers de rapprocher les islamistes des communistes et de se positionner de manière claire contre ces acteurs de l'espace public, tout en essayant d'incorporer l'auditoire à son positionnement. D'ailleurs, De Villiers avait déjà joué sur le rapprochement de ces deux acteurs lors de l'utilisation de l'expression «internationale islamiste», obtenue à partir du défigement du syntagme «internationale communiste».

Les mots-événements ne se limitent donc pas à renvoyer à des événements réels, mais ils les transforment en des référents sociaux capables de produire des effets évidents au plan du réel. C'est ce qui est arrivé avec les mots «crise», «(pandémie de) COVID-19», «grippe aviaire», «vache folle», «bogue du millénaire»... À

propos de ce dernier, soulignons la capacité des mots de créer un référent social et par conséquent l'événement même. En effet, le bogue du millénaire est une expression qui a pu circuler à la fin du siècle dernier pour se référer à un problème informatique qui aurait dû se produire au changement de siècle. Au début du nouveau millénaire, on s'est vite rendu compte qu'en fait ce problème ne s'était produit que de manière très limitée. L'alarmisme provoqué par la presse, à l'aide de discours évoquant des scénarios de guerre et d'apocalypse, avait quand même porté les institutions et les privés à dépenser environ 400 milliards de livres sterling au total au niveau mondial (5). Bien qu'en présence d'un véritable non-événement comme celui du bogue du millénaire, les mots finissent par créer des référents sociaux qui peuvent produire des effets imprévus.

4.2.2 Les néologismes

Les mots-événements sont des créations normalement *ex-novo*. La présence d'un objet nouveau (abstrait ou concret), dans ce cas un événement, crée, en effet, la nécessité de lui donner un nom, de le dénommer. C'est ce qui fait qu'on crée des néologismes, de nouveaux mots.

Pendant les années 1990, une nouvelle catégorie sociale commence à s'imposer dans le discours international avec le terme «*gender*». Lors de la quatrième conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, qui se déroule à Pékin en 1995, ce terme, qui en fait était déjà utilisé dans les discours des sciences sociales, commence à s'imposer à l'international par un discours qui propose de prendre en compte, d'intégrer, cette catégorie dans toutes les politiques. Les énoncés anglais du rapport de la conférence onusienne se structurent autour de la structure «*mainstreaming / integrate-ing / promote + a gender perspective / dimension*» et c'est à partir de ce moule que, deux ans après la conférence de Pékin, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) créera et définira le néologisme «*gender mainstreaming*». Par ce néologisme, l'ECOSOC introduit un objet nouveau qui circulera d'abord dans le discours international, puis dans les discours politiques nationaux.

La traduction française de ce nouveau paradigme lexical est assez problématique, en raison de la difficulté que déjà la traduction du mot simple «*gender*» finit par poser. Dans le rapport onusien de 1995, «*gender*» est traduit par «*sexe*» ou par d'autres équivalents à l'exception de «*genre*»; en 1997, l'expression «*gender mainstreaming*» de l'ECOSOC est traduite par «*intégration d'une démarche d'équité entre les sexes*». Remarquons que ce syntagme, qui se stabilise très tôt en anglais, est traduit différemment en français par les différentes organisations et institutions internationales. Exception faite de l'Organisation mondiale de la

(5) L'analyse de ce syntagme dans la presse italienne, française et anglaise a été conduite par Maria Teresa Pedrazzini, Annalisa Zanola Macola et Sonia Piotti en 2002 (voir Gobber, Milani 2002).

Santé, qui reprend la traduction de l'ECOSOC, les autres acteurs internationaux en proposent des traductions variées dès la fin des années 1990. Le Conseil de l'Europe le traduit par «approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes», syntagme qui sera repris par le Parlement européen jusqu'à 2007, le Conseil de l'Union européenne privilégie «intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes», la Commission de l'UE et l'Organisation internationale du Travail préfèrent «intégration de la dimension de genre», le Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques propose «intégration de la problématique homme-femme»...

L'étiquette choisie, qui reste assez vague en anglais et nécessite d'être précisée en français, permet alors de retracer le point de vue de l'organisation ou de l'institution internationale sur le nouveau concept introduit. C'est ce qui nous permet d'introduire la question de la reclassification par les mots.

4.2.3 La reclassification

Le cas de la traduction de «*gender mainstreaming*» montre que la dénomination de l'objet dépend du point de vue que l'énonciateur porte sur un objet-référent. Ce point de vue peut donc varier, entraînant la reclassification de l'objet et par là sa redénomination.

La reclassification, en effet, permet d'attribuer à un référent son propre point de vue. Des expressions comme «État Islamique en Iraq et au Levant (EIIL)», «État Islamique (EI)» ou «*Daech*» dénomment un objet qui reste le même, mais qui est reclassifié de trois manières différentes, chaque dénomination restant liée à un PdV précis sur l'objet. Par exemple, le fait que le Président Hollande et les ministres du Gouvernement français privilégient «*Daech*» aux deux autres expressions permet de reclassifier l'objet de deux manières:

- d'une part, l'expression nie l'existence d'un État, entendu, entre autres, comme souverain. À ce sujet, Hollande, dans son discours du 16 novembre 2015, parle plutôt de *Daech* comme d'une «organisation (...) disposant d'une assise territoriale, de ressources financières et de capacités militaires»;
- de l'autre, le mot *Daech* véhicule un PdV dépréciatif sur l'objet en question. En effet, l'utilisation d'un acronyme étranger permet de marquer la mise à distance du mot et par conséquent du référent (6). En outre, l'expression est proche des mots arabes péjoratifs, ce qui lui attribue une connotation négative.

(6) Il faut préciser qu'en France il existe une politique linguistique qui décourage l'utilisation des mots étrangers, notamment au niveau administratif et politique, et qui en recommande la traduction (voir la loi Bas-Lauriol de 1975, la loi Toubon de 1994...). Le fait donc que le Président Hollande finit par se servir d'un mot étranger sans le traduire est un signal fort du refus du mot et de la chose que ce mot désigne.

Un autre exemple de reclassification est le cas cité de «non-pauvre», qui remplace «riche» dans le discours de la Banque mondiale (Corten 1998: 8), ce qui a permis à cette institution de porter un PdV différent sur l'objet concerné, comme nous avons eu l'occasion de le voir. Citons encore l'exemple des étrangers qui arrivent en France et qui sont désignés par les appellations les plus diverses, comme «sans-papiers», syntagme qui les reclassifie comme des personnes ayant des droits qui leur sont niés (7), ou bien comme «immigrés clandestins», mot qui les reclassifie plutôt comme des personnes en situation irrégulière qui essaient de s'infiltrer dans le pays d'accueil, ou encore comme «immigrés illégaux», expression qui attribue à ces personnes la responsabilité de violer la loi.

La reclassification permet donc de retracer le point de vue de l'énonciateur sur l'objet du discours de manière à imposer une certaine perception du référent social via la redénomination de cet objet. Il nous faut alors la distinguer de la «recatégorisation», lorsque c'est la réalité en soi qui change et qui entraîne la redénomination de l'objet. Par exemple, la Francophonie, entendue comme espace géographique où l'on utilise la langue française, est un néologisme du XIX^e siècle, mais aujourd'hui la Francophonie est plutôt l'Organisation internationale qui s'est institutionnalisée pendant les années 1990. Le changement qui s'est opéré au plan du réel (recatégorisation) a demandé la dénomination nouvelle de l'objet, qui est devenu l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

4.3 MOTS ET INTERDISCOURS

La circulation des mots au niveau de l'interdiscours, et donc à l'intérieur de discours différents, charge ces mots d'une mémoire que les analystes du discours ont analysée très tôt. Paul Henry et Michel Pêcheux avaient parlé à ce propos de *préconstruit* pour renvoyer à la présence de discours antérieurs dans un discours, une sorte de «déjà-là» qui précède l'énonciation et qui déclenche l'effet d'évidence. Plus récemment, Sophie Moirand (2007b) a montré la manière dont les mots peuvent créer des mémoires au fil de l'interdiscours, en donnant l'exemple de la presse.

Pour l'analyste, la prise en compte de l'interdiscours est fondamentale parce qu'il est constitutif de l'énonciation: c'est ce qui permet à tout nouveau discours de se produire à partir de quelque chose qui a été déjà dit. Dès qu'un énonciateur dit quelque chose, le choix des mots qu'il utilise ne fait pas que renvoyer au PdV sur l'objet concerné mais permet également de situer l'énonciateur par rapport aux autres acteurs et à la communauté discursive au plan de l'interdiscours.

(7) En ce sens, rappelons l'existence d'une sorte de macro-catégorie des «sans» («sans domicile fixe», «sans-abris», «sans-logis»...).

C'est donc justement de la mémoire et du positionnement que nous allons parler dans les paragraphes qui suivent.

4.3.1 La mémoire inter(discursive)

Lors de leur circulation dans les différents discours, les mots se chargent de mémoire et, à leur tour, créent des mémoires à travers l'interdiscours.

Dans le discours qu'il fait à l'Université d'été au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'énonciateur Philippe de Villiers utilise des mots comme «terroristes», «attentats» à l'intérieur d'un contexte discursif où il utilise également des mots très forts, hyperboliques, comme «drame», «angoisse», «inquiétude» qui finissent par modaliser encore plus le discours. Ces mêmes mots «terroristes», «attentats» utilisés par Hollande en novembre 2015, au lendemain des attentats au Bataclan, produisent un effet différent, puisque ces mêmes mots ont circulé dans plusieurs discours différents entre 2001 et 2015 et qu'ils se sont chargés de valeurs discursives supplémentaires.

La mémoire (inter)discursive ne concerne pas que les mots mais elle peut concerner d'autres éléments de l'énonciation. Par exemple, les énoncés utilisés au lendemain des attentats tunisiens au Musée Bardo et des attentats parisiens («Je suis Bardo», «Je suis Paris») prennent tout leur sens et sont possibles suite à la création et à la circulation massive en discours de l'expression «Je suis Charlie», véritable mot-événement qui s'est produit, sous forme de slogan, au lendemain des attentats à la rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo*. En effet, cette expression a fini par circuler au-delà du contexte premier, et par être défigurée à partir du paradigme «Je suis + X», ce qui a permis les autres attestations discursives («Je suis Bardo / Paris»). Derrière l'attestation énonciative première, c'est la structure phrastique (8) qui a circulé d'un discours à l'autre.

4.3.2 Les lieux discursifs

L'exemple du slogan «Je suis Charlie» nous permet d'introduire ce que Krieg-Planque a défini comme étant un «lieu discursif», à savoir (2010a: 103-104):

un objet relevant d'une matérialité discursive, que les locuteurs façonnent et reprennent en y investissant des enjeux de positionnements et de valeurs.

L'énoncé «Je suis Charlie» a servi au tout début pour renvoyer à la solidarité témoignée pour les victimes des attentats mais ensuite il s'est détaché de la situation d'énonciation première pour circuler et évoquer, par l'implicite dont la mémoire inter(discursive) l'a chargé, un positionnement précis vis-à-vis des

(8) À propos de «phrase» et de «structure phrastique», voir le chapitre 5.

terroristes d'une part, notamment des islamistes de *Daech*, et de la liberté de presse et d'opinion, voire des libertés occidentales, de l'autre. En d'autres mots, la matérialité discursive, l'attestation discursive spécifique «Je suis Charlie», est réutilisée par des énonciateurs différents qui, par la reprise, marquent leur positionnement et leur PdV sur les attentats et sur des questions plus générales comme la relation aux islamistes et à la liberté d'expression. Un énoncé comme «Je suis Charlie» devient donc un lieu discursif, qui est repris et circule de manière à être investi par le positionnement et les valeurs des énonciateurs-locuteurs qui le reprennent dans leur discours.

Outre le slogan cité, il peut y avoir plusieurs types de lieux discursifs: par exemple, Krieg-Planque cite également les slogans, les formules (voir le paragraphe 4.3.4)... Les textes fondateurs, dont nous avons déjà parlé au paragraphe 2.3.1, rentrent également dans cette catégorie.

4.3.3 Le positionnement dans l'interdiscours

Puisque nous venons de parler de lieux discursifs en relation au «positionnement» des énonciateurs, il nous faut regarder de près cette notion. La reprise de mots et de configurations spécifiques de la matérialité discursive, en effet, permet à l'énonciateur de se positionner à l'intérieur de l'interdiscours, en s'alignant sur d'autres instances ou inversement en prenant ses distances par rapport à celles-ci. Lorsque François Hollande ouvre son discours de novembre 2015 par l'énoncé «la France est en guerre», et qu'il parle ensuite de «guerre contre le terrorisme djihadiste», il reprend le dit de Georges W. Bush (la célèbre expression «*war on terror*») au lendemain des attentats du 11 septembre et s'aligne sur la politique américaine face au terrorisme. Cela a d'ailleurs provoqué plusieurs réactions polémiques de la part des médias et des intellectuels, notamment en France (9). Un cas similaire est celui de l'OIF, lorsqu'elle utilise l'expression onusienne «diplomatie préventive» dans ses discours, notamment dans la Déclaration de Hanoï:

Prenons l'engagement (...) de contribuer au renforcement de la diplomatie préventive soutenue par l'ONU, tout particulièrement en Afrique et au Moyen-Orient.

Bien que l'OIF marque son positionnement d'alignement sur l'ONU de manière explicite («contribuer au renforcement de la diplomatie préventive, soutenue par l'ONU»), le fait de réutiliser l'expression onusienne «diplomatie préventive» dans un contexte d'approbation («contribuer au renforcement») est déjà la marque de l'alignement concerné.

(9) Voir, entre autres, l'article «Après les attentats, les similitudes entre les discours de Hollande et de Bush en 2001» paru dans *Le Monde* (17/11/2015) et signé par William Audureau. À propos du tournant sécuritaire au lendemain des événements de novembre 2015, voir l'analyse de Cécile Alduy (2017: 108).

L'alignement peut se faire via la reprise du dit partagé, donc non seulement par la reprise de quelque mot ou syntagme mais également par la reprise du discours de l'autre, qui peut être rapporté de manière directe ou indirecte, et même de ses stratégies énonciatives. Bien sûr, la reprise n'implique pas l'alignement mais cela en est la condition indispensable. Il faut ensuite que l'énonciateur marque le partage du dit ou bien qu'il l'utilise comme s'il était le sien, sans le distancier par la polémique. À l'opposé du positionnement d'alignement, le positionnement polémique implique la mise à distance ou le non-partage des mots et du dit de l'instance adverse. Dans trois blogues publiés dans le mensuel *Le Monde diplomatique* en décembre 2006, le géographe Philippe Rekacewicz (10) présente des cas de dénominations cartographiques qui ont produit des contestations de la part des pays concernés ou bien des acteurs internationaux. Il cite le cas de l'espace marin entre la Corée et le Japon, qui dans les cartes géographiques est appelé soit «mer de l'Est» soit «mer du Japon», ainsi que l'exemple du «Golfe», à propos duquel il précise ce qui suit:

British Airways, le très sérieux hebdomadaire *The Economist*, la chaîne de télévision Al-Jeezira ou la revue américaine *National Geographic* ont été soit bannis, soit boycottés en Iran pour avoir nommé ce bras de mer «golfe Arabo-persique», «golfe Arabe» ou simplement «Golfe».

C'est en voulant corriger leurs cartes, après une campagne de protestation lancée aux États-Unis par des groupes iraniens, que les cartographes du *National Geographic*, croyant bien faire, ont commis deux de leurs plus belles «bourdes»... D'abord en ajoutant le nom «golfe Arabe» entre parenthèses sous le nom «golfe Persique», puis en ajoutant au milieu du Golfe une note en forme d'avertissement prévenant le lecteur que, historiquement et communément identifié comme le «golfe Persique», cet espace marin est aussi appelé par certains «golfe Arabe». Il n'en fallait pas plus pour alimenter la fureur des Iraniens...

Ce que le cartographe remarque de manière ironique n'est pas seulement la dénomination différente de l'objet en question, mais la présence de points de vue différents de la part des acteurs qui revendiquent la possession (arabe ou iranienne), même symbolique, du Golfe. L'utilisation d'un syntagme ou de l'autre permet également à l'énonciateur qui l'emploie de se situer par rapport aux autres acteurs de l'espace public à l'intérieur d'un espace polémique.

Rekacewicz remarque des problèmes similaires avec les expressions «territoires palestiniens occupés» et «terre d'Israël de Judée et de Samarie», qui renvoient au même référent mais qui font émerger deux positionnements différents: la première expression renvoie en effet à un énonciateur précis — les Nations unies — qui, par l'utilisation de cette locution, reconnaissent le statut d'occupation des territoires et se positionnent par conséquent au niveau de l'espace public. La deuxième est l'expression utilisée par les Israéliens, qui choisissent de nommer ces territoires de cette manière, en niant la présence des Palestiniens qui y vivent

(10) Ces blogues ont été publiés sous le titre «Nommer, c'est exister» et sont téléchargeables depuis le site du mensuel.

et en affirmant leur droit de propriété territoriale. Ce point de vue sur l'objet en question les positionne comme antagonistes des Nations unies au plan discursif et de l'espace public.

Il en est de même pour la «Macédoine», à propos de laquelle Rekecewicz dit que:

la Grèce a mené un combat sans merci à la Macédoine yougoslave nouvellement indépendante pour lui interdire de porter le nom simple de «Macédoine». Il fut un temps où tous les documents officiels grecs rappelaient que la Macédoine était une région grecque. Les Nations unies, pour calmer le jeu, ont fini par céder et proposer aux Macédoniens — en attendant que ce différend soit réglé — de s'appeler *Fyrom (Former Yugoslavian Republic of Macedonia)*. Aujourd'hui, la situation entre les deux pays est redevenue normale, mais pendant quelques années la Macédoine, pays enclavé sans accès à la mer, a dû subir un terrible embargo mis en place par la Grèce.

Le fait que la Grèce n'accepte pas de parler de «Macédoine», c'est également une manière de nier son existence comme État indépendant. En effet, la dénomination d'un objet est ce qui lui permet d'exister, aspect sur lequel nous reviendrons au chapitre 5 en parlant du présupposé d'existence.

Rappelons encore les nombreuses lois françaises portant sur l'immigration ou sur le droit d'asile qui, dès leur dénomination, situent dans l'interdiscours le ministre de l'Intérieur qui les propose. Il suffit de citer la loi relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, proposée en 2003 par Nicolas Sarkozy, où l'expression «maîtrise de l'immigration» permet de positionner l'énonciateur à droite.

4.3.4 Polémique et interdiscours: la formule

La question du positionnement polémique permet d'introduire la notion de «formule» qui a été proposée par Alice Krieg-Planque en 2003 et peut se retracer à l'aide de trois paramètres fondamentaux:

1. le figement: la formule est figée au sens où elle a un signifiant stable. C'est par exemple le cas de «purification ethnique», formule qui est devenue stable, et par là reconnaissable, après avoir circulé en discours sous d'autres formes (entre autres, par des périphrases comme «ethniquement pur»);
2. le renvoi à un référent social au sens où la formule renvoie à un référent que tous reconnaissent comme appartenant au savoir collectif. Cela est le fait de sa circulation discursive à l'intérieur de discours variés;
3. le déclenchement de la polémique, à savoir le fait que son utilisation positionne l'énonciateur à l'intérieur d'un espace polémique.

Outre le cas cité de «purification ethnique», un autre exemple de formule est le syntagme «sans-papiers». Lors de l'occupation des Églises de Saint-Ambroise et de Saint-Bernard par des immigrés irréguliers en 1996, les médias inaugurent l'expres-

sion «sans-papiers». Grâce à sa circulation massive dans l'interdiscours, elle devient une locution stable qui permet à ceux qui l'utilisent de se positionner par rapport à la question de ces immigrés et de souligner leur point de vue par rapport au référent, qui désormais est un référent social reconnu par tous. Cela dit, au lieu d'utiliser cette expression, certains préfèrent employer des reformulations différentes comme «immigré clandestin», ce qui les positionne de manière polémique par rapport à ceux qui privilégient «sans-papiers». Le positionnement polémique est évident lors des discussions parlementaires qui ont suivi la présentation de la loi Debré, loi de droite de 1997, et de la loi Chevènement, présentée par la gauche en 1998: ce sont justement des occasions privilégiées qui permettent de retracer la manière dont le conflit symbolique de la gauche et de la droite se joue au fil des mots (voir l'exercice 3). Plus récemment, la polémique qui s'est déclenchée en France autour du néologisme «intelligence artificielle» a inaugurée une formule qui oppose les partisans d'une IA «forte», c'est-à-dire autonome, aux partisans d'une IA «faible» et maîtrisée. La querelle des mots est évidente dans cet extrait du rapport de Claude de Ganay et Dominique Gillot, qui a été présenté au Parlement français en 2017 (Ganay, Gillot 2017: 200):

Ces observations conduisent à (...) contester le fantasme de l'intelligence artificielle forte car elles récusent la pertinence d'une comparaison avec l'intelligence humaine. (...) il était plus juste de parler d'intelligence augmentée plutôt que d'intelligence artificielle.

4.4 LA DIMENSION ARGUMENTATIVE DES MOTS

Par rapport à l'interdiscours, l'énonciateur peut se positionner en s'alignant sur d'autres instances énonciatives de l'espace public ou, inversement, marquer un positionnement polémique par rapport à ces dernières. La notion de positionnement permet donc de poser l'interdiscours comme un espace où des discours circulent, sont repris ou bien sont mis à distance, et par lesquels les énonciateurs se situent par rapport aux autres. À ce sujet, Ruth Amossy parle d'argumentation de manière large pour entendre quelque chose qui ne peut pas se restreindre à l'ensemble les stratégies énonciatives mises en place par un énonciateur pour convaincre un auditoire d'adhérer à sa thèse (11). Au contraire, selon Amossy,

il y a argumentation quand une prise de position, un point de vue, une façon de percevoir le monde s'exprime sur le fonds de positions et de visions antagonistes ou tout simplement divergents, en tentant de prévaloir ou de se faire admettre.
(Amossy 2010a: 32)

(11) De manière spécifique ces stratégies consisteraient dans la mise en place d'assertions validant une thèse, ces assertions s'appelant alors «arguments».

Bien au-delà des discours à visée argumentative, c'est-à-dire dont le but ultime est de convaincre le co-énonciateur d'adhérer à la thèse de l'énonciateur, tout discours aurait, d'après Amossy (2010a: 24), une «dimension argumentative» qui peut se définir comme

la simple transmission d'un point de vue sur les choses, qui n'entend pas expressément modifier les positions de l'allocutaire, [et qui] ne se confond pas avec une entreprise de persuasion soutenue par une intention consciente et offrant des stratégies programmées à cet effet. Une plaidoirie a une nette visée argumentative (...). Une description journalistique ou romanesque, par contre, aura une dimension plutôt qu'une volonté argumentative.

Si tout dit a une dimension argumentative, alors le fait que des analystes du discours ont parlé de valeur argumentative des mots (Krieg-Planque 2000), voire de véritables «mots-arguments» (Moirand 2007b), ne doit pas vraiment surprendre.

4.4.1 La valeur argumentative des mots

Lors du conflit en ex-Yougoslavie, Alice Krieg-Planque (2000) fait remarquer la circulation discursive de l'expression «camp de concentration» pour désigner les camps serbes en Bosnie. D'après cette analyste, l'emploi du syntagme est problématique parce que la dénomination «camps de concentration» porte en elle l'argument selon lequel «il faut intervenir», en raison de la mémoire interdiscursive qui renvoie aux camps nazis. Bref, le fait de l'utiliser dans des contextes discursifs qui ont trait à l'ex-Yougoslavie déclencherait l'engagement, convaincrat de la nécessité d'intervenir pour ne pas devenir responsables de génocides: par conséquent, la dénomination utilisée a une valeur argumentative. En ce sens, la volonté du Président de la République française de l'époque, François Mitterrand, de ne pas utiliser la dénomination marquerait son non-engagement et renverrait au positionnement politique de non-intervention du Président par rapport au conflit en ex-Yougoslavie. Au contraire, l'utilisation croissante du syntagme par les Bosniaques et par les médias renverrait au positionnement opposé, et par là à l'engagement différent de ces acteurs par rapport à la demande de mobilisation vis-à-vis de la communauté internationale. Précisons que la non-utilisation du syntagme équivaut aussi à la négation même de l'existence de ces camps (à ce sujet, voir aussi le présupposé d'existence au paragraphe 5.7), ce qui permet à Mitterrand de se déculpabiliser de la non-intervention.

De manière plus générale, les formules, dont la composante polémique est constitutive comme nous l'avons vu précédemment, peuvent avoir également une valeur argumentative. En effet,

La polémique est prise de façon générale comme une modalité argumentative: elle confronte deux thèses antagonistes par une opération de dichotomisation (d'exacerbation

des positions), de polarisation (de regroupement de deux parties hostiles l'une à l'autre) et de discrédit jeté sur l'autre (...). Dans cette perspective, l'étude des fonctions polémiques de la formule vient compléter et prolonger l'examen de ses fonctions argumentatives. (Amossy, Krieg-Planque, Paissa 2014)

4.4.2 Les mots-arguments

Si la dénomination «camp de concentration» implique une valeur argumentative qui se déclenche dans le contexte discursif des conflits en ex-Yougoslavie et qui convainc de la nécessité d'intervenir, d'autres mots acquièrent la valeur d'argument faisant autorité, ce qui permet l'adhésion immédiate de tout co-énonciateur et évite à l'énonciateur d'utiliser d'autres arguments pour persuader d'adhérer à son positionnement. C'est par exemple le cas de l'utilisation des mots «traçabilité» et «transparence» lors de l'affaire de la vache folle, qui voulaient persuader les consommateurs d'acheter de la viande bovine. Ces mots ont donc été utilisés comme «mots-arguments» (Moirand 2007b).

L'utilisation de mots-arguments est de plus en plus évidente dans le discours politique de nos jours, comme nous le verrons en parlant de la langue de coton qui récemment a remplacé la langue de bois des acteurs politiques. Des mots comme «modernité», «développement», «progrès», «solidarité», «humanitaire», «confiance»... sont en effet utilisés comme des mots qui, par leur connotation positive et leur incontestabilité, suffisent à eux seuls pour remporter l'adhésion du co-énonciateur à des pratiques variées, voire opposées, sans recourir à des arguments ou à des explications ultérieures.

Bien qu'extraits de discours plus complexes, les énoncés suivants permettent de comprendre la manière dont les mots-arguments «modernité» et «modernisation» (12), avec leurs familles étymologiques (par exemple, «moderniser» ou «moderne»), légitiment la nécessité d'adopter des réformes de gauche comme de droite:

(Ségolène Royal, discours fait le 17 février 2007 à Villepinte, lors de la campagne pour les présidentielles) Oui, des réformes profondes doivent être faites pour moderniser nos institutions.

(Nicolas Sarkozy, discours présidentiel fait à Saint-Dizier le 20 octobre 2009) À cette occasion, il faut moderniser en profondeur notre fiscalité locale (...) La question n'est pas de critiquer notre pays, mais de l'inscrire dans la modernité.

En effet, la pratique des réformes, si différentes soient-elles, est légitimée par la modernité qui en devient l'argument unique et incontestable. Nous verrons qu'en

(12) Tout en renvoyant à des concepts différents et tout en ayant circulé dans des discours différents, «modernisation» et «modernité» s'apparentent désormais dans la rhétorique actuelle qui les vide de leur sens (voir Durand 2007: 310-317) et les rend aptes à être réutilisées dans la «langue de coton».

fait ce mot-argument a tendance à être utilisé avec d'autres qui mettent en scène la nécessité du changement par une logique stricte, ce qui nous permettra de retracer la présence d'un véritable «mythe programmé» (voir paragraphe 4.7.2). Comme ce type de mythe s'appuie sur «l'imaginaire social, à partir des matériaux fournis par l'histoire» (Perrot, Rist, Sabelli 1992: 54), il est bien de souligner que le mythe de la modernisation se construit autour du darwinisme social, le darwinisme ayant «inspiré des philosophes, des sociologues, des psychologues, avec les retombées politique que l'on sait» (Maingueneau, Guilbert 2019: 194). La métaphore biologique est ce qui permet la réactualisation du darwinisme et sa réélaboration en mythe programmé, ainsi que la parution récente de l'expression «intelligence artificielle» (voir le paragraphe 11.3.3).

4.5 LA VALEUR JUSSIVE DES MOTS ET LES NON-DITS

Outre la valeur argumentative, les mots peuvent acquérir une valeur jussive, lorsqu'ils sont utilisés dans le discours juridique. Il s'agit, en effet, d'une valeur impérative qui se fonde sur le droit (*jus*). La valeur jussive intéresse notamment l'analyste du discours international qui se penche sur certains genres du discours juridique comme, par exemple, les résolutions. Par cette valeur, les mots déclenchent non seulement un positionnement mais également un effet performatif prédéterminé. Ainsi en va-t-il pour des termes qui, après avoir été déjà définis du point de vue juridique, par exemple comme crimes, produisent l'intervention directe de l'acteur concerné dès qu'ils sont utilisés dans des genres discursifs comme la résolution.

Lors de l'analyse de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n. 827 de 1993, qui concerne la création d'un tribunal international en ex-Yougoslavie, Edmond Pascual (2004/2014(13): 119) remarque justement l'utilisation de quelques formulations lexicales spécifiques privilégiées à la place d'autres. Pascual cite, par exemple, le fait de parler de «tuerie massive» ou de «nettoyage ethnique» à la place de «génocide» et souligne qu'il s'agit de synonymes linguistiques, qui ne sont pourtant pas de synonymes juridiques: en effet, l'utilisation de «génocide» déclencherait l'intervention militaire directe de l'ONU en raison de la Convention de Genève de 1948, alors qu'à ce stade l'ONU se contente de créer un tribunal international jugeant des crimes de guerre. Le fait donc de remplacer un mot par un autre dépend de la valeur jussive que l'expression utilisée déclencherait dans un contexte discursif précis, ce qui produit l'évitement de la reformulation encombrante.

(13) Les citations et les renvois au livre d'Edmond Pascual se réfèrent à l'édition de 2004, qui a été rééditée en version numérique en 2014.

Dans la même résolution, Pascual remarque un autre non-dit: l'absence du mot «guerre», qui est remplacé par son antonyme «paix». Là encore, dit l'auteur (2004/2014: 119),

les termes en question ont une signification juridique tout à fait précise et (...) leur seul énoncé implique des comportements clairement définis par le droit international: une guerre ne peut être que consécutive à une déclaration dans les formes et elle a des conséquences militaires et diplomatiques précises.

Ces formes d'évitement du dit s'apparentent au cas de la non-utilisation de l'expression «camp de concentration» de la part de Mitterrand lorsqu'il est question des camps serbes en ex-Yougoslavie. Bien que la valeur des mots utilisés reste argumentative dans le discours présidentiel, en raison du contexte discursif non juridique, et soit jussive seulement dans la résolution onusienne, les deux cas restent similaires dans le fait de témoigner de la présence de non-dits (14). Ces derniers font réfléchir au fait que quand un énonciateur produit un énoncé, il choisit parmi les nombreuses reformulations qui existent à l'intérieur de l'interdiscours, ce qui met encore plus en évidence l'importance de tenir compte de la matérialité de la langue et du discours.

4.6 MOT OU TERME?

L'exemple de «génocide» dans la résolution onusienne citée nous permet d'introduire la notion de «terme». Au niveau du discours juridique, tant au plan national qu'international, les mots nécessitent d'être clairement définis et de ne pas être ambigus de manière à renvoyer à des concepts opératoires: par des définitions univoques à l'intérieur de discours spécifiques, voire techniques, les mots deviennent alors des termes.

Depuis les travaux d'Eugène Wüster, la terminologie, à savoir l'étude des termes, est devenue une discipline à part entière, qui essaie d'attribuer aux termes des définitions univoques et transparentes. Suite à ces études, l'Organisation internationale de Normalisation (ISO) a mis en place un comité spécifique, le comité 37, qui rédige des documents appelés «normes», où les caractéristiques des termes et la manière de les créer sont décrites de manière claire (voir notamment les normes 704, 860 et 1087). D'après ces normes, le nouveau terme («néo-terme») est créé à partir d'un concept défini préalablement, puis mis à disposition dans les autres langues, selon que de besoin, par une traduction harmonisée

(14) Ces non-dits sont proches des formes de «silencement» dont parle Eni Puccinelli Orlandi (1996a: 62) à propos des politiques du silence: le fait de dire «X» pour ne pas (laisser) dire «Y».

(15). C'est d'ailleurs ce qui arrive, entre autres, dans les institutions de l'Union européenne qui mettent à disposition par la banque terminologique IATE les termes ainsi traduits dans les 24 langues officielles.

Cependant, l'approche de Wüster, qui entendait trouver un accord sur le concept pour ensuite le désigner par une étiquette (le terme), reste une démarche idéale qui ne tient pas compte de l'utilisation discursive des termes. Cette dernière implique forcément un dépassement de l'opposition mot-terme. Pour s'en rendre compte, il suffit de penser à la tendance des médias de reprendre les termes des institutions européennes et de les faire circuler dans des discours où ils sont reformulés par des paradigmes désignationnels, ce qui produit la «banalisation» des termes (Mortureux 2004: 112), voire leur «massification» (Rousseau 2011: 3). Au fond, c'est plutôt l'utilisation des signes verbaux dans des discours précis qui fait qu'on puisse les considérer comme des mots ou comme des termes.

Il ne faut donc pas opposer les deux, mais garder à l'esprit que c'est la valeur qu'un mot acquiert lors de son utilisation dans un discours qui en fait un terme. Par exemple, la redéfinition et l'utilisation spécifiques d'un mot générique dans un discours juridique, qui a des restrictions majeures par rapport au discours politique, en feront un terme. C'est d'ailleurs ce qui justifie que la synonymie juridique diffère de la synonymie linguistique de la langue courante.

4.7 MOTS ET IDÉOLOGIE: LE MYTHE

Pour pouvoir introduire la question de l'idéologie par rapport aux mots, partons des deux citations que nous avons eu l'occasion de voir au paragraphe 1.9:

[l'idéologie est] le système des idées et des normes qui dominent l'esprit d'un homme ou d'un groupe social.

(Althusser 1970: 22)

(...) analyser les discours politiques renvoie à une démarche de démythification qui cherche à identifier les sens inclus dans le mythe, à formuler les valeurs qui lui ont été attribuées.

(Trimithiotis 2013: 39)

La manière dont l'idéologie est strictement liée aux signes, et donc aux mots en tant que signes verbaux, permet d'introduire la notion de «mythe». Introduit par Roland Barthes (1957), le mythe peut se définir comme un signe au deuxième degré, au sens où un signe linguistique, constitué comme le dit Ferdinand de Saussure d'un signifiant — l'aspect graphique et phonétique du signe —, et d'un

(15) L'harmonisation implique non seulement la présence d'un concept qui reste le même dans les différentes langues mais aussi qu'on privilégie des étiquettes multilingues qui, des points de vue graphique et phonétique, soient similaires à celle de la langue d'origine du néoterme.

signifié, devient en fait le signifiant d'un signe au second degré, dont le contenu est déformé par rapport au contenu du premier et renvoie à la présence de l'idéologie (16). Barthes le représente de la manière suivante:

Signe de Saussure (signe au premier degré)	Signifiant	Signifié
Signe au deuxième degré / MYTHE	Signifiant	
		Signifié

Tableau 2: Représentation du mythe barthésien par rapport au signe saussurien.

Pour les signes verbaux, donc pour les mots, c'est à partir des discours, comme le dit Charaudeau en parlant d'«imaginaires socio-discursifs» (17), qu'un mot finit par renvoyer à un sens autre, idéologique qui tend à se réitérer par la tautologie, c'est-à-dire par la définition identique qui se répète, et par l'évidence, de manière à se naturaliser et, par conséquent, à se dépolitiser.

La construction discursive des mots «France» et «Français» dans les discours de Jean-Marie Le Pen, par exemple, déclenche la présence d'une mythologie précise. Au premier degré, ces signes, pris dans leur sens politique, renvoient normalement l'un, à un État souverain et républicain, et l'autre, au citoyen de cette République. Au fil de l'interdiscours lepéniste, on se rend compte qu'en fait la construction discursive de ces mots insiste sur des éléments dichotomiques (bien, mal) sur l'opposition «nous-eux» et que selon cette interprétation idéologique, ces deux mots recèlent deux mythes (Alduy 2015: 256): «celui de 'la' France comme entité unifiée et celui des Français, classe restrictive redéfinie en excluant ceux qui n'ont point de racines». La France renvoie plutôt à une vision précise de ce pays, la vision lepéniste qui perdurera aussi dans les mots de la fille de Le Pen, Marine, et qui s'oppose à tout ce qui n'est pas censé être français, cet «eux» dans lesquels on finit par ranger les communistes, les européistes, les immigrés, et par là la religion islamique... La diabolisation de l'autre permet de mieux faire ressortir l'idéal mythique de la France et des Français, les vrais patriotes qui ont à cœur la France et qui au fond partagent la vision lepéniste. La réitération de cette construction mythique au fil de différents discours finit par naturaliser ce contenu idéologique, qui pourtant est le fruit d'un positionnement idéologique précis.

(16) Pour Barthes l'idéologie est essentiellement bourgeoise. Par contre, pour Althusser, l'idéologie est quelque chose qui concerne n'importe quel groupe. Faisons remarquer que la connotation négative et dogmatique que le mot «idéologie» hérite de la tradition marxiste a été critiquée par des analystes qui ont fini par la remplacer par d'autres notions, comme celle d'«imaginaire socio-discursif» (Charaudeau 2005a: 158).

(17) Pour Charaudeau (2007): «les imaginaires sont engendrés par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateur de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective».

Un autre exemple de la langue de bois en politique, nous l'avons vu lors de l'analyse du discours de Philippe de Villiers qui réitère l'antonymie discursive «islamisme-Occident». La naturalisation de l'opposition par la répétition fait que l'islamiste, et par contagion l'Islam en général, renvoie au sens second d'anti-occidental, d'ennemi de l'Occident. L'opposition «Occident-Musulmans / Islam» ne concerne pas que le discours de De Villiers, mais on le retrouve dans plusieurs discours politiques et également médiatiques (Rabah 1998), qui circulent depuis plusieurs années, mais qui redeviennent d'actualité aujourd'hui à cause des événements récents. Il ne s'agit donc pas d'un point de vue circonscrit à Philippe de Villiers, mais d'une véritable déformation du sens du signe premier par un mythe qui date en fait du Moyen-Âge (18). Si le mythe barthésien traditionnel est un contenu second auquel les mots peuvent renvoyer par la déformation du signe premier, l'évolution récente de la rhétorique politique et internationale a porté les analystes à parler plutôt d'une «mythologie programmée»(19) (Perrot, Rist, Sabelli 1992), qui, elle aussi, vise à se naturaliser par la tautologie et par l'évidence, mais qui apparemment est vide de contenu idéologique, puisqu'elle s'appuie sur des mots consensuels qui semblent absolument neutres, dépourvus de tout positionnement politique.

Le mot-argument «modernité» ne se limite pas à être le seul validant des pratiques, mais il déclenche une narration précise, mythique, qui a affaire aussi à d'autres mots comme «progrès», «adaptation», «changement», «avenir», «retard» (20). Il s'agit là de mots incontestables, qui font un consensus large et qui légitiment des pratiques. À la différence du mythe traditionnel, ces mythes ne renvoient pas par déformation à d'autres contenus, qu'on peut éventuellement contester si on les décrypte. Tout en puisant en fait dans les vieux mythes traditionnels, «les matériaux fournis par l'histoire» dont parlent Perrot, Rist, Sabelli (1992: 54), ils ne les rendent pas accessibles, parce qu'ils sont cachés par l'interface des mots consensuels. Dans le cas de la modernité, la pratique envisagée est normalement celle des «réformes» politiques de tout genre, indépendantes du champ politique, comme nous l'avons vu avec les exemples de Royal et de Sarkozy.

Nous allons maintenant voir en quoi ces deux types de mythes ont affaire à la présence de langues proches mais différentes qui sont utilisées en politique et qui, par les mots, renvoient justement à deux mythologies différentes (traditionnelle ou programmée): la langue de bois et la langue de coton.

(18) En effet, la dichotomie qui oppose le mythe positif de l'Occident à la diabolisation du musulman se sert de mots qui datent du Moyen-Âge. Par exemple, le *jihad* est traduit normalement par «guerre sainte» par les médias (Rabah 1998: 323; 434n). Dans les paradigmes désignationnels médiatiques, il n'est pas rare de trouver aussi la reformulation par «croisade».

(19) Pour la définition de cette mythologie, voir les paragraphes 1.9 et 4.7.2.

(20) Cette narration peut se résumer de la manière suivante: le monde change en permanence et, pour s'adapter aux mutations, il faut changer à son tour et se moderniser. La modernisation est nécessaire dans une vision d'avenir et elle demande l'adaptation immédiate parce qu'on a pris du retard. Cette adaptation aux changements se fait normalement par des réformes. À propos des mots de cette narration, voir aussi les entrées «changement», «modernisation», «adaptation», «réforme» dans Durand 2007.

4.7.1 Langue de bois et mythe traditionnel

Depuis les années 1980, on parle beaucoup en France de la «langue de bois». D'après Michaël Oustinoff (2010: 16):

le terme de «langue de bois» est, en réalité, un emprunt au russe par l'intermédiaire du polonais. En effet, c'est à l'occasion du mouvement initié par le syndicat Solidarno , au début des années 1980, que la presse française (et notamment le journal *Libération*) utilise ce terme pour traduire le polonais *dretwa mowa* (littéralement: «langue figée») ou *drewniana mowa*, lui-même calque sur le russe *derev'annyj jazyk*. Dans ce contexte, la langue de bois est celle, très précisément, du régime soviétique pris pour cible en tant que régime totalitaire étendant sa domination sur la Pologne du Général Wojciech Jaruzelski.

Cette expression a servi donc tout d'abord à dénoncer la fausseté de la langue des régimes soviétiques, mais en fait, selon Patrick Sériot (1989: 52-58), elle dénonce en général la présence de la «langue de l'Autre» qui s'oppose à sa propre langue, perçue et présentée comme la «langue du vrai». Cette expression a d'ailleurs circulé dans le discours médiatique français pour dénoncer le langage opaque des politiques. De leur côté, certains politiciens commencent à utiliser le *lieu commun* du parler vrai (21), justement pour marquer leur distance par rapport à ce langage opaque et insister sur leur volonté de désabuser les Français, en leur parlant de manière franche et en leur disant la vérité.

Françoise Thom nous aide à voir de plus près les caractéristiques de cette langue. Thom parle en effet d'un «sens dévoyé» des mots de la langue de bois (1987: 44) et précise que dans cette langue (*ibidem*: 45), «[l]'idéologie passe un compromis avec les mots: elle les laisse subsister après les avoir évidés et leur avoir injecté un contenu nouveau». La tautologie, la répétition et la métalepse, c'est-à-dire le fait d'exprimer la chose par une métonymie qui remplace les causes par les conséquences, sont typiques des procédés de cette langue. Nous voyons donc que dans cette langue, où l'on dit A pour en fait renvoyer à un sens B qui est dévoyé, déformé par rapport à l'autre, les mécanismes fondamentaux sont proches de ce que Barthes décrivait pour le mythe traditionnel.

La langue de bois, qui a été utilisée au moins jusqu'aux années 1990 en politique, et qui est peu utilisée aujourd'hui, est une langue qui suppose la présence de l'Autre. Elle suppose donc également la présence de positionnements marqués par des reclassifications, qui peuvent renvoyer à la présence de mythes. Plus récemment, le dépassement des clivages idéologiques a permis à la langue de bois

(21) L'expression est utilisée pour la première fois par le socialiste Michel Rocard en 1979 (voir aussi Tournier 1990). C'est pourtant l'extrême droite (notamment Jean-Marie Le Pen) qui s'en appropriera ensuite pour démasquer la langue de bois des responsables politiques, ce qui facilitera aussi sa reprise dans le discours de droite (par exemple Nicolas Sarkozy, pour lequel nous renvoyons à Mayaffre 2012: 210). Le choix de l'improvisation et du parler avec franchise contre la langue de bois est un *leitmotiv* qui aujourd'hui a fini par caractériser le discours politique indépendamment du parti politique (Le Bart 2014: 40-41).

d'évoluer dans ce que François-Bernard Huyghe a appelé «langue de coton» (1991). Cette dernière caractérise, entre autres, le discours des organisations internationales, dont le parler vise justement à s'adresser à tous (Perrot 2002: 206).

4.7.2 Langue de coton et mythe programmé

Si le bois a toujours eu une connotation négative en France, la douceur du coton évoque une langue qui s'adapte à tout contexte en raison de sa souplesse (Steiner 2002: 198):

Alors qu'il est aujourd'hui de bon ton de dénoncer l'usage de la langue de bois — agressive, ouvertement idéologique — et de faire publiquement son *mea culpa*, la douceur de cette nouvelle sémantique ne la rend que plus subtile.

Et encore, citant Uwe Poerksen (*ibidem*: 199), qui préfère parler de «langue en plastique»,

Les notions de *progrès*, *processus*, *développement*, *information* ne sont en soi pas nouvelles mais leur signification a évolué de manière caractéristique. Empruntés aux registres économique, administratif et scientifique (...) ces concepts n'ont plus de signification fixe et *dénotent* plus qu'ils ne *connotent*. Leur contour mouvant permet de les intégrer à de nombreuses conversations. Dans quelque ordre qu'ils soient placés, le texte sera toujours cohérent — mais vide: «la modernisation de la société favorise son développement» ou «le développement de la société conduit à sa modernisation».

Nous retrouvons là des mots vides et «passe-partout», donc consensuels, dont nous avons parlé à propos du mythe programmé. Typique du parler des organisations internationales, cette langue, qui partage avec la langue de bois la tendance à la tautologie, à l'évidence et à l'effacement des causes pour ne parler que des conséquences, est devenue de plus en plus la langue des politiciens à partir notamment des années 2000.

On serait tenté de penser que la présence de mots passe-partout soit due à la tendance de plus en plus typique en politique à la «vampirisation lexicale», c'est-à-dire au fait de s'approprier des mots de l'adversaire politique, de les vider ou de les détourner pour le laisser sans lexique et sans arguments à disposition. En effet, cette tendance, qui a été très utilisée par Nicolas Sarkozy (Calvet, Véronis 2008), notamment par sa plume Henri Guaino, lors de la campagne présidentielle de 2007, s'est vite répandue aux autres politiciens: à ce sujet, Cécile Alduy a récemment parlé d'un langage politique très uniformisé, au point qu'il suffit à l'énonciateur politique de se positionner en contre-discours pour devenir attractif (Alduy 2017: 19)(22) tellement les propos se rassemblent généralement.

(22) Signalons que Cécile Alduy préfère parler de «triangulation», concept repris à Dick Morris, ancien conseiller politique du Président Clinton, et de «détournement lexical» au lieu de vampirisation (Alduy 2017: 303sv).

Cependant, l'utilisation de mots passe-partout est quelque chose de différent qui relève de la présence d'une langue et d'une rhétorique nouvelles. Remarquons, entre autres, que le rapprochement discursif concerne également la manière de structurer les discours politiques par une argumentation qui passe de plus en plus par des mots-arguments, par l'évidence (chiffres, expertises...) (23) et par une narration simple, qui reprend les techniques du *storytelling* (24), comme nous le verrons dans les chapitres 10 et 11.

Au plan lexical, outre la présence de mots-arguments et d'une mise en narration spécifique, la langue de coton se caractérise par la présence de plusieurs *lieux communs*, c'est-à-dire d'images récurrentes, d'idées reçues, qui sont reformulées en discours. Un exemple en est le lieu commun de la famille, qui réitère l'idée de l'appartenance à une même famille. Ce lieu commun, qui insiste sur l'union et sert, par conséquent, à créer une communauté de valeur, a ses fondements dans le discours religieux: l'expression biblique «nous formons tous un seul corps en Christ» s'est ensuite transformée dans l'énoncé «nous formons tous une famille humaine», formulation qui par ailleurs est reprise à l'international (25). Le lieu commun de la famille, sous d'autres reformulations, s'est vite étendu au discours économique et ensuite politique. Nous en retrouvons des traces dans les discours de droite comme de gauche:

(Ségolène Royal discours fait le 11 février 2007) Je suis heureuse de voir toute la famille de la gauche rassemblée et vous tous et toutes aussi nombreux que je salue du fond du cœur.

(Nicolas Sarkozy discours fait le 24 janvier 2009) Je le dis à mes amis, à vous tous qui êtes ma famille (...) Vous donnez aujourd'hui l'image d'une famille unie, ce qui vous donne les moyens d'affirmer que le monolithisme vous est interdit. Justement parce que vous êtes unis.

Le lieu commun de la famille, comme la plupart des lieux de la langue de coton, renforce la construction de sens des mythes et vise l'appui des pratiques promues par ces derniers. Dans ce cadre, le lieu commun reste une construction sociale par laquelle (Forment, Pocquet, Stambul 2016: 12):

un groupe définit ses pratiques et ses valeurs, et par là même désigne en creux tous ceux qui, en n'adhérant pas à ces pratiques et valeurs, doivent donc rester hors du groupe. Les lieux communs apparaissent alors comme intrinsèquement ambigus, capables tout autant de créer une communion à l'intérieur d'une communauté, que de produire rejet et division.

(23) Voir à ce propos Gobin 2011.

(24) Nous utilisons justement l'emprunt anglais, et non pas sa traduction officielle «mise en récit», qui reste quelque chose de générique par rapport aux techniques du *storytelling* reprises aux États-Unis et pour lesquelles nous renvoyons aux travaux de Christian Salmon. À propos de la différence entre ces deux notions, voir la préface de Catherine Resche (dir. 2016).

(25) Voir aussi la *Déclaration visionnaire* de l'ONU analysée dans le paragraphe 3.7.1.

Dans le discours de Royal et de Sarkozy, le lieu commun insiste donc sur le rassemblement de son propre groupe politique, mais dans la *Déclaration visionnaire* de l'ONU que nous avons analysée au paragraphe 3.7.1, la famille devient absolument générique, renvoyant à l'humanité entière.

D'autres lieux communs très utilisés dans les discours politiques, et qu'on peut trouver dans la narration mythique de la modernité aussi bien que dans d'autres contextes, sont ceux de la *vision d'avenir*, reformulée de plusieurs manières («demain», «avenir» sont les mots normalement utilisés pour ce lieu commun), du *retard*, lieu qui remonte à de Gaulle mais qui dans la langue de coton légitime l'urgence de la pratique souhaitée, et de l'*occasion*, qui indique le moment qui permet le changement. Ce dernier lieu peut se concrétiser sous plusieurs formes: l'occasion du changement peut être fournie par «l'aube du nouveau siècle / du XXI^e siècle (26)» ou même par la «crise». Il s'agit dans tous les cas de relever des «défis» (Perrot 2002: 208) importants, de faire des «efforts» supplémentaires et de montrer du «courage», autres mots typiques de la langue de coton, notamment de la rhétorique liée à la modernité. Enfin, le lieu commun de l'*écoute*, selon lequel on est à l'écoute des autres, bien que finalement cela finisse par légitimer sa propre action. Soulignons que la présence des lieux communs ne concerne pas forcément la langue de coton, les lieux communs étant une ressource rhétorique utilisée depuis l'Antiquité, mais que c'est dans cette langue qu'ils servent à légitimer l'adhésion au changement et aux pratiques souhaitées.

Revenons maintenant sur les discours prononcés par Royal (discours de Villepinte 11 février 2007) et par Sarkozy (discours du 24 janvier 2009) que nous avons déjà commencé à analyser dans l'exercice 2, pour voir quelques exemples de ces mots et lieux communs en discours (nous les avons soulignés):

(Ségolène Royal) Je suis heureuse de voir toute la famille de la gauche rassemblée et vous tous et toutes aussi nombreux que je salue du fond du cœur.

C'est forte de cette unité et forte de votre présence que je peux aujourd'hui m'adresser en cet instant solennel à tout le peuple français. Oui, à cet instant, je veux m'adresser à tous les Français, c'est-à-dire à chacun et à chacune de vous qui attendez de savoir de quoi demain sera fait.

Je vais vous parler avec gravité. L'élection présidentielle est le moment clé où se refonde le pacte républicain et où l'on va décider de l'avenir d'au moins deux générations compte tenu de la lourdeur des défis à relever. Et c'est pourquoi j'ai voulu prendre le temps de vous écouter. J'ai entendu vos appels, vos craintes, vos détresses, vos révoltes, mais aussi vos attentes, vos désirs et vos espérances.

Aujourd'hui, voici venu le jour de vous dire comment j'entends répondre à ces crises qui minent notre société et qui instillent dans ses veines le terrible poison du doute, de la résignation et parfois de la colère, mais aussi comment permettre à la France de saisir

(26) À propos du discours des organisations internationales sur la pauvreté, Mestrum (2002: 68) retrace et analyse la présence du lieu commun de l'occasion formulée comme «ère nouvelle».

toutes ses chances, et elles sont nombreuses, de libérer tous ses talents et toutes ses énergies. (...) C'est forte de cette phase d'écoute et soucieuse de respecter votre effort pour prendre la parole que je me sens aujourd'hui en mesure de vous proposer plus qu'un programme, un pacte d'honneur, un contrat présidentiel (...) Et je voudrais vous parler de la réforme des institutions et vous proposer une République nouvelle. Oui, des réformes profondes doivent être faites pour moderniser nos institutions.

(Nicolas Sarkozy) La crise que traversent tous les pays à travers le monde est sans précédent. Personne ne sait jusqu'où ira la crise bancaire mondiale, personne ne sait combien de temps durera la crise économique mondiale, mais il y a une chose dont nous sommes sûrs, c'est que cette crise est si profonde que, de cette crise, forcément, sortira un monde nouveau.

Le monde est en train de changer à une vitesse stupéfiante. Nous devons changer aussi si nous voulons peser sur le monde du XXI^e siècle. Nous devons changer nos idées, nos comportements, nos mentalités et nos habitudes. Nous ne pouvons pas rester immobiles. Nous ne pouvons pas rester repliés sur nous-mêmes. Nous devons être ouverts, plus encore demain qu'aujourd'hui. Ouverts sur l'avenir, parce que le rôle d'une formation politique, c'est de penser l'avenir et non pas de répéter le passé. (...) La crise nous oblige à penser autrement, donc à nous remettre en question fondamentalement. Je le dis à mes amis, à vous tous qui êtes ma famille: le sectarisme nous est absolument interdit. Et spécialement en France (...).

Et finissons avec deux autres exemples. Le premier concerne la réforme de la justice effectuée par le ministre Dominique Perben:

Leur objectif commun [des réformes] peut être résumé en une phrase: moderniser l'institution judiciaire. Il s'agit de la mettre en mesure de répondre aux défis du monde moderne. Le retard, c'est vrai, était important, les réformes ont donc été de grande ampleur. Il est normal que de telles évolutions ne s'opèrent pas dans la facilité. Les réformes que j'ai conduites entraînent de vrais changements d'habitude. (...) après le temps des réformes législatives vient celui de la gestion, de l'administration de l'institution judiciaire. C'est à cette mission que je veux maintenant me consacrer de façon prioritaire. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'évolutions législatives. Dans un monde en perpétuel mouvement, il ne serait pas possible de prendre un tel engagement.

(...) Cela demande des moyens mais c'est également une question d'état d'esprit, un véritable changement de perspective.

Le deuxième discours est tiré du préambule de la Charte de l'Organisation internationale de la Francophonie, que nous invitons également à comparer avec la *Déclaration visionnaire* de l'ONU analysée dans le paragraphe 3.7.1. En effet, c'est la comparaison des discours qui permet de suivre la circulation du lexique et des stratégies énonciatives à travers l'interdiscours:

À l'aube du XXI^e siècle, le monde connaît de profonds bouleversements politiques, économiques, technologiques et culturels. Pour rester présente et utile, la Francophonie doit s'adapter à cette mutation historique. En adoptant à Cotonou un projet francophone pour

le temps présent et le siècle à venir, les chefs d'État et de gouvernement ont orienté la Francophonie vers le futur, sans renier un passé qui constitue le socle sur lequel va se construire une Francophonie nouvelle.

Des discours qui apparaissent comme fort éloignés trouvent en fait dans la langue de coton un fil rouge qui nous fait nous interroger sur le parler vrai des responsables actuels.

4.8 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre nous avons vu de près la manière dont les mots peuvent être utilisés à des fins de stratégie lexicale. Le choix d'un mot à la place d'un autre permet à l'énonciateur de reclassifier le réel en marquant de cette manière son point de vue sur l'objet du discours ainsi que son positionnement par rapport aux autres acteurs de l'interdiscours circulant dans l'espace public. Encore, l'énonciateur peut essayer de pousser quelqu'un à l'action en s'appuyant sur la valeur qu'un mot peut acquérir en discours (et qui peut être, entre autres, argumentative ou jussive), ou bien il peut se servir des mots pour réitérer des contenus idéologiques...

Pour sa part, l'analyste, peut faire se court-circuiter ces stratégies en suivant la circulation discursive et en remontant à la source de la circulation interdiscursive du dit, afin d'en retracer les changements et l'utilisation à travers les différents espaces discursifs. Une sorte de philologie des mots, qui sert à restituer les stratégies par lesquelles les énonciateurs se positionnent (par rapport à des enjeux socio-discursifs précis et par rapport aux autres acteurs) et contribuent à naturaliser, et par là à diffuser, une certaine vision du monde, une certaine idéologie. Une analyse qui met donc au centre l'interdiscours, puisque c'est justement ce dernier qui permet de suivre la circulation des mots et leur manière de se transformer au fil des énoncés.

Lisez les extraits (A-B-C) tirés des discussions des projets de loi sur l'immigration qui ont été proposés par les ministres Jean-Louis Debré (1997), Jean-Pierre Chevènement (1998) (1) et Bruce Hortefeux (2011) (2) et réfléchissez à l'utilisation des mots soulignés. En quoi ces mots renvoient-ils à la présence de stratégies lexicales similaires et / ou différentes dans les trois textes?

(A)

Discussion du projet de loi portant diverses dispositions relatives à l'immigration, présenté au Parlement par Jean-Louis Debré (1996-1997).

M. Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la France est riche des hommes et des femmes qui la constituent. Elle est accueillante depuis toujours pour les étrangers qui désirent s'associer à son histoire. Elle continuera d'affirmer cette tradition séculaire et y restera fidèle, parce que la République a cette fierté d'être ouverte à la diversité. Aujourd'hui encore, elle accueille chaque année plus de 100 000 étrangers dans des conditions régulières. Cela n'est pas en cause et ne le sera jamais, car il n'est pas question d'interdire toute immigration. Ce serait une entrave à notre développement... (...) et une atteinte au rayonnement de la culture française. Les 35 000 étudiants étrangers que nous accueillons chaque année dans l'enseignement supérieur sont donc les bienvenus en France et le resteront. Cependant, la réalité n'est pas seulement faite de l'intégration paisible des étrangers en situation régulière, en harmonie avec nos lois. Notre démocratie ne peut, hélas! se contenter d'être accueillante et généreuse. En effet, elle doit aussi affronter une autre réalité, celle des quartiers sensibles touchés par une immigration clandestine mal maîtrisée, et celle, aussi, des ateliers clandestins, dans lesquels des ouvrières et des ouvriers d'origines lointaines travaillent dans des conditions sordides, souvent dégradantes, parfois humiliantes, toujours inacceptables, pour honorer la lourde dette contractée à l'égard du passeur. (...) nous devons montrer que le législateur ne négligera rien pour colmater concrètement, au fur et à mesure de leur apparition, toutes les failles dans la maîtrise de l'immigration. Si l'édifice bâti en 1993 (3) n'était pas conforté comme le propose le Gouvernement, si les Français ne constataient pas qu'enfin les textes législatifs sont appliqués dans les faits, alors, oui, il faudrait craindre le rejet de l'étranger, qu'il soit en situation irrégulière ou régulière, l'aggravation de la vio-

(1) Pour l'analyse approfondie des discours A-B voir également le livre de Francesca Cabasino (2001).

(2) En fait, la loi Hortefeux est plus connue comme loi Besson, puisqu'elle a été d'abord proposée par Éric Besson, mais qu'entre le dépôt du projet et sa promulgation en 2011 deux autres ministres se sont succédés: Bruce Hortefeux et Claude Guéant.

(3) Le renvoi est au prédécesseur Charles Pasqua, auteur de la loi Pasqua de 1993.

lence dans certains quartiers et le développement de l'économie souterraine et de la délinquance associée. Il faudrait enfin redouter l'effondrement des valeurs républicaines auxquelles nous croyons tous. En effet, la tradition d'accueil de notre pays, sa générosité envers ceux qui choisissent d'y vivre en paix avec nos lois, en y apportant leur cœur, leur histoire, leur culture, ne résisteraient pas longtemps au maintien d'une immigration irrégulière mal maîtrisée.

(B)

Discussion du projet de loi RESEDA, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France, présenté au Parlement par Jean-Pierre Chevènement (1997-1998).

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le projet de loi RESEDA, relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, est aujourd'hui soumis à votre examen. (...) si l'immigration est souvent la source d'un débat passionné, c'est probablement parce qu'elle touche à l'idée que chacun de nous se fait de notre identité nationale. Je souhaite pourtant que ce soit l'occasion, un instant de raison, de réfléchir sereinement à ce qui pourrait fonder durablement la politique de notre pays en cette matière. Tel est le souhait du Gouvernement, qui est d'ailleurs renforcé dans sa conviction par l'avis émis par le Haut Conseil à l'intégration, présidé par Mme Simone Veil, qui, dès le 3 octobre dernier, s'était «félicité de l'approche équilibrée et concrète adoptée par le projet de loi qui place le respect de l'individu et de sa famille au centre de ses préoccupations et cherche à lutter contre les procédures administratives inutiles ou excessivement rigides, notamment en matière de regroupement familial, et cela sans perdre de vue la nécessité de lutter contre l'immigration irrégulière». (...) Qui ne souhaite le rayonnement international de la France et ne reconnaît la nécessité de son ouverture au monde? Qui refuse que les étrangers durablement établis sur notre sol voient leur situation stabilisée? Quelqu'un, enfin, préconise-t-il de priver les étrangers des garanties de l'État de droit, qui s'appuient sur notre conception commune de la République? (...) Ai-je besoin de rappeler que cette législation nouvelle sur l'immigration, qui est en fait une reprise de l'ordonnance de 1945 à partir d'un certain nombre d'idées clairement énoncées — le rappel au droit du sol bien entendu, mais aussi le droit de vivre en famille, le droit d'asile pleinement reconnu —, ai-je besoin de rappeler, dis-je, que cette législation s'articule en réalité dans un contexte plus vaste, puisque nous entendons à la fois prendre des mesures réglementaires et inscrire notre projet dans une vision d'ensemble, celle du codéveloppement entre la France et un certain nombre de pays du sud, en particulier ceux de l'espace francophone? (...) Parce que la France est un pays ouvert sur le monde, on doit prendre garde à l'image que renvoie vers l'extérieur la politique que nous menons. Il ne fait guère de doute que cette image a été gravement atteinte entre 1996 et 1997. (...) Chacun comprend que ces problèmes sont complexes; il faut les traiter avec doigté. De plus, la gestion

maîtrisée des flux migratoires n'a de sens que si nous l'inscrivons dans la perspective du codéveloppement. (...) Nous ne devons jamais perdre de vue que le but de notre politique est l'intégration (...) L'intégration exige, vis-à-vis de la société tout entière, l'égalité des droits et des devoirs.

(C)

Discussion du projet de loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, présenté au Parlement par Brice Hortefeux (loi Besson / Hortefeux / Guéant de 2011).

M. Brice Hortefeux, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.* Monsieur le président, monsieur le président de la commission des lois, monsieur le rapporteur, mesdames, messieurs les sénateurs, comme tous ses grands partenaires, la France doit relever le défi de la régulation des flux migratoires et de la lutte contre l'immigration clandestine. (...)

Aujourd'hui, nous devons approfondir notre démarche, et c'est l'objet du projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, dont nous entamons aujourd'hui la discussion.

(...) Tout d'abord, la France a le droit de choisir, comme tous les pays du monde, qui elle veut et qui elle peut accueillir sur son territoire: nous ne demandons ni plus ni moins que l'application de la règle qui prévaut dans tous les pays et je n'ai pas rencontré un seul responsable d'un pays étranger qui soutienne une position différente de la mienne.

Ensuite, tout étranger en situation irrégulière a vocation à être reconduit dans son pays d'origine, sauf situation particulière, notamment sur le plan humanitaire, politique, sanitaire ou social, qui exige un examen individualisé de la demande. Enfin, un étranger qui est accueilli légalement sur notre territoire a, pour l'essentiel, les mêmes droits économiques et sociaux que les Français.

La France entend mener une politique migratoire non seulement humaine et fidèle à notre tradition d'accueil, mais aussi ferme dans sa lutte déterminée contre l'immigration clandestine et son corollaire, c'est-à-dire toute forme d'esclavagisme moderne. (...)

Avec les pays d'origine, nous nous sommes engagés sur la voie du développement solidaire. C'est ainsi que quinze accords de gestion concertée des flux migratoires ont d'ores et déjà été signés, notamment avec le Bénin, le Sénégal, le Burkina-Faso, le Brésil et le Monténégro, ces deux derniers pays ayant signé cet accord avec Éric Besson. (...)

(D)

Allocution de M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'Intérieur à l'occasion de la lecture définitive (dernier mot des députés) du Projet de loi pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif à l'Assemblée Nationale le mercredi 1^{er} août 2018.

M. Gérard Collomb, *ministre d'État, ministre de l'intérieur*. Monsieur le Président, Madame la Présidente de la Commission des Lois, Madame la Rapporteuse, Mesdames et Messieurs les députés, c'est avec une joie certaine que je m'adresse à vous, en clôture de nos débats sur ce projet de loi. Une joie certaine parce que ce jour marque l'aboutissement de près d'un an de travail. Travail bien sûr des services du Ministère de l'Intérieur et en particulier de la Direction Générale des Etrangers en France, qui ont réfléchi aux grandes orientations de ce texte depuis ma nomination. Travail des équipes de mon Cabinet, dont je veux saluer ici l'engagement de tous les instants. Travail évidemment des députés de la majorité (...) Depuis maintenant six mois, j'ai écouté les uns et les autres (...)

A chaque fois que, dans cette Assemblée, se tiennent de tels débats, sur des sujets de fond, je crois que la politique se grandit, que nos institutions se renforcent, que la démocratie progresse. Et nous ne pouvons que nous en féliciter. Parce que c'est ce qu'attendent nos concitoyens. (...) Comme l'ensemble des Nations européennes, notre pays est aujourd'hui confronté à ce qui constitue les grands défis du XXI^e siècle.

Défi économique avec des révolutions technologiques qui s'enchaînent de plus en plus vite, défi climatique et écologique qui questionnent en profondeur notre modèle de développement. Et vous savez combien ces sujets sont au cœur de l'action que mènent le Gouvernement et la majorité qui le soutient.

Mais aussi défis qui relèvent de la sphère régalienne: assurer la sécurité des Français, les protéger dans un monde où la menace n'a jamais été aussi forte. C'est ce que le Gouvernement a pris en compte quand il vous a proposé d'adopter la loi SILT.

C'est ce que le Gouvernement prend en compte quand il met en place la Police de sécurité du quotidien, quand il crée des quartiers de reconquête républicaine. Mais le défis dont nous traitons aujourd'hui est encore d'une autre nature, car on voit bien que si nous étions incapables d'y faire face, il pourrait déboucher demain sur une remise en cause de ce qui constitue l'essence-même de nos valeurs républicaines.

Eh bien ce défi, ce Gouvernement a décidé de le relever aussi.

Ce défi, nous le relevons lorsque le Président de la République agit pour stabiliser la rive sud de la Méditerranée, assurer sa sécurité, et faire en sorte, par le biais d'une aide au développement renforcée, que la jeunesse africaine puisse trouver les voies d'un avenir sur ce continent.

Ce défi, nous le relevons lorsque nous travaillons de manière étroite avec le commissaire européen AVRAMOULOPOULOS, pour maintenir une vraie solidarité européenne en ce domaine. Et vous comprendrez bien que c'est une tâche particulièrement difficile dans les circonstances qui sont celles d'aujourd'hui.

Ce défi, nous le relevons lorsque nous établissons des coopérations fortes avec des pays qui, en Europe, bénéficient d'une exemption de visas utilisée par certains de leurs ressortissants pour demander un asile auquel, pour la plupart, ils ne peuvent prétendre.

Ce défi, nous le relevons enfin aujourd'hui au travers d'une loi qui entend concilier humanité et sens des responsabilités.

Oui, je suis fier que, par ce texte, nous nous donnions les moyens de préserver un droit d'asile qui, si rien n'avait été fait, aurait pu rapidement être remis en cause comme on peut craindre qu'il le soit chez un certain nombre de pays européens.

Oui, je suis fier que, par ce texte, nous accordions des protections nouvelles aux personnes les plus vulnérables; fier que nous contribuions à renforcer l'attractivité de la France pour les talents.

Oui, je suis fier également que nous permettions que l'Etat de droit puisse s'appliquer pour tous et que les décisions prises par notre administration se traduisent par un éloignement effectif du territoire pour celles et ceux qui ne relèvent pas de l'asile. Et là encore, dans la plus grande coopération avec les pays d'origine.

Oui, je suis fier enfin que, par les dispositions prises sur l'intégration, nous agissions pour faire à nouveau vivre ce qui doit être la grande promesse républicaine, celle de donner à celles et ceux que nous accueillons la possibilité de construire en France un parcours de réussite et de contribuer, comme l'ont fait tant d'autres que nous avons accueillis par le passé, à faire rayonner notre pays dans le monde (...)



PHRASE ET DISCOURS

Nous avons vu que l'interdiscours est fondamental pour les mots et pour toute énonciation plus généralement. Outre la présence de positionnements, de points de vue et de mythes, la prise en compte de l'interdiscours permet de relever la présence de structures, de moules, c'est-à-dire de matrices derrière les énoncés attestés en discours. L'idée de paradigmes structurels est liée à la notion foucauldienne d'archive, entendue comme

la loi de ce qui peut être dit, le système qui régit l'apparition des énoncés comme événements singuliers (...) c'est le système général de la formation et de la transformation des énoncés.

(Foucault 1969: 170-171)

Le fait que les énoncés se génèrent à partir de la circulation du matériel discursif dans l'interdiscours, donc à partir d'un système (l'archive) qui régit l'apparition des énoncés singuliers (l'événement discursif), a conduit les analystes du discours à retracer des paradigmes à partir de discours venant de sources différentes, donc hétérogènes, et à redéfinir l'archive comme (Guilhaumou, Maldidier, Robin 1994: 195-196):

un dispositif non fortuit qui constitue des figures distinctes, en ce sens que chaque dispositif d'archive établit sa propre mise en ordre. Ainsi (...) le sens est convoqué à partir d'une diversité maximale de textes.

L'archive est alors un parcours de lecture (1) à l'intérieur de discours hétérogènes («chaque dispositif d'archive établit sa propre mise en ordre») qui se fait autour de paradigmes retracés et, par contraste, d'événements de discours, retracés directement en discours, comme nous allons le voir en introduisant la distinction entre phrase (niveau linguistique) et énoncé (niveau énonciatif).

(1) Les analystes parlent à ce sujet d'un véritable «geste de lecture» (Guilhaumou, Maldidier, Robin 1994: 193).

5.1 PHRASE ET ÉNONCÉ

La distinction entre phrase et énoncé (2) a été résumée par Oswald Ducrot de manière très claire (Ducrot 1980:7):

J'entendrai par phrase... une entité linguistique abstraite, purement théorique, en l'occurrence un ensemble de mots combinés selon les règles de la syntaxe, ensemble pris hors de toute situation de discours; ce que produit le locuteur, ce qu'entend un auditeur, ce n'est donc pas une phrase, mais un énoncé particulier d'une phrase.

La phrase est la structure qui est sous-jacente aux attestations empiriques des énoncés. Reprenons par exemple les slogans de la campagne présidentielle de 2007 cités dans l'exercice 1:

- a) *Par notre volonté collective / ensemble tout est possible*
[site de Nicolas Sarkozy, candidat de la droite]
- b) *Avec vous tout est possible*
[site de Ségolène Royal, candidate de la gauche]
- c) *La France de toutes nos forces*
[site de François Bayrou, candidat centriste]

Derrière les énoncés attestés, nous remarquons, du point de vue de la structure phrastique, que les deux premiers énoncés présentent le même paradigme «X + tout est possible», où X = «par notre volonté collective / ensemble / avec vous». La reformulation de X est fondamentale pour comprendre les décalages des stratégies des deux énonciateurs, celle de Sarkozy, qui est centrée sur un «nous» censé renvoyer à une communauté existante qui adhère aux valeurs de l'énonciateur, et celle de Royal qui reste ouverte à un co-énonciateur («vous») censé devoir encore adhérer aux valeurs de l'énonciateur. Le troisième énoncé, par rapport aux deux autres, révèle la présence d'une phrase nominale, sans verbe, ce qui arrive souvent non seulement au niveau des slogans politiques mais également dans les titres des journaux. Toujours dans l'exercice 1, les slogans pour le second tour de la campagne présidentielle de 2017 (D) représentent également deux reformulations énonciatives de la même phrase «X + la France», où X = «Ensemble / choisir». L'utilisation d'un verbe («choisir») à la place d'un nom («ensemble»), bien qu'il s'agisse d'un infinitif substantivé, et l'appui sur le choix sont des stratégies qui permettent à Marine Le Pen de ne rien imposer à sa communauté discursive (3). Par contre, dans le dit de Macron, qui se rapproche du dit

(2) Pour un excursus sur les notions «phrase» et «énoncé», voir également Jacqueline Léon (2003).

(3) Il faut également remarquer que Marine Le Pen laisse entendre par l'implicite que le choix de voter pour elle équivaldrait à choisir la France, comme si elle s'identifiait à la nation. Cela se justifie en raison de l'éthos de «vedette» de la présidente du Rassemblement national (voir le chapitre 8, le paragraphe 10.3 et l'exercice 11).

sarkozien de 2007, la communauté est sollicitée de manière presque injonctive et est incorporée au discours de l'énonciateur, ce qui justifie également l'utilisation de la ponctuation, qui insiste sur ce que nous verrons être les modalités d'énonciation dans le paragraphe 6.1.

Citons, pour finir, le slogan «Je suis Charlie», qui, derrière l'énoncé précis, fournit le paradigme phrastique «Je suis + X», où le X peut alors être repris et formulé par d'autres noms (Bardo, Paris...), comme nous l'avons vu dans les paragraphes 4.3.1 et 4.3.2.

Ce paradigme est d'autant plus intéressant qu'il a été également reformulé par la phrase au pluriel «Nous sommes tous Charlie». Le pluriel et l'ajout de «tous» ne sont pas sans rappeler la phrase derrière l'énoncé «*We are all Americans*» («Nous sommes tous Américains»), c'est-à-dire «Nous sommes tous + X», qui a été rendu célèbre par le quotidien *Le Monde* au lendemain des attentats de 2001 à New York. Il est alors à remarquer non seulement la réactivation de la mémoire interdiscursive, mais également la circulation interlinguistique actuelle des paradigmes phrastiques dans un monde de plus en plus mondialisé. C'est sans doute ce qui justifie, dans le cas d'un autre événement qui a été reclassifié comme guerre après la guerre contre les terroristes du 11 septembre et après celle contre les terroristes du soi-disant État islamique, l'énoncé prononcé en italien par la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen «*Siamo tutti Italiani*», c'est-à-dire «Nous sommes tous Italiens», le 20 mars 2020, au lendemain de l'arrivée d'un nouvel ennemi à combattre: le coronavirus.

5.2 CONFIGURATIONS D'ÉNONCÉS ET ÉVÉNEMENTS DISCURSIFS

La présence d'une structure phrastique déterminée, qui peut se retracer derrière les énoncés, aide à mieux comprendre comment les analystes ont pu parler de configurations à partir desquelles ils rassemblent des énoncés autour d'un trajet thématique à l'intérieur de discours hétérogènes.

Lors de l'analyse de l'apparition de «*gender mainstreaming*» dans le discours international, nous avons vu que la mise en discours de ce concept s'est faite autour du moule «*mainstreaming / integrate-ing / promote + a gender perspective / dimension*». C'est donc à partir d'une phrase verbale que l'expression nominale s'est ensuite mise en place avec le verbe substantivé *mainstreaming*. La matrice derrière l'attestation de l'expression ultime, qui représente un véritable événement discursif, laisse des traces lors de sa traduction dans les autres langues. En effet, ce n'est pas un hasard si, parmi les traductions les plus souvent utilisées de *gender mainstreaming* dans les langues romanes, nous trouvons «intégration de la

dimension de genre», qui renvoie justement au moule «*integrating + a gender dimension*».

Le même système d'analyse a permis à Alice Krieg-Planque (2003) de voir que les toutes premières attestations de la formule «nettoyage ethnique» lors du conflit en ex-Yougoslavie se configurent autour d'une «proto-formule» qui «prend principalement la figure du syntagme 'ethniquement pur'». L'analyste suit donc les attestations discursives de la proto-formule à l'intérieur des discours médiatiques et remarque qu'au début ce sont les Serbes du Kosovo qui l'utilisent pour dénoncer le projet d'épuration opéré par les Albanais. Puis, l'expression a fini par se référer aux musulmans de la Bosnie-Herzégovine, qui souhaitaient l'épuration de cette région par la création d'un véritable État musulman; enfin, la proto-formule a été utilisée en ex-Yougoslavie pour dénoncer l'épuration des Bosniaques faite par les Serbes, ce qui a permis l'émergence de la nominalisation de la formule «nettoyage ethnique» et de ses variantes («épuration, purification ethnique»).

L'analyste suit donc la circulation des configurations pour voir non seulement l'évolution de la structure phrastique, mais la manière dont les nouvelles attestations énonciatives marquent des tournants et renvoient à des changements du réel, devenant de véritables événements discursifs. Du point de vue syntactique, l'analyste peut, entre autres, remarquer que souvent les syntagmes nominaux («*gender mainstreaming*», «nettoyage ethnique»...) découlent de la présence de configurations d'énoncés dont le paradigme est une phrase verbale. Par contre, l'historien-linguiste sera plus intéressé à la manière dont l'évolution du paradigme et des attestations énonciatives se lient aux changements du réel historique et construisent des référents sociaux. C'est par exemple le cas de l'analyse du paradigme «pain et X» lors de la période révolutionnaire, dont nous avons parlé au paragraphe 1.4.

5.3 LES REFORMULATIONS

La reformulation consiste dans le fait de reprendre un élément du discours sous des formes énonciatives différentes. Par exemple, le paradigme désignationnel se retrace à l'aide des reformulations d'un objet de discours. Dans les cas cités des configurations d'énoncés, le passage de la structure verbale à l'expression nominale («*gender mainstreaming*», «nettoyage ethnique»...) relève des mécanismes de reformulation et montre encore plus que celle-ci n'est pas neutre. Dire les choses autrement, les reformuler, renvoie à la présence d'une surface discursive (la matérialité du discours) qui est différente, ce qui n'est jamais innocent. La reformulation est une glose quand elle propose l'explication et, dans ce cas, elle est normalement introduite par «c'est-à-dire». Mais elle peut aussi avoir un but différent. Dans la Communication sur l'emploi de la langue française qui a

été présentée au Parlement en 2003, l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon se prononce de la manière suivante:

Langue de la République, ciment de la citoyenneté, le français n'est pas pour autant la seule langue parlée sur notre territoire.

La «langue française» est reformulée en tant que «langue de la République» et «ciment de la citoyenneté», ce qui sert au ministre pour souligner l'importance politique de la langue française.

Lors de son discours d'inauguration du Musée de l'Histoire de l'Immigration à Paris en décembre 2014, le Président Hollande réitère le lieu commun de l'avenir par la structure «La République n'a d'avenir que si + X», où le X est formulé de plusieurs manières différentes afin d'ajouter des éléments nouveaux au concept d'un avenir réalisé:

La République n'a d'avenir que si elle sait construire une politique de citoyenneté dont le principe est simple et clair: c'est l'égalité.

La République n'a d'avenir que si les droits et les devoirs sont rappelés à tous, quelle que soit leur nationalité.

La République n'a d'avenir que si aucun territoire n'est relégué, abandonné, oublié. Elle n'a d'avenir que si les quartiers ne deviennent pas des ensembles où vivent les mêmes populations dont la communauté de destin serait celle de leurs communautés supposées d'origines. C'est le sens de la politique de la ville: éviter les concentrations des mêmes sur les mêmes lieux, agir sur les causes des inégalités, multiplier les leviers d'insertion, offrir un avenir en termes de formation, d'emploi, d'accès à la culture.

La reformulation du paradigme concernant les conditions de l'avenir de la République sert à ajouter des éléments nouveaux qui sont mis au même plan: égalité, droits, devoirs, formation, emploi, culture. Les valeurs républicaines servent à présenter la «politique de citoyenneté» et la «politique de la ville» souhaitées par le Président. Pour ce qui concerne la phrase, remarquons la répétition de la négation «ne... que», sur laquelle nous reviendrons dans le prochain paragraphe.

5.4 LA NÉGATION

Du point de vue phrastique, la négation peut se réaliser sous plusieurs formes. Nous nous limitons ici à en présenter quelques-unes:

1. la négation restrictive: dans cette négation, la structure de la phrase est «ne... que», comme dans le cas cité au paragraphe précédent. Cette négation sert soit pour atténuer fortement ce qui est dit, soit pour mieux le souligner, voire pour donner un statut d'excellence. Par exemple, dans le discours cité «la

- République n'a d'avenir que si...», elle sert à souligner le dit. L'excellence est normalement présente dans la structure «il n'y a que + X». Au contraire, dans le discours de Dominique Perben que nous avons cité dans les chapitres précédents, l'énoncé «la matière pénale ne devrait plus être concernée que de façon limitée» montre un cas de négation restrictive qui sert à l'atténuation.
2. la négation sur le posé, c'est-à-dire sur ce qui est dit dans l'énoncé de façon explicite. Par exemple, toujours dans le discours du ministre Perben, la négation suivante: «Je ne vais pas revenir sur les nombreuses réformes que j'ai fait adopter par le Parlement pour parvenir à cet objectif»;
 3. la négation peut porter sur le présupposé, quelque chose qui n'a pas été dit de manière explicite mais qu'on pouvait retracer à partir de l'énoncé. Dans l'interview de Jean-Marie Le Pen à France 2 en 2004, nous trouvons l'échange suivant:

(Le Pen) Et je suis à peu près convaincu que le président Chirac ne fera pas de référendum sur l'approbation ou la désapprobation de la Constitution.

(Journaliste) Il n'a pas dit ce qu'il ferait, soyons honnêtes...

Si la négation de Le Pen porte sur le posé, la négation du journaliste porte sur le présupposé que Chirac se soit déjà prononcé sur la Constitution, présupposé qui selon le journaliste permettrait à Le Pen d'affirmer avec certitude ce qu'il dit à l'égard de l'attitude de Chirac. La négation du présupposé a souvent une visée polémique, comme dans l'exemple cité. La communication, en effet, est avant tout une «mise en commun» du sens et le fait de nier le présupposé du dit de l'autre peut vouloir dire qu'on n'en partage pas les fondements;

4. la négation des inférences: elle sert à nier les possibles inférences qui découleraient de ce qui vient d'être dit. Cette négation sert à orienter la construction de sens et peut être utilisée à des fins d'argumentation mais également de manipulation. Dans le discours du ministre Perben, «Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'évolutions législatives (...) Mais pour l'essentiel ces évolutions seront de nature civile et commerciale». Dans ce cas, la négation «Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'évolutions législatives» nie l'inférence du lecteur à l'égard de ce qui a été dit précédemment. Un autre cas est celui du discours prononcé par le Président Charles de Gaulle en septembre 1959 lors du procès de décolonisation entamé par l'Algérie:

Pourtant, devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé: celui de l'Algérie. Il faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous lançant les uns les autres à la face les stériles et simplistes slogans [*sic*] de ceux-ci ou de ceux-là qu'obnubilent, en sens opposé, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères. Nous le ferons comme une

grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le choix que les Algériens eux-mêmes feront de leur propre destin.

Tout comme Perben dans l'exemple précédent, dans celui-ci de Gaulle fait encore plus ressortir et rendre nécessaire la solution qu'il propose au problème de l'Algérie, en niant les autres types de solution qui par ailleurs sont délégitimés par le lexique dépréciatif («lançant... à la face les stériles et simplistes slogans»). Ce type de négation rentre dans la catégorie plus générale des négations polémiques (Maingueneau 1991a: 132, citant Jacques Moeschler) qui visent la réfutation d'un dit qui est extérieur. Dans la même catégorie, nous pouvons faire rentrer la négation que nous trouvons dans le discours de Sarkozy (voir l'exercice 2) «Le Président de la République n'est pas l'homme d'un parti. Il doit être l'homme de la nation» et en général la structure «(Ce) n'est pas X, (mais) c'est Y».

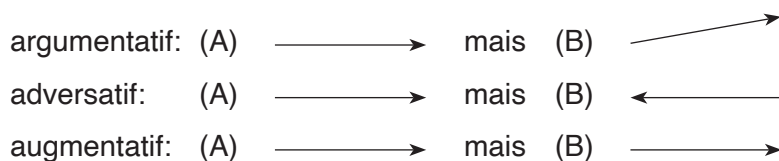
5.5 LES CONNECTEURS: L'EXEMPLE DU «MAIS»

Les connecteurs sont tous les adverbes, les conjonctions et les locutions de tout genre qui servent à agencer les parties d'un discours. L'analyse des connecteurs est utile pour retracer la logique du discours et voir de quelle manière le raisonnement procède dans un discours pour aboutir à une visée précise. Normalement, les discours à visée argumentative jouent sur l'utilisation de connecteurs de manière à lier les différentes parties du discours d'après un plan précis qui cherche à persuader et à convaincre le co-énonciateur.

Parmi les nombreux connecteurs, nous allons nous attarder sur le cas du «mais», connecteur qui peut agencer deux parties de l'énoncé (A / B) de différentes manières, ce qui permet d'en distinguer trois types:

- «mais» argumentatif: quand le «mais» réoriente la lecture dans une direction différente par rapport à l'assertion de la première partie (A);
- «mais» adversatif: quand le «mais» crée opposition entre les deux parties agencées;
- «mais» augmentatif: quand le «mais» ajoute quelque chose dans la même direction de lecture que la première partie (A).

En schématisant ces trois types de «mais», on obtiendrait:



Revenons sur le discours prononcé par Dominique Perben en 2004, pour voir de près l'utilisation de ces types de connecteur:

Les réformes que j'ai conduites entraînent de vrais changements d'habitude. J'ai conscience de l'effort que cela représente. La Chancellerie a, pour mission, de l'accompagner. Je crois, par exemple, que les outils méthodologiques qui ont été mis à votre disposition sont de bonne qualité.

Mais après le temps des réformes législatives vient celui de la gestion, de l'administration de l'institution judiciaire. C'est à cette mission que je veux maintenant me consacrer de façon prioritaire. Cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'évolutions législatives. Dans un monde en perpétuel mouvement, il ne serait pas possible de prendre un tel engagement.

Mais pour l'essentiel, ces évolutions seront de nature civile et commerciale: il y a, dans ces domaines, de grands chantiers qui nous attendent. Vous le savez la matière pénale ne devrait plus être concernée que de façon limitée, notamment en fonction des conclusions du rapport de la commission que j'ai demandé au Procureur Général Viout d'animer après l'affaire d'Outreau.

Je vais donc m'attacher principalement à améliorer le fonctionnement de la justice du quotidien. Cela demande des moyens mais c'est également une question d'état d'esprit, un véritable changement de perspective. (...)

Les trois exemples soulignés montrent que le «mais», comme n'importe quel autre connecteur, peut agencer les différentes parties d'un discours (ici les deux premiers exemples) aussi bien que les différentes parties de la phrase qui structure un énoncé unique (le troisième «mais» souligné de l'extrait).

Au sujet du type de connecteur utilisé, le «mais» des deux premiers exemples sert à réorienter la lecture à partir des assertions précédentes et est donc argumentatif. On pourrait le reformuler par «cela dit...».

Le troisième «mais» par contre, a une visée différente. Il sert à agencer la deuxième partie de l'énoncé par rapport à la première de façon à ajouter des éléments à ce qui a été dit précédemment. Ce type de mais peut alors être défini comme augmentatif. Normalement, il peut se trouver dans des constructions phrastiques du type «(non seulement)... mais (aussi)...». C'est le cas de cet autre extrait, tiré d'un discours fait par la ministre Catherine Trautmann lors de la présentation de la réforme de l'audio-visuel au Sénat en janvier 2000:

Ouverture au monde le plus lointain, mais aussi connaissance du monde le plus proche: si les frontières géographiques disparaissent, nos concitoyens ne veulent pas perdre leurs racines et négliger leur village.

(...) Soutenir la production de contenus audiovisuels de qualité, en incitant les nouvelles chaînes à ne pas se contenter de rediffuser des stocks largement amortis, ou des téléfilms américains achetés au kilomètre, mais à investir dans la création de programmes originaux, c'est défendre la diversité culturelle.

Le premier cas est en effet un «mais» augmentatif qui, renforcé par «aussi» ajoute du sens à la première partie de l'énoncé. Le deuxième «mais», par contre est adversatif dans la mesure où il oppose les deux parties de l'énoncé (ne pas faire X, mais faire Y).

5.6 LES VERBES

Les verbes sont d'autres éléments de la phrase qui peuvent déclencher des stratégies discursives, notamment par rapport à la manière dont l'énonciateur assume la responsabilité du dit et par rapport à l'embranchement à la situation d'énonciation. Au niveau phrastique, en effet, le fait de privilégier un temps verbal (par exemple le futur au lieu du conditionnel; le futur périphrastique au lieu du futur simple...) produit des effets différents que la réalisation concrète de l'énonciation permet de mesurer par rapport à la stratégie visée par l'énonciateur. Nous allons donc en analyser quelques cas, en donnant l'exemple du couple futur-conditionnel et des types du présent de l'indicatif.

5.6.1 Le futur et le conditionnel

Généralement le futur engage fortement l'énonciateur par rapport à son dit, créant des attentes, tandis que le conditionnel atténue fortement ces attentes et par conséquent la responsabilité de l'énonciateur. En ce sens, le futur produit une assertion qui est donnée comme certaine, tandis que le conditionnel produit plutôt la modalité du non certain. Ainsi, l'énoncé dans le discours de Dominique Perben que nous avons déjà eu l'occasion de citer «il ne serait pas possible de prendre un tel engagement» atténue la certitude par rapport à l'assertion produite par l'énoncé équivalent mais avec le futur «il ne sera pas possible de prendre un tel engagement». Nous avons remarqué la présence d'une stratégie similaire lors de l'analyse de la *Déclaration visionnaire* de l'ONU signée par Mandela et Robinson au paragraphe 3.7.1, quand la modalité déontique du devoir est atténuée justement par l'utilisation du conditionnel («[I]a Conférence mondiale devrait adopter une déclaration et un plan d'action»). L'utilisation du futur créerait au contraire des attentes fortes à l'égard de la Conférence et de ses résultats («la Conférence mondiale devra adopter une déclaration...»). À ce sujet, soulignons que, le futur périphrastique (*aller* + infinitif du verbe) crée encore plus d'engagement que le futur simple, puisqu'il insiste sur la décision ou la volonté de l'énonciateur de faire quelque chose. Il sert également à introduire un futur plus proche que le futur simple par rapport au moment de l'énonciation.

5.6.2 Le présent de l'indicatif

Le présent de l'indicatif fait normalement penser à une action embrayée à la situation d'énonciation. En réalité, il y a plusieurs types de présent qui peuvent renvoyer à la présence soit d'un plan embrayé soit d'un plan non embrayé. Voici les principaux types de présent:

— présent actuel: il renvoie à la situation d'énonciation. Par exemple, le Premier ministre Raffarin en 2004, lors de la présentation de la réforme de l'adminis-

tration par la décentralisation, affirme, dans son discours, «J'écoute ceux qui refusent d'avancer au motif que leur projet n'est pas complet. Mais je leur propose le choix du pragmatisme». C'est dans la situation d'énonciation que le présent est ancré. Remarquons, entre autres, la présence du lieu commun de l'écoute, qui est rectifié par le mais argumentatif.

Le présent actuel peut être ponctuel ou duratif. L'aspect ponctuel insiste sur un moment précis qui, dans le cas du présent actuel, correspond au moment précis de l'énonciation. Par exemple, dans le texte cité, l'énonciateur dit «je leur propose le choix du pragmatisme», renvoyant au moment précis où l'énonciation se passe. L'aspect duratif renvoie à une certaine période temporelle. C'est, par exemple, le cas de l'énoncé suivant «qui critique aujourd'hui la décentralisation des collèges...»: dans ce cas, «aujourd'hui» ne renvoie pas au moment précis de l'énonciation mais il se réfère à notre époque plus en général. Il s'agit donc d'un présent actuel qui est duratif.

La caractéristique d'être un présent ponctuel ou duratif, n'est pas une caractéristique limitée au présent, mais elle vaut aussi pour les autres temps verbaux, de même que l'aspect itératif que nous allons voir de suite.

- présent itératif: il renvoie à une action qui se passe habituellement de la même manière. Par exemple: «le Conseil des ministres se réunit le mercredi à l'Élysée»;
- présent historique: c'est le présent qui se substitue au passé simple pour actualiser l'épisode historique. Par exemple: «Le général de Gaulle meurt...». Dans ce cas, nous sommes en présence d'un présent qui n'est pas embrayé à la situation de l'énonciation.
- présent générique: c'est un présent qui renvoie à quelque chose de valable hors contexte, qui tend à se désancrer par rapport à la situation d'énonciation. C'est donc un présent qui renvoie à la présence d'un plan non embrayé. Par exemple, dans le discours cité du Premier ministre Raffarin, l'énoncé «la décentralisation est indissociable d'une société à pilotage humain».
- présent atemporel: il renvoie à une vérité qui est toujours valable, comme dans les principes scientifiques (ex. «l'eau bout à 100 degrés») ou encore dans les proverbes, les maximes... Le présent atemporel est normalement accompagné du plan non embrayé.

Les déclarations de principes ont normalement tendance à utiliser des présents actuels. Prenons, par exemple, le cas de la Déclaration à l'issue du Sommet francophone qui s'est déroulé à Cotonou en décembre 1995:

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995, (...)

PRENONS la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse;

MARQUONS notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération multilatérale en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique, notamment par la création d'un Secrétariat général de la Francophonie;

DÉCIDONS d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication;

DÉCLARONS notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.

C'est par la présence explicite des renvois à la situation d'énonciation, ce qui est normal au début des déclarations de principes, que les verbes charnières (normalement performatifs comme «prenons la résolution, décidons, engageons» ou déclaratifs comme «déclarons») qui introduisent les différents paragraphes deviennent des présents actuels. Cependant, la solennité du ton et la présence d'implicites qui soulignent la continuité de l'action («PRENONS la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion»; «MARQUONS notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie»; DÉCIDONS (...) de poursuivre les efforts...) semblent atténuer l'ancrage des verbes à la situation d'énonciation. Cela est rendu encore plus évident à la fin du discours («DÉCLARONS notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations»), quand on se demande si «déclarons» acquiert la valeur de «déclarons maintenant» ou de «déclarons à jamais».

5.7 LES FORMES DE L'IMPLICITE

L'implicite est la partie du contenu de l'énoncé qui n'est pas déclarée ouvertement. Parmi les formes d'implicite, il faut d'abord distinguer le présupposé du sous-entendu. En effet, le premier suppose un contenu implicite que l'énonciateur peut récupérer à partir de l'énoncé (contexte intérieur), tandis que le second est un contenu implicite que l'énonciateur peut récupérer seulement en recourant à un contexte qui reste en dehors de l'énoncé (contexte extérieur).

L'extrait suivant, tiré de la Déclaration francophone du Sommet de Beyrouth en 2002, permet de mieux voir la différence entre ces deux types d'implicite:

Nous réaffirmons le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et la démocratisation des relations internationales. (...) Nous voulons donner un nouvel élan

à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, ainsi qu'au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, que nous avons inscrits dans la Charte au rang d'objectifs prioritaires de la Francophonie.

Dans l'extrait, le fait de «réaffirmer» le rôle du dialogue des cultures au niveau international présuppose le fait qu'on a déjà affirmé ailleurs ce principe fondamental. Nous pouvons récupérer le sens implicite directement par le discours, ce qui en fait un cas de présupposé.

Par contre, le mot «Charte» laisse sous-entendre des connaissances encyclopédiques externes au discours, notamment le fait que l'OIF a rédigé la Charte de la francophonie en 1997 qui est un véritable texte fondateur pour cette Organisation. Dans les genres routiniers du discours international, comme les déclarations de principes qui sont normalement rédigées à l'issue des sommets, lorsque ceux-ci sont organisés régulièrement comme dans le cas de l'OIF, les présupposés sont largement utilisés, comme nous pouvons le constater dans cet autre extrait du discours cité:

Nous sommes résolus à renforcer le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie à cet effet.

Nous réaffirmons notre attachement à la coopération multilatérale dans la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux.

Nous sommes déterminés à approfondir nos champs de concertation et de coopération francophones afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable qui soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays.

L'utilisation des verbes «renforcer», «réaffirmer», «approfondir» servent à légitimer par l'implicite l'action de l'OIF. Cela ne sert pas seulement à l'auto-légitimer par la réitération des valeurs francophones, mais également à légitimer l'organisation et son effort constant (mais apparemment sans fin) de réaliser ces valeurs. D'ailleurs, comme le fait remarquer Maingueneau (2002a), le discours des organisations internationales tend à l'autolégitimation de l'organisation concernée, de la communauté discursive envisagée par le texte et des valeurs qui la fondent. Nous y reviendrons dans le chapitre 11.

Le dernier présupposé, comme les deux premiers, n'a pas seulement une valeur générale selon laquelle la mondialisation est équitable, mais il ajoute aussi un autre type de présupposé, qui n'est plus général mais qui porte sur l'existence des choses. Dans ce cas, le fait que la mondialisation existe, qu'il s'agit d'un processus en cours. Le présupposé d'existence est une stratégie énonciative fondamentale qui s'appuie sur le fait qu'il suffit de parler de quelque chose pour que le co-énonciateur suppose que cette chose existe. Nous avons eu l'occasion de voir l'importance de ce présupposé lorsque nous avons parlé du refus de Mitterrand de parler de «camp

de concentration» pendant le conflit en ex-Yougoslavie: en effet, le fait de ne pas dénommer l'objet concerné renvoie à la négation de son existence. C'est pareil quand, au lendemain des attentats du Bataclan, le Président Hollande ouvre son discours par l'énoncé «La France est en guerre», énoncé qui prononcé par le Président de la République non seulement sert à évoquer et à faire exister l'objet en question (la guerre) mais produit un effet hyperbolique. L'énoncé de Hollande n'est pas loin de celui que De Villiers prononce au lendemain des attentats du 11 septembre que nous avons également cité: «Cette guerre on peut la qualifier: c'est le Jihad contre la liberté!», le présupposé restant le fait qu'on est en guerre, que cette guerre existe. D'ailleurs les deux énonciateurs semblent s'inspirer de la même source: la rhétorique de la guerre contre le terrorisme (*war on terror*) inaugurée par Georges W. Bush dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Résumons maintenant les types d'implicites retracés à l'aide du tableau suivant:

Types d'implicite	Présupposé (contexte intérieur)	général
		d'existence
	Sous-entendu (contexte extérieur)	

Tableau 3: Types d'implicite.

5.8 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre, nous avons analysé la structure phrastique qui se cache derrière les énoncés ainsi que la possibilité d'un énoncé d'être formulé sous des reformulations différentes, ce qui a également permis de parler d'événement discursif. Nous nous sommes également intéressés à des éléments de la phrase comme les verbes, la négation ou les connecteurs, qui peuvent servir à déclencher des stratégies discursives précises.

Nous avons terminé le chapitre par l'analyse de l'implicite qui, tout en n'ayant pas directement affaire à la phrase, permet de distinguer et de délimiter ce qui relève du plan phrastique (contexte intérieur) et ce qui relève de son extérieur (contexte extérieur).

Plus généralement, nous avons donc entamé l'analyse des stratégies discursives qui peuvent être déclenchées à l'aide d'éléments phrastiques. Nous allons maintenant passer à l'étude d'autres stratégies discursives, celles qui portent sur la manière dont l'énonciateur modalise son dit à l'aide des stratégies de modalisation.

Dans la déclaration suivante, essayez de retracer les éléments analysés dans le chapitre 5 et donnez-en une justification en tant que stratégies discursives :

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN, 1789

La déclaration est votée par l'Assemblée nationale constituante le 26 août 1789. Elle est constituée d'un préambule et de 17 articles concernant l'individu et la Nation. Elle sera un texte de référence pour plusieurs Constitutions (1852, 1946 et 1958).

Préambule

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être Suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

Article premier. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

Article 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9. — Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12. — La garantie des droits de l'Homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13. — Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14. — Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement,

d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15. — La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17. — La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



LA MODALISATION

Parmi les stratégies discursives à disposition de l'énonciateur, la modalisation est sans doute la plus présente dans ses discours. Il s'agit de l'attitude que l'énonciateur manifeste par rapport au dit. Le concept de modalisation découle de la distinction introduite par Charles Bally, linguiste élève de Ferdinand de Saussure, entre le *dictum*, l'information du dit, et le *modus*, la manière de le dire, c'est-à-dire l'inscription de la subjectivité dans le dit. La modalisation renvoie donc à la manière dont l'énonciateur formule son dit par rapport à la simple formulation dénotative, informative de l'énoncé (*dictum*), en faisant des jugements de valeurs ou en modalisant son dit par rapport à la vérité, à la volonté, à la certitude, à la possibilité... La modalisation se déclenche par des modalités différentes qui s'obtiennent via l'utilisation de modalisateurs. Ces derniers peuvent être des adverbes ou locutions adverbiales (par exemple: «évidemment», «sans doute»...), des marqueurs morphologiques (par exemple, les désinences verbales qui, entre autres, permettent de différencier la certitude du futur de la non-certitude portée par le conditionnel) et prosodiques (point d'exclamation ou d'interrogation), des verbes (notamment les modaux comme «vouloir, pouvoir, devoir», mais aussi les verbes d'opinion «croire, penser...») et en général n'importe quel mot qui inscrit dans l'énoncé l'attitude de l'énonciateur, sa subjectivité, par rapport au dit (par exemple, les mots connotés «heureusement, méchant, brutal...»).

La modalisation est une notion très complexe qui a été analysée et définie dans plusieurs domaines allant de la logique à la grammaire. C'est la raison pour laquelle on en trouve plusieurs acceptions et typologies. Dans une approche discursive, Safinaz Büyükgüzel (2011: 135) a essayé d'en dresser une liste exhaustive, que nous allons reprendre en partie, tout en ajoutant quelques modalités que cette chercheuse n'a pas traitées (modalités boulique et autonymique) et en en simplifiant d'autres (nous parlerons, par exemple, de modalité axiologique sans introduire les modalités affective et non-axiologique).

On peut tout d'abord distinguer deux groupes de modalité (Meunier 1974, Büyükgüzel 2011): les modalités d'énonciation, qui s'exercent sur le co-énonciateur, et les modalités d'énoncé, qui portent sur le contenu de l'énoncé. Nous allons donc analyser ces deux modalités avec leurs sous-catégories, que nous résumerons à la fin de ce chapitre.

6.1 LES MODALITÉS D'ÉNONCIATION

Les modalités d'énonciation sont au nombre de quatre: assertive, injonctive (ou impérative) (1), interrogative et exclamative. À la différence des modalités d'énoncés, ces modalités, qui intéressent surtout le co-énonciateur, portent avant tout sur la structure phrastique, qui, elle, peut-être assertive, injonctive, exclamative ou interrogative.

La modalité assertive concerne l'axe du vrai et du faux et le fait donc que, du point de vue de la phrase, l'énoncé est affirmé. Outre l'utilisation de la phrase assertive, cette modalité peut être déclenchée par des adverbes qui, comme «franchement», insistent sur la vérité du dit. Du point de vue de l'analyse, cette modalité est intéressante lorsqu'à son intérieur s'inscrit la modalité du certain ou de l'incertain, comme nous l'avons vu lors de l'analyse du futur par rapport au conditionnel dans le chapitre précédent. Dans ces cas, la modalité insiste sur l'énonciateur et devient épistémique, comme nous le verrons ensuite. C'est la raison pour laquelle plusieurs auteurs superposent la modalité assertive à la modalité épistémique et les considèrent comme synonymes.

La modalité injonctive ou impérative produit l'idée de l'obligation et s'apparente à la modalité déontique. Cependant, l'injonction porte sur le co-énonciateur par l'utilisation de la phrase impérative. Elle n'a pas besoin de certains verbes comme «falloir» ou «devoir» qui, au niveau de l'énoncé, déclenchent la modalité déontique, mais se fonde sur la force de l'injonction de la phrase à la forme impérative («sortez!»). Cette modalité peut concerner également l'exhortation, comme dans le cas de l'utilisation du subjonctif exhortatif.

La modalité interrogative, qui s'obtient par la phrase à la forme interrogative, peut vouloir poser une question au co-énonciateur, mais peut, dans d'autres cas, lui imposer l'affirmation d'une croyance. C'est ce qui arrive lors des questions rhétoriques qui sont de fausses questions servant en fait à affirmer quelque chose qui est imposé au co-énonciateur comme évident. Dans les débats parlementaires, les questions rhétoriques sont une stratégie très utilisée lors du combat symbolique entre les députés ou les sénateurs de différents groupes politiques (Cabasino 2001: 28).

Enfin, la modalité exclamative, qui utilise la transcription des éléments de l'intonation prosodique, normalement le point d'exclamation, peut avoir plusieurs effets sur le co-énonciateur, en marquant le souhait mais également la visée polémique, voir ironique, du dit. Dans ce dernier cas, l'exclamation s'accompagne aussi de points de suspension.

(1) Cette modalité est appelée «impérative» par Meunier et «injonctive» par Büyükgüzel. Nous privilégierons cette dernière appellation.

6.1.1 Le défi de la vérité

C'est avant tout sur les formes de la modalisation d'énonciation que Jean-Marie Le Pen et le journaliste Roland Sicard jouent lors de l'interview faite en juin 2004 sur France 2, dont nous transcrivons ici les tours de parole les plus intéressants à des fins d'analyse:

(*Journaliste* - R. Sicard). Les élections européennes approchent, il n'y a pas véritablement de grands thèmes qui se dégagent, on ne voit pas véritablement les enjeux. Du coup, est-ce que, comme les socialistes, vous appelez simplement à sanctionner le Gouvernement pour une sorte de troisième tour des régionales?

(Jean-Marie Le Pen) Pas seulement. Je crois que le temps est venu pour les Français de faire les comptes, puisqu'ils ont été victimes, me semble-t-il, de promesses insensées, relativement à ce que l'Europe pouvait leur apporter — les rivières devaient charrier le lait et le miel, et puis améliorer la productivité, la richesse et les avantages sociaux. Hélas! Rien de tout cela n'est au rendez-vous, au contraire.

(*Journaliste*) Il y a quand même des acquis de l'Europe. Vous ne pouvez pas dire que l'Europe n'a rien apporté...

(Jean-Marie Le Pen) Par exemple? Je voudrais savoir lesquels, parce que, ce que je vois, ce sont les délocalisations, c'est la ruine de l'agriculture, de l'industrie, c'est le chômage. (...)

(*Journaliste*) Donc, vous vous dites: il faut arrêter la construction européenne?

(Jean-Marie Le Pen) En tous les cas, il ne faut pas continuer dans cette voie-là, c'est tout à fait évident, car cette voie-là conduit au précipice, et à la construction, non même plus d'une Europe fédérale, comme le souhaitaient un certain nombre de ses promoteurs, mais un État, un Super État, qui, par nature, sera forcément totalitaire. On sent déjà la volonté...

(*Journaliste*) «Totalitaire», c'est beaucoup dire...

(Jean-Marie Le Pen) Oui, c'est ce que je prévois, et je crois que la logique constructiviste nous amène tôt ou tard à cela, avec un gouvernement de technocrates, un gouvernement coupé des populations. D'ailleurs, on le voit bien: on n'a pas cherché, au cours de ces élections européennes, à avoir l'assentiment des Français. On ne cherche pas à les mobiliser sur le thème européen. Et je suis à peu près convaincu que le président Chirac ne fera pas de référendum sur l'approbation ou la désapprobation de la Constitution.

(*Journaliste*) Il n'a pas dit ce qu'il ferait, soyons honnêtes...

(Jean-Marie Le Pen) Oui, mais j'ai une certaine habitude... (...)

(*Journaliste*) Vous disiez que l'Europe n'a pas apporté grand-chose. Cela a apporté quand même quelque chose de considérable pour les Européens, c'est la paix.

(Jean-Marie Le Pen) Oui, pas seulement. Ce n'est pas l'Europe qui a apporté la paix. Ce qui a apporté la paix au moment où celle-ci était menacée par le communisme et par l'Union soviétique, c'était la dissuasion réciproque des armements nucléaires. Et depuis

la chute du Mur, je suis obligé de constater qu'il y a tout de même eu une guerre, une guerre sur le territoire européen, c'est celle que les Américains et l'OTAN ont faite à la Serbie.

(Journaliste) Mais à l'intérieur des frontières de l'Europe, c'est la paix, c'est un acquis fondamental...

(Jean-Marie Le Pen) Oui, la paix et la ruine, c'est la ruine dans la paix. C'est vrai.

(Journaliste) «La ruine», là aussi, c'est un peu excessif J.-M. Le Pen, la France n'est pas ruinée!

(...)

(Journaliste) Mais les grandes décisions sont prises par les États eux-mêmes...

(Jean-Marie Le Pen) Non.

(Journaliste) C'est-à-dire lors des Conseils européens.

(Jean-Marie Le Pen) Oui, mais là nous sommes minoritaires en toutes circonstances. Et c'est d'ailleurs, je crois, M. Védrine qui l'a avoué: «sur tous les sujets, en Europe, la France est minoritaire». C'est-à-dire que ce sont les autres qui décident pour nous. En particulier dans des domaines comme l'immigration, l'asile, les visas, c'est-à-dire la possibilité de contrôler l'entrée dans notre territoire et de régler un problème qui est pour nous extrêmement pesant, c'est celui de l'immigration, qui, selon moi, coûte plus de 300 milliards par an aux Français. Cela ne dépend plus de nous.

(Journaliste) Comment sortez-vous ce chiffre?

(Jean-Marie Le Pen) C'est ce que coûte des gens qui entrent par centaines de milliers en France tous les ans, et qui sont des assistés! Parce qu'il n'y a pas de travail, alors que nous avons 5 millions de chômeurs. Par conséquent, les gens qui rentrent chez nous, sans y être invités d'ailleurs, ne trouveront pas de travail et nous devons les loger, éduquer leurs enfants, soigner leurs malades.»

(Journaliste) Mais le chiffre de 300 milliards?

(Jean-Marie Le Pen) C'est l'addition de tout cela, ça a été calculé. Je ne dis pas cela, comme ça, en l'air. (...)

Dès le premier tour de parole, le journaliste utilise, comme il est normal dans l'interview, la modalité interrogative pour poser la question «est-ce que, comme les socialistes, vous appelez simplement à sanctionner le Gouvernement pour une sorte de troisième tour des régionales?». En fait, le journaliste n'a pas pour seule visée de poser une question, mais provoque le co-énonciateur par le modalisateur «simplement», qui renvoie à l'implicite que les choses pourraient être plus complexes. La réorientation par la négation «pas seulement» est ce qui permet à Le Pen de rectifier le dit du journaliste et d'affirmer ce qu'il souhaite dire. Trois modalisateurs sont alors à remarquer dans la réponse lepéniste: «je crois» et «me semble-t-il», qui renvoient à ce que nous appellerons modalité épistémique, et la modalité exclamative «hélas!» qui sert non seulement à marquer

la désillusion de l'énonciateur mais également à souligner ce qui est vrai pour l'énonciateur («rien de tout cela n'est au rendez-vous»).

La réponse du journaliste porte alors sur la vérité des propos par la négation «vous ne pouvez pas dire que l'Europe n'a rien apporté». Ce jeu polémique continue par la réplique de Le Pen, qui utilise la modalité interrogative «Par exemple?» pour éluder l'implicite «l'Europe a apporté quelque chose» et continue à défier le journaliste, les deux énonciateurs n'arrivant pas à trouver un terrain d'entente commun.

Ce qui suit est une véritable guerre de mots et de chiffres, le journaliste mettant à distance le dit de l'interviewé, qu'il ne partage pas, par la modalité interrogative («donc vous vous dites: il faut arrêter la construction européenne?»). Cette modalité vise également à faire admettre au co-énonciateur ce qu'il pense vraiment, par l'implicite de l'assertion «il faut arrêter la construction européenne» sur laquelle porte l'interrogation. La réorientation de la réponse de Le Pen («en tous les cas...») permet de nouveau à l'énonciateur de ne pas valider l'assertion de l'implicite. Le journaliste entame alors une guerre de mots («'Totalitaire', c'est beaucoup dire... 'La ruine' là aussi, c'est un peu excessif J-M. Le Pen, la France n'est pas ruinée!») pour souligner le décollement des mots par rapport à la réalité décrite. Il s'agit de modalités autonymiques sur lesquelles nous reviendrons ensuite.

Remarquons que c'est la vérité du dit du co-énonciateur que le journaliste met constamment en doute par ces modalités. En effet, la modalité assertive présuppose la vérité du propos affirmé et c'est justement parce que la réalité dite est censée ne pas être (en partie ou absolument) vraie que le dit du journaliste se fait polémique et modalisé.

Faisons également remarquer que les réorientations et/ou la polémique s'accompagnent aussi de la présence des «mais» argumentatifs (par exemple, la structure «oui, mais + X» utilisée par Le Pen) et adversatifs (utilisés notamment par le journaliste: «mais à l'intérieur des frontières de l'Europe, c'est la paix... mais les grandes décisions sont prises par les États...») et de négations (la structure «(oui) pas seulement» au début des réponses de Le Pen et les négations sur le présumé que nous avons déjà vues au paragraphe 5.4) qui servent au journaliste pour douter de la vérité du propos de l'autre et à Le Pen pour esquiver et réorienter le dit à son gré.

Ce véritable défi de la vérité continue par la guerre des chiffres, concernant le coût de 300 milliards qui, selon Le Pen, est le coût que la France payerait pour la gestion de l'immigration. Dénotatifs en apparence, les chiffres sont très utilisés dans les discours politiques et des acteurs internationaux pour valider le propos de l'énonciateur (Bessis, Remillon 2012: 85). La modalité interrogative du journaliste porte justement sur le chiffre concerné («comment sortez-vous ce

chiffre?»)», ce qui rend cette modalité très polémique, puisqu'elle véhicule le sous-entendu de la fausseté du dit lepéniste, et qui justifie la réaction finale de Le Pen («ça a été calculé. Je ne dis pas cela comme ça, en l'air»). La modalité exclamative de la toute première réponse à la question encombrante sur les 300 milliards («c'est ce que coûte des gens qui entrent ... et qui sont des assistés!») montre à la fois l'émotivité de l'énonciateur et sa volonté d'affirmer par l'implicite que des centaines de milliers d'assistés rentrent en France, ce qui validerait son dit de manière indirecte.

Dans l'interview, ce qui est en question est donc le contenu véridique des propos lepénistes. En effet, la modalité assertive implique la vérité du dit affirmé et donc la sincérité de l'énonciateur qui l'utilise, cette dernière étant par contre mise en doute par le journaliste.

Lors de l'analyse de ce discours, nous avons également retracé la présence de modalités (épistémiques, autonymiques) qui n'ont pas vraiment affaire au co-énonciateur (modalités d'énonciation) mais qui portent plutôt sur l'énoncé, voire sur des mots spécifiques. Il nous faut maintenant revenir sur ces modalités pour les voir de plus près.

6.2 LES MODALITÉS D'ÉNONCÉ

Les modalités d'énoncés portent sur l'énoncé et se caractérisent par l'utilisation de commentaires de l'énonciateur sur le dit («je pense... / je veux... / nous devons...»). Parmi les nombreuses modalités de ce type, nous avons choisi d'analyser les modalités déontique, épistémique, boulique, axiologique et autonymique qui seront fondamentales lors de l'analyse des discours politiques et des acteurs internationaux.

6.2.1 La modalité déontique

La modalité déontique insiste sur l'obligation. Des verbes comme «falloir» et «devoir» en sont les outils privilégiés. La modalité déontique est souvent utilisée pour légitimer les pratiques souhaitées par la langue de coton, puisqu'elle permet de naturaliser le mythe programmé par l'obligation morale de l'adhésion aux pratiques envisagées. Rappelons, par exemple, la *Déclaration visionnaire* de l'ONU signée par Mandela et Robinson:

Nous devons nous efforcer de ne pas oublier cette formidable opportunité. Au lieu de laisser la diversité de la race et des cultures devenir un obstacle au développement humain et aux échanges entre les hommes, nous devons recentrer nos conceptions (...)

Un cas similaire caractérise le dit de Nicolas Sarkozy que nous avons eu l'occasion de citer dans les paragraphes concernant la langue de coton:

Nous devons changer aussi si nous voulons peser sur le monde du XXI^e siècle. Nous devons changer nos idées, nos comportements, nos mentalités et nos habitudes. Nous ne pouvons pas rester immobiles. Nous ne pouvons pas rester repliés sur nous-mêmes. Nous devons être ouverts (...)

L'idée du changement donné comme nécessaire légitime la pratique souhaitée à laquelle la communauté a l'obligation morale d'adhérer («nous devons»).

La modalité déontique peut également caractériser le style énonciatif du responsable politique. C'est le cas de l'ancien Président de la République François Mitterrand, qui avait tendance à répéter l'expression «il faut» dans ses discours présidentiels (Le Bart 1998).

6.2.2 La modalité épistémique

Nous avons déjà eu l'occasion de voir comment l'énonciateur finit par naturaliser son énoncé à l'aide, entre autres, de certains mots et tournures, comme «évidemment / il est + évident / certain...». Outre la naturalisation, ces stratégies permettent à l'énonciateur de s'exprimer sur le degré de certitude ou de doute qu'il attribue à l'énoncé. Il s'agit d'une modalité qui s'appelle épistémique et qui est fort proche de la modalité assertive, si ce n'est que cette dernière insiste sur l'attitude de l'énonciateur par la présence de modalisateurs comme «je crois... je suis certain... je doute... je suis sûr...».

Le discours de Jean-Marie Le Pen que nous avons analysé au paragraphe 6.1.1 est riche en modalités épistémiques, comme nous pouvons le voir par les extraits ci-dessous:

(Jean-Marie Le Pen) Pas seulement. Je crois que le temps est venu pour les Français de faire les comptes, puisqu'ils ont été victimes, me semble-t-il, de promesses insensées, relativement à ce que l'Europe pouvait leur apporter — les rivières devaient charrier le lait et le miel, et puis améliorer la productivité, la richesse et les avantages sociaux. (...) Je voudrais savoir lesquels, parce que, ce que je vois, ce sont les délocalisations, c'est la ruine de l'agriculture, de l'industrie, c'est le chômage.

(...) En tous les cas, il ne faut pas continuer dans cette voie-là, c'est tout à fait évident, car cette voie-là conduit au précipice, et à la construction, non même plus d'une Europe fédérale, comme le souhaitaient un certain nombre de ses promoteurs, mais un État, un Super État, qui, par nature, sera forcément totalitaire. On sent déjà la volonté...

(...) Oui, c'est ce que je prévois, et je crois que la logique constructiviste nous amène tôt ou tard à cela, avec un gouvernement de technocrates, un gouvernement coupé des populations. D'ailleurs, on le voit bien: on n'a pas cherché, au cours de ces élections européennes, à avoir l'assentiment des Français. (...)

Ces stratégies permettent à l'énonciateur d'une part, d'atténuer la responsabilité du dit (voir la naturalisation du discours au paragraphe 3.7.2) et de l'autre, de construire une certaine image de soi grâce à l'utilisation de l'incertitude (entre autres, le conditionnel des verbes, comme dans le cas de «voudrais») et des verbes d'opinion («je crois... je prévois... me semble-t-il») à la place de verbes performatifs qui insistent plutôt sur l'action. Nous reviendrons sur cet aspect lors de l'analyse de la catégorie de l'éthos discursif.

6.2.3 La modalité boulique

La modalité boulique insiste sur la volonté et, par conséquent, s'exprime tout d'abord par le modal «vouloir». C'est un verbe utilisé dans le discours politique de manière différente. Utilisé à la modalité épistémique du certain («je veux»), il caractérise le style sarkozien (Calvet, Véronis 2008, Mayaffre 2012: 312); par contre, utilisé au conditionnel («je voudrais»), il est fréquemment présent dans les discours de Jean-Marie Le Pen. Dans les deux cas, l'assomption du dit change et participe à la création différente de l'image de l'énonciateur.

Outre la volonté, la modalité boulique peut être associée au désir, au souhait, bien que des linguistes (Gosselin 2010: 352) soulignent que le souhait renvoie, en fait, à la fois à la modalité appréciative (plaisir de faire) et à la modalité boulique (volonté de faire). L'expression du désir a été notamment utilisée par Ségolène Royal lors des présidentielles de 2007. Déjà son slogan «désir d'avenir» pouvait le laisser deviner, ainsi que l'utilisation du mot «désir» et des mots renvoyant à la volonté («volonté», modal «vouloir»...) à l'intérieur de ses discours.

6.2.4 La modalité axiologique

La modalité axiologique est déclenchée par l'utilisation de mots appréciatifs ou dépréciatifs, qui ont donc une connotation spécifique. Plusieurs linguistes (Gosselin 2010: 103; Büyükgüzel 2011: 135) opèrent des distinctions entre modalités appréciatives, affectives, axiologiques et non-axiologiques (dénotation). Cependant, nous allons opérer une généralisation et considérerons les modalités appréciatives et affectives comme faisant généralement partie de l'axiologie.

De cette modalité font normalement partie non seulement les mots qui présentent une connotation positive ou négative mais également les mots hyperboliques, c'est-à-dire des mots exagérés, comme dans l'extrait suivant tiré de l'intervention de Ceccaldi-Raynaud au Sénat que nous avons déjà eu l'occasion de citer précédemment:

Monsieur le ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été prévenu des brutalités en préparation. Monsieur le secrétaire d'État, pourquoi, selon un principe de base de la bataille de rue, n'a-t-on pas essayé de bloquer ces cohortes brutales à la gare du RER?

La reclassification des événements comme «brutalités», hyperbole reprise ensuite par la connotation «brutales», déclenche la modalité axiologique dont la visée est à la fois de souligner la gravité des incidents et de délégitimer l'action du ministre de l'Intérieur.

L'utilisation de mots hyperboliques est typique de certains énonciateurs politiques qui jouent sur l'émotion et sur la volonté de choquer ou de séduire leur co-énonciateur. En effet, l'exagération sert aussi à créer un sentiment de peur à des fins de manipulation, comme c'est le cas du discours de Jean-Marie Le Pen lors d'un entretien à TF1 le 26 février 1995 au sujet de l'assassinat d'un jeune Comorien par deux colleurs d'affiche du Front National. En effet, le discours lepéniste vise à reclassifier les colleurs comme des victimes des banlieues, en associant ces dernières à la violence et au crime, de manière à les déresponsabiliser de l'acte, tout en essayant de persuader le co-énonciateur de la justesse de cette reclassification (Breton 2000: 130-140):

Je voudrais d'abord qu'on ne préjuge pas, alors que l'affaire est entre les mains de la justice, des circonstances dans lesquelles se sont déroulés ces accidents graves qui ont entraîné la mort d'un jeune homme, ce que je déplore profondément. J'ai d'ailleurs fait connaître mon opinion immédiatement en disant combien j'en étais peiné et navré et combien je partageais la tristesse et la douleur de sa famille et des siens. Mais j'ajoutais aussi que je le considérais comme une victime, ainsi que ceux qui se trouvaient impliqués dans cette affaire, victimes de l'atmosphère qui règne dans ces banlieues, et qui sont génératrices de peur, d'inquiétude, d'angoisse et quelquefois de gestes d'autodéfense [...] j'ai là à votre disposition une liste de quatre-vingt-dix attentats ayant entraîné huit morts dont on n'a jamais parlé. Des gens qui sont dans le coma depuis des mois. Des mutilés graves dont on n'a plus jamais parlé. Il semble que, cependant, la mobilisation médiatique ne se fasse pas dans un certain type de relations, surtout quand il y a une personne de couleur ou *a fortiori* un immigré impliqué et des gens du *Front national*. Je voudrais... (...)

(*Journaliste – G. Carreyrou*): À Marseille, sont-ils victimes ou agresseurs?

(Jean-Marie Le Pen): Je crois que les uns et les autres sont victimes. Il s'agit d'un drame de l'autodéfense. Il s'agit de gens qui, à tort, se sont armés, qui sont dans la nuit dans un quartier nord, qui est leur quartier, je vous le rappelle, c'est le quartier des colleurs d'affiches où l'on sait bien qu'il y a une très grande tension liée au phénomène de l'immigration. Je voudrais dénoncer ici ceux qui se font les justiciers, qui prennent la tête de manifestation de protestation (...)

Les modalités axiologiques, souvent hyperboliques, servent d'une part à présenter l'homme Le Pen comme quelqu'un de sensible qui comprend et partage la douleur de l'autre (le chercheur Philippe Breton parle à ce propos de «séduction par la personne»), et de l'autre, à persuader, par la peur et les reclassifications, que les agresseurs sont en fait des victimes.

Même les mots apparemment dénotés contribuent à l'effet axiologique souhaité:

- les chiffres flous et sans source, qui concernent des attentats et des malades («quatre-vingt-dix attentats... des gens dans le coma... mutilés»);
- la description des événements comme des accidents qui se sont passés «dans la nuit dans un quartier nord», ce qui sous-entend le renvoi aux stéréotypes liés à la nuit et aux banlieues nord de Paris (la nuit comme le moment le plus dangereux de la journée; les banlieues nord comme des lieux de violence).

Remarquons, pour finir, la présence d'autres stratégies typiques du style lepéniste:

- l'utilisation de la modalité boulique au conditionnel («je voudrais» qui apparaît trois fois);
- la présence de la modalité épistémique exprimée par les verbes d'opinion («je crois») et par la naturalisation du discours («l'on sait bien»);
- la répétition des implicites («dont on n'a jamais parlé... dont on a plus jamais parlé»), servant à dénoncer les médias («on»);
- l'utilisation des pronoms «on» et des tournures impersonnelles (notamment «il semble» / «il est + X», où X = certain, évident...) et du «je» accompagné normalement par des verbes non performatifs.

Nous reviendrons justement sur ces caractéristiques lorsqu'il sera question de l'analyse de l'éthos de cet énonciateur.

6.2.5 La modalité autonymique

C'est Jacqueline Authier-Revuz qui a eu le mérite d'introduire et de développer l'analyse de la modalisation autonymique. Cette modalisation, qui se déclenche sous plusieurs formes de modalité, porte sur les mots considérés comme signes (Authier-Revuz 2003):

Forme de dédoublement opacifiant du dire, la modalité autonymique (...) présente, structurellement, le cumul d'une référence à la chose et d'une référence au mot par lequel est nommée la chose.

Les mots sont doublés par des commentaires énonciatifs qui portent justement sur le dit en train de se faire. Par exemple, quand le journaliste de France 2 ouvre une véritable guerre de mots avec Jean-Marie Le Pen dans l'interview analysée au paragraphe 6.1.1, il se sert justement des modalités autonymiques:

«Totalitaire», c'est beaucoup dire... «La ruine», là aussi, c'est un peu excessif J.-M. Le Pen, la France n'est pas ruinée!

Cette forme spécifique est une non-coïncidence entre les mots et les choses et sert justement au journaliste à dénoncer le décollement des mots par rapport à la réalité qu'ils désignent et, par-là, la mauvaise foi du co-énonciateur.

Nous venons de citer l'une des quatre formes de la modalisation autonymique, proposées par Authier-Revuz (1995, 2003). Voyons-les en détail:

1. la non-coïncidence du discours à lui-même comme dans le cas des structures suivantes: «X, j'emprunte ce terme à...; X, pour reprendre le mot de...; selon les mots de...; X, comme dit...; X, comme l'appelle...»;
2. la non-coïncidence interlocutive entre l'énonciateur et le co-énonciateur, comme dans les structures suivantes: «disons X...; X, passez-moi l'expression; X, si vous voulez; X, si vous voyez ce que je veux dire; ce que vous appelez X»);
3. la non-coïncidence entre les mots et les choses, comme dans les cas suivants: «ce que l'on peut / doit appeler X; X, c'est le mot juste/ exact / qui convient; X, au sens strict; ce que l'on pourrait peut-être appeler X; X, si on peut dire; X, tant est que le mot convienne»;
4. la non-coïncidence des mots à eux-mêmes, par exemple dans des structures comme: «X, au sens p; X, si j'ose dire...; X, dans tous les sens du mot; X, c'est le cas de le dire».

Ces formes de modalité autonymique peuvent s'exprimer aussi sans la présence de structures précises. Par exemple, il peut arriver que le commentaire reste implicite et ne soit exprimé que par les guillemets, comme il arrive dans ces extraits tirés du discours que Marine Le Pen fait à Lyon le 5 février 2017 et qui concerne les deux idéologies qu'elle considère comme ennemies de la France, à savoir la «mondialisation financière» (premier extrait) et la «mondialisation djihadiste» (deuxième extrait):

(...) On fait croire à Monsieur Toutlemonde que dans ce monde il sera un «winner», mais coupé de son histoire, dénué de tout sentiment d'appartenance, isolé dans un monde insensible à toute solidarité, il ne sera en fait qu'un esclave dans des pays asservis.

(...) Pour progresser, l'islamisme radical brandit une prétendue «islamophobie» en trouvant chez les professionnels de la repentance antifranaise, chez les islamo-gauchistes, chez les tiers-mondistes nostalgiques, chez les bobos ou parfois même chez certains juges un soutien irresponsable.

Dans les deux cas, la modalité autonymique est marquée par l'utilisation des guillemets, sans qu'il y ait donc de commentaire explicite. Cependant, les modalités axiologiques du premier extrait («coupé de son histoire, dénué de tout sentiment... il ne sera en fait qu'un esclave...») laissent entrevoir la mise à

distance du mot «winner» et laissent entendre le commentaire «ce qu'ils appellent... mais qui en fait veut dire...». Dans le deuxième extrait la mise à distance du mot de l'autre se fait par la modalité axiologique «prétendue» qui dénonce la non-coïncidence du mot et de la chose concernée.

La modalité autonymique fait partie des stratégies métalinguistiques, qui considèrent le signe comme objet en soi. Cependant les stratégies métalinguistiques sont plus larges et peuvent inclure entre autres:

- l'autonymie simple, comme dans l'énoncé «le mot 'chien' se compose de cinq lettres», où le signe est conçu comme tel mais sans qu'il y ait un commentaire sur l'opacité du signe, ce qui déclencherait la modalité autonymique;
- les discours épilingues (Canut 2000) qui portent sur la langue, comme dans l'énoncé «c'est quoi comme langue celle que vous parlez?»
- le métadiscours, qui porte sur le discours, cette catégorie incluant des réflexions variées sur le discours en tant que tel.

Le discours du Président Hollande lors de l'inauguration du Musée de l'Histoire de l'Immigration à Paris le 16 décembre 2014 est un exemple de ce dernier type de stratégie, qui peut aller de la simple prise en compte du discours au dédoublement énonciatif (voir le dernier cas cité ci-dessous):

Certes, il n'y a rien de neuf dans les discours, mais les contextes changent. Les étrangers sont toujours accusés des mêmes maux: venir prendre l'emploi des Français, bénéficier d'avantages sociaux indus quand bien même les études les plus sérieuses montrent qu'ils contribuent davantage aux comptes sociaux qu'ils n'en bénéficient. (...)

Car sinon, si nous n'avons pas cette franchise entre nous, nous laisserons la place vide pour des discours qui instrumentalisent la peur, la peur de la dissolution de notre pays, de la dislocation, de la disparition. (...)

Alors que tout le discours que je porte depuis deux ans et demi, c'est de dire que nous avons besoin de plus d'étudiants étrangers parce que c'est un investissement considérable pour la France, c'est une chance extraordinaire de pouvoir avoir les meilleurs talents, chercheurs qui viennent, ici, en France, étudier.

6.3 POUR CONCLURE

Pour conclure, proposons une synthèse des types de modalités présentées dans ce chapitre à l'aide du tableau 4:

Modalités d'énonciation		
Modalité assertive	Vrai-faux	Phrase assertive, adverbess qui insistent sur la vérité (ex. «franchement»)
Modalité injonctive (ou impérative)	Ordre / exhortation	Phrase impérative ou exhortative
Modalité exclamative	Souhait / polémique/ ironie...	Phrase exclamative (plusieurs tournures de la phrase)
Modalité interrogative	Question / Assertion / Polémique	Phrase interrogative (formes différentes de l'interrogation, voir entre autres, les questions rhétoriques)
Modalités d'énoncé		
Modalité déontique	Obligation, Permission	Verbes «falloir / devoir»... <i>Ex. Il faut partir... / L'Europe doit... (au sens de «a l'obligation de»)</i>
Modalité épistémique	Croyance / Certitude, doute...	Verbes d'opinion / mots (notamment ad- verbes adjectifs) qui insistent sur la certitude ou le doute... <i>Ex. je crois que... on sait que / Je suis certain... il est évident</i>
Modalité boulique	Volonté, désir, souhait	Verbes «vouloir, souhaiter»... <i>Ex. Il voulait partir... / L'Europe souhaite...</i>
Modalité axiologique	Jugements de valeur	Mots appréciatifs ou dépréciatifs <i>Ex. Des cohortes brutales... ...une police pourtant courageuse</i>
Modalité autonymique	Commentaire sur les mots conçus en tant que signes opaques (dédoublément du dit)	Guillemets ou expressions introduisant le dédoublément autonymique <i>Ex. ce que François Heisbourg a appelé l'hyperterrorisme... / On en fait tout de suite un «défi».</i>

Tableau 4: Synthèse des principales modalités d'énonciation et d'énoncé.

L'analyse des modalités est fondamentale non seulement à l'égard de la stratégie globale du discours concerné, mais elles aident à retracer l'éthos de l'énonciateur, comme nous le verrons dans le chapitre 8.

Dans les discours suivants (A-B), essayez de retracer les modalités analysées dans le chapitre 6 et donnez-en une justification en tant que stratégies discursives:

(A)

**Discours aux électeurs de la Sarthe, 23 juillet 1841.
Ledru-Rollin réclame le suffrage universel (1)**

Messieurs,

En répondant à votre appel, en venant à vous, je vous dois compte de ma foi politique.

Cette foi vive, inébranlable, je la puise à la fois dans mon cœur et dans ma raison.

Dans mon cœur qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas pu vouloir les condamner à des douleurs éternelles (...).

Dans ma raison qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen, des obligations, des devoirs, sans lui départir, en revanche, une portion quelconque de souveraineté.

La souveraineté, du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, qu'est-elle devenue? Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis par quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. Si, comme à Lyon, dans les jours de funèbre mémoire, il écrit sur son étendard: «Du pain ou la mort», on le mitraille (...)

C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps, et qu'il faut le changer, à peine de subir une violente révolution. Et pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire. Cette réforme il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune; qu'il soit désigné pour sa vertu.

(1) Adopté en 1848, le suffrage universel est en fait encore partiel à l'époque, permettant seulement aux hommes de voter (suffrage universel masculin). Il faudra attendre presque un siècle pour que les femmes participent aux élections françaises pour la première fois (1945).

(B)

**Le débat parlementaire.
Extrait de la séance du 1^{er} février 2001**

(M. Charles Ceccaldi-Raynaud) — Toutefois, étant donné l'exceptionnelle gravité des incidents, quelques questions se posent. Monsieur le ministre de l'Intérieur a reconnu à l'Assemblée nationale avoir été prévenu des brutalités en préparation.

Monsieur le secrétaire d'État, pourquoi, selon un principe de base de la bataille de rue, n'a-t-on pas essayé de bloquer ces cohortes brutales à la gare du RER?

(M. le président). — Posez votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

(Plusieurs sénateurs du RPR). — La voilà la question!

(M. le président). — Alors, concluez, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

(M. Ceccaldi-Raynaud). — Conclure? J'ai trois questions à poser. Je n'en pourrais poser qu'une, alors que le ministre aura tout le temps de répondre? Est-ce là votre justice, monsieur le président?

(M. le président). — Monsieur Ceccaldi-Raynaud, la règle est fixée et, comme chacun de nous, vous la connaissez. [l'auteur de chaque question et le ministre qui lui répond disposent de deux minutes trente]

(M. Ceccaldi-Raynaud). — Je la connais! J'en viens donc directement à ma dernière question, en renonçant à poser la deuxième. Monsieur le secrétaire d'État, la durée des affrontements et l'échec d'une police pourtant courageuse ne signifient-ils pas que toutes les mesures que vous envisagez ne sont que des effets d'annonce? Elles ne produiront aucun effet...

(M. le président). — Posez votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

(M. Ceccaldi-Raynaud). — ...car, selon la presse, vous vous interrogez encore sur la notion de sanction...

(M. le président). — Votre question, monsieur Ceccaldi-Raynaud!

(M. Ceccaldi-Raynaud). — ...parce que le concept de sécurité a été trop longtemps étranger à vos rêveries collectives, inspirées de la rêverie d'un promeneur solitaire. (...)



L'HÉTÉROGÉNÉITÉ

L'hétérogénéité (= autre origine) consiste dans l'insertion d'un élément «autre», extérieur, dans le discours de l'énonciateur et en général dans la présence d'un manque d'homogénéité du discours, ce qui peut vouloir dire la présence de genres de discours différents, de registres de langue variés... dans un même discours (Charaudeau, Maingueneau 2002: 292). L'exemple le plus évident d'hétérogénéité est sans doute le discours rapporté, qui renvoie à la présence d'un discours autre dans le discours de l'énonciateur. En fait, n'importe quelle forme de polyphonie, du fait même de différencier l'énonciateur du locuteur, est une forme d'hétérogénéité. Parmi les formes d'hétérogénéité évoquées par Jacqueline Authier-Revuz (1984) et que nous présenterons dans le premier paragraphe, nous allons parler spécifiquement des interférences, dans le deuxième paragraphe, pour enfin nous attarder sur la notion de codiscours, qui explique la présence d'interférences entre discours différents par la circulation du matériel discursif de l'un à l'autre.

7.1 FORMES DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ

Jacqueline Authier-Revuz distingue avant tout deux formes de l'hétérogénéité, constitutive et montrée. La première consiste dans le fait que l'énonciateur n'a pas vraiment conscience de la présence de l'hétérogénéité et qu'elle s'impose en tant que telle. L'interdiscours est l'hétérogénéité constitutive par excellence. Tout énonciateur puise son lexique et produit ses énoncés à partir d'un stock préalable de mots et de phrases. C'est la raison pour laquelle, les mots ont un sens acquis avant même leur réutilisation discursive. Le préconstruit représente justement ce déjà-là.

Par contre, toute stratégie qui montre la présence consciente d'une forme quelconque d'hétérogénéité devient montrée. L'inscription d'un dit autre peut se faire selon des modalités différentes (Authier-Revuz 1984: 102), par exemple en utilisant des marques spécifiques (typographiques ou lexicales), ce qui permet de parler d'hétérogénéité montrée marquée, ou bien sans qu'il y ait de marques précises (hétérogénéité montrée non marquée). La modalité autonymique, qui est normalement marquée par les guillemets ou par une glose, est une forme d'hétérogénéité montrée: il s'agit d'une stratégie par laquelle l'énonciateur fait un commentaire sur des signes du dit qu'il ressent comme autres. Le discours

indirect libre est par contre un exemple d'hétérogénéité montrée non marquée, puisqu'il n'y a pas de marques qui permettent justement de distinguer ce qui relève du dit autre par rapport au dit de l'énonciateur.

Dans le tableau suivant, nous résumons les quatre formes de l'hétérogénéité que nous venons de décrire:

1. Hétérogénéité constitutive (interdiscours, préconstruit)	
2. Hétérogénéité montrée (inscription de l'autre dans son dit selon plusieurs modalités)	a. Hétérogénéité marquée (ex. discours rapporté de manière directe)
	b. Hétérogénéité non marquée (ex. discours rapporté de manière indirecte libre)

Tableau 5: Les formes principales de l'hétérogénéité.

Parmi les formes d'hétérogénéité montrée, nous trouvons les interférences que nous allons analyser de suite.

7.2 LES INTERFÉRENCES

Tout discours se réalise à travers le mélange d'éléments discursifs et lexicaux variés, venant de domaines, de registres, de discours, voire d'époques, différents. Dans le discours politique, par exemple, il n'est pas rare de trouver l'utilisation du lexique militaire (par exemple, «campagne» / «victoire» électorale), ce qui est devenu désormais une hétérogénéité constitutive. En Italie, la présence du lexique sportif du football dans le discours politique, inaugurée par Silvio Berlusconi, est un exemple d'interférence, qui, au bout d'environ vingt ans est désormais devenue constitutive, n'étant plus conçue comme stratégie consciente. Certaines des expressions métaphoriques de Berlusconi sont en effet rentrées dans les discours médiatiques et, par conséquent, dans la langue courante, comme par exemple «*la squadra di Governo*» (l'équipe du Gouvernement) ou l'expression «*scendere in campo*» («descendre sur le terrain»), qui se réfère aux responsables politiques qui s'installent au pouvoir et qui désormais s'utilise également dans des discours qui ne sont pas forcément politiques.

Les interférences consistent donc dans le fait que, dans un discours, on peut constater la présence de mots ou d'éléments discursifs qui appartiennent normalement à un autre discours, à une autre langue, à un autre registre linguistique... S'appuyant sur d'autres linguistes avant lui, Maingueneau (1991a: 143) parle à ce sujet de quatre types d'interférences: diaphasique, diastratique, diatopique et diachronique.

7.2.1 Interférence diaphasique

Quand l'énonciateur inscrit dans son discours des éléments venant d'un autre type de discours, nous avons une forme d'interférence diaphasique. C'est le cas de l'intervention de Ceccaldi-Raynaud au Sénat que nous avons analysée dans l'exercice 5 (B), lorsque l'énonciateur dit «parce que le concept de sécurité a été trop longtemps étranger à vos rêveries collectives, inspirées de la rêverie d'un promeneur solitaire». En effet, il insère à la fin du texte une expression tirée du discours littéraire, les rêveries du promeneur solitaire renvoyant à l'ouvrage signé par Jean-Jacques Rousseau. Il s'agit de l'inscription dans un discours politique d'un dit venant du discours littéraire et donc d'un cas d'interférence diaphasique. L'insertion est voulue par l'énonciateur qui s'en sert pour dénoncer le manque d'intervention de la part du Gouvernement. Dans le discours parlementaire, il arrive souvent que des interférences de ce type soient utilisées pour délégitimer l'adversaire. Faisons remarquer qu'il s'agit d'une hétérogénéité montrée non marquée, parce que l'énonciateur n'utilise pas de marques particulières qui signalent la présence de cette stratégie.

Un exemple célèbre de cette forme d'interférence est la devise républicaine «Liberté, égalité, fraternité», devise adoptée par la Constitution de 1848 au lendemain de la Révolution de 1848, qui avait été caractérisée par la participation populaire et provinciale (1). L'histoire de la devise nous permet de constater que le mot «fraternité» peut se considérer comme une interférence diaphasique par rapport aux deux autres mots («liberté» et «égalité») qui étaient souvent utilisés en couple dès la Révolution française (2). En effet, la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* de 1789 crée un espace public favorable à une réflexion sur la langue politique, qui permet de la redéfinir à partir des droits naturels. D'où la possibilité de parution du mot «Liberté» à côté de celui d'«Égalité» des hommes (3).

Pour ce qui est du mot «Fraternité», il est utilisé déjà en ancien français (4), en tant que «parenté» d'abord et de «lien» ensuite. Bientôt s'ajoute le sens religieux lié à l'état monastique. La réutilisation du mot dans le domaine politique, par les révolutionnaires, qui insistent sur le sens premier de «lien», permet au mot l'évolution ultérieure de la notion, qui se laïcise: la fraternité se fonde sur une morale non plus divine mais humaine, et devient, par conséquent, une valeur civile. Cependant, comme les révolutionnaires présentent en 1789 des revendications politiques, l'espace public, où le citoyen exerce désormais son droit à la parole,

(1) Bien qu'il semble que la première occurrence de la triade soit due aux Francs-Maçons, ce n'est qu'en 1848 que la devise s'impose dans l'usage réel.

(2) En effet, pendant la Révolution, la triade complète reste rarement utilisée et, en tous les cas, elle n'est jamais officialisée.

(3) Faisons remarquer que c'est à l'intérieur de l'espace contre-révolutionnaire que l'égalité est redéfinie dans les termes modernes, c'est-à-dire dans le sens d'une égalité des droits plutôt que des moyens (propriété, richesse).

(4) La période de l'ancien français date approximativement du XII^e-XIII^e siècle, bien que les premiers documents en langue vulgaire datent du IX^e siècle.

semble plus propice à la relation politique entre «Liberté» et «Égalité» qu'au mot fraternité, qui reste lié à un idéal social. C'est justement la Révolution de 1848 qui, substituant des revendications sociales aux revendications politiques, va permettre à la triade de s'affirmer dans l'espace public comme caractérisant la langue politique de l'époque.

Dans le discours des organisations internationales, l'interférence diaphasique est présente, bien qu'elle soit constitutive dans la plupart des cas, comme les autres formes d'hétérogénéité qui caractérisent ces discours et que nous décrivons au paragraphe 11.2.1. La présence du mythe de la modernisation, qui est très présent dans le discours des organisations internationales, rend, par exemple, constitutive l'interférence du discours économique. Dans le cas suivant, tiré de l'annexe de la communication n. 795 publiée par la Commission européenne en 2018, la nouvelle révolution technologique de l'intelligence artificielle (IA) est insérée dans la narration des technologies à usage général (Rosenberg 1982) qui est typique du discours économique: «À l'instar de la machine à vapeur ou de l'électricité dans le passé, l'IA est en train de transformer notre monde». Si cette interférence est constitutive, différent est le cas du rapport d'initiative par lequel le Parlement européen propose une résolution contenant des règles de droit civil sur la robotique en février 2017. À la différence de la Commission, le Parlement s'appuie sur le discours littéraire et sur un véritable récit mythique, cette interférence diaphasique étant rarement présente dans le discours de l'Union européenne:

- A. considérant que, depuis la création de Frankenstein imaginée par Mary Shelley au mythe antique de Pygmalion, en passant par le golem de Prague et le robot de Karel Čapek, inventeur du terme, les humains ont rêvé de construire des machines intelligentes, le plus souvent des androïdes à figure humaine (...)
- T. considérant qu'il y a lieu de considérer les lois d'Asimov comme s'appliquant aux concepteurs, aux fabricants et aux opérateurs de robots, y compris de robots dotés d'autonomie et de capacités d'auto-apprentissage (...).

L'utilisation de cette interférence littéraire et mythique n'est pas constitutive et sert de «paratopie» (5) pour légitimer non seulement le nouvel objet du discours (considérant A) mais également les pratiques politiques souhaitées (considérant T) (Raus 2021).

Pour finir, précisons que, tout comme les autres types d'interférences, l'interférence diaphasique peut concerner les mots ainsi que n'importe quel élément discursif. Dans les discours de Jean Jaurès sur le socialisme, par exemple, Geneviève Provost (1969: 51-68) remarque la présence de tournures prastiques typiques

(5) La notion de «paratopie» a été introduite par Dominique Maingueneau qui la définit comme une «localité paradoxale (...) qui n'est pas l'absence de tout lieu, mais négociation difficile entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser» (Maingueneau 2004: 53).

du discours didactique et parle à ce propos d'énoncé didactique, pour montrer l'interférence du discours didactique dans les discours politiques de Jaurès.

7.2.2 Interférence diatopique

L'insertion de mots ou d'éléments venant d'une autre langue dans le discours de l'énonciateur est ce qui caractérise l'interférence diatopique. La présence d'emprunts ou la reprise de structures phrastiques d'une langue étrangère sont des cas de ce type d'interférence.

Le mot *Daech*, que le Président Hollande décide d'emprunter à l'arabe, ainsi que l'utilisation de l'acronyme anglais COVID-19 pour l'expression *Coronavirus disease 2019*, qu'Emmanuel Macron reprend lors de son allocution du 25 mars 2020 en parlant de l'«épidémie de Covid-19», sont des cas d'interférence diatopique lexicale.

Les discours des institutions européennes, qui sont traduits ou co-rédigés dans les 24 langues officielles de l'Union et qui, en tous les cas, sont disponibles en français et en anglais dans la majorité des cas, montrent la présence d'interférences diatopiques de type lexical, mais aussi de type phrastique lors de la contamination structurale entre les différentes langues. Par exemple, les documents politiques ou administratifs en anglais, qui sont souvent rédigés par des non-natifs, finissent par présenter des structures phrastiques romanes, souvent peu claires aux Anglais britanniques.

Les versions françaises des discours concernés subissent moins ce type d'interférence et cela à cause de la présence d'une politique linguistique qui exige de traduire tout terme étranger et d'en éviter donc l'utilisation dans les documents officiels. Il faut pourtant préciser que le français utilisé dans les institutions européennes peut varier en raison de la présence de traducteurs francophones différents mais aussi en raison de documents qui sont rédigés par des francophones de toute sorte: français, belges, luxembourgeois, mais aussi roumains ou bulgares qui préfèrent s'exprimer ou rédiger leur document en français. À ce sujet, citons ce que nous avons trouvé lors de l'analyse des travaux préparatoires au Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de crise qui a été présenté par l'espagnol Raül Romeva i Rueda au Parlement européen en 2010 (Raus 2013b: 389):

(Proposition de résolution – version française) considérant que [...] les réponses apportées à l'échelle nationale et internationale — aucune d'entre elles ne tenant compte des spécificités liées à l'égalité hommes-femmes –, ont également été décidées uniquement par les hommes (...)

(Amendement proposé en français par la bulgare Marija Nedelcheva) considérant que les réponses nationales et internationales apportées à la crise n'ont pas suffisamment pris en compte les spécificités de genre;

Pour bien comprendre la raison de la reformulation du terme souligné, il faut considérer que la proposition de résolution en français est le fruit d'une traduction de l'anglais («*gender-inclusive*») ou de l'espagnol («*la perspectiva de género*») et que le terme à traduire est un dérivé du terme anglais «*gender*». Ce terme a été très longtemps adapté en français par des formulations variées (sexe, masculin / féminin, entre les hommes et les femmes, sexiste...) en raison de la Commission générale de terminologie et néologie qui, en 2005, recommande d'éviter l'utilisation de «genre» et de privilégier des solutions claires par rapport au contexte d'utilisation, ce que le traducteur français fait. Les deux versions du terme français dans le cas cité s'expliquent donc par la relation différente que les énonciateurs, d'une part le traducteur français qui double l'énonciateur Romeva i Rueda et de l'autre Marija Nedelcheva, entretiennent avec la langue française et avec la norme linguistique, ce qui peut en effet varier selon la nationalité des francophones concernés.

Un cas similaire est ce qui caractérise la présence d'anglicismes dans le discours parlementaire au Québec et au Canada, puisque, comme les précisent Chantal Gagnon et Louise Brunette (2016: 24), «les emprunts directs de l'anglais sont mieux acceptés au gouvernement provincial qu'au gouvernement fédéral». Au plan du discours politique général, ces chercheuses soulignent qu'au Québec (*ibidem*: 15):

Pour les francophones actifs en politique, la question de la langue française n'est jamais simple, puisqu'il leur faut notamment trouver un juste équilibre entre la langue normalisée et la langue de la population.

Elles donnent, entre autres, l'exemple du commentaire d'un journaliste de Radio Canada au sujet d'un discours de Philippe Couillard, actuel Premier ministre du Québec, en 2014 (*ibidem*: 16):

En soirée, avec des militants de Québec, [Philippe Couillard] a prononcé son discours sans télésouffleur, à l'aide de notes inscrites sur [des] feuilles qu'il a à peine consultées. Son niveau de langage était nettement plus familier qu'à l'habitude. Des anglicismes, qu'il ne faisait jamais entendre, se sont glissés ici et là (...) Néanmoins, ça fonctionne.

Dans ce cas, l'interférence diatopique produit également un changement de registre de langue, qui devient plus familier, ce qui est dénoncé par le journaliste (6). Les exemples de diatopie cités dans ce paragraphe montrent donc que l'énonciateur peut se servir différemment de cette stratégie par rapport à la situation d'énonciation spécifique et à son co-énonciateur.

(6) C'est donc un exemple d'interférence diatopique qui déclenche l'«interférence diastratique» (voir le paragraphe 7.2.3).

7.2.3 Interférence diastratique

Quand le discours de l'énonciateur présente un certain registre de langue (populaire, familier, formel...) et que l'énonciateur y insère de mots, tournures ou expressions venant d'un autre registre, on parle d'interférence diastratique. Par exemple, l'utilisation des gros mots et en général de la vulgarité en politique est un cas de changement de ton et de registre, l'acteur politique devant normalement s'exprimer dans un registre formel ou éventuellement familier.

Certains énonciateurs utilisent cette stratégie de manière assez fréquente. C'est par exemple, le cas de Jean-Marie Le Pen, dont nous rapportons un extrait du discours de vœux devant la presse du 8 janvier 2009 à Nanterre, tout en soulignant les éléments qui relèvent des interférences diastratiques et diaphasiques:

(...) cette crise, ce sont tous ceux qui nous ont gouverné ou nous gouvernent qui en sont les responsables. Oui, les responsables, ce sont les apprentis sorciers de l'économie qui auréolés d'une gloire factice, éblouis par des idées qu'ils croyaient modernes ont détruit Nations, États constitués — les équilibres éternels de la Raison d'État et de la sagesse immémoriale des peuples — services publics, tous livrés aux lois de la marchandisation universelle.

Ces histrions se voyaient plus grands que l'Histoire dont ils annonçaient la disparition au profit du veau d'or, du nouveau Léviathan le libéralisme mondialisé! (...)

Car la magie de leurs compétences proclamées, de leur fausse science, de leur technique économique et financière qui n'étaient que mensonges et faux-semblants, est bien morte. (...) Les voilà tous, avec l'ardeur des néophytes, des nouveaux convertis, défenseurs des Nations protectrices des intérêts de la communauté nationale, adeptes du contrôle et des réglementations, eux qui ne juraient hier que par le «laissez faire laissez aller»!

Mais l'année 2009 n'est pas seulement ce roboratif dégonflement de baudruche, cette dégringolade de piédestal, elle est aussi et il faut nous en réjouir l'année du «Bas les masques!». (...)

Les mots venant du lexique de la magie («apprenti sorcier... magie... fausse science...») et de la religion («veau d'or... Léviathan... nouveau converti...») marquent la présence de l'interférence diaphasique, à laquelle s'ajoute l'interférence diastratique, lorsque le registre se fait très familier («roboratif dégonflement de baudruche... dégringolade de piédestal...»). L'utilisation de ces interférences sert non seulement à faire de l'ironie aux dépens des gouvernants, qui s'en trouvent délégitimés, mais aussi à se rapprocher du registre de monsieur Tout-le-monde. Le peuple, en effet, est censé privilégier le parler vrai aux «mensonges et faux semblants», d'où également l'exhortation «Bas les masques!».

Le choix de Jean-Marie Le Pen est normalement d'utiliser des stratégies énonciatives (modalités axiologiques, ironie, reclassifications, interférences) qui affichent clairement son positionnement, ce qui renvoie à la présence d'une langue

de bois plutôt que d'une langue de coton. À ce sujet, il est à remarquer la dénonciation des gouvernants «éblouis par des idées qu'ils croyaient modernes»: en effet, la critique vise la modernité telle qu'elle est conçue par les adversaires politiques, c'est-à-dire comme mythe programmé de la langue de coton qui valide n'importe quelle réforme.

7.2.4 Interférence diachronique

Quand l'énonciateur insère dans son discours des mots anciens ou désuets et qui appartiennent plus généralement à un autre «état de langue», on parle d'interférence diachronique. Ce type d'interférence est rarement utilisé dans les discours politiques et internationaux et peut renvoyer, entre autres, à la volonté de marquer un éthos précis, conservateur, ou bien pour provoquer une certaine réaction chez le co-énonciateur.

Un cas de cette interférence est le retour du mot «assimilation» dans le discours politique français. En effet, ce mot avait été remplacé par le mot «intégration» à cause de sa connotation trop liée au contexte de la politique coloniale française. Dans un article du journal *Le Monde* de novembre 2016, on peut lire à ce sujet que:

Il y a une quinzaine d'années, le mot «assimilation» fleurait bon la III^e République. Il était associé aux politiques menées dans les colonies — on parlait alors volontiers d'«assimilation coloniale» — ou aux débats de l'entre-deux-guerres sur l'accès à la nationalité — une circulaire de 1927 la définissait comme «l'absorption plus complète et parfaite des éléments étrangers dans la nation». Après une longue éclipse, l'assimilation a effectué un retour en grâce inattendu dans les années 2000: portée par les controverses sur l'Islam, elle est désormais au cœur des débats sur l'«identité nationale»

C'est notamment Nicolas Sarkozy qui est censé l'avoir réintroduit dans ses discours de campagne des primaires. D'ailleurs, ce mot est également le mot privilégié de l'extrême droite, comme le suggère cette remarque métalinguistique de Jean-Marie Le Pen dans le discours sur la politique d'immigration qu'il a fait à Paris le 26 octobre 2007:

L'intégration, terme créé par l'intelligentsia de gauche pour contester l'assimilation au nom du droit à la différence, signifie que l'immigré peut garder sa culture, sa langue et ses mœurs d'origine tout en ayant accès à tous les droits sociaux accordés aux Français.

La reprise du mot est alors une interférence diachronique qui permet à l'énonciateur de marquer son positionnement de droite, voire d'extrême droite.

Il semble donc assez problématique que cette interférence paraisse aussi dans le discours du Président François Hollande lors de l'inauguration du Musée de

l'Histoire de l'Immigration à Paris en décembre 2014. C'est notamment le verbe «assimiler» qui paraît dans son discours:

La présence de personnes étrangères a toujours suscité à toutes les époques de l'inquiétude, de la peur, de l'appréhension, surtout quand aux différences de langue, de culture, s'ajoutent des différences de couleur et de religion. Il y a toujours eu des démagogues, pour les attirer, pour utiliser les manquements aux règles communes — qu'il faut déplorer, pour justifier le rejet et démontrer qu'il y en a qui ne s'assimileront jamais. (...) Les archives de ce musée sont pleines de témoignages dans lesquels des pseudo-scientifiques, mais de vrais idéologues tentaient de démontrer pourquoi les Italiens, les Polonais, les Espagnols, les Arméniens ne pourraient jamais être assimilés par la société française. (...)

C'est là que réside le fait nouveau, le doute qui s'est installé sur notre capacité à vivre ensemble. Est-ce que la France sera encore la France? Est-ce qu'elle sera en mesure d'intégrer, d'absorber, d'assimiler, de prendre le meilleur et d'éviter le pire? C'est cette question qui taraude beaucoup de nos compatriotes.

L'utilisation de l'interférence sert en fait à Hollande pour déjouer les démagogues et les pseudo-scientifiques qui jouent sur la peur de l'autre. En effet, le lexique de l'assimilation caractérise les discours de ces démagogues, anciens et actuels qui finissent par instiller les doutes à leurs compatriotes («des démagogues... pour justifier le rejet et démontrer qu'il y en a qui ne s'assimileront jamais / de vrais idéologues tentaient de démontrer pourquoi les Italiens, les Polonais, les Espagnols, les Arméniens ne pourraient jamais être assimilés / le doute qui s'est installé sur notre capacité à vivre ensemble. Est-ce que la France... sera en mesure d'intégrer, d'absorber, d'assimiler, de prendre le meilleur et d'éviter le pire? C'est cette question qui taraude beaucoup de nos compatriotes»).

Au contraire, Hollande souligne la nécessité de parler franchement de l'immigration:

Nous devons répondre à toutes ces questions. Nous ne devons pas faire comme si elles devaient par principe ou par précaution être écartées. Car sinon, si nous n'avons pas cette franchise entre nous, nous laisserons la place vide pour des discours qui instrumentalisent la peur, la peur de la dissolution de notre pays, de la dislocation, de la disparition.

Ce courage d'en parler et de le faire de manière franche est ce qui produit chez Hollande l'utilisation de ces mots diabolisés, parce que:

(...) nous devons lutter contre ces thèses au nom de la France, pour la France, pour une France qui sera non seulement à la hauteur de son Histoire mais capable de porter un grand projet, de bâtir un avenir, de forger un destin.

Cet exemple d'interférence diachronique nous permet de réfléchir au fait que la circulation d'éléments discursifs et lexicaux ne va pas forcément de soi, certains

discours la favorisant et d'autres non. Nous avons trouvé quelque chose de similaire dans les autres types d'interférence aussi. Par exemple, lorsque nous avons évoqués les anglicismes, nous avons souligné la présence d'une politique linguistique qui bloque l'interférence diatopique dans les discours politiques français. Par conséquent, il nous faut revenir sur cet aspect pour voir de quelle manière les langues et les discours facilitent ou, au contraire, entravent la présence des interférences.

7.3 LES RELATIONS DES LANGUES ET DES DISCOURS

La stratégie des interférences est strictement liée à la manière dont les différentes langues et les différents discours entretiennent des relations entre eux. C'est justement à ce sujet que, suite aux travaux de Renée Balibar, nous pouvons introduire la notion de «colinguisme» (Balibar 1985, 1993) et celle plus récente de «codiscours» (Raus 2015).

7.3.1 Le colinguisme

C'est à partir des années 1980 que Renée Balibar s'intéresse aux relations institutionnelles entre langues écrites, notamment le français par rapport au latin lors de l'affranchissement et de l'institutionnalisation du premier en tant que langue d'État. En général, le colinguisme s'intéresse au «rapport entre langues instituées» (Branca-Rosoff 2001: 5), ce qui devient fondamental lors de l'analyse du discours des organisations internationales, où la circulation des éléments discursifs et lexicaux dépend justement de la relation entre langues officielles, qui sont donc instituées. Nous avons déjà parlé de l'espace de communication artificiel des institutions européennes qui alimente des interférences entre les 24 langues officielles. Citons à cet égard le cas de «féminicide», néologisme calqué sur l'hispanisme «*feminicidio*», ou de «flexicurité», calque de la «*flexicurity*», concept élaboré au Pays-Bas qui s'est diffusé en Europe via l'exemple danois. Le contact entre langues différentes permet des interférences diatopiques qui produisent l'emprunt, quand le mot est repris tel quel (par exemple, «Internet»), ou le calque littéral, quand le mot est traduit de manière littérale. Nous avons vu que la tendance du traducteur français, notamment quand le mot étranger a une origine allogène qui n'a rien à voir avec la structure ou avec le concept des langues néolatines, est de limiter l'interférence diatopique et d'adapter le mot par calque sémantique, c'est-à-dire par une traduction libre qui adapte le concept étranger à la langue française.

Cependant, il n'en va pas toujours ainsi, puisque certaines organisations et institutions privilégient des calques littéraux ou des «emprunts de sens» (Pa-

quet-Gauthier 2018), en forçant la langue française à exprimer des concepts étrangers par des formes allogènes. Nous avons eu l'occasion de parler de l'introduction de «*gender mainstreaming*» par le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) et du fait que les différentes traductions françaises de ce syntagme renvoient au point de vue de l'institution sur le concept concerné. Outre le PdV sur le concept, le choix de l'équivalent dépend justement d'un choix colingue. Des organisations comme le Conseil de l'Europe ont tendance, en effet, à promouvoir des calques sémantiques de manière à limiter l'interférence diatopique et à adapter le concept à la langue d'arrivée. L'Organisation internationale de la Francophonie et le Parlement européen ont tendance à faire de même. Ainsi en va-t-il pour leur traduction de «*gender mainstreaming*» par «*approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes*» au lieu du calque littéral «*intégration de la dimension de genre*» qui est par contre utilisé par la Commission de l'Union européenne et par l'Organisation internationale du Travail. Citons encore le cas de l'anglais «*domestic violence*», adapté par le calque sémantique «*violence conjugale*», qui est proposé par le Conseil de l'Europe à partir des années 1990, avant que le calque littéral «*violence domestique*», utilisé par l'ONU, ne s'impose.

L'interférence diatopique est donc liée au colinguisme, à savoir à la relation entre langues institutionnelles et à la manière dont on opère des choix colingues qui favorisent une langue ou l'autre.

L'évolution récente des pratiques colingues à l'international semble privilégier des termes calqués par traduction littérale ou obtenus comme emprunts de sens à l'anglais, aux dépens de tout point de vue. Cette tendance est sans doute redevable de la montée en puissance de l'anglais à l'international, qui est de plus en plus utilisé comme langue véhiculaire et comme langue de rédaction des documents, comme l'a documenté un séminaire sur le multilinguisme dans les organisations internationales qui a été organisé à l'ISIT le 23 mars 2021. De manière similaire, l'utilisation de la langue anglaise par certains commissaires européens de nationalité française, lors des missions à Bruxelles, contribue à renforcer cette tendance (7).

7.3.2 Le codiscours

La notion de codiscours, qui découle de celle de colinguisme, désigne la «*relation entre discours institués*» (Raus 2015a: 117; 2015b: 117). Tout comme pour les langues, le fait que des discours puissent être considérés comme légitimes favorise l'échange et la circulation d'éléments lexicaux et discursifs et, par conséquent, la présence d'interférences.

(7) Voir, par exemple, le cas de Pierre Moscovici qui a été souvent contesté en France pour son utilisation de la langue anglaise en contexte international.

Nous avons vu, par exemple, que l'absence du terme «parité» dans la Constitution révisée de 1999 était justifiée par la rapporteure Catherine Tasca de la manière suivante:

La commission... avait longuement débattu de l'opportunité d'inscrire le mot «parité». Il figure dans l'exposé des motifs mais n'a pas été repris dans le texte lui-même; en effet, même s'il a une portée symbolique très forte, il correspond à un concept mathématique, imposant de parvenir, en termes de résultats chiffrés, à l'égalité absolue, laquelle n'est pas toujours réalisable (...) La parité, même si c'est un thème très fort de l'action militante, est un concept mathématique, qui ne peut figurer dans notre dispositif constitutionnel.

À la différence du discours politique qui, lui, reste constitutivement hétérogène (8), le discours juridique semble faire résistance aux interférences et en général à tout ce qui demande des reclassifications (Raus 2013c).

Un autre exemple de relation codiscursive entraînant l'interférence diaphasique est les contacts entre les discours des altermondialistes de l'association ATTAC et le discours du Parlement européen (Raus 2015a, 2015b), qui permet le passage du slogan altermondialiste «un autre monde est possible» dans le dit parlementaire, où il est remanié sous l'expression «une nouvelle société est possible». Signalons que le discours d'ATTAC est considéré comme légitime par le Parlement européen (9) et que l'interférence diaphasique a été facilitée par la crise de 2007, qui a suscité le retour critique des institutions sur leur politique.

Le codiscours nous permet donc de voir que l'interférence est une forme d'hétérogénéité qu'il faut considérer par rapport aux relations interdiscursives et au type de discours spécifique auquel on a affaire.

7.4 POUR CONCLURE

Tout discours est hétérogène dans la mesure où il est forcément traversé par l'interdiscours (hétérogénéité constitutive). Mais l'hétérogénéité peut aussi être une stratégie consciente (hétérogénéité montrée) qui peut être signalée par des marques spécifiques (hétérogénéité montrée marquée).

Parmi les formes nombreuses de l'hétérogénéité, nous avons présenté en détail des stratégies qui dépendent fortement des relations colingues et codiscursives

(8) Nous l'avons constaté lors de la présence constitutive du discours militaire dans certaines expressions politiques, mais aussi lors de la présence du discours religieux qui légitime la Charte constitutionnelle de 1848 («En présence de Dieu et au nom du Peuple français»).

(9) ATTAC est l'une des associations reconnues et financées par l'UE.

entre langues et discours: les interférences. Nous allons résumer les types d'interférences possibles en les inscrivant dans le tableau 6:

Interférence diaphasique	Inscription d'éléments lexicaux et discursifs venant d'un autre type de discours. <i>Par exemple, la reprise de l'expression «diplomatie préventive» de l'ONU dans les discours de l'OIF.</i>
Interférence diatopique	Insertion de mots ou d'éléments discursifs venant d'une autre langue. <i>Par exemple, l'utilisation d'anglicismes dans les discours politiques français au Québec.</i>
Interférence diastratique	Insertion de mots, tournures ou expressions venant d'un autre registre de langue. <i>Par exemple, l'utilisation des gros mots ou des vulgarités en politique.</i>
Interférence diachronique	Insertion d'éléments lexicaux ou discursifs qui appartiennent à un autre «état de langue». <i>Par exemple, l'utilisation de mots anciens ou désuets dans un discours actuel.</i>

Tableau 6: Les types d'interférence.

Si les interférences diachroniques sont rares dans les discours politiques et des organisations internationales, les autres types d'interférences sont par contre très présents dans les discours qui nous intéressent. En effet, les interférences diatopiques caractérisent le discours des organisations internationales et permettent de considérer la traduction comme dimension privilégiée de la relation entre les langues instituées comme officielles par les institutions concernées.

Les interférences diaphasiques sont les plus répandues au niveau politique et international, bien qu'elles deviennent plus rares dans les genres du discours international à valeur juridique contraignante (résolutions, directives...).

Pour finir, les interférences diastratiques sont privilégiées dans les discours politiques, où le changement de registre peut aussi vouloir dire l'utilisation de la vulgarité ou d'un registre très familier. Ces stratégies permettent aux acteurs politiques de se poser en discours comme des provocateurs (les gros mots), de souligner leur proximité avec les classes pauvres et moins scolarisées (registre très familier)... Il s'agit en tous les cas d'évoquer une certaine image de soi, ce qui nous permet d'introduire la catégorie de l'éthos dont il sera question dans le chapitre suivant.

Dans les discours suivants, essayez de retracer les éléments analysés dans le chapitre 7 et donnez-en une justification en tant que stratégies discursives:

(A)

Discours de Marine Le Pen et Aymeric Chauprade, tête de liste Front National en Île-de-France et les Français de l'étranger pour les Élections européennes, à l'Équinoxe (Paris) le 18 mai 2014.

Mes chers compatriotes,

Je suis heureuse d'être ici, à Paris, en soutien à la liste Bleu Marine conduite par notre ami brillant et combatif géopoliticien Aymeric Chauprade, dans le cadre d'un des derniers grands meetings de campagne avec celui du 20 mai à Marseille! La classe politique a oublié les Français.

Et bien, les élections européennes sont une occasion de nous rappeler à leur souvenir et ces élections sont cruciales.

Nous devons nous mobiliser. Nous devons mobiliser autour de nous.

J'entends trop souvent ce discours désabusé. «Les européennes, c'est loin de nous. Les européennes tout le monde s'en moque. Les européennes, c'est moins important que les autres élections»...

Non, c'est tout l'inverse. Ces élections sont importantes.

Elles le sont pour la France dans le contexte que nous connaissons.

Ces élections sont cruciales. Elles le sont même à plusieurs titres.

D'abord, c'est l'occasion de s'exprimer sur l'Union européenne. Eh oui, tout simplement!

Pour une fois, nous sommes consultés sur l'Europe.

Nos compatriotes ont compris que l'Union européenne allait dans le mauvais sens.

Disons-le dans les urnes!

Envoyons un message politique fort!

Nos compatriotes ont pris conscience du sens et de la portée de l'Union européenne telle qu'elle s'est construite ces dernières décennies.

Tous les sondages d'opinion montrent le désamour croissant des Français pour l'Union européenne.

J'entends de plus en plus ce discours lorsque je vais à la rencontre des Français.

Ce discours montre l'intelligence des Français, leur bon sens.

Oui, les Français ont compris beaucoup de choses ces dernières années.

Ils ont d'abord compris le lien de plus en plus évident entre l'Union européenne et l'immigration.

Tout le monde se plaint aujourd'hui de l'immigration de masse qui envahit la France.

Avec le traité de Schengen, voté par tous les partis européistes français, c'est-à-dire par le PS, par l'UMP et par leurs satellites, avec ce traité scélérat, nous avons perdu la maîtrise de nos frontières.

Tous les ressortissants des pays de l'Union européenne, donc de Roumanie et de Bulgarie, peuvent circuler librement et légalement en France.

Vous connaissez les chiffres de l'immigration légale, hors Union européenne: 200 000 entrées par an dans notre pays, que la droite soit au pouvoir, que la gauche soit au pouvoir. Sarkozy et Hollande se sont fixé le même objectif.

Vous connaissez aussi ce chiffre terrifiant qui vient de tomber: + 48% d'immigration illégale en Europe au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Oh, il se trouve toujours quelques bobos pour craindre le retour des frontières et des douanes. Mais il y a surtout la conscience chez un nombre grandissant de Français que ces frontières, si nous ne les avons pas laissées disparaître, nous ne connaîtrions pas tant les ravages causés par l'immigration clandestine et même légale.

Ce n'est pas Frontex, cette agence européenne sans moyens et sans directives politiques claires, qui va protéger les frontières de l'Europe! Et ce n'est pas sans frontières nationales qu'on parviendra à nous protéger du laxisme de l'Union européenne et des autres pays.

On entre en Europe comme dans un moulin. Et une fois qu'on est en Europe, on va en France librement. C'est ça le résultat de Schengen.

Et les chiffres sont terribles: 10% des faux passeports en Europe sont français! 30% des faux visas sont français! Avec son système de protection sociale, la France est le pays le plus attractif pour les clandestins et pour les autres.

+ 26% de séjours illégaux détectés en France.

Le ministre de l'Intérieur italien avouait récemment que 600 000 individus attendent en Libye de pouvoir rejoindre notre continent. Je le disais déjà, pendant la campagne présidentielle, quand je suis allée à Lampedusa, en Italie. Personne ne voulait m'entendre.

La déstabilisation de la Libye par Nicolas Sarkozy et BHL a provoqué dans toute l'Afrique un appel d'air. Les réseaux mafieux de passeurs savent en profiter.

Dans des conditions épouvantables, ils organisent une immigration de masse vers l'Europe, et donc vers la France!

Qui veut faire l'ange, fait la bête. Cette immigration de masse entraîne des drames humains, avec ces noyés, ces disparus, ces bateaux pleins de migrants prêts à risquer leur vie pour rejoindre ce qu'on leur vend à prix d'or comme un eldorado. Ceux qui soutiennent encore Schengen, PS ou UMP, ceux qui encouragent l'immigration clandestine, sont responsables de tout cela, sont coupables de ces drames humains!

(...) L'Union européenne nous interdit tout patriotisme économique: impossible de privilégier les achats de produits français dans les marchés publics.

L'Union européenne nous interdit de nous défendre contre les importations en provenance de pays qui pratiquent une concurrence déloyale: les portes de la France sont ouvertes à tous les vents mauvais de la mondialisation ultra-libérale.

L'Union européenne interdit tout protectionnisme intelligent à nos frontières: nous ne pouvons taxer le moins-disant-salarial, le moins-disant-social, le

moins-disant environnemental, pendant que nos entreprises sont accablées de normes et de règlements:

Prime à la multinationale la plus brutale en fait, la plus cupide, avec les règles absurdes de l'Union européenne, c'est elle qui gagne le marché puisque c'est elle la plus compétitive, plus on va faire travailler des esclaves, plus on les maltraite, moins on les paye, plus on passe par-dessus bord le respect de la sécurité des consommateurs, plus on détruit la planète et plus on a des chances de s'enrichir. L'Union européenne nous contraint à une politique monétaire absurde, totalement contraire à nos intérêts. L'euro est inadapté, il est beaucoup trop cher pour l'industrie française, et les entrepreneurs le savent bien.

L'euro nuit gravement à nos exportations.

M. Valls a beau répéter tous les quatre matins qu'il aimerait que l'euro baisse, la BCE et l'Allemagne y sont violemment opposées. Angela Merkel l'a encore répété récemment: l'euro fort est bon pour l'économie allemande! François Hollande et Manuel Valls sont prévenus!

(B)



[source: le site de l'Organisation mondiale de la Santé, avril 2020]



[source: le site des Nations unies, avril 2019]



L'ÉTHOS ET SES DIFFÉRENTES FORMES

Bien que la notion d'éthos ait été introduite par Aristote dans le premier livre de sa *Rhétorique*, elle a été reprise d'abord dans le cadre de la linguistique de l'énonciation et puis en analyse du discours pour renvoyer à l'image discursive que l'énonciateur crée en et par son discours (Raus 2009: 253). «L'image de soi est ainsi appréhendée à travers les marques verbales qui la construisent (...). La linguistique de l'énonciation fournit un premier ancrage linguistique à l'analyse de l'éthos aristotélicien» (Amossy 2010a: 65). C'est Dominique Maingueneau, qui a introduit cette notion en AD, tout en la reliant à d'autres notions comme celles de «ton», de «scène», de «positionnement» et de «garant».

En tant qu'image évoquée à travers le discours, l'éthos est strictement lié aux stratégies énonciatives (lexicales et discursives) utilisées par l'énonciateur. Dans le chapitre précédent, par exemple, nous avons vu que Jean-Marie Le Pen se sert de la modalité axiologique pour souligner combien il est navré du meurtre d'un jeune Comorien. Par cette modalité, il se montre comme une personne sensible et empathique, ce qui lui permet d'afficher un éthos que Charaudeau appelle «d'humanité» (2005a: 114).

La catégorie de l'éthos dépend de plusieurs éléments discursifs et est très complexe: en effet, il en existe plusieurs types que nous allons donc présenter dans ce chapitre à l'aide de plusieurs exemples.

8.1 LES TYPES D'ÉTHOS ET SES COMPOSANTES

Avant même sa prise de parole, l'énonciateur peut avoir déjà créé son propre éthos par ses discours précédents. Quand le journaliste de France 2 mettait en doute les propos de Jean-Marie Le Pen, c'était aussi parce que ce dernier a créé, au fil de ses discours, l'éthos d'un provocateur, qui s'appuie moins sur des stratégies argumentatives que sur la manipulation. Cet éthos préalable à la prise de parole de l'énonciateur s'appelle éthos prédiscursif. Dans le cas de Jean-Marie Le Pen, cet éthos est plutôt encombrant, au sens où l'énonciateur se trouve parfois obligé de légitimer sa personne avant de prendre de nouveau la parole ou de continuer son discours. Nous l'avons vu, par exemple, lorsque Le Pen avait répliqué au journaliste qu'il n'avait pas inventé les chiffres («Je ne dis pas cela, comme ça, en l'air»). Au fil de son discours, par contre, l'énonciateur évoque par ses stratégies ou par son dit une image qui est celle de l'éthos discursif vrai et propre. Dans le premier

cas, quand l'éthos discursif résulte de l'utilisation de stratégies énonciatives, Maingueneau (2016: 2) parle d'éthos «montré», tandis que, dans le deuxième cas, quand l'énonciateur dit quelque chose sur lui-même (par exemple, «j'aime dire la vérité») pour renvoyer à un éthos d'honnêteté et de franchise), il parle d'«éthos dit» (*idem*).

Qu'il soit montré ou dit, l'éthos discursif se compose de deux composantes principales (Raus 2009: 253), comme on peut le voir dans le tableau 7:

Composantes de l'éthos discursif	
<i>La personne</i>	Éthos individuel
<i>L'appartenance au groupe</i>	Éthos communautaire

Tableau 7: Les composantes de l'éthos discursif.

L'éthos individuel est l'image discursive que l'énonciateur évoque en tant que personne. Cet éthos peut assumer plusieurs formes spécifiques. Par exemple, lors de la campagne présidentielle de 2007, l'analyse des stratégies lexicales, des modalités axiologiques et des valeurs éthiques affichées permet de parler de trois éthos caractérisant les candidats de droite (Nicolas Sarkozy), de gauche (Ségolène Royal) et centriste (François Bayrou), à savoir l'éthos du père (Sarkozy), de la mère (Royal) et du prophète (Bayrou). À propos de ce dernier, plusieurs observateurs et chercheurs ont comparé Bayrou à la «figure de messie» (Dorna 2007): il veut «rassembler / réunir» les Français, en se rapprochant tout particulièrement des «exclus» et en affichant sans cesse son humanisme (1). En revanche, par les appels aux émotions, Royal a «largement joué sur son image de mère» (Calvet, Véronis 2008: 81) pour s'opposer à l'éthos paternel de Sarkozy et aussi pour retourner en sa faveur le fait que, par le stéréotype de la femme-mère, être une femme lui attribue l'éthos prédiscursif de mère, ce dont l'adversaire politique pourrait profiter.

L'éthos communautaire est la composante de l'éthos que l'énonciateur évoque lorsqu'il affiche dans son discours les valeurs partagées par la communauté discursive. Par exemple, lors de la présentation de la réforme de l'audiovisuel que la ministre Catherine Trautmann fait au Sénat en janvier 2000, la composante communautaire de l'éthos est prépondérante:

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la réforme de la loi sur la liberté de communication préparée par le Gouvernement, telle qu'elle a été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. (...)

(1) Outre «humanité», la famille de mots sur l'«exclusion», la «générosité», l'«espoir»... ont une fréquence prépondérante dans ses discours. En cela il reste cohérent avec l'éthos qu'il affichait lors des présidentielles de 2002, quand il avait utilisé comme slogan «La France humaine».

Ouverture au monde le plus lointain, mais aussi connaissance du monde le plus proche: si les frontières géographiques disparaissent, nos concitoyens ne veulent pas perdre leurs racines et négliger leur village. C'est dans le même esprit d'universalité que nous exigeons que l'information nous renseigne aussi bien sur ce qui arrive à l'autre bout du monde, que sur ce qui se passe dans notre village ou notre quartier. Devenue européenne, demain peut-être mondiale, la citoyenneté se veut plus fraternelle et plus intime.

Est-ce à dire que cette facilité de recueillir l'information, de disposer de toute l'ampleur du savoir humain en temps réel va transformer notre société au point de faire disparaître toutes les inégalités et progresser l'intelligence humaine?

À nous d'en décider: deux espoirs se dessinent devant nous:

- la fin des inégalités culturelles (...)

- la diversité de la pensée (...)

Renforcer le contrôle de l'indépendance des rédactions, à l'égard des intérêts politiques et économiques, c'est favoriser le pluralisme et l'impartialité de l'information.

Soutenir la production de contenus audiovisuels de qualité, en incitant les nouvelles chaînes à ne pas se contenter de rediffuser des stocks largement amortis, ou des téléfilms américains achetés au kilomètre, mais à investir dans la création de programmes originaux, c'est défendre la diversité culturelle.

Ce sont bien ces principes que la France défend dans l'arène internationale. Ce sont bien ces principes qui sous-tendent la loi de développement et de liberté que le Gouvernement vous soumet aujourd'hui.

(...) Je n'ai pas besoin de le souligner, le contexte a profondément changé depuis le moment où vous avez adopté un projet de loi modifiant la loi de 1986 présenté par mon prédécesseur: le temps écoulé nous permet de nous pencher aujourd'hui, en temps réel, sur les questions que l'évolution des techniques nous pose. Qui pouvait alors prévoir la fusion AOL-Time Warner, le développement de la web-tv, ou l'accélération du passage à la télévision numérique de terre?

C'est bien dans cet esprit d'adaptation souple aux nouvelles problématiques que nous ouvrons le débat sur la télévision numérique de terre ou que nous réfléchissons ensemble au développement des télévisions locales, avec l'objectif de finaliser ces dispositifs au cours des secondes lectures. (...)

Par la modalité axiologique et l'utilisation d'un lexique renvoyant aux principes républicains (liberté, fraternité, égalité, cette dernière étant évoquée via l'antonyme de la lutte contre les «inégalités»), Trautmann affiche l'éthos communautaire français et francophone (la «diversité culturelle»). La présence du lieu commun de la France terre d'accueil, que nous avons analysé dans l'exercice 3, est un autre exemple de la composante de l'éthos communautaire républicain (français) qui est partagé par la droite et par la gauche. D'ailleurs, il est normal de repérer la présence de la composante républicaine de l'éthos lorsqu'on analyse le discours parlementaire, les députés et les sénateurs partageant des valeurs républicaines au-delà des différences politiques.

Le discours de la ministre Trautmann montre également la présence d'un lexique de coton, notamment dans la partie finale du texte («le contexte a profondément changé... nous pencher aujourd'hui, en temps réel, sur les questions que l'évo-

lution des techniques nous pose... C'est bien dans cet esprit d'adaptation souple aux nouvelles problématiques... que nous réfléchirons ensemble au développement des télévisions locales»), qui renvoie plutôt à la composante neutre de l'éthos, un éthos mondialisé, dont nous reparlerons lors de l'analyse des discours à l'international. D'ailleurs, elle parle d'une citoyenneté européenne qui devient mondiale.

La présence d'un «nous» assez protéiforme, confirme la présence des composantes plurielles de l'éthos: en effet, d'un «nous» pluriel, qui renvoie à l'énonciateur et aux sénateurs («nos concitoyens... À nous d'en décider»), on passe à un type de nous qui est «communautaire» («nous exigeons que l'information nous renseigne aussi bien sur ce qui arrive à l'autre bout du monde, que sur ce qui se passe dans notre village ou notre quartier») pour arriver à un «nous» qui se fait de plus en plus général, voire neutre («Devenue européenne, demain peut-être mondiale, la citoyenneté se veut plus fraternelle et plus intime. Est-ce à dire que cette facilité de recueillir l'information, de disposer de toute l'ampleur du savoir humain en temps réel va transformer notre société»).

Si la composante communautaire est essentielle dans l'extrait de la ministre Trautmann, le discours sur la réforme de l'institution judiciaire que le ministre Dominique Perben fait au Congrès de l'Union syndicale des Magistrats en octobre 2004 montre la présence dominante de la composante individuelle de l'éthos:

Vous avez, Monsieur le Président, évoqué avec passion des sujets importants.

Je vais vous répondre avec la même franchise et profiter de votre congrès annuel pour vous faire partager mes réflexions et mes projets.

Beaucoup se sont exprimés sur mon action, vous-même Monsieur le Président vous venez de le faire. Permettez-moi de vous dire que je suis bien sûr à l'écoute de tous et que j'attache la plus grande importance aux avis des uns et des autres. Laissez-moi toutefois vous donner ma lecture de ce qui constitue mon action.

Vous savez comme moi, et vous venez de le dire, que la justice n'a pas toujours bonne presse, qu'elle est parfois incomprise et souvent critiquée. Les Français lui reprochent son éloignement, sa lenteur, sa complexité, voire parfois son inefficacité.

Devant de telles critiques on peut se résigner. Pour ma part j'ai choisi d'agir.

Je ne vais pas revenir sur les nombreuses réformes que j'ai fait adopter par le Parlement pour parvenir à cet objectif, en tous cas pour s'en rapprocher. (...)

Les modalités assertive et axiologique insistent sur la composante individuelle de l'éthos, ici représentée par l'image d'une personne franche et d'un homme d'action, d'où l'utilisation également des verbes performatifs et d'un lexique qui insistent sur l'action («mon action... mon action... j'ai choisi d'agir... réformes que j'ai fait adopter»).

Les composantes communautaire et individuelle de l'éthos peuvent coexister dans un discours, mais leur présence plus ou moins évidente peut varier selon

les types et les genres des discours. En effet, le contexte différent justifie la présence plus forte d'une composante ou de l'autre de l'éthos. C'est la raison pour laquelle nous allons justement poser la question de l'éthos par rapport aux types et aux genres de discours.

8.2 L'ÉTHOS PAR RAPPORT AUX TYPES ET AUX GENRES DE DISCOURS

L'éthos d'un énonciateur peut varier pour s'adapter aux différents types et genres de discours. Cependant, pour être efficace, il doit être (Kebrat-Orecchioni, Chanay 2009: 4):

1. *cohérent*, c'est-à-dire d'une part, caractérisé par la convergence des marqueurs (quelle que soit la «modalité» dont ils relèvent) et d'autre part, pourvu d'une certaine stabilité sur la durée (l'effet-girouette est fort dommageable à la construction de l'éthos);
2. susceptible de remaniements permanents, c'est-à-dire *adaptable*, d'une part (niveau macro) à l'auditoire et à la situation d'interaction, et d'autre part (niveau micro) aux aléas de l'échange, aux événements imprévus qui peuvent surgir à tout moment et venir contrarier le cours du discours programmé (...).

Nous pouvons citer à ce sujet le discours que Nicolas Sarkozy fait aux adhérents de l'UMP après être devenu Président de la République (voir l'exercice 2: «Le Président de la République n'est pas l'homme d'un parti»). Le changement de fonction veut dire aussi que l'énonciateur doit adapter son éthos aux contraintes discursives du discours institutionnel présidentiel, caractérisé, entre autres, par la présence forte de la composante communautaire républicaine qui dépasse les visions symboliques et les oppositions traditionnelles des partis politiques. La nécessité de Sarkozy sera donc celle de rester suffisamment cohérent avec son éthos prédiscursif de leader de l'UMP mais aussi de savoir s'adapter à l'éthos présidentiel que tous les Français attendent de lui en tant que Président.

La présence d'une situation d'énonciation différente et d'un genre de discours précis est une autre variable qui demande l'adaptation de l'éthos. L'allocution d'un Président de la République au Conseil de sécurité de l'ONU ou son discours à l'Assemblée générale de l'ONU demande non seulement de s'adapter aux contraintes de ces genres du discours, mais aussi la présence d'une composante communautaire de l'éthos qui se fait de plus en plus neutre. Nous verrons justement que la tendance du discours des organisations internationales, notamment des genres concernant la communication multilatérale permanente, est d'accroître la présence d'un éthos neutre (voir le chapitre 11). Au contraire, certains

genres du discours politique, notamment mais pas exclusivement la campagne électorale, tendent à accentuer la composante individuelle de l'éthos, le manque de cette composante pouvant entraîner l'insuccès politique.

Enfin, l'évolution récente des discours à cause de l'utilisation des dispositifs numériques doit également être prise en compte lors de l'analyse de l'éthos dans les discours numériques. En effet, comme l'a dit Maingueneau (2014: 4), «(l)e développement d'Internet a mis en cause la conception du genre de discours qui sert de base implicite à la plupart des travaux sur l'éthos». Pour cette raison, Maingueneau propose d'utiliser de nouveaux paramètres pour l'analyse de l'éthos numérique des énonciateurs, comme par exemple la «focalisation» sur l'éthos, la différence entre les textes et leurs commentaires et d'autres critères pertinents.

8.3 ÉTHOS ET INCORPORATION

En donnant une certaine image de soi, l'énonciateur légitime également ses valeurs et ses opinions, bref son éthique. Par cette légitimation, il envisage aussi d'incorporer le co-énonciateur à ses propres valeurs. Pour paraphraser Maingueneau (1984: 102), l'incorporation est ce qui permet au co-énonciateur d'accéder à une «manière d'être» au travers d'une «manière de dire». L'ironie en est un exemple, parce qu'elle suppose l'incorporation du co-énonciateur aux valeurs, à l'éthique et donc au discours de l'énonciateur pour pouvoir sortir son effet aux dépens d'une cible.

Dans le discours de Ledru-Rollin de l'exercice 5, la modalité axiologique et le choix d'un lexique religieux («dans mon cœur qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas voulu les condamner à des douleurs éternelles») renvoient à un éthos d'humanité, notamment de l'humanité chrétienne. De cette manière, non seulement Ledru-Rollin contribue à construire une certaine image de lui, mais il présuppose l'incorporation du co-énonciateur à cette éthique. Le fait de s'appuyer non seulement sur l'émotion (le *pathos*) mais aussi sur la raison («dans ma raison qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen des obligations, des devoirs, sans lui départir, en revanche, une portion quelconque de souveraineté») suppose l'incorporation à une éthique démocratique mais également à un discours qui argumente en faveur du suffrage universel par des éléments rationnels et émotifs, comme le demande normalement le discours argumentatif.

Toujours dans l'exercice 5, l'énonciateur continue à enrichir son éthos, en y ajoutant d'autres éléments, à savoir l'éthos de l'homme honnête et réformiste, par l'utilisation de la modalité axiologique («c'est dire assez que le système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps»), de la modalité déontique,

de l'implicite et des choix lexicaux («il faut le changer, à peine de subir une violente révolution... pour le changer la réforme électorale est le premier pas à faire»). La modalité épistémique de la certitude du dit ajoute la composante individuelle de quelqu'un qui est sûr de soi et qui demande donc au co-énonciateur d'être raisonnable, humain et réformiste à son tour.

8.4 POUR CONCLURE

Nous n'avons esquissé ici que les traits fondamentaux d'une notion, celle d'éthos, qui est en fait très complexe. Chaque type de discours faisant varier l'éthos, nous reviendrons sur cette notion pour voir de près les formes privilégiées de l'éthos dans le discours politique (chapitre 10) et dans le discours des acteurs internationaux (chapitre 11). Nous verrons en effet, qu'au-delà de l'éthos individuel, l'éthos politique permet de discerner la présence de macro-catégories qui regroupent des énonciateurs différents. Nous verrons également que le discours international, notamment d'acteurs collectifs comme les institutions et les organisations internationales, permet de poser la question d'un «éthos neutre» qui demande l'incorporation aux valeurs universelles et à des droits de l'Homme qui en fait méritent d'être interrogés de près.

Avant d'approfondir cette catégorie à l'intérieur de discours spécifiques, nous allons d'abord clore la deuxième partie de ce livre, en résumant les étapes d'analyse d'un discours de manière à fournir un modèle général qui pourra servir de repère.

Dans l'extrait de l'allocution radio-télévisée suivante (1), essayez de retracer les différentes composantes de l'éthos de l'énonciateur, tout en vous appuyant sur l'analyse des stratégies énonciatives :

Un discours du général de Gaulle. L'autodétermination de l'Algérie, 16 septembre 1959 (2)

Notre redressement se poursuit. Certes, il ne faut pas nous vanter. Dans le domaine technique, par exemple, nous n'en sommes pas encore au point de lancer des fusées dans la lune. Cependant, depuis quinze mois, nos affaires ont avancé.

L'unité nationale est ressoudée. La République dispose d'institutions solides et stables. L'équilibre des finances, des échanges, de la monnaie, est fortement établi. Par là même, la condition des Français et notamment celle des travailleurs industriels et agricoles, échappe au drame de l'inflation et à celui de la récession. Sur la base ainsi fixée, on peut bâtir le progrès social, organiser la coopération des diverses catégories dont l'économie dépend, poursuivre la tâche essentielle de formation de notre jeunesse, développer nos moyens de recherche scientifique et technique. D'autre part, la Communauté (3) est fondée, entre la France, onze États d'Afrique et la République malgache. Enfin, dans le monde, où il s'agit tout à la fois de sauvegarder la liberté et de maintenir la paix, notre voix est écoutée.

Pourtant, devant la France, un problème difficile et sanglant reste posé : celui de l'Algérie. Il faut le résoudre. Nous ne le ferons certainement pas en nous lançant les uns les autres à la face les stériles et simplistes slogans [*sic*] de ceux-ci ou de ceux-là qu'obnubilent, en sens opposé, leurs intérêts, leurs passions, leurs chimères. Nous le ferons comme une grande nation et par la seule voie qui vaille, je veux dire par le choix que les Algériens eux-mêmes feront de leur propre destin.

Il faut dire que beaucoup a été fait déjà pour préparer cette issue. Par la pacification, d'abord. Car tant qu'on tire et qu'on égorge rien ne peut être réglé. Je ne dis pas qu'à cet égard nous en soyons au terme. Mais je dis qu'il n'y a aucune comparaison entre ce qu'était, voici deux ou trois années [*sic*], la sécurité des personnes et des biens et ce qu'elle est aujourd'hui. Notre armée accomplit sa

(1) Nous avons transcrit le discours prononcé par le général de Gaulle.

(2) Malgré la pacification militaire sous le commandement du général Challe, la situation de l'Algérie continue à rester délicate à cause de la guerre pour l'indépendance entreprise en 1954. Le Président de la République Charles de Gaulle prononce alors un discours radiotélévisé énonçant sa politique à l'égard de l'Algérie.

(3) Ancienne entité formée par la France et ses colonies d'Outre-mer, réglementée par le titre XIII de la Constitution de 1958, titre abrogé en 1995.

tâche courageusement et habilement, non seulement en combattant l'adversaire, en entretenant avec la population des contacts larges et profonds qui n'avaient jamais été pris. Que nos soldats, en particulier les 120 000 qui sont musulmans, aient fléchi devant leur devoir, ou que la masse algérienne se soit tournée contre la France, alors, c'était le désastre! Mais, comme cela n'est pas arrivé, le succès de l'ordre public, bien qu'il ne soit pas encore imminent, est maintenant clairement en vue.

Deuxième condition d'un règlement, c'est que tous les Algériens aient le moyen d'exprimer leur volonté par un suffrage vraiment universel. Jusqu'à l'année dernière, ils ne l'avaient jamais eu. Ils l'ont, à présent, grâce à l'égalité des droits, au Collège unique, au fait que les communautés les plus nombreuses, celles des Musulmans, sont assurées d'avoir dans tous les scrutins une grande majorité d'élus. Ç'a été là un changement de la plus vaste portée; littéralement une révolution.

Le 28 septembre dernier, les Algériens ont, donc, voté la Constitution et manifesté à ce sujet leur intention que leur avenir se fasse avec la France. Le 30 novembre, ils ont élu leurs députés; le 19 avril, leurs conseillers municipaux; le 31 mai, leurs sénateurs. Je sais bien qu'il ne manque pas de gens pour prétendre que, dans la situation où se trouvaient les électeurs, pressés par les forces de l'ordre et menacés par les insurgés, de telles consultations n'ont pu être sincères que dans une mesure limitée. Cependant, elles ont eu lieu, dans les villes et dans les campagnes, avec une grande masse de votants. Et même, lors du référendum, le concours a été général, spontané et enthousiaste. En tout cas, la voie est ouverte. À mesure de l'apaisement, elle pourra être utilisée encore plus largement et encore plus librement. Dès l'an prochain, seront élus les Conseils généraux, d'où l'on pourra tirer les grands Conseils administratifs, certains grands Conseils économiques, administratifs, sociaux, qui délibéreront, auprès du Délégué général, du développement de l'Algérie.

Car, pour résoudre la question algérienne, il ne s'agit pas de rétablir l'ordre et de donner aux gens le droit de disposer d'eux-mêmes. Il faut traiter un problème humain. (...)



ÉTAPES D'ANALYSE D'UN DISCOURS

Pour clore cette deuxième partie du livre, consacrée aux outils de l'analyste, nous allons présenter le schéma d'analyse d'un discours en suggérant des étapes spécifiques qui permettront de systématiser la démarche d'analyse. Nous allons donc revenir sur les stratégies énonciatives notamment par rapport à leur visée, étant donné le fait que toute énonciation produit une action au plan du réel. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que tout discours est produit à l'intérieur d'un genre et d'un type de discours, dont les contraintes en conditionnent la production. À l'intérieur de ces contraintes, les énonciateurs opèrent des choix en utilisant certaines stratégies qui portent sur les mots (stratégies lexicales) ou sur le discours (stratégies discursives).

Il s'agit maintenant de répondre à la question de comment analyser un discours de manière à retracer la présence des stratégies énonciatives utilisées et d'arriver à comprendre les raisons pour lesquelles elles ont été produites, bref quelle est leur visée à l'intérieur de la visée plus générale du discours concerné.

9.1 LES MARQUES ÉNONCIATIVES

La présence des stratégies énonciatives peut être retracée à l'aide d'indices laissés par l'énonciateur de manière plus ou moins consciente. Il s'agit des marques énonciatives, qui peuvent concerner:

1. la ponctuation et en général des traces typographiques (marques typographiques);
2. les mots et des expressions spécifiques (marques lexicales);
3. des éléments grammaticaux comme les connecteurs, le marqueur aspectuel des verbes, par exemple les désinences du conditionnel par rapport à celles du futur, les morphèmes grammaticaux qui structurent la phrase, comme par exemple la structure de la négation (marques grammaticales).

9.1.1 Marques typographiques

La présence d'indices typographiques (par exemple, les caractères gras, les italiques, les guillemets, les trois points de suspension...) est normalement étudiée par rapport au type de discours. Par exemple, le caractère gras et éventuellement l'italique dans un texte littéraire ou journalistique peuvent correspondre à un

titre, un sous-titre ou un intertitre, ce que Gérard Genette appelait le paratexte dans les années 1970, à savoir les éléments qui encadrent et/ou prolongent le texte principal (titres, notes...).

Indépendamment du type de discours concerné, les marques typographiques sont très précieuses parce qu'elles permettent de retracer la présence de stratégies comme le discours rapporté (guillemets et italiques), les modalités autonomiques (les guillemets), l'ironie ou les interruptions (les trois points de suspension (1)), voire les deux, la présence d'incises (les virgules) qui, entre autres, permettent de modaliser le dit (comme «semble-t-il») ou de déclencher la polyphonie («dit-il»). En voici des exemples, tirés d'une séance parlementaire qui a eu lieu le 6 juin 2006 autour de la question posée par Georges Mouly sur les difficultés économiques de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT):

(M. Georges Mouly) «Ces structures trouveront également auprès des différentes administrations de nouveaux débouchés, les fonctions publiques étant désormais incitées financièrement à remplir leur obligation d'emploi, que ce soit par le recrutement direct de travailleurs handicapés ou, indirectement, par l'achat de prestations auprès de ces structures». C'est en ces termes, monsieur le ministre, que votre collègue M. Philippe Bas concluait un courrier en date du 20 avril dernier relatif à la situation des entreprises adaptées (...)

(M. Gérard Delfau) Je ne doute pas qu'au lendemain de ce lundi de Pentecôte, dit «journée de solidarité», vous serez à même de me donner quelques informations positives qui amélioreront la situation que je viens de décrire.

(Nicolas Sarkozy, Ministre d'État) Après tout, j'ai toujours pensé qu'il fallait que la droite républicaine sache s'élargir. Mme Royal veut nous rejoindre....

(Nicolas Sarkozy, Ministre d'État) De même, le moment est, me semble-t-il, venu de mieux mobiliser l'épargne des migrants à des fins d'investissement.

(M. Gérard Delfau) Pour cette année, il est question, dites-vous, de financer 118 places de services de soins infirmiers à domicile (...)

Bien sûr, les marques typographiques peuvent aider à retracer la présence de stratégies, mais elles peuvent ne pas suffire à elles seules. C'est grâce à la présence d'éléments lexicaux qu'on peut retracer la stratégie précise et différencier par exemple le discours rapporté de Georges Mouly («c'est en ces termes que... M. Philippe Bas concluait») de la modalité autonome de Gérard Delfau («dit '...'»), ou la modalité épistémique de l'incertain de l'incise utilisée par Sarkozy

(1) Dans le discours parlementaire, les points de suspension sont le plus souvent la trace des «interruptions brutales» (Cabasino 2001: 26) qui arrivent lors des interventions orales et qui sont justement transcrites à l'aide des marques typographiques. Dans les interviews politiques, ils peuvent marquer l'ironie mais également les interruptions, notamment en présence de polémique.

(«me semble-t-il») de l'incise véhiculant la polyphonie dans le dit de Gérard Delfau («dites-vous»). C'est justement ce qui nous permet d'introduire la présence des marques lexicales.

9.1.2 Marques lexicales

Les indices laissés par l'énonciateur via l'utilisation de certains mots sont des marques lexicales qui peuvent renvoyer à des stratégies énonciatives. Par exemple, des mots comme «évidemment / certain / sans aucun doute» montrent la présence d'une stratégie de naturalisation du discours et permettent également de retracer la modalité épistémique du certain. Encore, l'utilisation de mots appréciatifs ou dépréciatifs renvoie à la présence de la modalité axiologique.

Ainsi en va-t-il dans l'extrait suivant, tiré de la Communication présenté au Parlement en 2003 par l'ancien ministre de la Culture et de la Communication Jean-Jacques Aillagon sur l'emploi de la langue française:

Facteur de la réussite scolaire, de l'intégration, de la promotion sociale et professionnelle, la maîtrise de la langue française constitue une autre dimension importante de notre politique linguistique. (...) Langue de la République, ciment de la citoyenneté, le français n'est pas pour autant la seule langue parlée sur notre territoire.

C'est par l'utilisation de mots appréciatifs («facteur de réussite», «dimension importante», «ciment de la citoyenneté») que nous retraçons la présence de la modalité axiologique, visant à présenter la langue comme fondamentale pour l'intégration.

Plus tard, dans le même discours, l'utilisation de l'expression «rayonnement du français» témoigne l'alignement du ministre sur le dit des institutions françaises et, plus généralement, francophones, le rayonnement de la langue française étant justement l'une des priorités de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En effet, le choix d'utiliser un mot plutôt qu'un autre, qui peut être similaire en langue, permet de retracer la présence du positionnement précis de l'énonciateur par rapport à l'interdiscours.

Enfin, l'ancien ministre affirme qu'«[i]l convient de réfléchir aux moyens d'entreprendre une politique encore plus dynamique, adaptée au contexte nouveau», ce qui ne fait pas que déclencher la modalité axiologique par la présence de mots appréciatifs («dynamique», «nouveau») mais qui renvoie également à la présence d'un mythe programmé, celui de la modernité que nous avons vu au paragraphe 4.7.2.

9.1.3 Marques grammaticales

Les éléments relevant de la grammaire ne manquent pas de nous donner des renseignements précieux sur les stratégies énonciatives. Par exemple, la présence

de connecteurs qui agencent les différentes parties du texte de manière à suivre un raisonnement précis peut indiquer la présence d'un discours argumentatif (par exemple «certes...mais... mais...») dans le discours de de Gaulle, voir l'exercice 7). La présence des désinences verbales marquant le futur ou le conditionnel est ce qui nous permet de distinguer la présence de la modalité épistémique du certain et de l'incertain... Les marques grammaticales portant sur la structure de la phrase permettent de distinguer la négation restrictive («ne... que») des autres types de négation et/ou de différencier le «mais» augmentatif («non seulement... mais aussi / également») des autres types de mais...

Il s'agit donc d'éléments qui non seulement aident à relever les stratégies énonciatives spécifiques mais qui, dans certains cas, permettent de retracer la structure figée d'un genre de discours. Par exemple, le rapport du Parlement européen a une structure qui prévoit la présence de visas (introduits par «vu»), de considérants (introduits par «considérant que») et la partie des dispositions, dont chaque paragraphe numéroté est introduit par un verbe à l'indicatif présent (2), comme dans l'extrait ci-dessous:

Le Parlement européen,

— vu la communication de la Commission du 3 octobre 2008 intitulée «Redoubler d'efforts pour mieux concilier vie professionnelle, vie privée et vie de famille»,

— vu la communication de la Commission du 26 novembre 2008 portant sur un plan européen pour la relance économique, (...)

A. considérant que l'économie mondiale est confrontée à la récession la plus grave depuis la Grande Dépression, avec des conséquences sociales au sein de l'Union européenne et au-delà; que la crise financière et économique en Europe a des répercussions particulièrement négatives sur les femmes – davantage exposées à la précarité de l'emploi et au licenciement et moins couvertes par les systèmes de protection sociale – et que cette situation n'a pas reçu, jusqu'ici, l'attention qu'elle mérite de la part du Conseil, de la Commission et des États membres,

B. considérant que la première vague de la crise a essentiellement frappé le secteur financier, qui est dominé par les hommes, de même que les industries de la construction et de l'automobile, et a ainsi bénéficié d'une attention accrue, tandis que la deuxième vague de la crise a touché tout aussi négativement les secteurs de la vente au détail, des services en général et du tourisme, le plus souvent dominés par les femmes; que, dès lors, il est nécessaire de traiter de la dimension de l'égalité hommes-femmes concernant l'impact et les solutions à la crise économique et sociale dans les plans de relance nationaux et européens, (...)

1. relève que l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes constitue l'un des objectifs de l'Union européenne et est donc un des principes fondamentaux de toute ré-

(2) Les verbes qui introduisent les dispositions peuvent: exprimer une idée («constate, observe, reconnaît, relève»), défendre une position («considère, estime, note, rappelle»), mettre en valeur une idée («appelle, attire l'attention, insiste, met l'accent, souligne»), critiquer («condamne, exige, s'inquiète»), proposer une solution («demande, encourage, exhorte, invite propose, recommande, suggère») ou approuver («salue, se félicite»).

ponse politique à la crise économique et financière et à la transition vers la période d'après-crise;

2. insiste sur les conclusions de la Commission selon lesquelles la crise actuelle fait craindre que les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soient en danger et que les effets de la récession risquent de toucher particulièrement les femmes; (...)

Les éléments lexicaux «vu / considérant que / verbe» qui introduisent les différentes parties du document, dont la structure est figée, acquièrent la fonction de connecteurs garantissant l'agencement des différentes parties du texte, ce qui leur confère la valeur de marque grammaticale.

9.2 LES HYPOTHÈSES INTERPRÉTATIVES

La présence constante de certaines stratégies permet d'émettre des hypothèses sur la stratégie globale élaborée par l'énonciateur. Une fois donc qu'on a retracé les stratégies à l'aide des marques, il faut voir quelles sont les stratégies les plus fréquentes en discours et se demander la raison pour laquelle elles ont été utilisées par rapport à la situation d'énonciation et au type / au genre de discours spécifique.

Dans le rapport du Parlement européen cité au paragraphe précédent, et que nous allons maintenant analyser de plus près, la présence des marques grammaticales révèle la présence des contraintes discursives caractérisant le genre rapport parlementaire et nous renseigne principalement sur la structure figée du texte concerné. Cela dit, le type de verbe introduisant les paragraphes de la partie délibérative («relève... insiste...») est une marque lexicale qui permet de retracer la présence de stratégies spécifiques, renvoyant au point de vue du Parlement sur l'objet du discours et/ou sur le positionnement du Parlement par rapport aux autres acteurs de l'espace public concernés.

Parmi les autres stratégies présentes dans l'extrait concerné, il faut souligner la présence constante de la modalité axiologique («un des principes fondamentaux... fait craindre que les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soient en danger et que les effets de la récession risquent de toucher particulièrement les femmes»). En outre, remarquons que le lexique insiste d'un côté sur les principes («égalité entre les femmes et les hommes») et de l'autre sur l'économie («crise du secteur financier... crise économique et sociale... crise économique et financière... récession»), ce qui laisse supposer la présence d'un mythe. Parmi les principes cités, l'«égalité entre les femmes et les hommes» renvoie par l'interdiscours à l'article 2 du Traité d'Amsterdam et puis de Lisbonne, où l'égalité a été inscrite comme principe fondamental de l'Union européenne.

Il faut encore noter la présence de la non-personne, ce qui caractérise normalement ce genre discursif et plus généralement le discours des acteurs internationaux, à quelques exceptions près comme nous le verrons avec l'exemple de l'OIF dans le chapitre 11. Pour finir, signalons l'utilisation du présent qui est parfois générique («l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes constitue l'un des objectifs de l'Union européenne»), parfois actuel («la crise actuelle fait craindre que les progrès accomplis»). Le plan est normalement non embrayé, si ce n'est que pour l'adjectif «actuelle», qui renvoie à la situation d'énonciation.

Nous avons donc retracé les stratégies principales de l'extrait du Parlement européen, tout en les rapportant d'une part, aux contraintes du genre discours parlementaire et de l'autre, à la situation d'énonciation. Pour émettre des hypothèses au sujet de la visée du discours, il faudrait en fait recontextualiser l'extrait, qui est effectivement trop court par rapport au discours entier. Cela dit, on peut quand même supposer que le rapport vise à formuler des suggestions de résolution du problème et surtout à engager les acteurs concernés, notamment mais pas exclusivement la Commission de l'UE, afin qu'ils interviennent pour soutenir les femmes qui subissent la crise, de manière à réaliser l'objectif de l'égalité. Dans cet effort, le Parlement finit également par réitérer ses propres valeurs et sa vision du monde, bref ses mythes qui renforcent la mythologie programmée circulant dans le discours international.

Ce ne sera que l'analyse complète du discours entier qui permettra de valider l'hypothèse formulée et de voir si les visées des stratégies retracées confluent vers une visée globale qui permet de les justifier.

9.3 VISÉE D'UN DISCOURS ET LOIS DU DISCOURS

Dans le paragraphe 3.1, nous avons parlé de la présence de trois macro-visées du discours: faire faire, faire ressentir et faire savoir. Par l'analyse des discours que nous avons entamée dans les chapitres précédents, nous avons vu que les discours peuvent essayer de convaincre, comme il arrive dans les discours argumentatifs, ou qu'ils peuvent légitimer des pratiques via l'appui sur la langue de coton ou encore essayer de relégitimer une personne qui a subi des contestations, bref ils peuvent avoir des visées très différentes. Il est donc impossible d'en donner une liste exhaustive.

Cela dit, il est important que toute typologie discursive s'appuie sur des critères discursifs, notamment sur la présence de genres discursifs partageant des caractéristiques similaires qu'on peut retracer par l'analyse de l'interdiscours, et sur la présence de stratégies énonciatives spécifiques.

Ajoutons que parfois le seul critère discursif ne suffit pas pour retracer la visée du discours. C'est notamment le cas des discours qui visent la manipulation puisqu'ils violent en fait les règles qui permettent la réussite de la communication (3). À la différence du discours argumentatif, qui vise à convaincre le co-énonciateur et à le persuader de la validité de la thèse argumentée par l'énonciateur, le manipulateur essaie de persuader le co-énonciateur en faussant la réalité. Il le fait en violant les lois du discours, notamment:

- la loi de la quantité (4), c'est-à-dire le fait de donner la quantité suffisante d'information;
- la loi de la qualité, dite aussi de la sincérité, pour laquelle l'énonciateur est censé dire le vrai;
- la loi de l'informativité, pour laquelle l'énonciateur explique les raisons du dit et ne se limite pas à le réitérer tel quel de manière tautologique.

La différence entre visée argumentative et visée de manipulation nous permet de revenir sur la modalité assertive du dit et sur ce que nous avons dit à propos du défi de la vérité au paragraphe 6.1.1 pour comprendre mieux les enjeux en question.

Soulignons que tout mécanisme de naturalisation du dit s'apparente à des processus de manipulation (violation de la loi de l'informativité) et nous fait réfléchir à ce que Philippe Breton a dit justement à propos de la différence entre l'argumentation et la manipulation. Pour Breton, en effet, seule la première suppose la présence de la démocratie et le respect de l'autre, tandis que la seconde transforme la démocratie en régime et prive le co-énonciateur de la liberté «pour obliger, par une contrainte spécifique, à partager une opinion ou à adopter tel comportement» (Breton 2000: 11).

Bien au-delà de l'exemple lepéniste que nous avons donné dans le paragraphe 6.1.1, nous nous demandons si la langue de coton qui s'impose de plus en plus dans les discours politiques et internationaux ne finit pas par appauvrir la dimension argumentative du discours. L'utilisation de simples mots-arguments, qui éliminent toute polémique et positionnement, et la tentative constante de naturaliser le discours par la modalité déontique et par la réitération tautologique du dit (la présence du mythe programmé) se rapprochent en effet beaucoup plus de la manipulation que de l'argumentation.

(3) Ces règles ont été introduites par l'américain Paul Grice et ont une valeur scientifique générale, au-delà de différentes approches qu'on peut adopter en analyse du discours.

(4) Différemment de Grice, Oswald Ducrot préfère l'appeler loi de l'exhaustivité.

9.4 L'ÉCLATEMENT DU DISCOURS PAR LA PRISE EN COMPTE DE L'INTERDISCOURS

L'analyse d'un discours n'a vraiment de sens que lorsqu'on prend en considération l'interdiscours, la filiation entre discours, les relations entre eux, la circulation du lexique d'un discours à l'autre, bref tout ce qui fait qu'un énonciateur en prenant la parole puisse se positionner, puisse produire l'événement discursif ou un certain effet chez le co-énonciateur...

Ainsi, le rapport du Parlement européen cité au paragraphe 9.1.3 prend tout son sens si l'analyste l'étudie par rapport à un corpus large, constitué par d'autres discours et qui peut être:

1. homogène, lorsque l'analyste décide de sélectionner d'autres discours du même type / genre sur la base d'un critère précis (le même sujet d'intérêt, la même commission parlementaire qui le produit, le même énonciateur qui le propose, une période temporelle spécifique...);
2. hétérogène (5), quand l'analyste tient compte de la circulation discursive du lexique et des éléments discursifs et qu'il sélectionne donc son corpus de discours par rapport à ce critère interdiscursif, en observant de près les mots et les éléments circulant d'un genre à l'autre, d'un discours à l'autre.

On peut donc soit choisir d'analyser le rapport parlementaire concerné en le mettant en relation avec des rapports parlementaires similaires, choisis sur la base d'un critère précis (corpus homogène), soit observer de quelle manière des mots, des arguments, des structures phrastiques ou autres circulent du rapport concerné à d'autres discours et vice-versa (corpus hétérogène).

Un exemple du premier type de démarche interdiscursive est la comparaison entre les rapports parlementaires produits, par exemple, par la Commission parlementaire des droits de la femme et de l'égalité des chances depuis 2004. Ce type de recherche sur une diachronie relativement vaste (par exemple la décennie de 2004 à 2014) permet de retracer avant tout les caractéristiques du rapport parlementaire en tant que genre discursif caractérisé par une structure textuelle spécifique, un lexique relativement stable (présence de termes institutionnels, juridiques et sectoriels) et un discours qui s'appuie sur des structures phrastiques précises et qui privilégie certaines stratégies (entre autres, les modalités déontique et axiologique). La comparaison permet aussi de voir que certains énoncés sont repris tels quels ou qu'ils subissent quelque remaniement

(5) Aux tous débuts, l'AD française privilégiait l'analyse de corpus homogènes. Ce n'est qu'à partir des années 1990 qu'on a commencé à privilégier des corpus hétérogènes, grâce notamment aux historiens-linguistes (Guilhaumou, Maldidier, Robin 1996).

dont l'analyse est fort intéressante. Cela dépend des conditions de production de ces rapports et notamment de:

- la présence de guides et de manuels de rédaction et de traduction des textes (Leoncini Bartoli 2016) et plus généralement de dispositifs qui visent la normalisation des termes et des discours (entre autres, les normes de l'ISO, les banques de données terminologiques...);
- la présence d'argumentaires déjà prêts à l'utilisation des parlementaires, qui facilitent la répétition de segments phrastiques déjà disponibles;
- la présence de mémoires de traduction qui mettent à disposition du traducteur parlementaire des segments déjà traduits pouvant être repris tels quels. Rappelons à ce sujet que, comme les rapports sont traduits dans les langues officielles de l'UE, il est très difficile de distinguer ce qui relève de l'énonciation primaire (l'énonciateur qui rédige le rapport, les parlementaires qui proposent les amendements) et ce qui se justifie par le processus de traduction.

L'analyse de la décennie considérée permet également de retracer un événement discursif majeur qui se produit autour de 2007, suite à la publication de la *Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2006-2010)* de 2006, véritable événement historique concernant les politiques européennes de l'égalité H/F. À ce sujet, en effet, on remarque qu'à partir de 2007 les versions françaises des rapports de la Commission parlementaire utilisent de plus en plus le terme «genre» à la place des adaptations variées dont nous avons parlé («sexe», «masculin / féminin», «hommes et femmes»...). Cela s'explique d'une part par l'élargissement du concept envisagé, ce qui rend «genre» fonctionnel en français puisque les équivalents disponibles et utilisés jusque-là ne suffisent plus pour exprimer le nouveau concept, et de l'autre par l'alignement du Parlement sur la Commission de l'UE qui avait déjà adopté ce terme.

L'utilisation de «genre» est un exemple de ce que Myriam Paquet-Gauthier appelle l'«emprunt de sens» (2018) à savoir quand l'«acception d'un mot [français...] semble avoir intégré des caractéristiques sémantiques propres à un mot de même étymon en langue anglaise», tel le mot «alternative» utilisé au sens de «solution de rechange» à cause de l'influence du mot anglais équivalent. Paquet-Gauthier fait remarquer que ce mécanisme caractérise le français utilisé au Québec et pas les français de France, de Belgique ou de Suisse. Cela dit, la traduction des termes dans le contexte international, qui souvent se fait à partir de l'anglais, ainsi que l'adaptation nationale de concepts venant du droit ou des politiques de l'UE, notamment de la Commission qui privilégie souvent l'emprunt de sens, sont des pratiques qui favorisent de plus en plus ce type d'emprunts et qui sont à la source des changements du français actuel sous l'influence de l'anglais.

Par rapport à la deuxième démarche de choix du corpus (hétérogène), il est intéressant de suivre dans des discours différents la circulation de structures qui

président à la création de néologismes ou bien la reprise de discours autres. C'est en entamant une démarche similaire que l'on peut arriver à suivre la création du syntagme «*gender mainstreaming*» dans le discours onusien (de la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 aux conclusions de l'ECOSOC de 1997), puis sa reprise dans les discours des autres organisations internationales qui le traduisent différemment par rapport à leur point de vue et à leur positionnement. Ou encore, c'est par cette démarche que nous avons pu suivre l'adaptation du slogan altermondialiste «un autre monde est possible» au discours du Parlement européen («une nouvelle société est possible»), ce qui permet d'évaluer les mécanismes codiscursifs entre discours différents et d'analyser de près les mécanismes de reprise interdiscursive.

Pour mieux comprendre l'importance de la circulation interdiscursive dans un cadre d'analyse du discours et pour voir de près la filiation directe des discours politiques nationaux par rapport aux discours des organisations internationales nous allons citer un dernier exemple. Il s'agit de la mise en circulation du terme «intelligence artificielle», traduit de l'anglais *artificial intelligence*, dans le discours de l'Union européenne, et puis de sa reprise dans le dit parlementaire français. Le syntagme apparaît pour la première fois au Parlement européen en février 2017, comme nous avons eu l'occasion de remarquer au paragraphe 7.2.1, et c'est justement en réaction au rapport de la députée luxembourgeoise Mady Delvaux que les deux rapporteurs nationaux De Ganay et Gillot présentent un rapport au Parlement français le 15 mars 2017. Dès le titre du rapport national, *Pour une intelligence artificielle maîtrisée, utile et démystifiée*, la modalité axiologique laisse entendre un positionnement polémique par rapport au dit européen («démystifiée») et un point de vue spécifique sur l'objet concerné («maîtrisée»), annonçant une approche «faible» de l'IA selon laquelle l'humanité resterait capable de gérer la machine. Le positionnement émerge clairement dans le document lors de la reprise interdiscursive des syntagmes «réseaux neuronaux» et «intelligence artificielle», qui dénote la sur-énonciation (Ganay, Gillot 2017: 51, 200-201):

[à propos des réseaux neuronaux] Il ne s'agit en aucun cas de réseaux de neurones de synthèse, ce n'est qu'une image. Cette métaphore biologique est sans doute malheureuse selon vos rapporteurs, car elle entretient une forme de confusion, en lien avec celle produite également par la notion d'intelligence artificielle (...)

Ces observations conduisent à (...) contester le fantasme de l'intelligence artificielle forte car elles récusent la pertinence d'une comparaison avec l'intelligence humaine. (...) il était plus juste de parler d'intelligence augmentée plutôt que d'intelligence artificielle. Pour Jean-Claude Heudin, l'intelligence artificielle ne remplace pas l'homme mais augmente son intelligence.

Le positionnement polémique passe par la question terminologique: les deux rapporteurs refusent la métaphore biologique, constitutive, entre autres, du darwinisme social de la langue de coton, sur lequel nous reviendrons dans le paragraphe 11.3.3, et de cette manière ils contestent le terme «intelligence artificielle», qui attribuerait à des objets inanimés le trait «intelligent», normalement réservé aux êtres animés. En effet, cette attribution, qui découlerait de l'acceptation pure et simple du terme par le présupposé, légitimerait la vision d'une IA forte qui remplacerait l'humanité (6), ce que l'expression «intelligence augmentée» ne permettrait pas de faire, cette dernière sous-entendant l'intelligence humaine augmentée grâce à la machine. La réaction codiscursive et le non-alignement du dit garantissent à la langue française une clarté que l'emprunt de sens à l'anglais ne permettrait pas.

Si le dit du Parlement européen n'arrive pas à s'imposer dans le dit national, les choses se passent différemment lors de la publication des communications de la Commission européenne sur l'IA en avril et en décembre 2018, par rapport auxquelles les rapporteurs français Gattolin, Kern, Pellevat et Ouzolias présentent un rapport au Parlement français le 31 janvier 2019.

Cette fois-ci, le titre du rapport national, *La stratégie européenne pour l'intelligence artificielle*, laisse entendre l'alignement interdiscursif sur le dit de la Commission et justifie la rédaction d'une annexe terminologique où les rapporteurs introduisent les termes «réseau de neurones artificiels» et «intelligence artificielle», qui avaient été contestés dans le rapport national précédent. Par rapport à l'IA, voici la définition que les rapporteurs en donnent et qui avait été déjà publiée dans le journal officiel du 9 décembre 2018 (Gattolin, Kern, Pellevat, Ouzolias 2019: 53):

Champ interdisciplinaire théorique et pratique qui a pour objet la compréhension de mécanismes de la cognition et de la réflexion, et leur imitation par un dispositif matériel et logiciel, à des fins d'assistance ou de substitution à des activités humaines.

Les soulignés mettent en évidence que c'est justement la métaphore biologique qui est acceptée et qui entraîne l'acceptation de l'emprunt de sens à l'anglais, l'intelligence pouvant désormais être un trait distinctif de la machine. Le terme est alors définitivement accepté et diffusé dans les politiques nationales, en impliquant la vision d'une IA forte qui pourra remplacer l'humanité dans plusieurs activités.

(6) Cependant, si l'on se tient à l'analyse du contenu des documents de l'IA, l'UE parle d'une IA «axée sur le facteur humain». Cela dit, il faut également préciser que: 1) l'analyse du discours n'est pas l'analyse du contenu. En effet, on peut parfois constater des incohérences entre les résultats des deux, comme il arrive, entre autres, lors de l'analyse des rapports d'initiative parlementaires à cause des conditions de leur production (Raus 2017: 101); l'expression «facteur humain», qui donc insisterait sur l'humanité comme «facteur» agissant, est en fait la traduction de l'anglais «*human centric*» et renvoie au positionnement présent dans les versions françaises des documents européens (voir le corrigé de l'exercice 18), qui ont la tendance à engager les acteurs et à leur attribuer une capacité d'action majeure malgré la «convergence lexicale» des documents traduits (voir le paragraphe 9.4.1).

9.4.1 Interdiscours et «convergence lexicale»

L'interdiscours permet également de montrer la présence d'une véritable «convergence lexicale» (Hermand 2014) dans les discours européens multilingues actuels. Lors de l'analyse de discours numériques multilingues non parallèles, donc n'étant pas la traduction l'un de l'autre à la différence des textes des organisations internationales que nous analyserons dans le chapitre 11, Marie-Hélène Hermand constate que le lexique multilingue utilisé dans les sites des acteurs du monde institutionnel, économique et médiatique abordant le sujet des eurorégions est en train de converger. Elle remarque, en effet, la présence de plusieurs segments répétés équivalents («cohésion territoriale», «coopération territoriale», «coopération transfrontalière»...) dans les 3 langues romanes et les 3 langues germaniques qui ont fait l'objet de sa recherche.

Cette convergence caractérise généralement les textes multilingues des organisations internationales et leurs circulations dans les dits nationaux, ce qui permettrait de mieux comprendre les résultats trouvés par Hermand. En effet, ce sont plus généralement les variantes linguistiques de la langue de coton qui tendent à uniformiser le dit autour des éléments de cette langue idéologique, comme on peut le constater par les quelques exemples suivants (tableau 8), tirés des documents bilingues français-anglais sur l'intelligence artificielle qui ont été publiés par la Commission européenne en 2018:

Prepare for socio-economic <u>changes</u> brought about by AI by encouraging the <u>modernisation</u> of education and training systems, nurturing talent, anticipating <u>changes</u> in the labour market, supporting labour market <u>transitions</u> and <u>adaptation</u> of social protection systems.	(...) permettre de se préparer aux <u>changements</u> socio-économiques induits par l'IA en encourageant la <u>modernisation</u> des systèmes d'éducation et de formation, en favorisant le développement des talents, en anticipant les <u>changements</u> sur le marché du travail et en soutenant les <u>transitions</u> sur le marché du travail et l' <u>adaptation</u> des systèmes de protection sociale;
<u>It is time to make significant efforts</u> to ensure that (...)	<u>Le moment est venu</u> de redoubler d' <u>efforts</u> pour faire en sorte que:
Taking these targets into account, Member States have agreed that ambition is required and that national <u>efforts</u> need to be increased.	Au vu de ces objectifs, les États membres ont reconnu qu'il convient de faire preuve d'ambition et de redoubler d' <u>efforts</u> au niveau national.
One of the main <u>challenges</u> for the EU (...) is to ensure the take-up of AI technology across its economy.	L'un des principaux <u>défis</u> à relever (...) est d'assurer le recours aux technologies de l'IA dans l'ensemble de son économie.
To address these <u>challenges</u> and make the most of the opportunities offered by AI...	Pour relever ces <u>défis</u> et profiter au mieux des possibilités offertes par l'IA...

Tableau 8: Eléments de la langue de coton dans les variantes anglaise et française des communications de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle (2018).

Dans le tableau, les mots-arguments typiques de la langue de coton («change-ment», «transition», «adaptation», «effort», «défi»), qui évoquent le mythe de la «modernisation», ainsi que le lieu commun de l'occasion («Le moment est venu...»), sur lequel nous reviendrons de manière ponctuelle dans le chapitre 11, sont présents dans les deux versions linguistiques. Tout se passe comme si les éléments et les concepts de cette rhétorique finissaient par informer les différentes variantes linguistiques internationales pour ensuite se répandre dans les différents dits nationaux, du moins en Europe.

9.4.2 La dimension numérique de l'interdiscours

La tendance sur les plans international et national à accepter des termes dérivés de l'anglais international par l'emprunt de sens, comme dans le cas de l'intelligence artificielle analysé précédemment, est favorisée par les politiques colingues de certaines organisations internationales, et par la tendance des hommes et des femmes politiques à privilégier l'utilisation de l'anglais comme langue véhiculaire à l'international. Cela dit, cette tendance pourrait s'imposer de plus en plus grâce aux dispositifs de l'industrie de la langue, qui s'appuient sur des algorithmes d'intelligence artificielle apprenant la langue des sources faisant autorité, comme il est recommandé par l'ISO (Organisation internationale de normalisation 2009: 5). C'est par exemple le cas des dispositifs de traduction automatique, qui sont de plus en plus utilisés pour traduire, par exemple, des sites multilingues et dont les algorithmes d'IA s'entraînent le plus souvent sur les documents des gouvernements bi-multilingues ou des organisations internationales. Ces dispositifs, en effet, tendent à réitérer en boucle et à reprendre sans cesse des éléments discursifs de plus en plus préfabriqués, tirés des discours institutionnels nationaux (notamment le Canada et les gouvernements bi-multilingues) et internationaux, en contribuant à une écriture normalisée (éléments de langage) et à la diffusion de la langue de coton. Ces dispositifs finissent également par contribuer à la diffusion des emprunts de sens de l'anglais, ce qui renforce une convergence lexicale «harmonisée» (7) des langues européennes, qui est déjà en cours à cause de la diffusion interlinguistiques des notions promues par la langue de coton.

Pour comprendre l'enjeu de l'utilisation indirecte de sources internationales, nous avons testé la performance de deux des dispositifs de traduction automatique les plus connus et le plus utilisés en Europe, DeepL de l'entreprise allemande Linguee GmbH et Reverso de l'entreprise française Softissimo. Le premier dispositif s'appuie en priorité sur les discours des organisations internationales et du gouvernement canadien, ce qui lui permet de favoriser les emprunts de sens à la différence du deuxième dispositif, qui, par contre, privilégie des sources nationales et plus variées. Si nous insérons le titre de l'article économique «*Do nations*

(7) Pour la notion d'«harmonisation», voir le paragraphe 4.6.

compete economically?» et que nous demandons de le traduire en français, voici ce nous obtenons (8):

(DeepL) Les nations sont-elles compétitives sur le plan économique?

(Reverso) Les nations sont-elles concurrentielles sur le plan économique?

L'emprunt de sens «compétitive» à partir de l'anglais «*competitive*» dans la traduction proposée par DeepL, se justifie justement par le fait que ce logiciel s'appuie sur des corpus qui privilégient cette traduction (9). Voici, en effet, ce que la banque de dépannage linguistique de l'Office québécois de la langue française précise au sujet de l'utilisation de «compétition» et de ses dérivés à la place de «concurrence» et de ses dérivés pour traduire l'anglais «*competition*»:

Lorsqu'il est question d'une rivalité commerciale, *concurrence* est certainement le terme le plus généralement usité dans la terminologie de l'économie. Dans les ouvrages de référence spécialisés, le terme *compétition* dans le domaine commercial ne fait pas encore l'unanimité; il est souvent considéré comme un emprunt inutile à l'anglais *competition* et, de ce fait, absent de la terminologie.

La diffusion des emprunts de sens de l'anglais, qui sont favorisés par certains acteurs à l'international et qui se répandent ensuite grâce, entre autres, aux dispositifs actuels de l'industrie de la langue, comme nous venons de le voir par le cas de DeepL, entraîne l'harmonisation majeure du lexique des pays européens et contribue à la convergence lexicale qui caractérise la langue de coton lors de sa circulation du plan international aux discours politiques et médiatiques nationaux.

9.5 POUR CONCLURE: LE SCHÉMA D'ANALYSE D'UN DISCOURS

Pour résumer les étapes principales d'analyse d'un discours, nous proposons le schéma suivant:

1. commencer par une lecture passive qui permet de comprendre d'abord le sens littéral du texte;
2. contextualiser le discours par les éléments de la *deixis* et l'encadrer par rapport aux types / genres de discours, ce qui permettra de tenir compte des contraintes du type / genre en question;
3. retrouver les marques typographiques, lexicales et grammaticales qui renvoient à la présence de stratégies énonciatives. Dans les exemples cités, nous avons

(8) Ces résultats datent du 5 avril 2021.

(9) Grâce au concordancier Linguee, on peut vérifier les sources multilingues du dispositif.

trouvé essentiellement des marques lexicales et grammaticales et cela sans doute parce que la plupart des discours analysés sont des discours oraux qui ont été transcrits. Dans la presse écrite, au contraire, les marques typographiques sont très présentes et renvoient à la présence d'hétérogénéités ou aux éléments paratextuels (titres, sous-titres, chapeau, notes...);

4. proposer une hypothèse à partir des stratégies énonciatives retracées à l'aide des marques;
5. relire le discours (et là où ils sont présents, les éléments paratextuels aussi) pour confirmer l'hypothèse faite et retracer la présence cohérente d'une stratégie énonciative globale. La cohérence de la lecture proposée est le seul critère qui valide l'hypothèse de départ;
6. à partir de la stratégie globale, retrouver la visée du discours, c'est-à-dire ce que le discours envisage au plan du réel: la légitimation d'un choix, la présentation d'un programme, nous convaincre de la validité d'une thèse...

Une fois qu'on a retrouvé la visée du discours, la lecture d'autres discours choisis par rapport à un critère précis (même énonciateur, même type de discours...) permettra d'entamer des réflexions générales sur la construction interdiscursive d'un référent social, sur la présence éventuelle de mythes, sur les types / genres des discours et leur évolution, sur le «style» discursif d'un énonciateur, sur son éthos, sur les positionnements des énonciateurs au niveau de l'interdiscours à un moment précis, sur les mots-événements qui peuvent éventuellement produire l'événement discursif, sur la dimension argumentative des discours ou sur l'évolution des rhétoriques discursives...

Bref, l'analyse d'un seul discours ne peut pas se passer du dépassement de l'analyse d'un seul texte, ce dernier entendu au sens traditionnel, au risque de perdre toute la valeur heuristique de l'AD. La démarche de l'analyste, en effet, doit viser la prise en compte de l'interdiscours, qui seul permet de suivre la circulation et la reprise des énoncés et des formes d'attestation discursive et qui, de ce fait, est constitutif de la parole.

Faites l'analyse des discours suivants, en retraçant les stratégies énonciatives principales:

(A)

Discours de Martine Aubry, ancienne Première secrétaire du Parti socialiste et maire de Lille, du 9 juillet 2015 pour souhaiter la bienvenue sur le site de Réussir (1)

Nous aurions pu simplement regarder au loin et détourner notre regard du quotidien. Nous avons refusé cette facilité parce que nous savons que si nos idées n'ont pas de prise sur le quotidien, elles auront le destin des feuilles mortes: balayées!

Alors nous avons travaillé et débattu pour la France, pour son développement, pour la justice et pour le progrès. Nous l'avons fait dans le débat public, lors des États Généraux puis du Congrès du Parti Socialiste.

Ce travail a été fructueux. Un cap a été fixé, et nous y avons grandement contribué ensemble. Nous savons où est le bon chemin pour les mois qui viennent.

— Prendre le bon chemin, c'est booster les investissements publics pour muscler la croissance et relever les trois défis de notre temps: défi écologique, défi numérique qui est la 3^e révolution industrielle, défi des territoires qui se sentent aujourd'hui oubliés de la République. Des marges financières existent dans les dizaines de milliards d'aides aux entreprises (Pacte, CICE), qu'il est possible de mieux cibler sur les entreprises qui en ont réellement besoin.

— Prendre le bon chemin, c'est remettre l'égalité au cœur de notre action. Nous sommes épris de liberté, mais nous savons qu'elle ne peut être réelle sans l'égalité, car ne resterait alors que le libéralisme. L'égalité passe par l'école, les territoires, le travail, la lutte contre les discriminations, la laïcité, la justice, la parité femmes/hommes dans tous les domaines de la société mais également par le compte pénibilité qu'il faut appliquer dans les délais et avec la portée originelle.

L'égalité, c'est la réforme fiscale. Nous l'avons mainte fois annoncée, nous devons la faire pour le soutien au pouvoir d'achat, pour la justice sociale qui rime avec progressivité de l'impôt, et pour réconcilier les Français avec l'impôt ciment de l'État social. Quand le premier est contesté, c'est le second qui est ébranlé.

Et l'égalité, bien sûr, c'est le grand chantier de la sécurité sociale professionnelle dont nous avons l'ambition de faire une 5^e branche de la protection sociale. Le

(1) *Réussir* est un mouvement lancé par Martine Aubry pendant l'été 2015.

programme du CNR dont nous commémorons le 70^e anniversaire prévoyait 5 branches. Famille, retraites, maladie, accidents du travail, quatre ont vu le jour. Il est temps, grand temps d'achever l'édifice.

— Prendre le bon chemin, c'est enfin affirmer sans ambiguïté ce que nous sommes: des sociaux-démocrates. Pour nous, le social-libéralisme est une impasse, car nous savons qu'à la fin il ne resterait que le libéralisme, la finance, sans le social.

Être social-démocrate veut dire que c'est aux femmes et aux hommes de décider de leur destin, et non à la main invisible du marché. C'est aussi croire en la hiérarchie des normes: la loi protège les plus faibles mais ne les entrave pas comme lorsqu'elle préserve le repos dominical, le CDI ou les IRP, le droit de licenciement ou les institutions représentatives du personnel. C'est vouloir un État fort, pas un État qui décide de tout mais un État moderne, stratège, décentralisé, capable de répondre aux aspirations individuelles. C'est encore une exigence de citoyenneté faisant la part belle aux corps intermédiaires, une société attentive à chacun mais demandant à chacun d'être attentif aux autres. Voilà le chemin. C'est au fond honorer la promesse 2012. D'abord le redressement, mais ensuite la redistribution. Les Français ont consenti beaucoup d'efforts depuis deux ans. Il est temps qu'ils en récoltent les fruits. Une nouvelle étape du quinquennat doit s'ouvrir, faite de réformes qui riment avec progrès économique, social et écologique. Le plus dur reste à faire: que nos paroles se transforment en acte.

Alors, au travail!

Pour réhabiliter la parole publique.

Pour réussir le quinquennat.

Pour reconquérir le cœur des Français.

Pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui.

Martine Aubry

(B)

<i>Rapport sur les Objectif de développement durable (2016)</i>	<i>Relever les défis de la stabilité et de la sécurité en Afrique de l'Ouest (2015)</i>
<p>Le 1^{er} janvier 2016, le monde a officiellement lancé le Programme 2030 pour le développement durable, un plan d'action transformateur basé sur 17 objectifs de développement durable, dans le but d'aborder les défis urgents et mondiaux des quinze prochaines années. Ce programme, qui constitue une feuille de route pour les individus et la planète, va capitaliser sur le succès des objectifs du Millénaire pour le développement et assurer un progrès</p>	<p>L'Afrique de l'Ouest a fait du chemin. Au cours de ces dix dernières années, elle a accompli d'énormes progrès en matière de démocratisation et de coopération tout en enregistrant des taux très élevés de croissance économique. (...) Depuis 2005, la croissance économique n'a cessé d'augmenter, tirée par le cours élevé des matières premières qui a profité aux pays de la région riches en ressources naturelles. L'émer-</p>

économique et social durable à travers le monde. Il cherche non seulement à éradiquer l'extrême pauvreté, mais aussi à intégrer et à équilibrer les trois dimensions du développement durable — économique, sociale et environnementale — dans une vision mondiale globale.

Il est essentiel d'être convaincu de l'opportunité que représentent ces objectifs et de commencer à les mettre en œuvre de façon déterminée, en nous basant sur une évaluation précise de la situation mondiale actuelle. C'est le but de ce rapport. Il offre une vue d'ensemble des 17 objectifs, en utilisant les données actuellement disponibles pour souligner les lacunes et les défis les plus importants.

Selon les dernières données disponibles, près d'un individu sur huit vivait encore dans l'extrême pauvreté; près de 800 millions d'individus souffraient de la faim; les naissances de près d'un quart des enfants de moins de 5 ans n'avaient pas été enregistrées; 1,1 milliard de personnes vivaient sans électricité; et le stress hydrique affectait plus de 2 milliards d'individus. Ces statistiques montrent l'importance de la coordination des efforts au niveau mondial afin de collecter des données fiables et opportunes permettant un suivi systématique et une évaluation des progrès. Ces objectifs s'appliquent à toutes les sociétés. Même les pays les plus riches doivent encore progresser pour autonomiser les femmes ou éliminer les discriminations. Toutes les nations auront besoin d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs politiques et leurs plans si nous voulons que ces objectifs soient atteints.

Ce premier rapport est un point de départ. Grâce à une action collective mondiale, nous pouvons saisir les opportunités qui se présentent à nous et, ensemble, tenir l'engagement du Programme 2030 de ne laisser personne de côté.

Ban Ki-moon, Secrétaire général,
Nations Unies

gence d'une population de plus en plus jeune, éduquée et avide de se faire entendre et de changer les choses a également accéléré l'ouverture des pays de l'Afrique de l'Ouest. L'avènement des réseaux sociaux, le développement des innovations technologiques et la mondialisation des échanges offrent à cette génération une multitude d'opportunités et de moyens de s'exprimer et d'agir qui étaient impensables à l'époque de leurs parents. Cela impose en même temps plus de responsabilités et davantage de transparence aux pouvoirs publics.

Malgré ces formidables progrès, la région est encore confrontée à de nombreux défis. L'apparition de nouveaux défis tels que le trafic de drogue, la piraterie maritime et les extrémismes religieux au Nigéria et au Mali menace les institutions et les capacités des pays les plus affectés.

Les ravages de l'épidémie de virus Ebola ont également révélé la faiblesse des institutions dans les pays en situation de post-conflit (...). Cette crise sanitaire nous a rappelé que les conflits se répercutent lourdement sur les générations futures. Il faut fournir des efforts colossaux pour restaurer les institutions et les infrastructures aux lendemains de conflits, pour regagner la confiance du public et renforcer la cohésion sociale. (...)

Cet ouvrage dresse un bilan très attendu des évolutions et tendances des conflits et de la fragilité en Afrique de l'Ouest et analyse également leurs principaux déterminants. Cette analyse est indispensable pour mieux concevoir les politiques de développement afin qu'elles contribuent au rétablissement de la paix et à la stabilité en Afrique de l'Ouest. Ainsi nous parviendrons à lever les obstacles qui entravent encore les progrès impressionnants réalisés dans la sous-région au cours des dernières années.

Makhtar Diop, Vice-président du Groupe de
la Banque mondiale pour l'Afrique



TROISIÈME PARTIE

**ANALYSE DU DISCOURS POLITIQUE
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES**

LE DISCOURS POLITIQUE

D'après une perspective communicationnelle, Patrick Charaudeau affirme (2005a: 30) qu'«il n'existe pas un discours politique en soi, mais [que] c'est la situation de communication qui le rend politique». Ajoutons que les définitions de discours politique peuvent changer sensiblement selon les observatoires adoptés (Amossy, Koren 2010: 13-14):

Pour Christian Le Bart, comme pour de nombreux autres chercheurs, le discours politique est celui que tiennent les hommes et femmes politiques dans l'exercice de leurs fonctions (1998, p. 7). Il s'agit là d'une définition ciblée et restreinte, à laquelle s'oppose une définition plus large et délibérément un peu floue, à savoir «tout propos qui implique un jugement sur l'organisation de la communauté» (Bonnafous *et al.*, 2003, p. 12). L'objet d'étude va ainsi de la parole professionnelle des politiciens à tous les discours qui traitent de la chose publique dans l'espace public.

D'après une approche résolument discursive, nous préférons définir le discours politique à partir de la dimension polémique qui lui est constitutive. En ce sens, rappelons ce que dit Maingueneau, s'inspirant de la notion de «champ» de Bourdieu (Maingueneau 2010: 86-87):

Le discours politique par nature vise à modifier la société dans son ensemble (...) il se présente comme un *champ*, un lieu de confrontation entre des *positionnements* politiques qui investissent, selon leurs modes propres, des genres de discours.

La lutte pour le pouvoir et l'exercice de ce dernier portent l'énonciateur politique à se positionner dans un champ précis à l'intérieur de l'interdiscours. C'est par ce positionnement que l'on peut admettre la notion même d'une identité politique.

Une fois défini l'objet d'étude de ce chapitre, il nous reste à préciser qu'il s'agit d'un discours qui a récemment évolué:

- grâce au contact des acteurs politiques avec les acteurs de l'enceinte internationale et donc avec la rhétorique internationale, ce qui a permis la reprise de la langue de coton et la diffusion d'un «discours expert» (Cussò, Gobin 2008) qui est désormais utilisé par la plupart des responsables politiques actuels;
- par la présence d'experts de communication (notamment les «plumes» et des consultants) qui utilisent de plus en plus des techniques empruntées à la communication du marketing (voir entre autres le «*storytelling*») et qui se servent d'«éléments de langage» (Krieg-Planque, Oger 2017), entre autres d'argumentaires déjà prêts pour toute réutilisation. À côté de ces experts, d'autres

«techniciens» peuvent également fournir des éléments de langage aux énonciateurs politiques, comme il advient pour les collaborateurs et/ou les assistants au Parlement, ce qui contribue à la technicisation du langage politique;

— par l'utilisation grandissante des dispositifs numériques de communication, les acteurs politiques utilisant de plus en plus les réseaux sociaux et donc recourant au discours numérique et aux vidéos.

Le fruit de ces évolutions fait qu'on constate de plus en plus un aplatissement du discours qui produit une sorte d'uniformisation du dit politique et la banalisation de l'argumentation traditionnelle, réduite à un style formulaire s'appuyant plus sur l'émotion que sur la logique.

L'un des paradoxes de la personnalisation du champ politique est qu'elle s'accompagne d'un phénomène inverse de standardisation du discours dans ses formes, ses thèmes, ses manières de dire et de penser. Professionnalisation de la communication politique (entraînement oratoire des candidats, influences des communicants, répétitions d'«éléments de langage») et emprise des formes médiatiques où ils s'expriment tendent à réduire la parole des responsables politiques à des formes d'expression similaires, voire des formules et des mesures proposées identiques. Pour de nombreux électeurs, l'impression dominante est celle d'un dialecte politicien qui s'autonomise.

(Alduy 2017: 35)

La perte de l'affrontement identitaire, qui devrait caractériser ce type de discours, finit par donner libre cours aux deux seules alternatives qui restent: les discours des extrémismes (1), qui continuent de s'appuyer sur la langue de bois et sur les stratégies «traditionnelles» du discours politique, «modernisées» à l'occasion, et les discours de ces acteurs politiques qui semblent vouloir déjouer le système des partis politiques habituels et réintroduire l'idée de mouvements citoyens, ce qui leur permet d'introduire des stratégies censées être inédites (2).

10.1 LES CONDITIONS DE PRODUCTION DU DISCOURS POLITIQUE

L'évolution récente du discours politique fait qu'on assiste à la perte de l'exemplarité du responsable politique des débuts de la Cinquième République. Ce changement, on peut le constater déjà au plan de l'utilisation de la langue:

les politiques n'hésitent plus à prendre leur distance par rapport à la norme linguistique: ils osent des écarts pour faire vrai, pour faire authentique, pour faire spontané.

(Le Bart 2014: 37)

(1) À propos des clivages politiques, Cécile Alduy souligne la présence d'un regroupement de la droite et de la gauche par rapport à la mondialisation, seuls les «extrêmes» finissant par en dénoncer les conséquences (2017: 336sv).

(2) Le premier cas est sans doute celui de Beppe Grillo en Italie, dont l'antirhétorique est en fait reprise aux révolutionnaires français, les caractéristiques de cette dernière étant bien connues des analystes (Guilhaumou 1989). Signalons en France l'exemple récent du mouvement «En marche!» d'Emmanuel Macron, qui se dit «ni de gauche ni de droite» et dont il faut encore analyser les stratégies discursives.

D'ailleurs, le profil même de la personne politique a profondément changé, tout comme les conditions de production du discours politique plus généralement. Le recours aux plumes, à des consultants en communication, l'utilisation de stratégies de communication comme le *storytelling*, les nouveaux supports à disposition (Twitter, Facebook) provoque des transformations importantes imposant à l'acteur politique une proximité avec sa communauté qui est nouvelle, ainsi qu'une immédiateté de réaction et, ajoutons-nous, d'écriture. À ce sujet, soulignons le rôle joué par les «éléments de langage» qui

(...) sont des énoncés dont on fait en sorte d'anticiper la réception et dont la fabrication vise à rendre le discours accessible au plus grand nombre (3), à en assurer la reprise par les journalistes (4) et, en définitive, à rendre remarquable ou visible celui qui en est le responsable, l'énonciateur légitime.

(Ollivier-Yaniv 2011: 65)

Sans compter la participation de plus en plus fréquente à la spectacularisation médiatique, ce qui implique aussi la capacité de l'homme ou de la femme politique de faire face à tout sujet social perçu comme essentiel. D'où le recours de plus en plus important aux experts en communication et aux consultants externes. Cependant, les conditions de production actuelle du discours politique ne sauraient être résumées dans le seul fait que concrètement les discours sont de plus en plus rédigés par des experts en communication, comme il arrive par exemple lors de l'utilisation de plumes (5), ce qui peut exceptionnellement produire même des copiés-collés nuisibles à la crédibilité de l'acteur politique (6). Il faut également tenir compte des contraintes que ces discours subissent justement par la présence d'un interdiscours qui est de plus en plus pauvre en arguments et standardisé. À ce sujet, la langue de coton empruntée à l'international nourrit de plus en plus les argumentaires mis à disposition des responsables politiques et finit par aplatir leurs discours, au point de donner la sensation d'un déjà-là constamment présent. Par rapport à la langue de coton et aux mythes programmés, citons cet exemple tiré d'un discours de Nicolas Sarkozy:

Sans la sécurité, il n'y a pas de développement. Sans la sécurité, il n'y a pas de progrès social (...). La sécurité n'est pas tout, mais sans la sécurité, il n'y a rien: pas de développement, pas de progrès social, pas de progrès économique. Rien.

(Sarkozy 2010 (7))

(3) Cela n'est pas sans rappeler la banalisation du social dont nous parlerons dans le paragraphe 10.2.

(4) D'ailleurs, la détachabilité des petites phrases, qui sont alors reprises et mises en circulation par les médias, est l'une de leurs caractéristiques principales (Maingueneau 2012).

(5) Citons entre autres, les plumes présidentielles célèbres Henri Guaino pour Sarkozy et Pierre «*Evil*» pour Hollande. Précisons que ces deux personnes ne sont pas les seules plumes utilisées par les deux Présidents.

(6) C'est, par exemple, ce qui est arrivé à Marine Le Pen lors de son discours de Villepinte le 1^{er} mai 2017 en pleine campagne présidentielle. En effet, ce discours a été justement contesté parce qu'il reprend des passages entiers du discours prononcé par l'autre candidat aux présidentielles, François Fillon, le 15 avril au Puy-en-Velay.

(7) Ce discours a été analysé également par Damon Mayaffre (2012: 72) pour d'autres raisons.

L'absence d'arguments, la présence d'une boucle tautologique qui utilise des mots qui finissent par renvoyer l'un à l'autre, caractérise l'extrait en question, où la seule chose qui est évidente est la présence de mots de cotons interchangeables et flous («sécurité, développement, progrès»).

Quand ils sont présents, les arguments finissent par renvoyer au mythe de la modernisation, comme on peut le constater dans l'argumentaire du 1^{er} tour des régionales de l'UMP publié par *l'Express* en avril 2010 (8):

a) Sur l'abstention

- L'abstention sera probablement très élevée (10 à 15 points de plus qu'en 2004?). C'est la démonstration des **limites d'une stratégie se réduisant à faire de chaque scrutin depuis 2007 un référendum anti-Sarkozy**. C'est un peu court comme «programme commun».
- La gauche a mené une **stratégie d'évitement en ne parlant jamais des enjeux régionaux** pour éviter de parler de son bilan calamiteux.
- Conséquence: après 6 ou 12 ans de présidence socialiste, les Français ne voient pas à quoi servent leurs régions.
- **Une élection, c'est rendre des comptes!** Qu'est-ce que les régions ont fait pour lutter contre la crise à part augmenter les impôts locaux de façon démentielle?
- Pour intéresser les Français, il est temps de parler des vrais sujets. **Nous n'avons plus qu'une semaine pour en parler.**

b) Sur le résultat des listes de la majorité

- La majorité reste (certainement) la **1^{ère} force politique française**.
- Si tel n'est pas le cas, **elle devrait tout de même conserver un score proche des 31,18% de Nicolas SARKOZY à la présidentielle 2007 et des 27,87% des Européennes 2009**.
- C'est la **preuve de la confiance et de la fidélité du cœur de notre électorat** sur l'orientation des réformes. Il nous dit de **tenir hon et de continuer notre travail de modernisation du pays**. (...)

Dans l'extrait, remarquons la présence de la lutte contre la «crise» (la question rhétorique «Qu'est-ce que les régions ont fait pour lutter contre la crise...?»), le lieu commun de l'occasion qui se lie à celui du parler vrai («il est temps de parler des vrais sujets»), l'utilisation des chiffres, les «réformes» et la «modernisation» («l'orientation des réformes... continuer notre travail de modernisation du pays»). Dans la suite de l'argumentaire, sont énumérés les arguments sur les résultats des listes PS, Europe Écologie et FN, où nous trouvons, entre autres, la présence de «petites phrases», comme «En PACA, voter LE PEN, c'est voter VAUZELLE». Les titres des autres paragraphes-arguments de l'argumentaire du 2nd tour, où l'on peut trouver des «éléments de riposte», nous confirment la présence des lieux communs et des mots-arguments de coton, que nous soulignons: «Leur seul

(8) Les caractères gras sont dans le texte, qui est téléchargeable à l'adresse suivante:
<http://static.lexpress.fr/doc/pdf/ump_argumentaire_regionales.pdf>

projet commun est l'obstruction aux réformes», «La majorité a fait le choix de la transparence et de la sincérité», «La majorité a un vrai programme pour que nos régions changent»...

Dans ces conditions, comment se positionner de manière polémique, si ce n'est par l'attaque directe de l'adversaire, faute de vrais arguments.

10.1.1 Le *storytelling*: de Nicolas Sarkozy à Emmanuel Macron

Si la langue de coton commence à s'imposer pendant les années 1990 (9), le *storytelling* se répand en France notamment lors de la campagne électorale de 2007 et sous la présidence de Nicolas Sarkozy (Salmon 2007: 129, 200-211). Il s'agit d'une stratégie de communication venant des États-Unis et qui consiste à s'appuyer sur des histoires courtes pour faire passer un message plus complexe qui autrement serait difficile à retenir. Mais, le *storytelling* n'est pas seulement une «mise en narration», parce qu'il «met en place des engrenages narratifs, suivant lesquels les individus sont conduits à s'identifier à des modèles et à se conformer à des protocoles» (*ibidem*: 17).

Au plan politique, cela veut dire qu'il peut être utilisé à des fins de persuasion variées, voire de manipulation, comme lorsque l'énonciateur politique vise à renforcer le sentiment de proximité, en s'appuyant sur l'effet pathémique et sur la création d'un éthos d'humanité. C'est par exemple le cas du Président François Hollande, qui s'en sert dans le discours d'inauguration du Musée de l'Histoire de l'Immigration qui s'est tenu à Paris le 15 décembre 2014:

Comment oublier le dernier Poilu, Lazare Ponticelli, né en 1897 dans un petit village en Italie. Il n'était même pas français lorsqu'il s'était engagé dans une unité étrangère à 17 ans, en trichant sur son âge. En 1939, il avait demandé à être naturalisé pour participer à la Seconde Guerre qui venait d'être déclarée. C'était finalement plus qu'un symbole que le Musée national de l'Histoire de l'Immigration l'ait invité à célébrer son 110^e anniversaire ici-même. Tous s'étaient battus pour la France, mais pour une certaine idée de la France. Pour la France universelle, la France ouverte au monde, pour la France capable de promouvoir des idéaux de progrès. Cette France qu'ils voulaient rejoindre pour la servir, cette France qui était la terre espérée de ceux qui ont fui tout au long du 19^e et du 20^e siècle, les massacres, les pogroms, les guerres, les dictatures, et qui trouvèrent dans notre pays un refuge pour fonder leur foyer.

La France évoquée par le Président François Hollande est une France faite par des hommes et des femmes qui ont contribué à son destin, évoqué lui aussi comme un récit. Le discours de Hollande, en fait, ne se limite pas à utiliser le *storytelling* lors de l'évocation du récit de personnes communes comme le jeune Ponticelli,

(9) À ce sujet, Jacques Chirac est le premier Président à l'avoir amplement utilisée, ce qui justifie aussi sa reprise par Nicolas Sarkozy (voir Leblanc 2017: 363).

mais il essaie d'inaugurer une autre histoire, un récit différent de l'immigration et de la France dans sa totalité:

l'immigration n'apparaissait que faiblement dans les manuels scolaires. Elle n'était guère présentée comme une chance pour notre récit national et était souvent ignorée des Français y compris même de ceux qui en étaient issus. Elle n'avait pas de lieu de mémoire, pas de lieu pour partager les histoires familiales pour retrouver les récits, pour suivre les parcours qui avaient fait que des hommes, des femmes, des familles étaient venus s'échouer ici en France pour mieux réussir.

C'est donc une nouvelle mise en narration de la France et de l'immigration comme contribuant au nouveau récit national et collectif que Hollande fait par son discours. Remarquons que la présence du *storytelling* laisse des traces discursives précises comme la présence de l'imparfait et le fait de privilégier la non-personne, c'est-à-dire les caractéristiques qu'Émile Benveniste avait déjà retracées pour différencier l'histoire (le récit) du discours (Benveniste 1966: 237sv) (10). Dans les discours du Président Emmanuel Macron, le *storytelling* se fragmente dans une narration cohérente à l'aide des dispositifs numériques. La narration sur les supports numériques, tel Twitter ou Facebook, facilite la parution d'un «transmédia storytelling» (Bourdaa, Mattioda 2017: 12) où la narration se condense en de messages courts destinés à créer une mise en narration du soi comme d'un acteur capable, qui insiste sur une trame centré sur le travail et sur les reformes ainsi que sur un «décor constitué par la France et l'Europe» (Khan 2017). La narration par de petites phrases, qui peuvent être reprises et réitérées à travers l'outil numérique, permet justement de construire une narration au fil des messages, comme dans ces deux tweets postés le 14 janvier 2017 à Lille (*idem*):



Figure 2: Tweets du Président Macron du 4 janvier à Lille (Khan 2017).

(10) Bien sûr, l'opposition que Benveniste introduit entre «histoire» et «discours» doit être atténuée (à ce propos, voir Arrivé 1997). Dans l'extrait cité, par exemple, Hollande utilise aussi le «nous» qui est un pronom de la personne. Cependant, la narration privilégie la troisième, qui est alors plus fréquente, ainsi que le désenbrayage discursif.

La phrase «je veux + X» qui n'est pas sans rappeler le style sarkozyen, introduit le thème économique, cher au Président, dans une dimension qui se fait de plus en plus générique («une protection universelle») et qui insiste sur la «protection» d'une menace, ce qui n'est pas sans rappeler la menace constante qui, comme nous le verrons dans le paragraphe 11.3.3, caractérise l'évolution de la langue de coton actuelle: en effet, la présence constante d'une menace, tout comme un état de crise/de guerre permanent, justifie sans cesse les pratiques envisagées par l'énonciateur.

Enfin, il est fondamental de souligner que l'utilisation du *storytelling*, dans sa version classique ou transmédia, tout comme l'utilisation de la langue de coton qui lui semble connaturelle (11), finit par vider le discours de toute argumentation, les arguments rationnels étant alors substitués par l'émotion, puisqu'ils semblent ne plus avoir prise sur l'auditoire (Salmon 2007: 57). Bien que l'argumentation traditionnelle s'appuie également sur des éléments pathémiques, le *storytelling* finit par faire de l'émotion le mécanisme fondamental de l'adhésion des «masses» qu'il engage et synchronise par l'émotion (*ibidem*: 225).

10.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU DISCOURS POLITIQUE

Christian Le Bart (1998: 92) énumère les quatre caractéristiques principales du discours politique:

1. la légitimation de la personne et du rôle;
2. la mise en transparence du social, pour laquelle on banalise la réalité sociale pour la rendre accessible à tout le monde;
3. la prétention à savoir régir le social, c'est-à-dire la capacité à se montrer capable de résoudre les problèmes de la société et de savoir gérer le social;
4. la création d'une communauté mythique (le peuple, les Français) par le discours.

Afin de se légitimer, l'acteur politique vise à établir une relation de confiance avec la communauté à laquelle il s'adresse. Pour ce faire, il édifie sa vérité par son «dire vrai» (Le Bart 2014: 40), ce qui est devenu de plus en plus une constante politique, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire. En réalité, rien chez lui n'est naturel. Au contraire, il crée une image de soi (éthos) qui est attentivement construite en discours. L'acteur politique fait attention non seulement à ce qu'il dit, mais également à la façon de le dire et aux effets de ce qu'il vient de dire, sans renoncer à l'apparente spontanéité. Tout doit être cohérent pour légitimer le discours ainsi que la personne.

(11) Voir ce que Salmon dit à propos de l'«ère nouvelle» (Salmon 2007: 138), qui nous rappelle le lieu commun de l'occasion, ou à propos de l'apologie du changement permanent (*ibidem*: 90-92), ce qui renvoie au mythe de la modernité / modernisation.

L'énonciateur politique délimite bien son positionnement et son éthos, qui se construisent donc en contraste avec les adversaires. Par ailleurs, l'autorité et la crédibilité de son discours dépendent de la manière dont il arrive à construire et à maintenir sa légitimation par le rôle et par la personne.

Par exemple, dans l'extrait suivant prononcé par l'ancien ministre de la Justice, Dominique Perben, l'énonciateur recourt à des verbes factitifs («permettez-moi... laissez-moi»), qui normalement atténuent la responsabilité du dit. Cela semblerait donc contredire l'éthos de l'homme d'action, que nous avons retracé à l'aide des stratégies utilisées par cet énonciateur. La présence des verbes factitifs s'explique pourtant par le fait qu'ils lui servent justement à réparer le manque de légitimation, suite aux critiques qu'il a subies à cause de la réforme de la justice qu'il a faite:

Beaucoup se sont exprimés sur mon action, vous-même Monsieur le Président vous venez de le faire. Permettez-moi de vous dire que je suis bien sûr à l'écoute de tous et que j'attache la plus grande importance aux avis des uns et des autres. Laissez-moi toutefois vous donner ma lecture de ce qui constitue mon action.

Pour ce qui est de la banalisation du social, elle produit le recours à des mots généraux et accessibles à tous, qui permettent également de souligner la capacité de trouver des solutions aux problèmes repérés. D'ailleurs, le recours aux éléments de langage, la présence du *storytelling* produisant, entre autres, un sentiment de proximité, ainsi que la désacralisation du politique, que nous verrons caractériser notamment le rôle présidentiel, contribuent au recours de plus en plus évident à un lexique banalisé et au registre familier.

Enfin, la création d'une communauté peut se faire de plusieurs manières, notamment par l'utilisation des pronoms (voir, entre autres le «nous communautaire»), mais cela dépend aussi de la manière dont on veut créer un certain éthos, l'homme ou la femme d'action insistant, par exemple, sur le rôle de guide de la communauté, dont on se détache, le héros médiateur / l'héroïne médiatrice finissant, par contre, par ne pas vraiment se détacher de la communauté discursive.

10.3 L'ÉTHOS EN POLITIQUE

Patrick Charaudeau consacre la troisième partie de son livre *Le discours politique* (2005) à l'analyse de la notion d'éthos, en en fournissant également une typologie exhaustive. Charaudeau opère d'abord une différenciation nette entre deux macro-catégories d'éthos, à savoir les éthos de crédibilité et les éthos d'identi-

cation, «[I]es premiers fondés sur un discours de raison: ‘Pour être crédible, il faut...’, les seconds sur un discours d’affect: ‘Voilà un chef!’» (Charaudeau 2005a: 91).

À l’intérieur de ces deux macro-catégories, Charaudeau retrace des sous-catégories spécifiques: «sérieux, vertu, compétence», pour ce qui est de l’éthos de crédibilité, «puissance, caractère, intelligence, humanité, chef, solidarité», au sujet de l’éthos d’identification. Selon Charaudeau, «Jacques Chirac, avec le slogan de la ‘fracture sociale’» et «Jean-Marie Le Pen en défendant, de façon musclée les valeurs de la ‘France profonde’ et de la ‘préférence nationale’» seraient deux exemples de l’éthos de chef. Et pourtant, si nous nous tenons aux critères discursifs, il n’existe rien de plus éloigné que les discours de Chirac et ceux de Jean-Marie Le Pen. En effet, les stratégies discursives de ces deux hommes politiques sont très différentes, ce qui n’est pas uniquement dû à leurs rôles distincts.

Et encore, presque tous les politiciens affichent un «éthos de compétence» quand ils prétendent savoir «régir le social», ce qui est une constante du discours politique (Le Bart 1998: 92). De même, ils montrent un «éthos de vertu» lorsqu’ils essaient de se légitimer par la personne (*ibidem*: 92), par exemple quand ils soulignent leur volonté de «dévoiler la vérité aux Français» trompés par leurs gouvernants, comme nous avons eu l’occasion de le dire à propos du *parler vrai* qui est devenu une sorte de lieu commun très courant du discours politique (Calvet, Véronis 2008: 61).

Cette typologie n’arrive donc pas à résoudre un certain nombre de questions et surtout, ne peut pas délimiter les contours exacts des différentes images politiques. Pour cette raison, nous avons proposé une classification différente des éthos politiques à partir des observations d’Éric Landowski (1997), qui parle de la narration politique comme d’un véritable «spectacle» avec des acteurs et un public précis. Ce qui nous intéresse dans ce modèle, c’est le fait que le jeu politique, tout particulièrement pendant les élections, se fonde sur une construction de soi et sur le fait que les «acteurs», en ce cas les candidats, envisagent la légitimation de soi et de leur programme face à une opinion publique qui reste le véritable actant politique capable de réaliser le sujet-candidat en le faisant élire.

Parmi les rôles que l’homme ou la femme politique peut jouer dans ce spectacle, Landowski repère: la vedette, dont l’image est habilement construite comme naturelle; le héros médiateur, qui se pose en représentant des grands idéaux communs à défendre; l’homme d’action, qui construit sa popularité sur les faits; le bouffon qui met en cause les autres acteurs politiques et les institutions telles qu’elles se présentent au citoyen.

Les quatre figures identifiées par Landowski équivaldraient, d'après nous, à autant de macro-catégories d'éthos, pouvant être repérées à l'aide de marques énonciatives spécifiques:

Macro-catégorie (*)	Description	Stratégies énonciatives principales
Vedette	La vedette penche du côté du paraître. Elle partage avec l'homme d'action la volonté de se distinguer de sa communauté discursive, mais ce n'est que pour faire mieux ressortir son excellence. Par ailleurs, elle vise à combler la distance par rapport à sa communauté discursive par l'utilisation de stratégies populistes qui la rapprochent du bouffon.	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation du «Je» – Utilisation du comique – Utilisation de verbes non performatifs – Utilisation de la modalité axiologique pour l'exaltation de sa personne – Utilisation d'hyperboles
Bouffon	Le bouffon se pose aux limites du domaine politique en tant que contestateur du système. Il joue la provocation et pour cela il recourt souvent à un registre bas, parfois à la limite du vulgaire et de la licence, aussi bien qu'à l'ironie. Il se rapproche de la vedette en ce qu'il a aussi affaire à la dimension du paraître.	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de «Il» et de «On» – Utilisation de l'ironie – La modalité est souvent non assertive – La modalité épistémique est souvent de la non-certitude – Utilisation de verbes non performatifs – Utilisation des interférences, notamment diastratiques – Utilisation d'hyperboles – Utilisation de la polyphonie – Utilisation de la modalité autonymique
Homme d'action	L'homme d'action penche du côté du faire. Il prend ses distances par rapport à sa communauté discursive, dont il veut être le guide. L'éventuelle présence d'un «nous» renvoie à la volonté d'incorporer la communauté discursive à son éthique par la persuasion.	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation du «Je / Il» – Utilisation de verbes performatifs – La modalité épistémique est de la certitude – Prise forte de responsabilité et d'engagement (absence de polyphonie) – Utilisation de la modalité boulique (volonté), qui devient souvent déontique (obligation) – Le dit est en général «autoritaire» (Puccinelli Orlandi 1984: 7)
Héros-médiateur	Tout en partageant la volonté d'agir propre à l'homme d'action, le héros-médiateur ne s'éloigne jamais de sa communauté discursive, dont il veut être le porte-parole ou avec laquelle il dialogue jusqu'à fusionner souvent dans un «nous» communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de «Je / Nous* / Vous» *communautaire ou de porte-parole – Prise de responsabilité et d'engagement (absence de polyphonie) – Utilisation de la modalité déontique (nécessité, permission) et/ou boulique (volonté) – Le dit est en général «polémique» (Puccinelli Orlandi, 1984: 7)

(*) Précisons que, pour ces macro-catégories, il faut aussi tenir compte de la femme politique et que donc, dans ce schéma, les étiquettes masculines intègrent en fait les rôles équivalents de la bouffonne, de la femme d'action et de l'héroïne-médiatrice.

Tableau 9: Représentation des macro-catégories de l'éthos à partir des travaux de Landowski sur la narration politique.

Ce sont les valeurs qui permettent ensuite de retracer la micro-catégorie spécifique de l'éthos politique par le biais des marques laissées en discours (stratégies lexicales, modalités axiologiques, positionnements...). Par conséquent, tout en partageant une même macro-catégorie d'éthos, deux personnages politiques se différencieraient par leur éthos micro-catégoriel.

Par exemple, les stratégies discursives adoptées par François Bayrou et Ségolène Royal lors des élections présidentielles de 2007 (Calvet, Véronis 2008: 43sv.) permettent de déterminer que tous les deux appartiennent à la macro-catégorie du héros-médiateur. En effet, les discours de Bayrou et Royal sont «polémiques» dans la mesure où ils restent ouverts à leur communauté discursive. Outre le pronom «je», Bayrou utilise le «nous» communautaire, auquel Royal ajoute également le «vous» participatif, en accord avec son idée de «démocratie participative». Tous deux utilisent la modalité déontique («X doit» pour Royal, «Il faut» pour Bayrou). Nous trouvons également la présence de la modalité boulique dans les discours de Royal («je veux avec vous») et de la permission dans ceux de Bayrou («on peut»). Par ces stratégies, ils s'opposent au discours beaucoup plus égocentré de Sarkozy, dont le dit «autoritaire» («je veux») — renforcé souvent par l'utilisation des verbes performatifs, notamment le verbe performatif par excellence «faire» (12) — fait pencher l'éthos vers la macro-catégorie de l'homme d'action. Par conséquent, il n'est pas surprenant que l'arbre des similitudes discursives des candidats aux présidentielles (13) présente deux branches très proches l'une de l'autre pour représenter justement les stratégies de Bayrou et de Royal.

L'analyse des champs lexicaux, des modalités affectives et des valeurs éthiques affichées, nous permet d'aller plus loin et de retracer la présence de deux micro-catégories spécifiques: l'éthos du «prophète» pour Bayrou et l'éthos de la «mère» pour Royal, comme nous avons eu l'occasion de le constater au chapitre 8.

Il est vrai que parfois les choses s'avèrent plus complexes par rapport au type de discours, l'éthos pouvant varier et se complexifier en fonction d'une situation d'énonciation précise. En effet, l'énonciateur politique affiche clairement son éthos individuel dans un contexte politique non institutionnel, par exemple lors d'un meeting politique avec les membres de son parti et ses autres électeurs potentiels, mais il affiche également la composante communautaire de son éthos lors d'un discours institutionnel (Cabasino 2001) comme nous allons le voir dans le prochain paragraphe par l'analyse des différents types de discours politique.

(12) D'ailleurs, ce verbe est très souvent présent dans les discours des deux autres candidats qui pourtant restent ouverts à leur communauté discursive. Par contre, Sarkozy vise la séduction de l'auditoire et feint l'«ouverture» du discours dans la mesure où il utilise des artifices rhétoriques phatiques renvoyant plutôt à son attitude paternelle («écoutez», «vous savez», «je vais vous dire»...).

(13) L'arbre était disponible dans le blogue sur les technologies du langage du linguiste Jean Véronis (<<http://blog.veronis.fr/>>), professeur à l'Université d'Aix-Marseille, qui malheureusement est mort accidentellement en 2013. Le blogue n'est désormais plus accessible.

Ajoutons que l'utilisation des dispositifs numériques contribue à complexifier l'éthos. Par exemple, les discours de Macron, qui se rapprochent des discours égocentrés de Sarkozy (Mayaffre, Guaresi, Vanni 2020), utilisent le «nous» à côté du «je» pour renvoyer à des communautés discursives (française, européenne) qu'il essaie de faire adhérer à ses valeurs. Le Président construit son éthos d'homme d'action (européiste) au fil de ses tweets, mais comme son profil reste un profil institutionnel, il est difficile de comprendre jusqu'où il crée un éthos personnel, présidentiel et institutionnel plus généralement. En effet, les dispositifs numériques obligent à revoir la catégorie de l'éthos en conséquence. La cas des tweets de Macron nous semble alors fort proche des «sites associés au nom d'un individu [qui] sont en fait le masque d'une institution» (Maingueneau 2016b: 8).

10.4 LES DIFFÉRENTS TYPES DE DISCOURS POLITIQUE

Selon les fonctions et les contextes, le discours politique demande l'adaptation du discours et impose des contraintes discursives spécifiques. À la différence des discours de campagne électorale, par exemple, les discours du responsable élu acquerront également des caractéristiques du discours institutionnel (14). D'ailleurs, comme le dit Charaudeau (cité par Bacot, Gaboriaux 2016: 14):

Dans le face-à-face entre opinion et politiques, la parole qui se déploie en temps de conquête du pouvoir est une parole de promesse; en temps d'exercice du pouvoir elle est de décision.

C'est justement la raison pour laquelle nous allons analyser d'abord les discours de campagne électorale. Ensuite, nous analyserons trois types de discours spécifiques au lendemain de la prise du pouvoir: le discours présidentiel, le discours parlementaire et le discours des premiers ministres. En effet, ces trois discours relèvent plutôt d'un discours d'autorité, comme l'est justement le discours institutionnel.

Précisons que si le discours du Premier ministre semble pencher absolument vers le discours institutionnel, voire «instituant» (Oger, Ollivier-Yaniv 2003a), le discours parlementaire, tout en restant institutionnel, maintient une composante politique, bien qu'elle soit purement symbolique, tandis que le discours présidentiel semble poser comme paradoxale la coexistence des éléments politiques et des éléments institutionnels.

Nous pouvons schématiser ces distinctions à l'aide du tableau suivant:

(14) Pour ce qui est de l'analyse du discours institutionnel, nous renvoyons à Alice Krieg-Planque (2012).

Discours politique	Discours institutionnel	Discours instituant
Discours conflictuel	Discours stable, effacement de la conflictualité	Discours sclérosé, figé
Discours parlementaire →		
Discours présidentiel		
	Discours du Premier ministre →	

Tableau 10: Les discours parlementaire, présidentiel et du Premier ministre à la croisée des différents types de discours (politique, institutionnel, instituant).

Nous allons donc présenter ces discours par rapport à leurs caractéristiques énonciatives sur lesquelles nous reviendrons également par l'analyse des exercices 9-14.

10.4.1 Le discours de campagne électorale

La campagne électorale est le moment clé où se joue la possibilité pour un-e candidat-e de se positionner par rapport aux autres et de marquer par là son identité politique. Il est pourtant vrai que les discours politiques récents tendent à rester contraints par leurs conditions de production à une rhétorique vide qui semble annuler toute possibilité d'esquisser une dimension identitaire. La «vampirisation lexicale», entamée par Sarkozy (Calvet, Véronis 2008) a fini par caractériser désormais même les discours les plus positionnés, comme ceux du FN, notamment de sa leader Marine Le Pen. En effet, les analystes précisent que, pour cette dernière, «il s'agit d'accaparer le vocabulaire du camp adverse, républicain ou de gauche, et de lui faire dire autre chose» (Alduy, Wahnich 2015: 23).

D'autre part, le recours aux argumentaires et aux experts de la communication sont en train de donner lieu à une matérialité lexicale de plus en plus uniforme et à des stratégies qui se rapprochent de façon mutuelle. Il devient donc très difficile dans ces conditions de retracer les caractéristiques du discours politique en ce qu'il devrait bien cerner les contours de l'identité politique telle qu'elle se bâtie en discours par un positionnement clair. Il n'y a finalement que les extrémismes qui semblent se soustraire, du moins en partie (15), à ces formes d'aplatissement du dit.

Un autre élément qu'il faut considérer pour bien analyser ce type de discours est que la campagne électorale demande une adaptation contextuelle constante du discours politique. Par exemple, lors de la candidature aux présidentielles de 2002, la stratégie de présentation de François Bayrou de l'UDF a été influencée par celle de son adversaire direct, le centriste du parti *Démocratie Libérale* Alain

(15) Le cas du FN est justement l'un des cas où la modernisation du discours a fini par influencer le discours de l'extrême droite en produisant l'atténuation du positionnement excessif de Jean-Marie Le Pen et en déclenchant, par conséquent, une «dédiabolisation» apparente (Alduy, Wahnich 2015: 249), qui a favorisé de manière inattendue le parti de Marine Le Pen.

Madelin. Plus récemment, les stratégies d'Emmanuel Macron pendant l'entre-deux-tours des présidentielles ont été perçues comme plus «musclées» lors d'un meeting qu'il a tenu à Arras le 26 avril pour s'adapter à sa rivale Marine Le Pen. Il faut donc rapporter les discours au contexte électoral précis. Cela dit, rappelons que les stratégies et l'éthos politiques peuvent s'adapter au contexte mais aussi qu'il faut que l'acteur politique ne perde pas de crédibilité et qu'il reste cohérent dans le fond, malgré les adaptations nécessaires.

L'adaptation au contexte est fondamentale aussi pour différencier les campagnes électorales locales (municipales, départementales, régionales) et nationales (législatives et présidentielles (16)). Par exemple, lors des élections présidentielles, la composante institutionnelle, le Président de la République devant représenter tous les Français, fait qu'il faut trouver un équilibre entre le positionnement manifeste et la charge institutionnelle à venir. En ce sens, la comparaison de deux affichettes électorales (17) lors de la campagne présidentielle de 2017 nous permet de voir en quoi une sorte d'édulcoration du positionnement a favorisé la candidate frontiste et en quoi, par contre, le choix de se positionner de manière claire à l'extrême gauche a nui à la candidate de Lutte ouvrière:



Figure 3: Affichettes électorales de Lutte ouvrière et du Front National aux présidentielles de 2017.

Le positionnement de la candidate de Lutte ouvrière est évident déjà par le choix des individus auxquels elle s'adresse («travailleuses, travailleurs») par la formule communiste et qui constituent une communauté discursive trop restreinte par

(16) Nous n'avons pas cité les sénatoriales qui ne concernent pas les citoyens, les sénateurs étant élus par de grands électeurs.

(17) Rappelons l'existence de normes précises réglant le type d'affiche et d'affichage électoral en France.

rapport à la communauté nationale censée aller voter. Ce positionnement est rendu encore plus évident par le slogan «Le camp des travailleurs» ainsi que par la reclassification par laquelle Arthaud se présente comme candidate de l'extrême gauche («une candidate communiste»). L'aspect iconique (l'utilisation du fond rouge et du symbole en bas à droite) va dans la même direction d'une stratégie cohérente mais trop manifestement positionnée.

Dans un contexte différent d'élection locale, l'affichette de Lutte ouvrière aurait sans doute reçu un accueil différent, mais dans le contexte national le choix fait ne peut que se révéler malheureux.

À l'inverse, la candidate de l'extrême droite Marine Le Pen tend à euphémiser le renvoi trop marqué à son parti, d'autant plus qu'elle a toujours dénoncé la présence encombrante d'un éthos prédiscursif découlant de son parti et qui était trop chargé de connotation négative à cause de son père. D'ailleurs, si elle est habillée en noir dans l'affichette, couleur qui rappelle le Front National (18), elle remplace la flamme du parti par une rose qui renvoie à sa féminité et à sa volonté de s'adresser aussi aux femmes (19). En effet, le féminisme, avec la laïcité et le gauchisme, est l'un des thèmes qu'elle ajoute aux discours de son père (Alduy, Wahnich 2015: 51-55).

Dans l'affichette, Marine Le Pen privilégie une approche de proximité par rapport à sa communauté, en se posant simplement comme «Marine» (20) et en optant pour le slogan «au nom du peuple», ce qui, comme nous le verrons par l'analyse de l'exercice 11, renvoie à son éthos de Jeanne d'Arc. Comme elle le dit elle-même, «au nom du peuple, car je serai la Présidente de la souveraineté populaire et de l'indépendance nationale» (21). Nous retrouvons le mot typique des partis souverainistes, «souveraineté», où «nationale» est remplacé par «populaire» pour redonner au peuple la place qui lui est propre, et l'idée de l'indépendance qui, par l'interdiscours, renvoie d'une part, à l'indépendance par rapport à l'Europe, considérée comme antagoniste à une France vidée de tout pouvoir décisionnel, et de l'autre, à la lutte de Jeanne d'Arc contre l'envahisseur anglais pour l'indépendance nationale.

Le positionnement reste pourtant atténué et demande l'actualisation du sens souhaité de la part d'un co-énonciateur avisé, qui connaît son programme et sa vision politique et qui les partage. L'euphémisation et l'ambiguïté permettent au discours de Marine Le Pen d'arriver aussi à ceux qui ne partagent pas forcément son idéologie mais qui sont persuadés par ses mots, ressentis comme raisonnables.

(18) Le noir sert aussi à faire mieux ressortir le bleu du haut de l'affiche, le bleu étant justement l'autre couleur dont elle se servira beaucoup dans sa campagne.

(19) Certains y ont vu aussi la reprise symbolique d'une fleur qui traditionnellement renvoie plutôt au parti socialiste, bref une autre forme de vampirisation.

(20) Dans sa campagne, elle jouera également sur la valeur de la mer, de la marine et sur la couleur bleue.

(21) Voir la vidéo où elle présente son logo, au lien: <<https://youtu.be/W6AicZ3y9Zg>>

Le mot «ordre» du slogan d'accroche est toujours un mot de droite, renvoyant par l'interdiscours aux politiques frontistes vis-à-vis notamment des immigrés, mais le contexte de crise permet à ce mot d'acquérir une valeur floue pouvant renvoyer à la sécurité comme à la mise en ordre des comptes... En actualisant les mots dans des contextes qui leur permettent de devenir moins clairement positionnés et en jouant sur l'ambiguïté (22), le discours lepéniste de Marine reste ouvert à tout positionnement.

Pour finir, remarquons que le renvoi au quinquennat («en 5 ans») est une interférence diaphasique renvoyant aux messages publicitaires, la communication politique reprenant de plus en plus les stratégies du marketing.

10.4.2 Le discours présidentiel

Il est tout à fait normal qu'un rôle important comme celui du Président de la République, qui incarne la République et représente la France, se manifeste dans une relation directe avec le peuple. Jean Marc Leblanc, qui analyse les discours des vœux de fin de l'an des Présidents de la République, repère au moins trois éléments qui constituent l'éthos présidentiel à quelque exception près (23): «l'empathie, l'omniscience, le rôle de la France dans le monde» (Leblanc 2017: 353). Si l'empathie concerne justement cette caractéristique de s'adresser à chacun des Français, l'omniscience s'exprime souvent par la structure «Je sais + X» et renvoie à la manière dont la personne qui représente la République montre qu'elle sait régir le social. Par rapport au rôle de la France dans le monde, ce que nous pourrions appeler la composante francophone du Président, signalons la présence d'un discours qui non seulement fait ressortir la vision d'une France forte, crédible, patrie des droits de l'Homme (24) mais qui présente également des mots et des syntagmes francophones, comme, par exemple, l'expression «rayonnement + X».

La difficulté à faire coexister la composante polémique du discours politique et la composante autoritaire et uniformisante du discours institutionnel reste une sorte de paradoxe constitutif du rôle politique du Président. Leblanc souligne que même les vœux du discours de fin d'année finissent par relever finalement du discours politique; d'autres analystes ajoutent qu'au lendemain de l'élection présidentielle le discours du Président reste cohérent, comme le demande la cohérence du personnage (Bacot, Gaboriaux 2016: 15) (25):

La comparaison textométrique des discours du candidat François Hollande à ses interventions en tant que président lui permet de conclure à l'absence de «trahison discursive».

(22) L'ambiguïté est devenue la ressource la plus utilisée par les populismes de droite et d'extrême droite qui de cette manière réussissent à faire passer des propos scandaleux et choquants, voire racistes (voir Wodak 2015).

(23) Par exemple, l'empathie est absente des discours du Président de Gaulle.

(24) Cette vision peut varier entre Présidents différents mais ce qui reste est l'attachement républicain aux valeurs communautaires censées être partagées par la communauté nationale.

(25) Les deux auteurs présentent l'article de Damon Mayaffre contenu dans le numéro de la revue.

En d'autres termes, François Hollande n'a pas fondamentalement changé son discours. Ce que l'élection a profondément modifié en revanche, ce sont ses «conditions de félicité» (Austin, 1991): «La performativité du langage, satisfaisante lors d'une campagne électorale, devient insatisfaisante une fois élu».

La coexistence entre composante politique et institutionnelle peut créer de véritables courts-circuits comme nous avons vu lors de l'analyse du discours de Nicolas Sarkozy à ses collègues de l'UMP une fois qu'il est devenu Président de la République (voir l'exercice 2). En effet, tout en représentant chaque citoyen, le Président ne peut pas renier ses origines politiques, du moins en France, où son rôle institutionnel en fait la vedette politique par excellence.

D'ailleurs, justement parce qu'il est censé avoir le rôle de vedette politique, le Président de la République aussi pense à la construction d'un éthos spécifique tout comme les autres acteurs politiques et encore plus qu'eux. Si l'éthos présidentiel affiche également des éléments de l'éthos communautaire, notamment quand il insiste sur les valeurs et le lexique partagés au niveau communautaire, il finit également par créer un éthos présidentiel précis qui le distingue des autres. Du point de vue de l'analyse du discours (AD), qui prête particulièrement attention à la subjectivité dans le discours, Christian Le Bart (1998) souligne l'utilisation du «je» et de la modalité déontique par Mitterrand (26) ou encore l'utilisation fréquente de la métaphore maritime par le général de Gaulle, ce dernier voulant rendre les «objets» politiques accessibles à tous. Stéphane Baumont (1998: 35) parle de sacralisation du pouvoir avec de Gaulle, Mitterrand et Pompidou, et de désacralisation avec Giscard d'Estaing et Chirac, ces derniers préférant l'image d'un Président-citoyen. Leblanc aussi oppose la sacralisation de de Gaulle, incarnant (2017: 372) «la raison, l'évidence, le bon sens, la vérité. Un guide, un chef, oui mais loin des hommes et de toute réalité» aux autres Présidents et notamment aux deux derniers, Sarkozy et Hollande qui ne semblent pas posséder de «caractéristiques fortes» (*ibidem*: 371). À ce sujet, outre le changement des caractéristiques présidentielles, Leblanc souligne aussi que le passage du septennat au quinquennat présidentiel a eu de fortes répercussions sur les stratégies et les positionnements présidentiels.

La tendance du Président à caractériser son discours par-delà son rôle d'autorité reste une constante du discours présidentiel. Outre l'emploi différent des pronoms, qui permettent la construction d'une relation spécifique avec la communauté nationale et d'un éthos précis, l'utilisation des modes verbaux, des parties du discours... a été bien décrite par les analystes (voir, entre autres Leblanc 2017: 101sv et le n. 112/2016 de la revue *Mots*).

(26) Leblanc a récemment souligné le fait que l'utilisation du «je» de la part de Mitterrand est en fait de type métadiscursif, puisque ce pronom serait utilisé dans l'interaction (fictive) avec le co-énonciateur. C'est la raison pour laquelle Leblanc parle de «dialogisme» mitterrandien (2017: 373).

Cela dit, l'uniformisation grandissante du dit politique actuel, dont nous avons parlé dès le début de ce chapitre, n'est pas sans provoquer des conséquences sur le dit présidentiel également. C'est d'ailleurs ce que Mayaffre, Guaresi et Vanni (2020) ont remarqué lors de l'analyse du discours présidentiel d'Emmanuel Macron, en parlant d'un véritable «sarko-macronisme», tellement les stratégies discursives et lexicales de Macron se confondent avec celles de son prédécesseur Sarkozy.

10.4.3 Le discours du Premier ministre et du Gouvernement

Les discours du Premier ministre, ainsi que les discours de l'administration, ont été étudiés par les analystes depuis plus de quinze ans. Jean-Claude Deroubaix (2000: 9) les fait rentrer dans la catégorie des «discours institutionnels» qui présentent des contraintes spécifiques. En effet, par-delà le positionnement politique, tous les Premiers ministres qui ont présenté leur programme face à l'Assemblée nationale utilisent un même type de lexique et des stratégies semblables, qui ne changent que dans le temps et non pas à cause d'une appartenance politique différente. En effet, la visée ultime de ce discours serait de renforcer la cohésion du Gouvernement et de légitimer le jeu politique du Gouvernement et du Parlement comme le seul garantissant l'exercice d'une vie politique réellement démocratique. Pascal Marchand et Laurence Monnoyer-Smith (2000: 13-30), qui ont analysé les 16 discours prononcés par les Premiers ministres français pour demander la confiance de l'Assemblée nationale de 1974 à 1997, montrent la présence d'une évolution chronologique de ce genre discursif en quatre périodes. La dernière (à partir de 1988) est caractérisée par une «communication consensuelle», qui abandonne la technicisation typique des années 1983-1984 et utilise des mots plus flous afin d'«établir un consensus sur les grandes valeurs républicaines, loin des conflits idéologiques des années 1970» (Marchand, Monnoyer-Smith 2000: 15). Cette stratégie communicative, à savoir discursive et linguistique à la fois, qui vise l'autolégitimation et l'incorporation aux valeurs républicaines, n'est pas très éloignée des stratégies mises en place par les organisations internationales, qui utilisent la «langue de coton». D'ailleurs, la routinisation de ces types de discours politiques et le fait qu'ils sont d'abord des discours institutionnels, rendent fort proches ces types de discours. Il faut préciser que, par l'analyse des types de discours, nous sommes en train d'opérer une généralisation qui ne tient pas compte de différents genres de discours spécifiques. Cependant, les discours du Premier ministre et du Gouvernement accentuent normalement la composante institutionnelle et montrent effectivement l'utilisation massive de la langue de coton. Il suffit de jeter un coup d'œil à la manière dont le Gouvernement du quinquennat de François Hollande résume ses activités dans son site officiel pour s'en rendre compte.



Figure 4: Quelques actions du Gouvernement du quinquennat du Président Hollande.

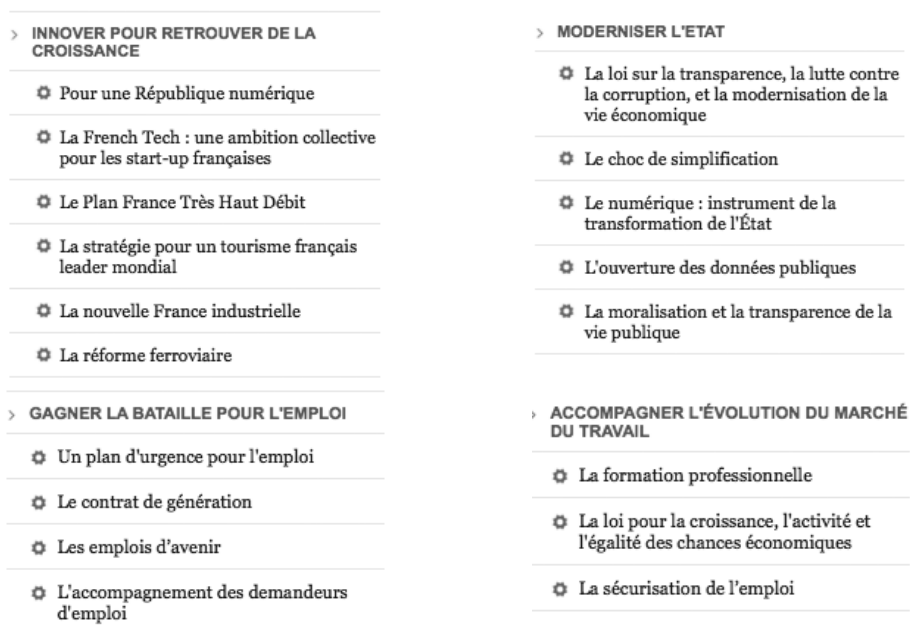


Figure 5: Les actions du Gouvernement en détail.

Dans les figures 4-5 (27), nous retrouvons les mots de coton qui renvoient au mythe de la modernité et qui intéressent tous les secteurs principaux d'intervention du Gouvernement: «moderniser l'État», «réformer l'organisation territoriale», «accompagner l'évolution du marché de travail», «faire de l'énergie un enjeu de demain» (vision d'avenir), «innover pour retrouver la croissance», «dynamiser l'enseignement supérieur» de la figure 4; «la nouvelle France industrielle», «la réforme ferroviaire», «la modernisation de la vie économique», «l'ouverture des données publiques» (28), «un plan d'urgence pour l'emploi» (29), «l'avenir de l'emploi», «la loi pour la croissance» de la figure 5.

10.4.4 Le discours parlementaire

Si les discours présidentiels, des premiers ministres et du Gouvernement sont des discours d'autorité qui tendent normalement à devenir «instituant», au sens où leur énonciation est plutôt homogène et leur dominante devient de plus en plus prescriptive (Oger, Ollivier-Yaniv 2003a), le discours parlementaire, notamment lors des débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, permet encore la confrontation d'imaginaires socio-discursifs différents, bien que cette confrontation reste, selon Francesca Cabasino (2001: 104), purement symbolique.

Nous avons déjà commencé à analyser ce type de discours à l'aide de l'exercice 3 concernant les débats parlementaires autour des lois françaises sur l'immigration. Dans l'exemple, rappelons que l'imaginaire socio-discursif de la droite, insistant sur l'immigré comme travailleur exploité ainsi que sur son lien avec la délinquance et la violence, s'opposait à l'imaginaire de la gauche, qui parlait d'individus ayant des droits, entre autres le droit du sol, de vivre en famille, d'asile...

Cabasino fait remarquer le lien existant entre les questions rhétoriques et l'argumentation dans les débats parlementaires et étudie le rôle des interruptions, les modalités étant souvent interrogatives et exclamatives à visée polémique. Citons, par exemple, les interruptions de Jacques Mahéas au ministre de l'Intérieur Jean-Louis Debré lors de la discussion du projet de loi sur l'immigration de 1998: «retirez le projet de loi!», «c'est du Zola!», «Pasqua rectifié Debré!»... Des interruptions de ce type sont nombreuses dans les discussions parlementaires et elles visent justement la délégitimation, souvent par le biais de l'ironie, du projet de loi et de la personne qui le propose. Par contre, l'utilisation des questions rhétoriques, lorsque Debré essaie de soutenir son projet en s'appuyant sur

(27) Les figures ont été tirées du lien <<http://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>> en 2017. Nous n'avons inséré qu'une partie des activités gouvernementales.

(28) L'«ouverture» est désormais la reformulation qui dépasse tout positionnement. Remarquons que la «diversité» et l'«altérité» qui rentraient dans le paradigme de l'ouverture pour différencier la droite de la gauche jusqu'aux années 2000 ont été vampirisées par Sarkozy et par Hollande, qui les utilisent souvent ensemble, comme reformulation l'une de l'autre.

(29) Tout comme le «retard», l'urgence est le mot qui permet l'intervention (la pratique) immédiate.

les valeurs communautaires partagées pour valider sa thèse, a justement l'effet et la visée contraires: «Pouvez-vous accepter, vous législateurs, que la loi soit mal appliquée? Pouvons-nous supporter ces défauts qui entravent l'action de l'État?».

Dominique Ducard (2004: 73-108) a également analysé les débats parlementaires au Sénat, notamment l'utilisation de la question rhétorique et le connecteur «d'ailleurs». Le cadre qui se dégage de l'analyse montre que le débat qui, par sa définition même, est intersubjectif et contextuel, acquiert des caractéristiques particulières en relation avec l'argumentation des sénateurs. La question rhétorique, ainsi que l'utilisation du connecteur concerné, servent aux sénateurs pour avancer leurs arguments et délégitimer les positions de la partie adverse, dans le cadre traditionnel de l'argumentation, donc dans le but de convaincre. L'intersubjectivité du débat fait que le sénateur adapte sa stratégie de construction du sens par rapport à l'interaction avec les autres et à la variabilité des situations. Suivant la typologie de l'interrogation présente dans *L'art rhétorique* d'Hermogène, l'énonciateur peut adresser sa question rhétorique: aux adversaires comme réfutation, à son auditoire comme apostrophe, ou à soi-même pour créer la confiance. De manière similaire, l'utilisation de «d'ailleurs» permet d'opérer des validations différentes de sa propre argumentation (référentielles, intersubjectives, subjectives (30)) selon les contextes et les interlocuteurs. On valide son argumentation, mais il est aussi vrai qu'on envisage une confirmation de soi par la validation de ses propres valeurs et des valeurs de son parti.

Bien que l'affrontement symbolique continue de caractériser le jeu politique parlementaire par rapport à d'autres discours politiques, où le lissage institutionnel a fini par gommer presque tout clivage, l'avancement de la rhétorique de coton a fini également par produire des rapprochements au niveau lexical et par atténuer le conflit entre positionnements différents dans ce genre de discours aussi, comme nous l'avons vu lors de l'analyse de la loi Besson-Hortefeux. C'est notamment à partir des années 2000 que nous commençons à retracer la présence dans les débats d'un imaginaire socio-discursif commun, qui semble plutôt renvoyer à un mythe économique partagé par la droite et par la gauche.

Par exemple, le débat sur l'égalité entre les hommes et les femmes concernant la loi Vautrin, qui sera approuvée en 2006, finit par réduire l'égalité à l'égalité salariale, malgré quelque contestation des radicaux. Bien que la gauche se serve parfois des reclassifications qui renvoient à un positionnement précis, par exemple le terme «parité» qui rappelle le positionnement de la gauche de Lionel Jospin, la lutte des mots s'estompe en finissant par légitimer l'aspect salarial comme

(30) Ducard énumère ces trois types de validation en référence au monde objectif (validation référentielle), au monde de la communauté sociale (validation intersubjective) et au monde subjectif personnel (validation subjective).

essentiel. Ainsi en va-t-il pour ce qui reste de l'opposition des imaginaires de la droite et de la gauche (extrait de Raus 2010b: 101):

UMP	PS, UDF, SFR
Affirmation de l' / Avancée de l' / Promouvoir / la dynamique de l' / Favorisant l' / Réaliser l' / Aboutir à la / Progression de l' / Souhaitons + <i>Égalité salariale et professionnelle</i>	Réduire les / Lutte aux – contre les / Disparition des / Perdurent / Restent... + <i>Inégalités salariales et professionnelles</i>
Demeurent / Restent / Persistent + <i>Écarts des rémunérations / salaires</i>	Réduction des / Suppressions des / Rattraper l' + <i>Écart(s) des rémunérations / salaires</i>

Tableau 11: L'«égalité (salariale et professionnelle)» dans le débat de la loi Vautrin de 2006.

La lutte concerne plutôt la délégitimation que la gauche fait de la capacité de la droite au pouvoir de réduire les inégalités salariales et les écarts de rémunération alors que la droite parle de promouvoir l'égalité salariale et de la persistance des écarts malgré les efforts faits, dans l'intention de relégitimer les politiques gouvernementales. Cela dit, l'opposition ne renonce pas au paradigme de l'égalité salariale qui devient donc l'impératif partagé pour tous.

10.5 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre, nous nous sommes limités à analyser seulement certains types de discours politique, ne tenant compte ni des genres de discours spécifiques. Par rapport aux nouveaux supports de communication à disposition des énonciateurs politiques, outre la médiatisation par les nouvelles technologies (d'abord les blogues, puis Facebook et Twitter, pour finir avec les applications pour les téléphones portables), on peut remarquer que les hommes et les femmes politiques finissent par privilégier souvent la vidéo à l'écriture. Cela dit, nous n'avons pas tenu compte de cet aspect ni de comment il influe sur les genres discursifs. Par exemple, l'utilisation du *storytelling* a caractérisé les clips officiels du candidat du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA) qui ont été diffusés à la télévision pendant les élections présidentielles de 2017. Bien que les stratégies utilisées dans ces vidéos s'apparentent à celles qu'on retrouve dans les discours écrits, il est évident que la mise en narration par les images permet de s'appuyer sur un support qui facilite sans aucun doute le *storytelling*.

Malgré cette limite, le discours politique peut être identifié dans l'interdiscours en tant que champ discursif où se confrontent des positionnements opposés.

Cependant, force est de constater que les évolutions récentes de ce discours semblent le vider de l'intérieur. Ce sont notamment les discours qui montrent une forte composante institutionnelle (discours du Président de la République, discours du Gouvernement) qui semblent être les plus sensibles à la perte de l'élément conflictuel. Au lieu de trouver donc des formules et des reclassifications marquant leur propre positionnement, les acteurs politiques semblent privilégier de plus en plus la souplesse de la langue de coton ou la stratégie de la vampirisation lexicale. Rares sont ceux qui semblent rester perméables à ces types de stratégies. Le recours à des experts en communication et l'utilisation grandissante des réseaux sociaux (notamment Twitter et Facebook) contribuent à l'aplatissement de la matérialité discursive par la mise en circulation d'argumentaires et d'éléments de langage prêts à toute réutilisation discursive et qui donc limitent les possibilités du dire encadrant le discours dans un déjà-là privilégié.

Par ce que nous venons de voir, il est clair que la composante institutionnelle ne peut plus se limiter à la présence du dit de l'institution mais qu'elle finit par désigner les caractéristiques d'un genre de discours à part, qui renvoie de manière transversale à

l'ensemble des discours que l'on peut considérer à des degrés divers comme des discours «autorisés» dans un milieu donné, sans référence nécessaire à l'État.
(Oger, Ollivier-Yaniv 2003b: 128)

Ce genre de discours se caractérise, entre autres, par le lissage (Oger, Ollivier-Yaniv 2006) et la présence d'une écriture stéréotypée (Krieg-Planque 2012: 12), des stratégies qui caractérisent également le dit des organisations internationales, que nous allons analyser dans le prochain chapitre.

EXERCICE 9

Dans l'interview suivante faite à François Bayrou, candidat centriste aux présidentielles de 2002, par *Yahoo! France*, réfléchissez à la manière dont l'énonciateur construit son éthos discursif (macro et micro-catégorie de l'éthos).

1) Qu'est-ce qui a motivé votre entrée en politique?

J'ai toujours su que je ferais de la politique. Pas pour le pouvoir, qui paraissait bien lointain pour le petit enfant du Béarn que j'étais, mais parce que j'ai toujours voulu porter la voix de ceux que l'on n'entend jamais.

2) Que répondez-vous à ceux qui disent que la gauche et la droite, c'est pareil?

Il y a bien sûr une droite et une gauche. Mais, au fond, les vrais enjeux appellent des réponses qui dépassent cette frontière. Je pense à l'Europe, à l'aide au développement, aux retraites...

3) Quelle sera votre première mesure symbolique si vous êtes élu?

Je me rendrai dans chacune des capitales européennes.

4) Quelle est la réforme des cinquante dernières années qui vous paraît la plus importante?

Probablement l'abolition de la peine de mort et le vote des jeunes à 18 ans.

5) Quel personnage célèbre auriez-vous aimé être?

Henri IV, pour sa volonté de rassembler les Français.

6) Que pensez-vous de Loft Story?

J'accepte la télévision «réalité». Cela correspond à une demande des Français que je comprends. J'ai plus de mal avec la «trash TV». J'aime la vérité mais je n'aime pas ce qui salit.

7) Qu'est-ce qui vous choque le plus en politique?

En politique, comme dans la vie, c'est le mépris des petits et la servilité devant les grands qui me met vraiment en colère. Et ce sont souvent les mêmes qui les pratiquent!

8) Quel est votre livre de chevet?

La Bible. C'est le plus riche de tous les livres.

9) Quel est le rôle de votre site Internet dans votre campagne?

Communiquer avec des publics nouveaux, des Français que l'on n'a pas forcément le temps de rencontrer ou de connaître. C'est avant tout un outil de dialogue.

10) Quelle est votre devise?

«Faire face»



EXERCICE 10

Analysez l'avant-propos du ministre Jean-Jacques Aillagon au Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française de 2003 et réfléchissez à la présence de la composante institutionnelle dans un discours politique.

Le Premier ministre a fixé trois priorités à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique: assurer sur notre territoire la primauté du français, veiller à la pérennité des langues régionales, réaffirmer la place de notre langue sur la scène internationale. Il m'appartient de présenter les premiers résultats de l'action du Gouvernement au regard de ces objectifs et de proposer de nouvelles perspectives.

- En France, tout d'abord, la mobilisation des services de contrôle a permis, dans le domaine de la consommation, de ramener le taux d'infractions à son niveau le plus bas depuis la publication de la loi du 4 août 1994. Il est essentiel que nos concitoyens, dans leur vie quotidienne, au travail, pour l'accès au savoir et à la culture, puissent disposer d'une information en langue française.

Facteur de la réussite scolaire, de l'intégration, de la promotion sociale et professionnelle, la maîtrise de la langue française constitue une autre dimension importante de notre politique linguistique. La mise en œuvre du plan de prévention de l'illettrisme dans l'enseignement ainsi que du contrat d'accueil et d'intégration pour les personnes s'installant en France de manière durable et légale concourt à cet objectif.

Le développement de l'apprentissage en France des langues vivantes, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, la promotion de l'enseignement du français à l'étranger sont les conditions du plurilinguisme: ils font l'objet d'une attention continue de la part du Gouvernement.

Langue de la République, ciment de la citoyenneté, le français n'est pas pour autant la seule langue parlée sur notre territoire. Les langues régionales ont droit à une reconnaissance légitime comme éléments de notre patrimoine et vecteurs de création. Le 4 octobre prochain, les Assises nationales des langues de France, dont j'ai souhaité la tenue, contribueront à fixer le cadre d'une politique cohérente dans ce domaine.

• Au plan international, le Gouvernement a donné une priorité forte à l'Union européenne. La France et la Francophonie unissent leurs efforts pour parer au choc linguistique qui résultera de l'adhésion de dix nouveaux pays, analysé en profondeur dans le rapport parlementaire présenté par Michel Herbillon. Des moyens sans précédent sont consacrés à la consolidation de la place de notre langue dans les institutions européennes et au renforcement de sa capacité d'attraction auprès des futurs diplomates et fonctionnaires des pays adhérents. Le rayonnement du français est également lié à la vitalité de notre coopération culturelle et audiovisuelle avec ces pays, que j'entends consolider dans le prolongement de mes rencontres en avril dernier avec des artistes et des responsables politiques hongrois, polonais et roumains. La diffusion du livre français dans les pays d'Europe centrale et orientale doit en particulier être améliorée: j'ai confié à Alain Gründ, président de l'office de promotion internationale, une mission visant à proposer des mesures en ce sens.

La création d'une chaîne d'information internationale en français, en faveur de laquelle je me suis engagé, est une autre illustration de l'action du Gouvernement pour assurer la diversité des langues et des cultures.

Enfin, je souhaite que, dans la perspective prochaine du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la loi du 4 août 1994, un bilan d'ensemble de notre politique en faveur de la langue française soit dressé. Il convient de réfléchir aux moyens d'entreprendre une politique encore plus dynamique, adaptée au contexte nouveau que créent les technologies de l'information, le renforcement de l'intégration européenne et la mondialisation des échanges. Je compte proposer prochainement au Premier ministre de désigner une mission pour réaliser ce bilan.



EXERCICE 11

Analysez l'extrait du discours (A) que Marine Le Pen fait à Lyon le 5 février 2017 en pleine campagne présidentielle, puis:

1. essayez de déterminer son éthos et ses stratégies discursives;
2. réfléchissez à la manière dont Marine Le Pen utilise la langue de bois;
3. faites la comparaison du discours de Marine avec l'extrait du discours (B) que son père a fait à Marseille le 2 mai 2002 lors de la campagne présidentielle contre Chirac (le discours est transcrit après celui de Marine Le Pen). En quoi les stratégies lepénistes sont similaires mais aussi différentes dans les deux discours?

(A)

Mesdames, Messieurs, Très chers compatriotes,

si vous êtes ici aussi nombreux aujourd'hui, c'est que vous avez compris, et l'actualité récente en a apporté une démonstration éclatante, que contre la droite du fric et la gauche du fric, je suis la candidate de la France du peuple. En effet, à tous égards, cette élection présidentielle n'est pas comme les autres; elle met en jeu un débat crucial qui engage notre pays de manière fondamentale. De son issue, dépendront la continuité de la France en tant que nation libre et pour ceux qui comme nous se sentent avant tout français, notre existence en tant que peuple. Après des décennies d'erreurs et de lâchetés, après des fausses alternances faites de reniements et de laisser-aller, de laisser-passer, de laisser-faire, nous sommes à la croisée des chemins. Je le dis avec gravité: le choix que nous aurons à faire dans cette élection est un choix de civilisation. La question est, en même temps, simple et cruelle: nos enfants vivront-ils dans un pays libre, indépendant, démocratique? Pourront-ils encore se référer à notre système de valeurs? Auront-ils le même mode de vie que nous et nos parents avant nous? Nos enfants, et les enfants de nos enfants, auront-ils encore un travail, un salaire digne, la possibilité de se constituer un patrimoine, de devenir propriétaire, de fonder dans un environnement sûr une famille, d'être soignés correctement, de s'élever à l'école, de vieillir dignement? Nos enfants auront-ils les mêmes droits que nous? [...] Auront-ils le droit de se réclamer de la culture française quand certains candidats à la présidentielle, bouffis de leur propre vide, expliquent qu'elle n'existe pas? Je pose cette question majeure, parce qu'à l'inverse de nos adversaires, je ne m'intéresse pas seulement au patrimoine matériel des Français, mais je veux défendre aussi leur capital immatériel. Ce capital immatériel n'a pas de prix parce que ce patrimoine-là est irremplaçable, en réalité je défends les murs porteurs de notre société. Or, chacun en a conscience, tout ceci est aujourd'hui remis en cause. Nos dirigeants ont choisi la mondialisation dérégulée, ils la voulaient heureuse, elle s'est révélée affreuse. La mondialisation qui était un fait avec la multiplication des échanges, ils en ont fait une idéologie: le mondialisme économique qui refuse toute limitation, toute régularisation de la mondialisation et qui, pour cela, a affaibli les défenses immunitaires de la Nation, la dépossédant de ses éléments constitutifs: frontière, monnaie nationale, autorité de ses lois, conduite de l'économie, permettant ainsi à un autre mondialisme de naître et croître: le fondamentalisme islamiste. Ce dernier a lui grandi au sein d'un communautarisme délétère, lui-même enfant de l'immigration de masse, subie année après année par notre pays. Nous avons ainsi rempli notre premier acte politique qui est de désigner l'adversaire.

(B)

Texte de Jean-Marie Le Pen aux élections présidentielles de 2002

Chers amis,

merci d'être venus si nombreux en ce jeudi 2 mai, à trois jours du deuxième tour des élections présidentielles. Je suis toujours particulièrement ému de votre accueil si plein de chaleur, si plein de soleil. Votre enthousiasme me va droit au cœur car je ne suis pas blasé et c'est, je crois, ce qui me distingue des politiciens du Système qui, aujourd'hui, se résument à un seul, Chirac, le clone élyséen.

J'ai dit que j'étais «un patriote de l'espèce amoureuse». Je crois que de la Provence à la Bretagne, et de l'Alsace au Pays basque, un même amour, différent dans ses expressions, mais identique dans son mouvement parce que venu de l'âme, nous rassemble, au-delà de nos légitimes et naturelles différences. C'est ce qui nous donne cette force pour résister à l'inimaginable vague d'immondices et d'élucubrations qui, comme un fleuve en crue, a littéralement emboué toute la scène politique française depuis 10 jours.

C'est dans ces moments-là que se révèle la nature des hommes: on doit compter sur les doigts d'une main, je dis bien d'une main, celles et ceux des milieux dirigeants de tous ordres qui n'ont pas été emportés par ce torrent d'ignominies. Dire qu'il ne m'a pas blessé serait faux. Non pour moi certes, car j'ai l'habitude d'avaler un bol de crapauds tous les matins; la dose a simplement été augmentée! Mais j'ai été blessé pour les miens, pour mes proches, pour celles et ceux qui sont avec moi depuis tant d'années, tous les Français qui m'ont fait confiance et qui, je le dis avec gravité, n'ont pas mérité cela! Le combat politique n'est pas, on le sait, un long fleuve tranquille, et la brutalité de la réaction du syndicat des rentiers qui se partagent les dépouilles du Peuple français depuis tant d'années et en vivent grassement, n'est pas étonnante. Mais, et c'est là que l'on mesure leur attachement réel à notre Pays et à son avenir, ils ont tout simplement oublié qu'en m'insultant ainsi, en crachant sur celui que le Peuple a désigné pour être le challenger du candidat-sortant, ils salissent tout simplement la France. Ce sont eux, et non vous ou moi, qui doivent avoir «honte», comme ils disent!

Et je voudrais vous donner deux petits faits qui l'illustrent: au cours des manifestations de samedi dernier, 200.000 personnes selon la presse, dans quarante villes et à l'appel de 80 organisations, ce qui fait 60 têtes de pipe par organisation subventionnée..., ils défilaient en hurlant que pour m'écarter, il fallait choisir, je les cite, «l'escroc». Ah, il est beau l'Établissement, proclamant que le candidat qui a ses faveurs au poste de chef de l'État, est un voleur patenté! (...) Depuis que le monde est monde, la première mission de l'autorité constituée, de l'État, la raison du respect que l'on a pour lui, c'est qu'il assure à chacun la sécurité de sa vie, de ses proches, de ses biens. Supprimez cela, et vous retournez à la barbarie. Le premier job de l'homme politique, si vous me permettez ce mot, ce n'est pas de permettre que demain on rase gratis, qu'on vivra

sans travailler, que les autres paieront. Non, c'est d'assurer qu'on ne vous dépouillera pas, qu'on ne vous assassiner pas. Cela, c'est la base de la Civilisation, le degré 0 de la politique.

Or, à quoi assistons-nous depuis des années et des années? La France devient une société criminelle et quand je dis société, qu'on me comprenne; je devrais dire une société entre guillemets, une société en liquéfaction. (...) La principale raison de cette insécurité, réside, vous le savez bien, dans l'immigration, décidée pour des raisons économiques dans les années Soixante — il s'agissait alors de peser à la baisse sur les salaires des travailleurs français — et qui a été transformée en immigration de peuplement par le regroupement familial, décidé par Chirac et l'ouverture du droit d'asile au monde entier, avec les frontières-Schengen, devenues des passoires! (...) Ils sont aujourd'hui totalement complices et leur complicité maffieuse est publique: le président du MEDEF, l'homme des milliards perdus d'AOM et des milliers de licenciements de Swissair et d'Air Liberté, et le secrétaire général de la CGT ont publié le même jour, sur la même page, et presque dans les mêmes termes, un appel à voter contre moi dans un grand journal économique: c'est le baron Thibault et le camarade Seillière, avec son numéro deux, l'ancien gauchiste Kessler, le copain de Strauss-Kahn, le «mao» devenu «bobo»! (...)



EXERCICE 12

Analysez les extraits du discours du Président François Hollande du 7 janvier 2015 (A) et du 16 novembre 2015 (B): le premier a été prononcé au lendemain des attentats à la rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo* et le deuxième l'a été suite aux attentats au Bataclan.

En quoi les stratégies présidentielles diffèrent-elles dans les deux extraits?

Après avoir analysé les discours du Président Hollande (A-B), veuillez lire l'extrait du discours du Président Emmanuel Macron du 25 mars 2020 (C), au lendemain de la diffusion de l'épidémie de COVID-19.

Est-ce que les stratégies de Macron se rapprochent ou se différencient de dit du prédécesseur Hollande?

(A)

Mes chers compatriotes,

Aujourd'hui, la France a été attaquée en son cœur, à Paris, dans les locaux-mêmes d'un journal. Cette fusillade d'une violence extrême a tué douze

personnes et en a blessé plusieurs. Des dessinateurs de grand talent, des chroniqueurs courageux sont morts. Ils avaient marqué par leur influence, par leur insolence, par leur indépendance es générations et des générations de Français. Je veux ici leur dire que ce message de la liberté, nous continuerons à le défendre en leur nom.

Ce lâche attentat a également tué deux policiers, ceux-là mêmes qui étaient chargés de protéger *Charlie Hebdo* et la rédaction de ce journal, qui était menacée depuis des années par l'obscurantisme et qui défendait la liberté d'expression.

Ces hommes, cette femme, sont morts pour l'idée qu'ils se faisaient de la France, c'est-à-dire la liberté. Je veux ici en votre nom, dire toute notre reconnaissance aux familles, aux éprouvés, aux blessés, aux proches, à tous ceux qui sont aujourd'hui meurtris dans leur chair par ce lâche assassinat. Ce sont aujourd'hui nos héros et c'est pourquoi demain sera une journée de deuil national. Je l'ai décrétée. Il y aura à douze heures un moment de recueillement dans tous les services publics et j'invite toute la population à s'y associer. Les drapeaux seront en berne trois jours.

Aujourd'hui, c'est la République toute entière qui a été agressée. La République, c'est la liberté d'expression. La République, c'est la culture, c'est la création, c'est le pluralisme, c'est la démocratie. C'est cela qui était visé par les assassins. C'est l'idéal de justice et de paix que la France porte partout sur la scène internationale et ce message de paix, de tolérance que nous défendons aussi à travers nos soldats pour lutter contre le terrorisme et le fondamentalisme.

La France a reçu des messages de solidarité et de fraternité du monde entier et nous devons en prendre toute la mesure. Nous devons répondre à la hauteur du crime qui nous frappe, d'abord en recherchant les auteurs de cette infamie et faire en sorte qu'ils puissent être arrêtés, puis ensuite jugés et punis très sévèrement. Tout sera fait pour les appréhender. Aujourd'hui, l'enquête avance sous l'autorité de la justice.

Nous devons aussi protéger tous les lieux publics et le gouvernement a mis en place ce que l'on appelle le plan Vigipirate Attentat, c'est-à-dire que des forces de sécurité vont être déployées partout, là où il peut y avoir le début d'une menace.

Enfin, nous devons être nous-mêmes conscients que notre meilleure arme, c'est notre unité, l'unité de tous nos concitoyens face à cette épreuve. Rien ne peut nous diviser, rien ne doit nous opposer, rien ne doit nous séparer. Demain, je réunirai les présidents des deux assemblées ainsi que les forces représentées au Parlement pour montrer notre commune détermination.

La France est grande quand elle est capable dans une épreuve de se mettre au meilleur niveau, c'est-à-dire à son niveau, le niveau qui a toujours fait que la France a pu surmonter des épreuves. La liberté sera toujours plus forte que la barbarie. La France a toujours vaincu ses ennemis quand elle a su justement faire bloc autour de ses valeurs.

C'est ce que je vous invite à faire. Le rassemblement, le rassemblement de tous, sous toutes ses formes, voilà ce qui doit être notre réponse. Rassemblons-nous face à cette épreuve. Nous gagnerons car nous avons toutes les capacités de croire en notre destin et rien ne pourra nous faire fléchir de la détermination qui est la nôtre.

Rassemblons-nous. Vive la République et vive la France!

(B)

Monsieur le Président du Congrès,
Monsieur le Président du Sénat,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Mesdames et messieurs les parlementaires,

La France est en guerre. Les actes commis vendredi soir à Paris et près du Stade de France, sont des actes de guerre. Ils ont fait au moins 129 morts et de nombreux blessés. Ils constituent une agression contre notre pays, contre ses valeurs, contre sa jeunesse, contre son mode de vie.

Ils sont le fait d'une armée djihadiste, le groupe Daech qui nous combat parce que la France est un pays de liberté, parce que nous sommes la patrie des droits de l'Homme.

Dans une période d'une exceptionnelle gravité, j'ai tenu à m'adresser devant le Parlement réuni en Congrès pour marquer l'unité nationale face à une telle abomination et pour répondre avec la détermination froide qui convient à l'attaque ignoble dont notre pays a été la cible.

Notre démocratie a triomphé d'adversaires bien plus redoutables, en vérité, que ces lâches assassins. Notre République n'est pas à la portée de méprisables tueurs.

Ma volonté est de mettre toute la puissance de l'État au service de la protection de nos concitoyens. Je sais pouvoir compter sur le dévouement des policiers, des gendarmes, des militaires, de vous-mêmes représentants de la nation. Vous connaissez le sens du devoir et, lorsque les circonstances l'exigent, l'esprit de sacrifice.

Les terroristes croient que les peuples libres se laisseraient impressionner par l'horreur. Il n'en est rien et la République française a surmonté bien d'autres épreuves. Elle est toujours là, bien vivante. Et ceux qui ont entendu la défier ont toujours été les perdants de l'histoire. Il en sera de même cette fois encore. Le peuple français est un peuple ardent, vaillant, courageux qui ne se résigne pas et qui se met debout chaque fois qu'un de ses enfants est à terre.

Ceux qui ont voulu le meurtrir en frappant délibérément des innocents sont des lâches qui ont tiré sur une foule désarmée, si bien que nous ne sommes pas engagés dans une guerre de civilisation, parce que ces assassins n'en représentent aucune. Nous sommes dans une guerre contre le terrorisme djihadiste qui menace le monde entier et pas seulement la France. (...) Ces attentats

poursuivent un objectif bien précis: semer la peur pour nous diviser ici et faire pression pour nous empêcher là-bas au Moyen-Orient de lutter contre le terrorisme. Nous faisons face à une organisation, Daech, disposant d'une assise territoriale, de ressources financières et de capacités militaires. Depuis le début de l'année, l'armée terroriste de Daech a notamment frappé à Paris, au Danemark, en Tunisie, en Égypte, au Liban, au Koweït, en Arabie saoudite, en Turquie, en Libye. Elle massacre chaque jour et opprime des populations.

C'est la raison pour laquelle la nécessité de détruire Daech constitue un sujet qui concerne toute la communauté internationale. J'ai donc demandé au Conseil de sécurité de se réunir dans les meilleurs délais pour adopter une résolution marquant cette volonté commune de lutter contre le terrorisme. (...)

(C)

Mesdames, Messieurs, mes chers compatriotes.

Je tenais à venir aujourd'hui ici, à Mulhouse, en Alsace, dans cette région Grand-Est, dans cette région qui est à ce jour la plus touchée par l'épidémie de Covid-19 et l'une des premières frappées en France, il y a près d'un mois. Dans le Grand-Est, plusieurs centaines de nos compatriotes ont perdu la vie. Plus de 700 se trouvent en état grave, placés en réanimation. Je m'associe à la douleur des familles, des proches et veux leur dire que la Nation toute entière est à leurs côtés.

Je veux aussi, ce soir, saluer la mémoire des soignants qui ont payé de leur vie leur engagement pour soigner d'autres vies, sauver d'autres vies depuis le début de cette épidémie. Le premier soignant est tombé il y a quelques jours à Compiègne. Trois soignants ont perdu la vie dans la région Grand-Est, ils avaient décidé de soigner coûte que coûte. Un gynécologue obstétricien ici à Mulhouse, un médecin généraliste, dans la commune de l'hôpital en Moselle et un médecin généraliste à Colmar, une ville elle aussi très durement touchée. Nos pensées accompagnent leurs familles, leurs proches, toute la communauté des soignants. Mes chers compatriotes, je vous ai dit il y a quelques jours que nous étions engagés dans une guerre, une guerre contre un ennemi invisible, ce virus, le Covid-19 et cette ville, ce territoire porte les morsures de celui-ci. Lorsqu'on engage une guerre, on s'y engage tout entier, on s'y mobilise dans l'unité. Je vois dans notre pays les facteurs de division, les doutes, toutes celles et ceux qui voudraient aujourd'hui fracturer le pays alors que nous ne devons avoir qu'une obsession: être unis pour combattre le virus. J'en appelle à cette unité, à cet engagement: être unis. Vous avez un Gouvernement qui est à la tâche, œuvrant pour trouver les solutions et se battant. (...) Nous n'avons qu'une priorité: battre le virus.

La Nation toute entière est mobilisée. (...) Beaucoup a été fait, sans doute pas suffisamment vite, pas suffisamment fort. L'engagement que je prends ce soir pour eux et pour la nation toute entière c'est qu'à l'issue de cette crise un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera

construit pour notre hôpital. C'est ce que nous leur devons, c'est ce que nous devons à la Nation. Cette réponse sera profonde et dans la durée. (...)

Nous sommes en guerre et face à ce qui se profile, ce pic de l'épidémie qui est devant nous, j'ai décidé, sur proposition de la ministre des Armées et du chef d'état-major des Armées, de lancer l'opération Résilience. Cette opération, distincte de l'opération Sentinelle qui continue de se concentrer sur la lutte contre le terrorisme quant à elle, cette opération Résilience sera entièrement consacrée à l'aide et au soutien aux populations ainsi qu'à l'appui aux services publics pour faire face à l'épidémie de Covid-19 en métropole et en outre-mer, en particulier dans les domaines sanitaire, logistique et de la protection. (...)

Mes chers compatriotes, Mesdames, Messieurs, je reviendrai dans quelques jours faire un point complet de la situation, vous dire les décisions prises pour les semaines à venir et les décisions plus profondes que j'entends prendre pour la nation. Mais ce soir je voulais être là, aux côtés de nos soignants, aux côtés de nos armées, aux côtés de nos malades, pour dire que toute la Nation est engagée, engagée dans ce combat. Chacun a un rôle à y jouer, chaque citoyen, parce que la Nation française est un bloc et parce que dans cette guerre nous devons faire bloc, être unis, fiers et reconnaissants pour le rôle de chacun et tenir l'unité et le courage nous permettront de vaincre. Nous ne sommes qu'au début mais nous tiendrons. (...)



EXERCICE 13

Lisez l'allocution du Président de la République française Nicolas Sarkozy du 12 décembre 2007, puis essayez de repérer la présence des stratégies du discours institutionnel et celles du discours politique de droite.

Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

La réforme de l'État, je l'ai promise, je la ferai. Je la ferai parce que nos finances publiques doivent être redressées. Je la ferai parce que les impôts, taxes et cotisations de toute sorte pèsent sur le pouvoir d'achat des Français, sur la compétitivité de nos entreprises et qu'il n'est plus possible de continuer à augmenter les prélèvements. Je la ferai parce que nous avons besoin d'investir et d'investir massivement dans l'avenir. Je la ferai parce qu'investir dans l'Éducation nationale et dans les universités, c'est capital, investir dans le logement, c'est capital, investir dans les infrastructures de transport, investir dans la re-

cherche et dans l'innovation c'est capital. Il nous faut donc pour cela des marges de manœuvre supplémentaires. La réforme de l'État, je la ferai parce que les Français sont en droit d'attendre que chaque euro public soit dépensé au plus juste, sans gaspillage, pour que leur soit rendu un service de qualité.

La réforme de l'État, il faut donc cesser d'en parler. Il faut la faire. Pour cela, il faut accepter de changer les habitudes. Les administrations publiques dépensent chaque année plus de 1 000 milliards d'euros. Si le taux de dépense publique dans la richesse nationale était le même qu'en Allemagne, nous dépenserions 850 milliards d'euros. Et je n'ai pas le sentiment, Monsieur le Premier ministre, que l'Allemagne est sous-administrée. Cela donne une idée du problème auquel nous sommes confrontés. [...] On ne peut pas continuer ainsi. Celui qui me dirait que sur ces 1 000 milliards d'euros, on ne peut pas faire d'économies sans porter atteinte au service public, celui-là nierait toute idée de progrès. [...] On ne fera pas d'économies sans faire de réformes. Et ce sont les réformes qui permettent de faire des économies. [...] Ce qu'il faut, c'est changer l'organisation de l'administration pour rendre un meilleur service aux Français. Pour toutes ces raisons, je suis très heureux d'être ici aujourd'hui, pour ce premier Conseil de modernisation des politiques publiques, avec François Fillon et tous les ministres concernés du gouvernement.

EXERCICE 14

Lisez les discours des vœux de fin de l'an du Président de la République française Emmanuel Macron du 31 décembre 2017 (A) et du 10 décembre 2018 (B) et essayez de repérer les stratégies discursives principales utilisées par le Président. Veuillez les justifier par rapport au genre de discours spécifique (discours présidentiel – vœux de fin de l'an, voir le paragraphe 10.4.2), à l'utilisation grandissante de la langue de coton en politique et par rapport à l'ancrage historique (les six premiers mois de Présidence en 2017 – texte A – et au lendemain des manifestations des Gilets jaunes le 17 novembre 2018 – texte B).

(A)

Mes chers compatriotes,

Alors que l'année s'achève, je suis heureux de vous retrouver pour vous présenter pour la première fois mes vœux pour l'année 2018. (...)

Je sais aussi que certains d'entre vous sont aujourd'hui au travail parce qu'ils font partie des forces armées (...) Je veux ce soir les remercier pour cet engagement.

Je sais aussi que plusieurs d'entre vous ce soir sont seuls, souffrent ou sont malades et je sais que dans ces moments de fête et de retrouvailles, cette solitude et cette souffrance sont plus dures encore à supporter. (...) je leur adresse une pensée fraternelle.

L'année 2017 s'achève et je ne veux pas passer trop de temps à revenir sur celle-ci; ce fut l'année du choix: le choix du peuple français, votre choix par lequel vous m'avez attribué votre confiance et avec elle votre impatience, vos exigences, vos attentes; j'en suis pleinement conscient. Aussi, depuis mon élection en mai dernier, je me suis attaché à simplement faire ce à quoi je m'étais engagé durant la campagne présidentielle. (...) Par vos choix durant l'année 2017, vous avez profondément renouvelé notre vie politique et vous avez permis qu'une transformation en profondeur de votre pays advienne (...) Ces transformations profondes ont commencé et se poursuivront avec la même force, le même rythme, la même intensité pour l'année 2018.

L'année qui s'ouvre en effet est celle de nombreux défis et nous construisons là une bonne part de notre avenir. Pour nos territoires ruraux où nous devons construire l'accès à la téléphonie mobile et au numérique, aux transports et permettre plus d'innovations économiques et sociales (...)

Vous le voyez, tous ces chantiers jalonnent l'année 2018 et impliqueront un engagement plein et entier du Premier ministre et de son gouvernement.

Je continuerai à faire ce pourquoi vous m'avez élu: rendre la France plus forte et plus juste; permettre non pas d'adapter notre pays aux changements du monde, mais lui permettre d'être ce qu'il est: un pays fort avec une exigence universelle qui, parce qu'il est plus fort, produit davantage, peut justement assurer la solidarité sur le sol national et avoir une exigence humaniste à l'international.

Je sais que plusieurs d'entre vous ne partagent pas la politique qui est conduite par le gouvernement aujourd'hui; je le respecte et je les écouterai toujours (...) mais pour autant, je n'arrêterai pas d'agir (...) je ferai car c'est ce dont notre pays a besoin et c'est ce que vous attendez de moi.

En 2018, nous aurons à conduire d'abord sur le plan international plusieurs combats et des actions déterminées (...).

Sur le plan européen, l'année 2018 sera aussi décisive. Vous le savez, je me suis pleinement engagé dans cette bataille, car je crois très profondément que l'Europe est bonne pour la France (...) Mes chers concitoyens européens, 2018 est une année toute particulière et j'aurai besoin cette année de vous (...) J'ai besoin que nous allions plus loin sur ce plan-là aussi et que nous rompions avec les habitudes passées, que nous retrouvions ce goût en commun d'un avenir dont nous décidons pour nous-mêmes. (...)

(B)

Françaises, Français, nous voilà ensemble au rendez-vous de notre pays et de notre avenir. Les événements de ces dernières semaines dans l'Hexagone et les Outre-mer ont profondément troublé la Nation. Ils ont mêlé des revendications légitimes et un enchaînement de violences inadmissibles et je veux vous le dire d'emblée: ces violences ne bénéficieront d'aucune indulgence. (...)

Quand la violence se déchaîne, la liberté cesse. C'est donc désormais le calme et l'ordre républicain qui doivent régner. Nous y mettrons tous les moyens car rien ne se construira de durable tant qu'on aura des craintes pour la paix civile. J'ai donné en ce sens au gouvernement les instructions les plus rigoureuses. Mais au début de tout cela, je n'oublie pas qu'il y a une colère, une indignation et cette indignation, beaucoup d'entre nous, beaucoup de Français peuvent la partager et celle-là, je ne veux pas la réduire aux comportements inacceptables que je viens de dénoncer. (...)

Sans doute n'avons-nous pas su depuis un an et demi y apporter une réponse suffisamment rapide et forte. Je prends ma part de cette responsabilité. Il a pu m'arriver de vous donner le sentiment que ce n'était pas mon souci, que j'avais d'autres priorités. Je sais aussi qu'il m'est arrivé de blesser certains d'entre vous par mes propos. Je veux ce soir être très clair avec vous. Si je me suis battu pour bousculer le système politique en place, les habitudes, les hypocrisies, c'est précisément parce que je crois plus que tout dans notre pays et que je l'aime et ma légitimité, je ne la tire d'aucun titre, d'aucun parti, d'aucune coterie; je ne la tire que de vous, de nul autre.

Nombre d'autres pays traversent ce mal vivre qui est le nôtre mais je crois profondément que nous pouvons trouver une voie pour en sortir tous ensemble. Je le veux pour la France parce que c'est notre vocation au travers de l'Histoire d'ouvrir ainsi des chemins jamais explorés pour nous-mêmes et pour le monde. Je le veux pour nous tous Français parce qu'un peuple qui se divise à ce point, qui ne respecte plus ses lois et l'amitié qui doit l'unir est un peuple qui court à sa perte.

Je le veux aussi parce que c'est en pressentant cette crise que je me suis présenté à votre suffrage pour réconcilier et entraîner et que je n'ai pas oublié cet engagement et cette nécessité.

C'est d'abord l'état d'urgence économique et sociale que je veux décréter aujourd'hui. Nous voulons bâtir une France du mérite, du travail, une France où nos enfants vivront mieux que nous. Cela ne peut se faire que par une meilleure école, des universités, de l'apprentissage et des formations qui apprennent aux plus jeunes et aux moins jeunes ce qu'il faut pour vivre libre et travailler. L'investissement dans la Nation, dans l'école et la formation est inédit et je le confirme. (...)

Mais aujourd'hui, c'est aussi avec notre projet collectif que nous devons renouer. Pour la France et pour l'Europe. C'est pourquoi le débat national annoncé doit être beaucoup plus large. Pour cela, nous devons avant toute chose, assumer tous ensemble tous nos devoirs. Le devoir de produire pour pouvoir redistribuer, le devoir d'apprendre pour être un citoyen libre, le devoir de changer pour tenir compte de l'urgence de notre dette climatique et budgétaire. (...) Ces changements de fond qui demandent une réflexion profonde et partagée, imposent un débat sans précédent. Il devra se dérouler au niveau national dans nos institutions, chacun y aura sa part (...)

Nous ne reprendrons pas le cours normal de nos vies, comme trop souvent par le passé dans des crises semblables, sans que rien n'ait été vraiment compris et sans que rien n'ait changé. Nous sommes à un moment historique pour notre pays: par le dialogue, le respect, l'engagement, nous réussissons.

Nous sommes à la tâche et je reviendrai m'exprimer devant vous pour vous rendre compte. Mon seul souci, c'est vous; mon seul combat, c'est pour vous. Notre seule bataille, c'est pour la France (...).



LE DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Pour introduire le discours des organisations internationales comme objet d'analyse privilégié de ce chapitre, partons du constat fait par Gobin et Deroubaix, selon lesquels:

dans le contexte de l'internationalisation des politiques de libre-échange et des multiples travaux portant sur la «mondialisation» et/ou «globalisation», l'importance politique croissante d'organismes comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce..., n'a pu qu'être soulignée. Cette montée en puissance de la mise en «agenda international» des questions et de la décision politiques hors du cadre national a été particulièrement visible avec la création de l'Union économique et monétaire européenne, ses textes décisionnels devenant d'autant plus importants à analyser que la hiérarchie des sources juridiques place le droit communautaire au sommet de la pyramide de l'ordre juridique des États membres de l'UE. Cette nouvelle configuration des lieux de pouvoir n'a pas pour autant été suivie d'une expansion de travaux spécialisés dans l'analyse des discours des institutions sociopolitiques internationales, multilatérales ou transnationales.

(Gobin, Deroubaix 2010: 108)

C'est justement pour tenir compte de l'internationalisation des politiques, et du fait que désormais les organisations internationales sont les vrais centres de la vie politique actuelle, qu'il est fondamental de revenir sur l'analyse du discours de ces acteurs qui sont également responsables de la diffusion de la rhétorique (et de la langue) de coton.

Bien sûr le discours international est une catégorie extrêmement large qui peut concerner plusieurs instances différentes, telles que les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, la communauté internationale, les *lobbies* qui agissent au plan mondial... Cependant, dans ce contexte, nous prendrons en compte seulement le discours des organisations internationales, c'est-à-dire des organisations intergouvernementales, et c'est donc de cette manière que nous devons entendre ici tout renvoi au discours international.

Les analystes présentent le discours de ces organisations comme un «discours politique dépolitisé» (Siroux 2008: 13) (1), voire un «discours expert» (Cussò, Gobin, 2008). Comme le dit Maingueneau (2002a: 130), ce discours, qui «prétend dire l'Universel par la bouche d'un Énonciateur universel, peut se croire en droit d'excéder les limites du politique». Les conditions de production des discours

(1) Jean-Louis Siroux se réfère notamment au discours de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

des instances internationales sont d'ailleurs fort différentes de celles qui caractérisent le dit de l'instance politique nationale. À la différence de l'acteur politique national, l'instance internationale est normalement collective et il est souvent très difficile de repérer le sujet parlant des discours internationaux, qui sont le plus souvent le fruit d'une élaboration collective où le traducteur peut même doubler l'instance énonciative première. En outre, quand on parle, par exemple, de «discours onusien» ou de «discours de l'Union européenne», il faut se méfier de les considérer comme des discours homogènes, parce que la production des documents des différents organes, outre la présence de discours venant d'experts externes, restitue un cadre beaucoup plus complexe et varié (2).

Nous allons donc essayer d'en cerner les conditions de production et les caractéristiques essentielles, en abordant également la question d'une rhétorique internationale qui finit par dépasser ces organisations et par se répandre à d'autres acteurs, en contaminant également les espaces discursifs nationaux qui reconnaissent les discours des instances internationales comme suffisamment institués pour permettre des relations codiscursives d'échange de matériel discursif et lexical.

11.1 LES CONDITIONS DE PRODUCTION DU DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les documents des organisations internationales sont de plusieurs types, comme nous le verrons, mais tous partagent un processus de rédaction assez complexe où il est difficile de déterminer qui est l'énonciateur spécifique. L'énonciateur s'y inscrit normalement à la troisième personne («X + déclare / affirme / décide...»), où X = l'institution spécifique), à quelques exceptions près comme nous le verrons avec l'exemple francophone (voir le paragraphe 11.4), mais il finit par s'effacer puisque les signataires, en tant qu'énonciateurs:

ne manifestent pas davantage leur subjectivité si ce n'est par quelques termes connotant la solennité, la détermination (...). Aucun déictique spatial ou temporel. (...) Nous sommes donc en présence d'un énoncé qui a toutes les apparences d'un «récit» complètement distancié, neutre, un texte d'exposition précis et rigoureusement organisé.

(Pascual 2004/2014: 125)

Dans quelques textes, l'appui sur des citations d'autorité ainsi que sur des études scientifiques ou des chiffres et statistiques mis à disposition par des experts autorisés n'enlève rien au fait que le garant ultime des documents reste l'acteur transnational en question.

(2) C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons préféré garder la distinction opératoire entre «organisation» et «institution» (voir aussi ce que nous avons précisé en note dans l'introduction de ce livre).

La présence d'un contexte international multilingue rend souvent nécessaire l'utilisation d'interprètes et traducteurs qui peuvent doubler l'instance énonciative première. Même dans les cas où la seule langue officielle est l'anglais, comme par exemple pour les «institutions de Bretton Woods», il y a plusieurs langues de communication, comme on peut le voir dans le site de ces organisations. Les organisations qui adoptent le multilinguisme de manière officielle peuvent finalement limiter à deux ou trois les langues de travail. Cela dit, la présence d'un travail rédactionnel qui peut être déjà multilingue, comme lors de la rédaction des rapports du Parlement européen (Raus 2010c: 116-117), peut même rendre dépassée la notion d'original du texte (Wagner, Bech, Martinez 2002: 47). Cela vaut également pour les textes juridiques contraignants où la co-rédaction reste souvent une pure fiction (Comba 2010: 35). Il suffit de citer les documents qui constituent l'acquis communautaire de l'UE et qui devraient être le fruit d'une co-rédaction juridique mais qu'il a fallu en fait traduire, par exemple, en croate lors de l'entrée de la Croatie dans l'Union.

La traduction peut donc devenir constitutive du processus de rédaction du texte, du moins pour les organisations officiellement multilingues. Précisons pourtant que, bien que l'organisation affiche la présence de plusieurs langues officielles, il peut arriver que les textes ne soient pas forcément rendus disponibles dans toutes ces langues. Cela dépend de la politique linguistique concrètement mise en œuvre par l'institution au-delà des effets d'annonce (3).

Les documents rédigés doivent normalement respecter des guides rédactionnels et présentent, quand il s'agit de genres routiniers, une structure et un lexique figés comme il arrive, par exemple, pour les résolutions, les directives, les rapports... Au niveau lexical, la présence de termes et de normes de standardisation terminologique, qui sont mises à disposition par l'ISO (notamment les normes 704 et 1086), permet de disposer de paramètres communs pour la création d'équivalents terminologiques suffisamment harmonisés dans les langues officielles de l'organisation et qui enrichissent ensuite les banques terminologiques ou les glossaires des institutions concernées (IATE, ILOTERM, UNESCOTERM, UNTERM...).

11.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le discours des organisations internationales est un discours qui est institutionnel, au sens où il s'agit d'un discours autorisé, comme nous avons eu l'occasion de le voir. Non seulement il est autorisé mais, par ses discours routiniers, il devient également instituant, parce qu'il vise l'autolégitimation de l'organisation qui le

(3) Voir à ce propos les deux numéros de la revue *Hermès* sur la *Traduction et mondialisation* (49/2007 et 56/2010).

produit et la création d'un discours consensuel (par la sensibilisation) et normatif (par les actes) autour des sujets qu'il contribue à imposer dans l'interdiscours comme prioritaires.

Le discours des organisations internationales est également juridique, au sens où il s'agit d'un discours autorisé faisant autorité par la norme. Cependant cette fonction est résiduelle dans les textes non contraignants tels que, par exemple, les documents du Conseil de l'Europe (non contraignants pour l'essentiel), ou les documents «atypiques» de l'Union européenne, comme, par exemple, les communications de la Commission européenne et les résolutions du Parlement et du Conseil de l'Union (4). Dans les documents contraignants, par contre, cette fonction est majeure et permet aussi de déclencher l'action par la valeur jussive que les concepts terminologiques acquièrent une fois qu'ils ont été définis de manière juridique.

Enfin, le discours des organisations internationales est constitutivement diplomatique, au sens où son référent peut se définir (Claude-Albert Colliard, cité dans Pascual 2004/2014: 9)

sous les termes de société interétatique (les rapports politiques et politico-juridiques entre les États) et de solidarité interétatique (les tentatives pour construire une véritable société internationale, au-delà des seuls domaines politiques et politico-juridique, c'est-à-dire l'économique, le social, le financier, le technique).

Dans ce cadre, le discours des organisations internationales rentre dans un type précis de communication diplomatique: il s'agit de la communication multilatérale permanente, c'est-à-dire qui est ancrée dans les institutions.

Au croisement des discours institutionnel, juridique et diplomatique, le discours des organisations internationales est alors un type de discours qui présente des caractéristiques spécifiques absolument particulières. La coexistence d'un discours juridique et diplomatique, par exemple, n'est pas exempte de tensions constitutives, comme l'a bien montré Constanze Villar, qui parle d'un véritable paradoxe résultant de ce que (Villar 2005: 47).

Par principe et par souci d'efficacité, les juristes sont attachés à la précision du langage juridique: la clarté des formulations pour définir les concepts, les faits constitutifs ou les modalités d'application constitue une condition primordiale de la praticabilité du droit; une définition suffisante doit prévenir toute incertitude qui risquerait de provoquer des insécurités. Or, les textes internationaux brillent par l'abondance de formules floues.

En effet, le discours diplomatique recherche l'ambiguïté en tant que ressource rhétorique fondamentale tandis que cette dernière justifie l'effort définitionnel des juristes finalisé à endiguer le flou terminologique par l'utilisation d'un langage clair.

(4) Nous remercions Silvia Nugara pour les suggestions qu'elle nous a fournies au sujet de cette réflexion sur le discours des organisations internationales à la croisée de plusieurs types de discours différents.

11.2.1 L'hétérogénéité constitutive

Le discours des organisations internationales naît dans un contexte de communication assez complexe. Par rapport au triangle traditionnel de la communication politique (Mercier 2008: 24) — constitué par l'acteur politique, les médias et le public — la communication des acteurs internationaux peut se représenter plutôt par un carré où, à côté de l'acteur transnational apparaissent non seulement les médias et le public, mais également des acteurs externes comme les autres organisations internationales, les lobbies, les *think tanks* et les experts en général (Raus 2010c: 163ss). D'ailleurs, ces experts jouent souvent un double rôle, comme dans le cas des rapports, où le public officiel est (Maingueneau, 2002a: 125-126):

tout membre de l'humanité sachant lire la langue dans laquelle est écrit le rapport. Mais le lectorat effectif visé est celui des experts, pour qui ces textes ne font pas sens seulement par leur contenu, mais aussi par leur relation à un intertexte (les rapports antérieurs du même genre ou des textes d'autres genres) et en fonction du savoir dont ils disposent sur les rapports de force dans le monde et à l'intérieur des organisations internationales.

C'est parce qu'elle est ouverte à des instances à l'extérieur, que ce type de communication permet l'émergence de discours constitutivement hétérogènes. Autour des objets de discours se tisse donc un espace de communication auquel les médias et les acteurs externes contribuent de manière fondamentale. Par exemple, la protoformule «nettoyage ethnique», récurrente lors de la guerre en ex-Yougoslavie de 1991 (Krieg-Planque 2003), passe de l'espace médiatique aux résolutions du Conseil des Nations unies en 1993, après la forte sensibilisation de l'opinion publique. Ou encore, l'inscription du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le Traité d'Amsterdam, signé par les États membres de l'UE en 1997, émane de la Conférence de Pékin de l'ONU, qui, en 1995, entérine l'approche intégrée de l'égalité, ainsi que du débat international qui s'ensuivra.

L'hétérogénéité est particulièrement marquée dans les genres de discours routiniers, dont la structure peut prévoir de manière explicite le renvoi à d'autres sources internes ou externes à l'organisation concernée. D'autres fois, l'hétérogénéité reste implicite et consiste dans des renvois intertextuels à des sources, normalement déclaratives, qui cernent les contours de l'objet du discours tout en l'instituant en tant que domaine d'intervention. C'est par exemple le cas des déclarations issues des sommets, qui thématisent l'objet de l'intervention des plans et des programmes d'actions correspondants.

L'interdiscours devient fondamental dans le cas du lexique juridique utilisé dans les genres opérationnels, qui peut déclencher des effets illocutoires seulement en présence de définitions préalables, fournies à l'intérieur du même texte, comme pour les directives, ou dans d'autres textes. Par exemple, le terme «génocide»

déclenche l'intervention lorsqu'il est utilisé dans les résolutions du Conseil de sécurité suite à sa définition dans la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* des Nations unies (1948).

Inversement, le manque de définition devient une entrave à l'action. C'est le cas du terme «minorité», comme le dénonce Karel Vasak, ancien directeur de la Division des droits de l'Homme de l'Unesco, en 2000 (Vasak, 2000: 451-452):

la communauté internationale s'est, depuis des décennies, penchée sur le problème, et si elle a dégagé certaines solutions avec la garantie tout à la fois du principe de non-discrimination et de certains droits spécifiques aux minorités, elle n'est jamais parvenue à surmonter le premier obstacle le plus important qu'est la définition de la minorité: ni l'article 27 du Pacte des Nations libres relatif aux droits civils et politiques, ni les Conventions régionales telles que la Convention européenne des droits de l'Homme, ni la Déclaration des Nations unies sur les minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques de 1992, ne contiennent une définition du terme de «minorité». Même le Conseil de l'Europe qui a jusqu'ici poussé le plus loin les travaux relatifs aux droits des minorités, a laissé aux États Contractants à la Convention-cadre de 1993 sur les minorités le soin de définir celles-ci, compte tenu de leur situation propre. [...] La cause paraît donc entendue: il faut protéger les minorités, sans savoir exactement qui l'on protège.

Outre l'ouverture aux instances extérieures, le dit des organisations internationales peut également être traversé par d'autres discours et permettre donc l'interférence diaphasique. Ce type d'interférence est sans aucun doute limité dans le cas des genres normatifs, en raison des résistances du discours juridique, qui est fondamental dans ce genre discursif, à la circulation et à la reprise codiscursive des dits allogènes (voir le paragraphe 7.3.2). Par contre, l'interférence diaphasique caractérise les discours informatifs des organisations internationales, notamment les discours informatifs numériques (sites d'informations comme ONU info, sites institutionnels des organisations internationales...), ainsi que les discours performatifs, comme, par exemple, les documents atypiques de l'Union européenne. Dans ces cas, l'interférence peut devenir constitutive. La présence de la logique internationale, que nous présenterons dans les prochains paragraphes, ainsi que la réitération du mythe de la modernisation, qui se fonde sur le darwinisme social, finissent par rendre constitutives les interférences diaphasiques de certains domaines spécifiques, comme, par exemple, les discours militaire, économique et biologique.

11.2.2 Locuteur collectif et garant transnational

Les organisations internationales présentent un énonciateur collectif, qui le plus souvent s'inscrit dans le texte par la non-personne et qui coïncide normalement avec le locuteur responsable de l'acte pragmatique du discours. Dans les genres de discours déclaratifs, où l'on peut se trouver en présence d'énonciateurs spé-

cifiques, ils parlent au nom de l'institution représentée et deviennent donc les porte-parole de l'instance collective. Même dans les déclarations de principes, où l'énonciateur collectif peut éventuellement s'inscrire en discours par la personne (le «nous»), il tend à devenir neutre, comme nous l'avons vu dans le cas de la Déclaration onusienne analysée au paragraphe 3.7.1, ce qui produit le désencrage énonciatif et la tendance à endosser la responsabilité en absolu plutôt que par des sujets.

D'ailleurs, le penchant à dépersonnifier l'acteur collectif est évident quand la résolution ou la déclaration, par exemple, sont adoptées malgré la non-approbation de certains membres. C'est le cas de la Déclaration de Bamako adoptée en 2000 par l'OIF, dont l'article 2 (5) n'est pas ratifié par le Vietnam et le Laos. Cependant, les réserves de ces deux pays restent reléguées dans une note qui n'évite pas que la déclaration et la résolution consécutive perdent leur valeur ni leur légitimité. En effet, la formulation rituelle du «Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage» qui ouvre le discours reste l'incarnation du garant transnational qui légitime le dit.

Il est intéressant de remarquer que ce garant puise son pouvoir de légitimation dans les valeurs éthiques, censées être universelles, qu'il défend et promet. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les discours des organisations internationales, comme tout discours institutionnel, visent sans cesse l'autolégitimation par l'affichage constant des valeurs.

En effet, bien que nous ayons parlé de la présence de genres plus ou moins contraignants, il faut rappeler, comme le fait Edmond Pascual (2004/2014: 154) qu'«(a)ucune organisation internationale n'est véritablement productive de droit (si ce n'est que dans le domaine du droit déclaratif» et que donc ces discours (*ibidem*: 153) «n'instaurent pas une situation juridique qui modifient nécessairement les comportements des membres de la communauté internationale», raison pour laquelle, conclut Pascual (*ibidem*: 156):

C'est le plus souvent la pression qu'exerce une large communauté de vues internationales qui constitue le meilleur appui d'un texte. Beaucoup de résolutions du Conseil de Sécurité de l'O.N.U. par exemple, restent lettre morte (alors que leur exécution est en principe obligatoire) mais il n'est pas de pays qui y soit indifférent.

C'est donc finalement l'incorporation de la communauté internationale à l'éthique de l'organisation internationale qui permet au garant transnational de légitimer le dit de l'acteur collectif. Du coup, nous comprenons mieux l'importance de ces valeurs absolues, universelles, qui finissent par créer le consensus, ou mieux un «simulacre» de consensus, et qui légitiment l'action de l'organisation ainsi que le respect de l'injonction produite par cette dernière.

11.3 LA RHÉTORIQUE INTERNATIONALE

Pierre-André Taguieff souligne que des mots comme «réforme», «moderniser» font partie de l'idéologie d'une mondialisation posée comme «nécessaire»:

Les nouvelles élites transnationales exigent de tous les individus humains qu'ils «bougent», qu'ils suivent le mouvement globalisateur (dans les modes langagières) si la «modernisation» consiste à rattraper le «moderne», c'est-à-dire l'aujourd'hui, le présent érigé en idéal normatif, et si la «modernité» se caractérise principalement par la «mondialisation», alors toute bonne «réforme» est une «modernisation» mondialisatrice.

(Taguieff 2001: 12)

Il faut donc que cette nouvelle idéologie trouve une langue par laquelle s'instituer et se naturaliser. Les analystes (Rist 2002) s'accordent sur le fait de parler de la «langue de coton» pour désigner cette *novlangue* floue qui s'adapte aux différents contextes et qui donc est parfaitement appropriée pour donner un sens à la rhétorique internationale. D'ailleurs, il est normal que cette langue finisse par être l'alliée parfaite d'un contexte international où la composante diplomatique est constitutive. Ce n'est donc pas un hasard si c'est justement dans le contexte diplomatique que des éléments caractérisant la rhétorique internationale, comme la présence d'éléments de langage (Ollivier-Yaniv 2011: 61), du *storytelling* (Salmon 2007: 190-191) et surtout la langue de coton (Steiner 2002: 200) se sont développés. Les organisations internationales deviennent alors des acteurs clés dans le processus de circulation de cette rhétorique puisqu'elles finissent par l'alimenter via la création de nouveaux référents sociaux (l'égalité entre les femmes et les hommes, le paradigme de la «lutte contre + X», où X= le terrorisme / la violence faite aux femmes) et de la promotion de pratiques spécifiques justifiées et légitimées par des mots incontestables comme les principes et les valeurs des droits humains. C'est sur la langue de coton produite au plan international par les organisations internationales que nous allons nous attarder dans ce chapitre puisque nous y retrouverons les éléments qui seront ensuite repris au niveau des discours politiques nationaux.

11.3.1 La langue de coton

La langue de coton caractérise le dit des organisations internationales (Perrot 2002: 206). Leurs rapports annuels peuvent nous en donner un aperçu exhaustif. Le rapport annuel 2010-2011 d'ONU Femmes, par exemple, nous permet de revenir sur les quelques mots-arguments et lieux communs de la «modernisation» en tant que mythe programmé de la langue de coton que nous avons analysé dans le discours politique français. Dans le rapport, des citations sont insérées en ouverture des différentes sections du document en sorte de slogan d'accroche.

Elles résument la vision de l'organisation. Nous soulignons en gras les éléments d'intérêt qui sont présents dans les citations extraites du rapport, citations que nous avons numérotées pour pouvoir mieux les analyser ensuite:

1. Réfléchissez à tout ce qu'il sera possible de réaliser lorsque les femmes seront pleinement autonomisées en tant qu'agents du **changement** et du **progrès** au sein de nos sociétés. (Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes)
2. En autonomisant les femmes, nous autonomisons les communautés, les nations et la **famille humaine** toute entière. (Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies)
3. **J'imagine un avenir** où l'égalité des sexes est comprise par tout le monde, en tant qu'élément fondateur de la justice, du développement et de la démocratie. (Michelle Bachelet, directrice exécutive d'ONU Femmes)
4. Il s'agit de faire participer **la moitié de l'humanité**. Le **progrès** des femmes signifie... le **progrès** du monde. (U. Joy Ogwu, ambassadrice du Nigéria auprès des Nations unies, présidente du conseil d'administration d'ONU Femmes en 2011)
5. Je souhaite qu'ONU Femmes aide les femmes et les hommes de tous les pays à bâtir ce monde en fonction de leurs spécificités et à créer une solidarité avec d'autres régions du monde dans un **effort** commun. (Nicole Magloire, Haïti)
6. **Les femmes ont beaucoup progressé, mais il est nécessaire de faire davantage**, notamment dans les villages. Je veux qu'ONU Femmes travaille à redonner **courage** aux femmes dans les zones rurales. (Raj Kishore Rai, Inde)
7. **Les femmes sont très en retard sur les hommes** au niveau de l'accès à la terre, au crédit et à des emplois décents, même si un nombre croissant de recherches indiquent que le renforcement des options économiques des femmes stimule les économies nationales. (Site d'ONU Femmes)

Dans le tableau 12, nous schématisons les mots-arguments et les lieux communs en question:

Mots-arguments	Lieux communs	Mythe
Changement	<i>Famille humaine</i> («nous formons, la famille que nous...»)	Modernisation (mots reliés: changement, adaptation, défis, progrès, nouveauté-nouveau...)
Progrès	L' <i>avenir</i> («notre vision d'avenir..., notre demain...»)	
Effort	La <i>moitié de l'humanité</i> («les femmes représentent la...»)	
Courage	On a fait des <i>progrès</i> , mais il faut faire plus	
	X est en <i>retard</i> sur Y	

Tableau 12: Exemples de mots-arguments, de lieux communs et de mythes de la langue de coton.

Précisons que les mots-arguments, tout comme les lieux communs et les mythes de la langue de coton, servent à légitimer des pratiques. La différence est que le mot-argument est un mot simple tandis que le lieu commun est une phrase qui est reformulée de plusieurs manières, mais qui exprime une même notion, normalement représentée par un mot pivot (ex. famille, avenir, retard...). Le mythe reste une représentation idéologique plus complexe et justifie la présence de plusieurs mots, qui normalement forment un champ lexical coexistant avec les mots du sujet principal du texte. Voici (tableau 13) la visée des éléments de la langue de coton que nous avons retrouvés jusqu'ici:

Mots-arguments	Pratique normalement visée
Changement	Ces deux mots renvoient au mythe de la modernisation qui demande l'adaptation et par là légitime des réformes et d'autres changements d'envergure
Progrès	
Effort	L'effort est utilisé surtout dans les textes performatifs. Tout comme le courage, il sert à valider le changement (comme les réformes mais aussi l'intervention militaire ou autre)
Urgence	Légitime la nécessité de l'intervention immédiate. Elle apparaît dans des contextes où l'on utilise également la modalité axiologique
Courage	Voir l'effort

Lieux communs	Pratique normalement visée
<i>Famille humaine</i> («nous formons, la famille que nous...»)	Ce lieu commun permet de ressouder la cohésion du groupe et vise la consolidation de la communauté discursive
<i>L'avenir</i> («notre vision d'avenir..., notre demain...»)	Ce lieu commun valide le mythe de la modernisation et par là les changements (réformes et autre)
<i>La moitié de l'humanité</i> («les femmes représentent la...»)	Ce lieu commun a été introduit comme argument par Condorcet au XVIII ^e siècle. Il a été repris à la Conférence internationale d'Athènes de 1992 et par là il s'est ensuite répandu. Ce lieu commun légitime les réformes visant la parité et l'insertion de la femme dans le processus du développement au plan international (voir les programmes onusiens «Femmes et développement», «Genre et développement», l'expression «féminisation de la pauvreté»...). Au plan national, rappelons son utilisation lors du débat sur la réforme constitutionnelle française de 1999.
On a fait des <i>progrès</i> , mais il faut faire plus	Ce lieu commun sert à relégitimer l'institution ou l'organisme international qui l'utilise et qui a été normalement critiqué pour ne pas avoir réussi à résoudre les problèmes concernés
X est en <i>retard</i> sur Y	Ce lieu commun valide le mythe de la modernisation et par là les changements (réformes et autre), demandés aussi par l'urgence (puisque l'on est en retard). En France, ce lieu commun a été introduit par de Gaulle pendant les années 1960 mais à l'époque il n'était pas utilisé de cette manière.

Tableau 13: Mots-arguments et lieux communs de la langue de coton par rapport aux pratiques visées.

Dans l'exemple d'ONU Femmes, nous remarquons également que la femme est souvent posée en discours à l'intérieur du champ lexical de l'économie. Grâce à son insertion dans le développement (voir les citations 6-7), c'est le monde en général qui peut progresser dans son ensemble (voir la citation 4). On découvre donc que la femme est tout d'abord réduite à la personne qui produit, ce qui explique l'amalgame entre elle et le développement que nous trouvons en général dans la rhétorique internationale.

Il faut souligner que la langue de coton ne se réduit pas à l'utilisation de mythes et de mots-arguments, mais qu'elle s'accompagne également d'un appauvrissement du raisonnement logique et par là de l'argumentation, qui est souvent réduite à des raisonnements tautologiques ou qui laisse la place à la narration de l'émotion par le *storytelling*. À l'aide de trois autres mots de coton (sécurité, développement et démocratisation) nous allons maintenant voir comment la logique de cette langue est banale et finit par être réitérée de manière tautologique.

11.3.2 La banalisation logique

Examinons maintenant comment la rhétorique internationale vide l'argumentation traditionnellement entendue en s'appuyant sur des mots de coton qui sont étroitement liés et qui finissent par renvoyer l'un à l'autre de manière tautologique, en banalisant la logique du discours. Cette fois-ci, nous allons citer des discours de la communauté internationale, qui nous permettent de mieux comprendre les mécanismes que nous trouvons au niveau des résolutions ou des textes performatifs des organisations internationales.

Le 27 novembre 2007, lors de la conférence d'Annapolis consacrée à la réforme de l'État palestinien et qui est préalable à la Conférence internationale des donateurs(5) pour l'État palestinien de décembre 2007, le ministre français Bernard Kouchner se prononce de la manière suivante (les caractères gras et les soulignés sont les nôtres):

La réunion d'aujourd'hui inaugure un **nouveau cycle politique, diplomatique et économique**. Elle inaugure **un temps nouveau, un temps d'espoir et de progrès** qui aboutira, je l'espère, à la création d'un **État palestinien viable** avant la fin 2008. Nous connaissons maintenant le chemin et le calendrier pour atteindre cet objectif. **Une dynamique** est lancée: il nous faut la soutenir concrètement.

Cet **espoir nouveau**, nous le devons avant tout aux dirigeants israéliens et palestiniens, au premier chef MM. Olmert et Abbas. Ce sont leurs **efforts** incessants pour maintenir et approfondir le dialogue puis les négociations qui l'ont rendu possible. L'essentiel dépend d'eux. Mais la communauté internationale a également un rôle à jouer.

Nous devons collectivement prendre toute notre part dans ce processus historique et fondamental: la création d'un **État palestinien viable**. C'est la raison pour laquelle, à la

(5) Faisons remarquer que les donateurs rentrent de plein droit dans la narration de la mythologie programmée du développement en tant que sujets agissant dans «les champs de l'activité humanitaire et du 'développement'» (Perrot 1998: 19).

demande des autorités palestiniennes, le Président de la République française a décidé d'accueillir à Paris, le 17 décembre, une conférence internationale des donateurs pour les Territoires palestiniens.

Cette conférence des donateurs sera la plus importante depuis celle qui s'est tenue à Paris en 1996. Elle est organisée en étroite coopération avec l'Autorité palestinienne, le représentant du Quartette, Tony Blair, les Norvégiens, qui président le Comité de liaison ad hoc des donateurs (AHLC) et la Commission européenne, l'Union européenne étant le premier bailleur aux Territoires palestiniens.

Nous souhaitons la participation la plus large possible. L'implication concrète — et financière — de l'ensemble la communauté internationale sera en effet déterminante. Elle le sera bien sûr pour atteindre un objectif chiffré. Mais l'ambition de la conférence de Paris est plus large. Il s'agira également de prendre les premières décisions concrètes, et d'abord d'apporter un soutien budgétaire qui permettra à l'Autorité palestinienne de répondre aux besoins les plus pressants. Il s'agira ensuite de définir une liste de projets économiques susceptibles d'être mis en œuvre immédiatement. Il s'agira enfin, et cela sera déterminant, de prévoir un mécanisme de suivi de l'utilisation de cette aide. D'une manière plus générale, Paris doit accompagner la détermination des Palestiniens à poser les fondements concrets de leur État.

Le Premier ministre, Salam Fayyad, nous a présenté un plan de **réforme** des institutions palestiniennes et de soutien à la croissance. Ce plan, le premier de ce type, est très solide. Il trace un chemin pour l'Autorité palestinienne. Il parvient à articuler des objectifs de court terme et de moyen terme de manière à la fois ambitieuse et réaliste. Il fait preuve de volontarisme et de sagesse budgétaire. Ce plan, je n'en doute pas, sera endossé par les conseils du FMI et de la Banque mondiale la semaine prochaine.

Ce plan confirme en particulier que l'État palestinien, pour être **viable**, doit pouvoir s'appuyer sur une continuité territoriale, une économie ouverte, des institutions fortes et indépendantes et des infrastructures efficaces. Notre soutien devra permettre d'accompagner les **efforts** de l'Autorité palestinienne en ce sens, notamment en lui fournissant les moyens d'assurer le respect de la loi et de l'ordre sur son territoire.

Les **efforts** de chacun seront nécessaires. Les services de sécurité palestiniens doivent se réformer et gagner en professionnalisme. Parallèlement à leur déploiement et à leur renforcement, l'armée d'Israël devra de son côté se retirer graduellement de la Cisjordanie. L'amélioration de la liberté de circulation est en effet une priorité. Sans elle, il est illusoire d'espérer une relance économique des Territoires palestiniens. On ne fait pas de commerce en vase clos.

Enfin, n'oublions pas Gaza. La conférence de Paris est une conférence de soutien à l'ensemble des Territoires palestiniens. L'isolement de Gaza comporte des grands **risques humanitaires et sécuritaires**. C'est pourquoi notre soutien économique et financier portera également sur Gaza. Avec l'Autorité palestinienne et les organisations internationales, nous y développerons des projets économiques destinés à améliorer les conditions de vie de la population. Les points de passage devront être rouverts pour permettre la respiration de l'économie de ce territoire.

Au total, c'est un pari et un **défi** que nous lançons aujourd'hui. Annapolis est un point de départ qu'il nous faut faire fructifier. L'espoir est né, il faut maintenant lui répondre. Je vous donne rendez-vous à Paris dans moins de trois semaines pour concrétiser ce soutien à la **dynamique de paix** qui s'est enclenchée aujourd'hui.

Dans l'extrait, l'utilisation de la langue de coton est évidente: le lieu commun de l'occasion qui ouvre le discours, la dynamique d'une paix qui devient un objectif qu'on n'atteint jamais (d'ailleurs c'est pour la même raison que les mots «modernité» ou «démocratie» sont de plus en plus remplacés par «modernisation» et «démocratisation», le processus impliquant l'effort continu pour atteindre un idéal qui en réalité restera tel), le mythe de la modernisation («progrès, défi») qui légitime les réformes demandées aux Palestiniens. Remarquons que l'isolement de Gaza est d'abord un isolement économique et que c'est donc un soutien de ce type qu'on fournit en priorité, malgré le risque humanitaire. Rappelons que normalement l'aide humanitaire se définit comme toute «action humanitaire [qui] intervient dans un contexte de crise aiguë ou durable consécutive à des catastrophes naturelles (séismes, inondations,...) ou d'origine humaine (conflits)» et que «ses objectifs sont de sauver et de préserver les vies humaines par opposition aux actions plus structurelles qui relèvent du développement» (MAE/Centre de crise 2012: 3). Cependant, dans l'utilisation faite des aides au développement et des aides humanitaires dans le discours international, force est de constater que souvent les deux concepts se chevauchent dans la visée commune du développement (Perrot 1998: 18).

Pour revenir à l'extrait, il faut également souligner que le rôle de la communauté internationale reste circonscrit à l'accompagnement du peuple palestinien, qui, selon le principe de l'autodétermination, reste le seul à pouvoir déterminer son destin.

La création d'un État «viable», mot de coton qui s'adapte à tous les territoires concernés par des crises, passe par des critères précis, ceux qui permettent de parler d'État souverain (par exemple, une assise territoriale précise, une population permanente, la présence d'un gouvernement stable...), mais aussi par le système logique à triade que nous avons souligné. D'après ce système, la création d'un État repose sur la triade suivante:

Intégrité territoriale → développement économique → démocratie.

Normalement l'intégrité territoriale est assurée par la mise en «sécurité» (à l'intérieur et/ou à l'extérieur du pays), le développement économique est représenté par l'«ouverture» économique du marché interne et la démocratie peut soit renvoyer, comme dans ce cas, à la présence d'institutions démocratiques soit être représentée par un processus de démocratisation qui n'aboutit jamais à sa fin (6). Lors de la Conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, qui se déroule à Paris le 17 décembre, voici comment le Président de la République française Nicolas Sarkozy reprend les propos de Kouchner:

Je voudrais m'arrêter quelques instants sur ce concept, désormais admis, d'un État palestinien et sur le contenu de ce concept, rarement défini, de cet État palestinien dont vous,

(6) La réduction de la démocratie aux seules institutions est d'ailleurs une tendance qui a été contestée, entre autres, par des pays membres de l'OIF, qui lui préfèrent un concept plus large (voir aussi le paragraphe 11.3.4 et Vasak 2000: 452).

Monsieur le Président, et nous tous ici réunis appelons de nos vœux la création l'an prochain.

Un État palestinien indépendant et démocratique, dans lequel les Palestiniens, où qu'ils se trouvent, se reconnaîtront. Un État dans lequel les Palestiniens pourront construire ensemble leur avenir et définir librement leur destinée.

Un État pacifique qui sera un partenaire fiable pour ses voisins, au premier rang desquels se trouve Israël.

Un État souverain sur son territoire et ses ressources, contrôlant ses frontières, disposant d'une continuité entre Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est.

Un État de droit, disposant d'institutions fortes et indépendantes, qui assurera la sécurité de ses citoyens, fera respecter la loi et l'ordre, combattra les milices et imposera une seule force armée pour une seule autorité.

Un État moderne, développant une économie ouverte, des infrastructures efficaces, au service des Palestiniens.

Au bout du compte, un État politiquement et économiquement viable, celui de la nation palestinienne.

La reformulation crée un paradigme définitionnel («indépendant et démocratique, pacifique, souverain, de droit, moderne, politiquement et économiquement viable») qui nous permet de repérer la persistance de la logique en triade sous-jacente à la rhétorique internationale.

Si maintenant nous changeons de zone géographique et que nous considérons l'exemple de l'Afghanistan, nous retrouvons exactement cette même triade. En effet, dans la résolution 1817 du Conseil de sécurité des Nations unies de 2008, elle est la condition préalable à la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants (les soulignés sont les nôtres):

Soulignant l'importance d'une démarche globale pour faire face au problème de la drogue en Afghanistan, qui, pour être efficace, doit être intégrée dans le large contexte des efforts entrepris dans les trois domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'Homme et du développement économique et social, soulignant que l'élaboration de programmes prévoyant d'autres moyens de subsistance est d'une importance capitale pour le succès de la lutte contre les stupéfiants en Afghanistan, et réitérant que des efforts considérables doivent être également entrepris pour réduire la demande mondiale de drogue afin de contribuer à éliminer durablement la culture illicite du pavot en Afghanistan.

11.3.3 Évolutions de la logique de coton

La logique en triade ne se limite pas à légitimer l'action internationale, mais, à cause des évolutions récentes de la langue de coton, elle est reprise dans les contextes les plus divers, le mot «sécurité» pouvant bien s'adapter aux différentes situations (voir, entre autres, l'expression «sécurité alimentaire»). Cela est d'autant plus vrai que, dans un monde mondialisé, les équilibres politiques nationaux sont de plus en plus interdépendants. C'est par exemple, ce qui arrive dans le cas

des «néoguerres» actuelles. L'état de guerre permanent qui menace constamment la sécurité interne des États, — comme la guerre contre les différents groupes terroristes après le 11 septembre 2001 (Al-Qaïda, État islamique...), mais aussi la «guerre» métaphorique au coronavirus —, demande toujours l'intervention et légitime continuellement les pratiques souhaitées afin de voir réalisés les principes démocratiques (avant tout, le droit à la vie).

Nous constatons donc une évolution de la langue de coton, qui peut être résumée par le mot «résilience», celui-ci étant par ailleurs l'un des mots-arguments le plus utilisés actuellement non seulement à l'international mais également dans les discours politiques nationaux en France et plus généralement dans les pays européens. Tout comme la démocratie et la modernité sont désormais des processus en transformation constante («démocratisation», «modernisation»), la guerre et les situations de crise deviennent elles aussi permanentes. Il suffit de regarder l'utilisation récente du mot «guerre» en France: devenu un véritable mot-argument, il est utilisé par le Président de la République Hollande («la France est en guerre», dans le discours du 16 novembre 2015) pour légitimer la pratique de l'état d'urgence, et ensuite par son successeur, Emmanuel Macron («nous sommes en guerre», dans les discours du 16 et du 25 mars 2020), pour légitimer la pratique du confinement lors de l'arrivée du coronavirus et de sa diffusion pandémique (7).

À la différence de la modernisation, les mots «guerre», «crise», «austérité»... favorisent l'évocation d'un imaginaire dystopique. Pour endiguer les effets négatifs de ces mots, il est nécessaire d'utiliser des stratégies discursives et lexicales qui ne délégitiment pas le mythe programmé. Ainsi, les «crises» sont normalement reconverties en lieu commun de l'occasion, comme il arrive dans le discours de Nicolas Sarkozy analysé dans l'extrait B de l'exercice 2 («de cette crise, forcément, sortira un monde nouveau»). Le mot «austérité» et plus généralement les discours austéritaires, qui sont devenus hégémoniques (Guilbert, Lebaron, Panafiel 2019: 29), sont utilisés de manière à réorienter le dit néolibéral dans un sens collectif, tout en contribuant à le légitimer (Raus 2020: 200).

Par rapport à la «guerre», c'est le mot «résilience» qui permet de réagir par la capacité de s'adapter après un choc. Cet mot, qui circule depuis 1990 dans plusieurs domaines d'intervention publique, est diffusé surtout par la Banque mondiale après 2005 et se généralise au tournant des années 2010, au point de devenir «aujourd'hui omniprésent dans l'aide au développement» (Ancey, Pesche, Daviron 2017: 57), où il «véhicule des représentations des problèmes et des solutions très en phase avec la vision néolibérale du gouvernement du monde, où l'action publique s'articule de plus en plus étroitement aux dynamiques privées

(7) Il faut rappeler que «guerre» est un terme à valeur jussive dans le discours juridique, comme nous avons vu au paragraphe 4.5, et qu'actuellement, en France, la guerre peut être autorisée seulement par le Parlement.

et où les politiques publiques nationales sont enchâssées dans les logiques globales et transnationales» (*idem*: 78-79).

Cela dit, outre le fait de caractériser le domaine de l'aide au développement, le mot «résilience» a fini par permettre l'élaboration et le consolidation d'une véritable logique, celle de la réaction à toute perturbation ou à tout choc (guerre, conflit, crise, épreuve, danger), qui s'est désormais répandue plus généralement dans le dit des organisations internationales (Damome, Soubiale 2019; Hermand en soumission). D'ailleurs, c'est l'un des mots qui, tout comme le mot-argument «responsabilité» (Haches 2007, Salles 2009, Fournier 2015) (8), permet à la rhétorique internationale de placer l'individu (ou un peuple entier) au centre de l'action, ce qui contribue à déresponsabiliser l'institution.

Il suffit de citer ces quelques exemples, venant de France, pour se rendre compte de l'utilisation de ce mot dans l'interdiscours actuel:

(discours de Macron le 13 avril 2020) Il nous faudra bâtir une stratégie où nous retrouvons le temps long, la possibilité de planifier (...) la *prévention*, la *résilience* qui seules peuvent permettre de faire face aux *crises* à venir.

(discours de Macron aux armées le 13 juillet 2020) Avec l'opération Résilience, vous avez pris toute votre part dans l'effort collectif [l'opération avait été lancée le 25 mars 2020 par le Président pour aider et au soutien aux populations pour faire face à l'épidémie de coronavirus]

(discours de Macron le 9 novembre 2020 à l'occasion du cinquantenaire de la mort du Président De Gaulle) [De Gaulle] incarne avec force et vigueur l'esprit de la nation française: il a réussi à rassembler les Français pour qu'ils fassent preuve de résilience et de volonté face aux épreuves.

(tweet posté par le Président Macron à la même occasion) Résilience et volonté. Cet esprit fut incarné par Charles de Gaulle, engagé pour la France dans les moments de douleurs comme dans ceux de gloires. Cet esprit est un héritage, celui de la France.

Ce mot-argument, qui avait été déjà utilisé (Ancey, Pesche, Daviron 2017: 62) par Sarkozy en 2008 et par le Ministère des Affaires étrangères dans la stratégie humanitaire de la République sous la Présidence Hollande (2012-2017), est réactualisé par Macron lors de la pandémie de coronavirus et c'est justement ce dernier Président à l'utiliser fréquemment, comme on peut le voir aisément par les résultats affichés dans le site de l'*Observatoire du discours présidentiels français de 1958 à aujourd'hui* de l'Université de Nice (figure 6).

(8) Alice Krieg-Planque (2020: 11) fait remarquer que même les démarches de «simplification du langage administratif... obéissent en partie à des logiques de responsabilisation individuelle caractéristiques des politiques néolibérales».

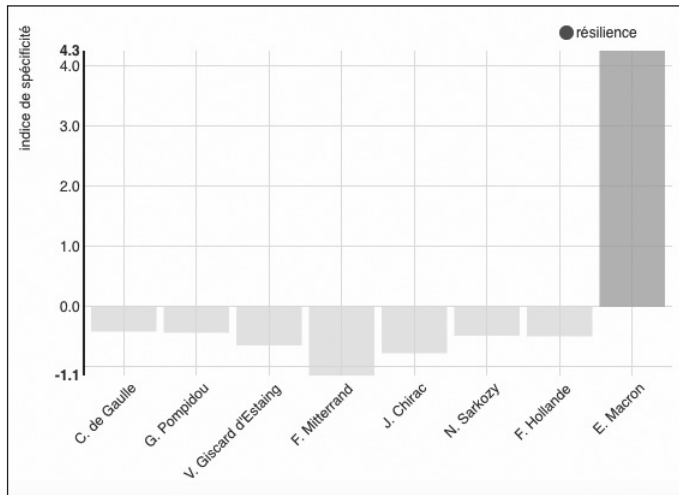


Figure 6: Utilisation du mot «résilience» par les Présidents français de 1958 à aujourd’hui (9).

D’ailleurs, le mot «résilience» apparaît plus généralement en France dans des contextes de crise, comme dans le cas du climat, au point que le projet de loi n. 3875 présenté à l’Assemblée nationale française le 10 février 2021 par le Premier ministre Jean Castex et par la ministre de la transition écologique Barbara Pompili, se dénomme «Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets» (10), le présupposé général «renforcement» légitimant une résilience déjà-là.

Cela n’est pas sans rappeler le discours de l’Organisation mondiale de la Santé qui, dans son *Cadre opérationnel pour renforcer la résilience des systèmes de santé face au changement climatique* de 2016 avait utilisé exactement le même implicite. Dans ce document, l’OMS s’appuyait sur la définition de résilience donnée par le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, plus connu sous son acronyme GIEC (l’Organisation mondiale de la Santé 2016: 6):

capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d’adaptation, d’apprentissage et de transformation (11).

(9) Le site <<http://mesure-du-discours.unice.fr>> a été consulté le 13 avril 2021.

(10) La forme abrégée qui sera privilégiée par la presse est «projet de loi “climat et résilience”».

(11) De manière similaire, la Commission européenne définit ce mot dans le domaine de la santé comme «capacité des systèmes de santé à s’adapter efficacement à des environnements en mutation, à des crises ou à des chocs soudains» (IATE: 2019, fiche n. 3581945). Dans les autres domaines (social, économique, environnemental...), le Conseil de l’UE (IATE: 2019, fiche n. 902747) définit la résilience comme la «capacité d’un système, d’un organisme, d’une population à se rétablir rapidement à la suite d’une perturbation».

D'après l'OMS, ce mot renverrait à un cadre conceptuel spécifique, représenté dans la figure 7 :

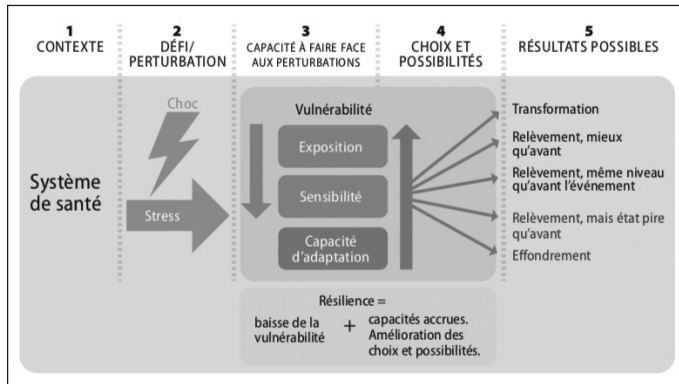


Figure 7: Cadre conceptuel de la «résilience» d'après l'OMS (2016: 7) (12).

Le mot-argument «résilience» résume alors l'évolution récente de la logique de coton en ce qu'il laisse exister, par l'implicite, l'idée d'un choc, d'une perturbation, d'un événement dangereux qui se pérennise, en contribuant à l'impossibilité d'en éliminer les causes et à la nécessité d'en atténuer les conséquences par la capacité de réaction de l'individu/d'un organisme/d'un système, qui saura tirer le bon parti de toute épreuve. L'état de crise, de danger ou de guerre peut alors devenir permanent et sous-jacent aux sociétés modernes actuelles, qui sont donc confrontées à des perturbations constantes (terrorisme, coronavirus, changement climatique...).

Faisons également remarquer que la guerre joue un rôle qui ne semble pas s'opposer au progrès, par exemple aux avancées scientifiques, et qu'elle peut également être acceptée sous la perspective du darwinisme social (Bernardini 2013: 327). En effet, c'est grâce au coronavirus et à la guerre contre ce nouvel ennemi qu'on a accéléré à la fois le passage à la révolution numérique et le développement de l'intelligence artificielle en Europe, comme l'a signalé, entre autres, le Comité européen des régions en octobre 2020. D'ailleurs, cela s'accompagne justement de la diffusion de l'expression «transition numérique», qui, comme la «transition écologique», se diffuse de plus en plus dans les discours actuels des gouvernements des États membres de l'Union européenne.

Le darwinisme social, qui est sous-jacent au mythe de la modernisation et qui justifie toute la constellation des mots reliés (l'«adaptation» à un changement perpétuel, à une évolution constante conçue comme «progrès» sans cesse, en

(12) Dans la figure, il est à remarquer que la perturbation est également reclassifiée comme «défi» et que la résilience est aussi considérée comme la capacité d'«adaptation» à la perturbation, ce qui confirme que l'on s'appuie toujours sur le darwinisme social.

«luttant contre» tout ennemi, ce qui sous-entend l'antonyme de la «lutte pour l'existence), continue à consolider la métaphore biologique, qui se répand de plus en plus dans la rhétorique internationale actuelle.

Il suffit de regarder la personnification de l'intelligence artificielle opérée, par exemple, par la Commission européenne, ou la nécessité de créer un véritable «écosystème» favorable à l'innovation. Ce dernier est un autre mot-argument qui se diffuse de plus en plus dans la langue de coton actuelle et qui légitime, entre autres, la pratique économique des investissements. Voici, par exemple, ce que la communication 795 de la Commission européenne (2018) précise au sujet de l'intelligence artificielle:

L'Europe vise à créer un écosystème favorable à l'innovation pour l'IA, c'est-à-dire un environnement dans lequel les acteurs économiques trouvent des infrastructures, des installations de recherche, des centres d'essai, des moyens financiers, un cadre juridique et des compétences à un niveau adapté pour investir dans l'IA et la déployer (...).

L'IA a besoin d'importantes quantités de données pour se développer... Plus un ensemble de données est grand, mieux l'IA peut apprendre et découvrir des liens, même subtils, dans les données. Une fois entraînés, les algorithmes peuvent classer correctement des objets qu'ils n'ont jamais rencontrés (...). Pour gagner la confiance, qui est nécessaire pour que les sociétés acceptent et utilisent l'IA, la technologie doit être prévisible, responsable et vérifiable (...). Il est essentiel que les êtres humains comprennent comment l'IA prend ses décisions.

D'ailleurs, c'est toujours la métaphore biologique qui, devenue désormais une véritable hétérogénéité constitutive des discours internationaux et politiques, justifie le paradigme «X + intelligent», où «X» est normalement un objet non animé, comme l'«écriture intelligente» dans le domaine numérique, ou la «ville intelligente», dans le domaine de l'urbanisme, qui est définie dans le journal officiel français du 21 mai 2020 de la manière suivante:

Ville dans laquelle les acteurs publics et privés s'appuient sur les technologies de l'information et de la communication et sur l'échange de données pour favoriser la circulation de l'information et pour améliorer la gestion de la ville, ainsi que la qualité de vie des habitants et leur participation à la vie collective.

11.3.4 Des catégories floues

Des catégories comme «État viable» et «minorités» restent, comme nous l'avons vu, des catégories floues. Nous avons également constaté qu'aux mots polémiques de la langue de bois, on préfère maintenant des mots vides et «en transition». Ainsi en va-t-il, par exemple, pour les antonymes «riche/pauvre» qui sont remplacés par le couple «pauvre/non-pauvre» dans le discours de la Banque mondiale, ce qui permet la création de syntagmes comme «moins/plus pauvres...». Un

mécanisme semblable concerne le couple «développé/sous-développé» par l'ajout de «pays en développement» qui permet la «transformation constante» (Perrot 1998: 25).

Les catégories de la langue de coton sont en effet des mots «passe-partout» qui souvent insistent sur la transformation, voire le changement permanent (par exemple, «démocratisation», «modernisation» et tous les dérivés à partir du suffixe «-(is)ation» ainsi que le paradigme récent «transition + X».

Cela dit, des mots flous comme «sécurité», «solidarité», «humanitaire», «développement», «crise» circulent à l'international pour légitimer des pratiques d'action permanente.

Ainsi en va-t-il pour le mot «crise». Voici, ce que Marie Veniard précise à ce sujet (2013: 92):

Un fonctionnaire international, un membre du Comité civil de gestion de crises de l'Union européenne à Bruxelles, par exemple, a pu être amené à répondre de la manière suivant à la question «Qu'est-ce qu'une crise?»:

Pour moi c'est simple, c'est politique. Est une crise une situation qui a été définie comme crise par le Conseil ou par le COPS [Comité politique et de sécurité]. Pour moi il n'y a pas de définition juridique. Pour moi, n'importe quoi peut être une crise (13)

En revanche, ce qui sera important pour lui, ce sont les moyens mis en place pour gérer cette situation:

pour le haut fonctionnaire de la politique européenne de sécurité extérieure, la question est moins de savoir ce qu'il gère [un génocide / un conflit, etc.] que de définir les instruments à l'aide desquels il gère quelque chose.

Le mot flou «crise» est donc un mot-argument qui reclassifie n'importe quelle situation de conflit, de danger... et qui permet, par conséquent, d'intervenir par un programme de «gestion» de crise, «puisque les États sont incapables de gérer seuls les 'crises'» (Revet 2009: 44). Grâce aux experts et par un discours technique de légitimation, on entreprend alors un programme de «prévention» qui ne cesse de produire des pratiques précises.

Un autre mot qui est utilisé de manière à légitimer des pratiques mais dont on n'arrive pas à cerner les contours est le syntagme «droits de l'Homme», à propos duquel Karel Vasak précise (2000: 451):

L'internationalisation des droits de l'Homme qui n'est que la conséquence de leur dimension universelle, ne laisse évidemment guère de place aux spécificités nationales et culturelles, tout au moins au niveau des principes, mais peut-être pas en ce qui concerne la mise en œuvre de ceux-ci. En effet, les droits de l'Homme sont universels ou ils ne sont

(13) Cette citation et la suivante sont tirées d'Yves Buchet de Neuilly (2006: 174, 273).

pas ... droits de l'Homme. On constate pourtant qu'en droit positif, parmi les nombreuses normes internationales relatives aux droits de l'Homme, deux seulement sont qualifiées d'universelles: la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Déclaration Universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition de 1974. Est-ce cette discrétion quelque peu honteuse qui explique les atteintes admises par la Communauté internationale à l'universalité des droits de l'Homme? À regarder de près les tribulations, dans les diverses normes internationales, de deux droits de l'Homme, pourtant droits universels s'il en est, on se met à douter de leur universalité: il s'agit du droit de propriété et de la liberté de changer de religion. Et que dire des atteintes à l'universalité des droits de l'Homme que constituent incontestablement dans les textes internationaux certaines clauses de restriction ouvertement très extensives par le renvoi à la loi nationale (en fait, au droit national, terme beaucoup plus large) et par l'inadmissibilité des clauses de réserves que pratiquement seul le bon vouloir des États peut limiter? À tout le moins pourrait-on considérer que l'exigence de principe de l'universalité des droits de l'Homme devrait amener les organes compétents pour appliquer les normes pertinentes à les interpréter de manière à toujours faire prévaloir l'universalité des droits de l'Homme, au détriment même de la volonté particulariste, explicite ou implicite, des États. Malheureusement une telle démarche n'est pas même esquissée à l'heure actuelle.

Vasak dénonce également la tendance de toute organisation internationale à rédiger sa propre Charte des droits de l'Homme en finissant par particulariser les contenus «universels» de ceux-ci.

Il dénonce en outre le fait que ces droits ne font pas vraiment l'unanimité et souligne la tendance des pays africains à privilégier les droits des peuples aux droits individuels, ainsi que la tendance de certains à ne pas reconnaître les droits de troisième génération, notamment le droit au développement qui s'est ajouté aux droits démocratiques de première génération (après la Révolution française) et aux droits sociaux de l'après Seconde Guerre mondiale. Le droit au développement non plus n'a pas de vraie définition (14) (Vasak 2000: 453):

il semble bien que ce n'est que la Conférence Mondiale de Vienne sur les droits de l'Homme de 1993 qui, par la totalité de ses travaux et dans les textes adoptés, ait définitivement doté le droit au développement de sa dimension et de sa reconnaissance universelles... sans clore pour autant le débat sur le contenu précis de ce droit de solidarité.

C'est justement la présence des décalages culturels qui fait que ces principes peuvent ne pas être forcément partagés. Nous avons parlé des réserves du Laos et du Vietnam sur la Déclaration de Bamako de l'OIF. Voyons donc en quoi elles consistent:

5. La démocratie suppose l'existence de partis politiques égaux en droits, libres de s'organiser et de s'exprimer, pour autant que leur programme et leurs actions ne remettent

(14) Sur le droit au développement et en général sur les droits de l'Homme comme véritable mythe programmé voir Perrot, Rist, Sabelli (1992: 157).

pas en cause les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'Homme. Ainsi, la démocratie va de pair avec le multipartisme. Elle doit assurer à l'opposition un statut clairement défini, exclusif de tout ostracisme*

(*) Réserve du Laos et du Vietnam sur l'article 2 (5) – Motif: la démocratie et le multipartisme sont deux notions différentes et ne peuvent s'identifier. La démocratie est une finalité alors que le multipartisme n'est qu'un chemin. Le chemin pour y parvenir décidé par chaque pays doit être défini par son peuple en fonction de ses spécificités culturelles, historiques, économiques et sociales.

Les deux pays contestent justement la tendance à réduire les principes démocratiques aux institutions censées être démocratiques, comme les partis politiques, qui en fait sont des institutions ancrées dans la tradition occidentale.

11.3.5 Chiffres et expertise

Utilisés dans les débats politiques dans des affrontements où ils étaient considérés comme des arguments d'autorité (voir à ce sujet le paragraphe 6.1.1), les chiffres acquièrent une importance nouvelle à l'ère de la langue de coton où «les arguments fuient le conflictuel» (Cussò, Gobin 2008: 7). Déjà Uwe Poerksen (1989) remarquait la tendance à la mathématisation de ce qu'il appelait la langue en plastique. En effet, en raison de son universalité, le langage mathématique tend à vider de sens la langue courante, ce qui le rend approprié à nourrir la langue de coton. Les chiffres deviennent donc le message, au point de structurer le discours politique:

De multiples indicateurs techniques sont mobilisés pour montrer que la force de l'argument repose sur du concret, du chiffre, du vrai et donc de l'indiscutable. L'approche descriptive du réel est quasi clinique: diagnostic et remède, avec une seule explication possible dans la détermination des problèmes et une seule voie pour y remédier. Il ne s'agit pas de programmation politique à proprement parler car la voie à emprunter serait naturelle. Le discours expert tire, en effet, sa légitimité de sa grande capacité à pouvoir paraphraser le réel: non pas apte à lire dans les méandres de l'économie les auspices d'un monde incertain, mais capable plutôt de décrypter, de comprendre et donc d'accompagner les mouvements présents et naturels des mutations sociétales.

(Cussò, Gobin 2008: 7)

C'est justement à cause de la naturalisation du discours par les chiffres et le «vrai» que les auteurs parlent de discours expert, un discours de bon sens qui efface toute conflictualité. D'ailleurs, il faut aussi dire que dans ces discours l'appui sur les données et les chiffres est essentiel, ce qui demande la présence d'experts et de leur expertise. Revet (2009: 47) parle de ces experts comme de véritables «communautés épistémiques» qui «permettent à des acteurs scientifiques de jouer un rôle dans l'élaboration de réponses et de normes internationales». C'est aussi le recours aux experts qui produit donc la «scientifisation»

du problème et de l'approche à utiliser pour le résoudre et qui donne lieu à un discours à l'apparence technique. Véritables «médiateurs» du langage technique auprès du large public, ils sont en outre les seuls à le maîtriser et à suggérer les concepts qu'il faut utiliser, devenant par conséquent de véritables «avocats du progrès» (Poerksen 1989).

Par conséquent, il est normal que les organisations internationales veuillent acquérir de l'expertise sur les différents problèmes en s'appuyant sur un discours qui au départ est extérieur (recours aux experts), mais qui devient intérieur dès qu'elles acquièrent suffisamment d'expertise à leur tour.

Mais qui est l'expert et comment se construit l'expertise? Les sociologues et les linguistes s'accordent en parlant de l'expert comme de la personne ou de l'institution qui rend légitime son rôle d'expertise. L'exemple de l'OCDE et de son expertise dans la «gestion des crises» en est un exemple. L'Étude sur l'emploi (*Job Study*) de 1992-1994, commandée par le Conseil de l'OCDE, propose des recommandations pour un programme «réformateur» qui s'appuie justement sur l'expertise de l'OCDE dans ce domaine. Cependant, l'orientation de l'étude vers des éléments ayant trait à l'employabilité plutôt qu'à la vulnérabilité au chômage, ainsi que d'autres éléments marqués par une attitude trop néo-libérale, ont été contestés par des délégations lors de leur présentation dans des conférences:

La construction tabulaire opérée par le *benchmarking* est rarement critiquée pour elle-même, c'est plutôt la méthodologie employée dans la formalisation des tableaux synthétiques et plus encore, les résultats obtenus, qui s'attirent à eux dès les premiers essais, les réserves voire le rejet des délégations mal notées, au premier rang desquelles la France. (Gayon 2009: 64)

Et pourtant ces contestations n'arrivent pas à remettre en doute l'expertise qui s'appuie sur la légitimation de l'OCDE. Voilà pourquoi on a parlé de «politisation de l'expert» qui finit par alimenter la mythologie programmée: qui est-ce qui peut contester, en effet, la «neutralité» d'un discours scientifique? Au mieux, les contestations éventuelles peuvent, comme nous le verrons, réorienter un discours qui pourtant ne change pas dans le fond. Le «développement» peut alors devenir «durable», la «croissance» peut se transformer en «viable», la doctrine sociale peut réorienter le néolibéralisme en accouchant d'hybrides comme la «flexi(sé)curité»: tous ces mécanismes ne font que légitimer, par le présumé d'existence, le développement, la croissance, la flexibilité qui deviennent donc incontournables (Krieg-Planque 2010b). C'est de cette manière que les organisations ne perdent pas de crédibilité ni de légitimation et contribuent à affirmer à l'international les «nouveaux thèmes» (Gayon 2009: 71) de l'agenda politique.

11.3.6 La naturalisation du discours

La naturalisation du discours «expert» des organisations internationales finit donc par se faire via la «scientifisation» du recours aux chiffres et à l'expertise, ce qui rend ces discours hétérogènes aussi du point de vue diaphasique, en rendant constitutive la présence du discours économique. Ce ne sont pas là les seules stratégies qui finissent par naturaliser la rhétorique des organisations.

On pourrait ajouter que la naturalisation passe par la modalité épistémique de la certitude, qui est renforcée par la présence de données statistiques, qui à leur tour peuvent même structurer les discours. Cette modalité est souvent renforcée par la modalité déontique dont la forme persuasive semble déclencher la modalité injonctive, comme dans la plaquette *Un monde meilleur pour tous* distribuée par l'ONU et analysée par Marie-Dominique Perrot:

La croissance économique en soi ne garantit pas la réduction de la pauvreté — c'est un facteur absolument essentiel pour la soutenir à long terme. Il faut que la croissance soit favorable aux pauvres. Il faut qu'elle crée davantage de possibilités d'emploi productif et bien rémunéré pour les pauvres. Il faut qu'elle donne aux pauvres un accès plus large aux ressources pour qu'ils puissent exploiter leur potentiel productif et subvenir à leurs besoins. Il faut aussi qu'elle soit équitable et crée de meilleures possibilités pour les femmes pauvres. Des mesures devront donc être prises pour renforcer les droits fonciers des femmes.
(Perrot 2002: 215-216)

C'est justement Perrot qui souligne comment le mode normatif finit par caractériser en général le discours «nouveau» des organisations internationales (*ibidem*: 19, 21).

Mais c'est la présence des mots de coton, véritables mots-arguments incontables, qui fait vraiment le consensus:

qui trouverait à redire à la perspective d'*Un monde meilleur pour tous*? Qui pourrait s'inscrire en faux face à un tel projet, qui se présente à la fois comme un souhait, une promesse et un objectif?
De même, qui oserait en Europe, sans encourir un ostracisme définitif, s'ériger sérieusement contre les droits de l'homme, contre la paix, se prononcer pour la peine de mort, en faveur de la pauvreté ou s'afficher contre la vie?
(Perrot 2002: 206-207)

De cette manière, ce discours semble dépourvu de toute idéologie alors qu'en fait le manque de conflictualité en dénote déjà la présence de manière indirecte. Le processus de «lissage», typique de tout discours institutionnel, notamment quand il vise à devenir instituant, attribue à ce discours toute sa force de persuasion:

«La pauvreté sous toutes ses formes est le plus important défi...»: assertion, fondée sur un argument d'autorité implicite. Les phrases de cet extrait ont, pour sujet, une notion

abstraite et générale: «la pauvreté est...», «une cause particulière de préoccupations est...», «le progrès passe nécessairement par la définition...», «les objectifs de développement sont...». Elles adoptent le verbe être qui convient bien à la naturalisation des phénomènes; seul le progrès a droit à un verbe d'action, de mouvement, car «il passe nécessairement par...». Ces affirmations ne sont pas agressives ou intensives (contrairement à ce qui se produit dans le genre propre au pamphlet), elles décrètent tout naturellement, et c'est de l'évidence trompeuse.

(Perrot 2002: 209)

L'attention portée à l'atténuation des conséquences plutôt que de s'en prendre aux causes (15), l'élimination de sujets précis (*ibidem*: 211), remplacés par des catégories floues ou bien par le seul vrai sujet qui reste, «la communauté internationale», ainsi que l'utilisation de mots-arguments absolument positifs, sont des caractéristiques qui attribuent à ce discours un véritable rôle «incantatoire», conclut Marie-Dominique Perrot (*ibidem*: 214) parlant d'«autoréférentialité sans référents» de ces discours autoritaires.

D'autres moyens de naturalisation de ces discours sont les présupposés. Par exemple, les présupposés d'existence permettent aux concepts de devenir des préconstruits partagés, comme nous l'avons vu en citant les syntagmes «développement durable» et «croissance viable» ou des mots-valises (16) comme «flexicurité». Les présupposés généraux sont également fondamentaux: dans ses discours déclaratifs et performatifs, l'organisation internationale «réaffirme» «consolide», «relance»... Il n'est jamais question de délégitimer l'«effort» déjà fait pour résoudre une question d'envergure ni d'oublier ses valeurs qui sont constamment réaffirmées et produisent sans cesse l'autolégitimation institutionnelle, comme nous l'avons vu dans le paragraphe 5.7 au sujet de l'OIF.

Enfin, la répétition phrastique, qui caractérise notamment les genres routiniers des organisations, ne fait qu'accentuer la sensation de litanie du discours, en lui attribuant une solennité majeure, ce qui contribue à la naturalisation des contenus.

11.3.7 La contestation de la rhétorique internationale est-elle possible?

Les organisations internationales n'ont pas toujours eu bonne presse, au contraire (Perrot 1998: 20). Le «nouvel ordre mondial» qu'elles essaient d'instaurer, est contesté par plusieurs acteurs, notamment les ONG et les altermondialistes (17). D'ailleurs, c'est aussi pour cette raison que les discours des organisations internationales renvoient constamment à leur relégitimation par l'implicite et utilisent

(15) L'élimination des causes, qui sont remplacées par l'atténuation des conséquences, devient un véritable lieu commun de cette langue, dont la matrice est économique (Mestrum 2002: 73). Voir aussi Perrot (1998: 27).

(16) Par mot-valise, on entend un mot qui est créé à partir de la soudure des deux autres mots qui ont été préalablement tronqués. Dans le cas de «flexicurité», on a soudé les deux mots tronqués «flexi(bilité)» et «(sé)curité».

(17) Plus généralement, les contestations de l'inefficacité des politiques internationales sont plus anciennes et viennent souvent de l'intérieur même de l'organisation (voir, entre autres, Senarclens 1988).

également beaucoup de modalisateurs qui insistent sur la réalisation concrète de leur action (notamment des adverbes qui soulignent la modalité épistémique de la certitude et la performance, comme «concrètement», «véritablement» «effectivement»...).

Cependant, la manière dont la rhétorique des organisations internationales est mise en doute crée des perplexités à son tour. En effet, les études menées sur le discours altermondialiste démontrent que le contact avec le discours des organisations internationales produit des remaniements codiscursifs qui vident l'antirhétorique de sa force et éliminent toute tentative de remettre en discussion les fondements du nouvel ordre mondial. Tout se passe comme si l'antirhétorique finissait par vouloir réorienter quelque chose qui est déjà là et qui finit donc par se légitimer par le préconstruit. La dénomination «altermondialiste» le démontre, puisqu'elle remplace le premier label du mouvement contestataire «antimondialiste» (Aubussier 2012:128):

Avec l'évolution du préfixe, c'est la conflictualité et l'opposition de l'injonction antimondialisation qui s'effacent, aboutissant à une neutralisation proche de celle relevée dans l'étude de la formule «développement durable» (Krieg-Planque, 2010b).

Pareillement, la crise de 2007 produit un rapprochement entre le dit du Parlement européen et celui de l'association altermondialiste ATTAC, grâce aussi au rôle de médiation joué par le Lobby Européen des Femmes (LEF), ce qui permet au slogan altermondialiste «un autre monde est possible» de s'inscrire dans le dit parlementaire. Cependant, le passage codiscursif du slogan finit par le remanier et l'adapter au dit parlementaire, voire par le faire disparaître dans la version anglaise des rapports concernés (Caimotto, Raus 2017).

Il semblerait donc qu'il ne soit pas simple de contester une rhétorique qui s'appuie sur des valeurs consensuelles et que, même quand on arrive à produire une antirhétorique, celle-ci finit par être vidée de l'intérieur et par devenir inefficace.

Dans ces conditions, peut-on encore vraiment parler de contestation ou de la présence d'un discours polémique à l'international? Il est difficile de répondre à cette question, mais deux constats nous aideront à voir quels sont les véritables enjeux des discours des organisations internationales.

Le premier constat est la présence de contestations qui viennent de l'intérieur des organisations, comme nous l'avons vu avec les réserves du Laos et du Vietnam sur la Déclaration de Bamako de l'OIF ou comme nous le verrons pour l'Union africaine dans l'exercice 20. Le consensus vis-à-vis de la rhétorique de coton n'est jamais absolu, ce qui provoque des réactions internes, notamment lorsqu'on est en présence de décalages culturels qui permettent de mieux voir les leurres de ces discours uniformisés. Cependant, nous avons vu que ces contestations sont rendues inefficaces par le fait d'être «moins visibles» et de ne pas

arriver vraiment à porter atteinte au discours autoritaire qui s'impose par l'implicite et par la réitération interdiscursive massive.

C'est alors par d'autres moyens que la contestation nous semble devenir plus efficace: la traduction. Voici ce que Steiner souligne à ce sujet, tout en s'appuyant sur des citations tirées de l'étude de Marc Abélès (1999) sur les sémantiques institutionnelles:

Cette harmonisation conceptuelle [il s'agit des critères de normalisation terminologique recommandés par l'ISO et adoptés par les organisations] engendre de nombreux rapports de force *inter* et *intra*-étatique. «On a (...) beaucoup entendu prononcer les mots *flexibility*, *employability*. Remarquons que ces mots sont aisés à traduire en français. Or ils ont suscité une forte résistance». Alors que l'employabilité renvoie, en France, à la précarisation grandissante de l'emploi, les Britanniques voient d'un mauvais œil cet acharnement à parler d'«exclusion». «Cette bataille à fleurets mouchetés autour de la traduction de certains mots se livre sans trêve dans l'arène des institutions européennes». Se joue en effet, derrière ces questions de traduction, une lutte pour l'imposition d'une certaine gestion — perception — de la société.
(Steiner 2002: 202-203).

Nous comprenons mieux alors en quoi l'absence de «genre» dans la version française du rapport onusien de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes acquiert une valeur argumentative et en quoi, répétons-le, la traduction «peut endosse[r] une partie de la dimension argumentative du discours» (Raus 2014). Le positionnement et le point de vue français sur la question *gender* ressortent justement de la traduction par des équivalents indigènes comme «sexe». Nous avons constaté quelque chose de similaire pour le syntagme dérivé «*gender mainstreaming*» que nous avons analysé au paragraphe 4.2.2.

Le débat autour du terme anglais «*gender*» ne se restreint pas à la France, comme le montre le chapitre 5 du rapport onusien de 1995, où les pays concernés présentent leurs réserves et déclarations interprétatives. On peut y retrouver deux types d'interventions majeures: les termes sont rejetés et remplacés (c'est par exemple, le cas du Vatican) ou bien ils sont redéfinis de manière spécifique (c'est la proposition de la Russie). D'autres cas sont également à remarquer, comme celui de la Malaisie, qui motive sa position par des raisons proches de celles que le Laos et le Vietnam évoquaient concernant la Déclaration de Bamako:

Nous tenons à dire que le Programme d'action contient encore des positions inacceptables pour la Malaisie, mais que par souci de consensus nous ne nous opposons pas à son adoption. Cependant, compte tenu des différences culturelles et du manque de clarté de certains termes et de certaines phrases, nous souhaitons émettre certaines réserves et apporter certaines précisions.
(ONU 1995: 177)

Le cas malaisien est intéressant parce qu'il souligne l'impératif consensuel qui pourtant n'élimine pas la nécessité de clarifier et d'adapter les termes et le discours. D'ailleurs, nous avons vu que le maintien des termes à l'international dans un certain flou est un effet recherché par la composante diplomatique constitutive de ce discours de manière à permettre ensuite l'adaptation terminologique au contexte culturel spécifique. Cela dit, ce processus d'adaptation et de positionnement polémique laisse justement des traces lors de la traduction officielle de ces documents ou lors de la localisation-adaptation de ces concepts dans les discours nationaux.

Pour finir, remarquons le positionnement des États-Unis qui, tout en partageant l'utilisation de la langue anglaise, qui est sans doute la langue de rédaction du rapport onusien, présentent une réserve concernant l'utilisation du verbe «requiert» et d'«expressions similaires», en précisant que:

Tel que le comprennent et l'acceptent les États-Unis (...) il est entendu que le Programme d'action, la Déclaration et les engagements pris par les États (sauf indication contraire de ces derniers) ne sont pas juridiquement contraignants, et qu'il s'agit de recommandations concernant la façon dont les États peuvent et doivent promouvoir les droits fondamentaux de la femme.

(ONU 1995: 185-186)

Le positionnement états-unien n'est au fond qu'une leçon de diplomatie, qui finit par vider le rapport de sa légitimation performative.

11.4 UN ÉTHOS COLLECTIF, COMMUNAUTAIRE OU NEUTRE?

Comme les instances internationales sont des acteurs collectifs, il est normal que leur discours fasse émerger un éthos «collectif» (Maingueneau 2002b: 6). Cet éthos tend pourtant à devenir «neutre» (Maingueneau 2002a: 129), comme le démontrent les rapports onusiens analysés par Maingueneau (2002a) et la *Déclaration visionnaire* de l'ONU signée par Robinson et Mandela que nous avons détaillée au paragraphe 3.7.1. L'incorporation à une éthique universelle et la création d'une communauté discursive, qui s'inspire des valeurs partagées à grande échelle et du respect du droit international, sont, en effet, des éléments fondamentaux qui permettent aux organisations internationales de légitimer leur action. D'où la nécessité d'effacer toute trace de polémique en discours et l'«étrange angélisme» (Maingueneau 2002a: 129) qui caractérise l'éthos neutre des organisations.

Cela dit, il peut arriver que l'énonciateur collectif insiste sur la composante communautaire des valeurs partagées. C'est notamment le cas des organisations

à visée régionale, comme l'Organisation internationale de la Francophonie. Voici, par exemple, la Déclaration francophone de Cotonou de 1995:

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis à Cotonou, du 2 au 4 décembre 1995, (...)

PRENONS la résolution de rendre la Francophonie plus dynamique et plus porteuse d'avenir en donnant une nouvelle impulsion à l'éducation et en renforçant notre action en faveur de la jeunesse;

MARQUONS notre volonté renouvelée de consolider la Francophonie comme instrument de dialogue et de coopération multilatérale en lui donnant les moyens juridiques, matériels et humains à la mesure de son ambition politique, notamment par la création d'un Secrétariat général de la Francophonie;

DÉCIDONS d'agir résolument pour corriger les déséquilibres des échanges économiques et culturels, dans le sens d'un partenariat équitable et d'une solidarité réelle, et de poursuivre les efforts d'intégration économique en vue d'un développement harmonieux et durable;

NOUS ENGAGEONS à promouvoir un espace francophone dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication;

DÉCLARONS notre ferme volonté de faire rayonner la Francophonie dans le monde et d'œuvrer à la réalisation des légitimes aspirations de nos populations.

La présence d'un «nous», qui est reformulé au début comme les représentants des pays francophones, sert à créer le collectif qui légitime le dit, tout en devenant son garant. Ce pronom, qui au départ souligne également la fonction des représentants, se rapprochant pour cela du nous de majesté, devient de plus en plus communautaire, dans la mesure où l'instance collective insiste sur le partage des valeurs de la communauté discursive instituée («réalisation des légitimes aspirations de nos populations»), ce qui permet de faire ressortir la composante communautaire de l'éthos.

La caractéristique fondamentale du discours de l'OIF est justement de faire coexister la composante communautaire de l'éthos avec l'éthos neutre, qui caractérise le discours des organisations internationales. Ce «paradoxe» est bien résumé par François Provenzano (Durand 2007: 246):

Comme c'est souvent le cas avec les mots qui circulent dans l'espace public, la réalité de ces enjeux [Provenzano se réfère aux enjeux économiques de la mondialisation] est opacifiée par le paradoxe fondamental qui supporte la notion de Francophonie et la rend difficilement saisissable par une approche rationalisante. D'une part, on engage la Francophonie dans un processus historique de distinction culturelle; d'autre part, on l'arrache à ses déterminations en la renvoyant aux idéaux désincarnés de pureté linguistique et d'humanisme universel.

Ce paradoxe ressort en discours par la présence d'un éthos collectif qui insiste parfois sur la composante communautaire parfois sur la composante idéale et

neutre de l'éthos, comme on peut le voir, entre autres, dans la Déclaration de Beyrouth en 2002:

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, saluons la tenue, pour la première fois, d'un Sommet de la Francophonie dans un pays arabe, le Liban. Notre présence au Proche-Orient souligne notre solidarité avec la langue et la culture arabes, solidarité qui nous permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie. (...) Nous sommes déterminés à approfondir nos champs de concertation et de coopération francophones afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable qui soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays. (...)

Si les reclassifications insistent sur les valeurs francophones («pays ayant le français en partage» au lieu de l'OIF), la reformulation «dans un pays arabe, le Liban» sert justement à souligner la composante universelle de l'éthos francophone, ce sur quoi on insiste également dans la suite du texte («progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'Homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays»). Cependant, la dimension universelle s'estompe lors de la présence d'un «nous» qui renvoie plutôt à la composante communautaire («notre présence», «notre solidarité»).

Le fait que l'on est en présence d'une organisation régionale justifie en partie la présence du paradoxe et rapproche cette organisation d'autres organisations similaires (entre autres, l'Union européenne et l'Union africaine). Il s'agit d'un aspect qui doit être pris en compte surtout par rapport à l'éthique de ces organisations, puisqu'il génère une véritable prolifération des droits humains, comme nous avons vu lors de la critique de Karel Vasak concernant les droits de l'Homme. Il faut également signaler que dans le cas de l'OIF ce paradoxe produit un discours qui parfois fait interroger sur le programme envisagé par l'organisation, comme nous le verrons dans l'exercice 15.

11.5 LES DIFFÉRENTS GENRES DU DISCOURS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les genres de discours des organisations internationales sont normalement routiniers parce qu'ils sont ancrés dans les institutions et qu'ils appartiennent donc à la communication multilatérale «permanente» (Pascual 2004/2014: 11).

Bien que Pascual considère les documents issus des sommets comme des cas de communication occasionnelle, il faut préciser que la tendance de certains sommets

à devenir réguliers et à s'institutionnaliser, comme dans le cas de l'OIF, fait que ces documents aussi acquièrent de plus en plus les traits de genres routiniers. En cela, ils se distinguent donc des discours et des allocutions variées de la communauté internationale qui sont normalement des discours occasionnels (par exemple, les discours à l'issue des Conférences internationales des donateurs) et qui rentrent plutôt dans les genres «auctoriaux».

Les genres de la communication multilatérale des organisations internationales sont les suivants:

- genres déclaratifs: l'exemple par excellence en est la déclaration de principes. Les déclarations des Présidents des organisations ou des autres porte-parole de l'institution (par exemple, le Secrétaire général des Nations unies) rentrent également dans ce genre de discours;
- genres performatifs: cette catégorie rassemble les documents non contraignants qui définissent les lignes de l'action et d'orientation de l'organisation comme les documents «atypiques» de l'Union européenne (18), les programmes ou les plans d'actions de l'OIF, de l'ONU...;
- genres normatifs: il s'agit de tous les documents juridiques contraignants comme les traités, les résolutions, les règlements, les directives, les décisions... Dans ces discours, la terminologie devient fondamentale dans la mesure où des termes définis préalablement en droit international acquièrent une valeur jussive;
- genres informatifs: tels sont, entre autres, les rapports annuels, les rapports financiers, les documents d'information (Conseil de l'Europe), les études économiques ou scientifiques (OCDE)...

Il faut préciser que cette typologie ne tient pas seulement compte de l'acte envisagé mais également des stratégies discursives et des séquences textuelles qui insistent sur un aspect plutôt que sur un autre. Dans les genres déclaratifs, par exemple, la visée n'est pas seulement de «déclarer» les principes mais aussi et surtout d'autolégitimer la communauté discursive qui propose ces principes et qui légitime également sa vision. D'ailleurs, l'autolégitimation est une composante commune à tous ces genres, les discours des organisations internationales étant d'abord un discours institutionnel. Ajoutons que:

La déclaration (...) se caractérise dans tous les cas par une opération de transsubstantiation de la parole en action; en d'autres termes, son caractère est performatif.
(Perrot, Gilbert, Sabelli 1992: 53)

Si nous continuons à la considérer comme genre déclaratif, c'est parce que certaines stratégies énonciatives (le ton solennel, l'utilisation de verbes déclaratifs,

(18) Par exemple, les avis, les livres blancs et verts, les documents COM, les rapports du Parlement européen... (voir Cosmai 2007: 96).

la tendance au désancrage énonciatif) en font un discours qui penche plus vers l'autolégitimation des valeurs que vers les pratiques qui deviennent par contre la visée principale des discours performatifs.

Il en est de même pour les discours qui rentrent dans le genre informatif et qui utilisent des séquences informatives mais dans une visée qui peut ne pas être uniquement informative: en effet, ces discours, tout en fournissant des renseignements précieux, peuvent viser la sensibilisation de la communauté internationale (voir les discours rédigés à l'occasion des campagnes du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO...) ou la sollicitation de certaines actions politiques, auxquelles ils fournissent des arguments d'appui (telles, par exemple, les études économiques).

Le Rapport sur le développement dans le monde que la Banque mondiale publie en 2017 (19) rentre par exemple dans le genre informatif. Cependant, il fournit non seulement les données utiles mais surtout les concepts et les arguments pour mettre la gouvernance au centre du développement et cela afin de «poser les bases d'une croissance économique soutenue et promouvoir l'avènement de sociétés plus équitables et plus pacifiques» (Banque mondiale 2017: 1). Le «changement» est rendu possible par un système à triade qui «attire l'attention sur l'engagement, la coordination et la coopération, qu'il présente comme étant les trois fonctions essentielles que doivent remplir les institutions pour faire en sorte que les politiques produisent les résultats souhaités» (*ibidem*: 2).

Voici les trois principes qui sont synthétisés à la fin du rapport (*ibidem*: 4):

Tableau 1 Trois principes pour repenser la gouvernance au service du développement

Approche traditionnelle	Principes pour repenser la gouvernance
S'employer à donner la forme qui convient aux institutions.	Ne pas s'attacher uniquement à la forme des institutions, mais penser également à leurs fonctions .
Renforcer la capacité des institutions à mettre en œuvre les politiques publiques.	Ne pas s'attacher uniquement au renforcement des capacités, mais penser également aux asymétries de pouvoir .
Privilégier le renforcement de l' état de droit de sorte que les politiques et règles soient appliquées de façon impersonnelle.	Ne pas s'attacher uniquement à l'état de droit, mais penser également au rôle de la loi .

Source : Équipe du Rapport sur le développement dans le monde 2017.

SKU 33111

La vraie visée de ce discours est alors de résoudre le problème des «pouvoirs publics (qui) ne parviennent pas à adopter des politiques qui favorisent la croissance ou (qui) permettent de réduire la pauvreté» (*ibidem*: 1), en proposant aux gouvernants de nouveaux principes et des arguments d'appui pour engager des politiques efficaces qui permettent le développement et la croissance.

(19) Le rapport intégral avec les données chiffrées est disponible uniquement en anglais. La version française se limite aux «principaux messages».

Le fait d'être routiniers et de respecter des guides et des manuels de rédaction mis souvent à disposition des rédacteurs (et des traducteurs éventuels) a pour effet de produire des discours dont les composantes textuelle (structuration du discours dans un texte cohérent et cohésif), discursive (plan du discours) et lexicale (notamment la terminologie) tendent à se figer. Cette tendance, qui est plus faible dans les genres informatifs, est évidente dès la disposition spatiale des paragraphes des genres performatifs, déclaratifs et normatifs (20).

Par exemple, la résolution onusienne s'ouvre normalement par la contextualisation (présence de l'énonciateur et d'éléments spatio-temporels non embrayés (21)), qui est normalement suivie par la partie déclarative, où s'enchaînent des paragraphes introduits par des verbes d'opinion et/ou des verbes déclaratifs au participe présent, et ensuite par la partie performative, à l'intérieur de laquelle chaque paragraphe numéroté s'ouvre par un verbe performatif au présent de l'indicatif (Pascual 2004/2014: 117). Le figement structurel caractérise aussi les rapports du Parlement européen qui s'ouvrent par la contextualisation et qui se composent ensuite des paragraphes des visas (introduits par «vu que»), suivis par les considérants («considérant que») et par la partie délibérative du document, où chaque paragraphe numéroté est introduit par un verbe à l'indicatif présent (Raus 2010c: 124).

Rappelons que le figement n'est pas seulement textuel mais qu'il caractérise aussi la dimension lexicale de ces discours, qui est notamment représentée par des termes définis dans le respect des procédures internationales, et la dimension discursive (par exemple, la tendance à surveiller l'utilisation de la modalité déontique, à utiliser certaines tournures phrastiques, la non-personne, des connecteurs précis...).

11.6 POUR CONCLURE

Dans ce chapitre, nous avons présenté les caractéristiques principales du discours des organisations internationales. Pour ce faire, nous avons opéré une simplification, puisque nous avons tenu compte des seuls discours finaux des organisations, tout en laissant entendre que leurs conditions de production sont très complexes (22).

À la confluence de plusieurs types de discours (institutionnel, juridique, diplomatique), le discours des organisations internationales finit par se caractériser

(20) Voir la Déclaration de Bamako de l'exercice 15 ou la résolution onusienne sur l'Afghanistan de l'exercice 16.

(21) Par exemple, la date est présente dans le format traditionnel (jour, mois, an) sans qu'il y ait la présence de renvois à la situation d'énonciation.

(22) Nous avons proposé une synthèse des problématiques liées aux conditions de production au paragraphe 11.1. Pour approfondir ces aspects, nous renvoyons à l'analyse qu'Alexandre Duchêne a faite du processus rédactionnel du genre «compte rendu analytique» des Nations unies (Duchêne 2004) ainsi qu'à l'étude de Domenico Cosmai sur la rédaction fort complexe des documents de l'Union européenne (Cosmai 2007: 47-74, 173-181).

par une hétérogénéité constitutive, par la présence d'un locuteur collectif et d'un garant transnational, par la tendance à insister sur la composante collective de l'éthos, qui peut s'estomper dans un éthos neutre, et par l'utilisation d'une langue, voire d'une rhétorique, de coton, qui finit par dépasser ces acteurs et par contaminer les discours politiques nationaux. Le recours à une rhétorique banalisée et la scientification du discours par l'utilisation de chiffres et de l'expertise de «spécialistes» caractérisent ce discours comme «expert», en ce qu'il réitère sans cesse le vide constitutif d'une langue souple qui légitime la vision d'une mondialisation déjà là, donnée comme inéluctable via des mots-arguments comme développement, progrès, modernisation, adaptation, résilience... C'est ce qui nous permet de mieux définir ce discours et de dire, en paraphrasant Maingueneau (2002: 113), qu'il se construit à la confluence des discours institutionnels, diplomatiques et juridiques mais aussi des «multiples strates de *topoi* d'une collectivité 'experte' (arguments d'autorité, livres verts, chiffres et statistiques...) pour se poser en simulacre du discours constituant» (Raus 2021: 140).

Dans la vision proposée par ces organisations, même les droits humains et l'humanitaire semblent devenir un prétexte à la réalisation de pratiques de développement économique. À ce sujet, nous voudrions terminer ce chapitre en citant l'intervention de l'ancien Président de la République française Nicolas Sarkozy lors de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan qui s'est déroulée à Paris en juin 2008:

L'ampleur de la tâche reste considérable et je voudrais en terminer par-là. Il faudra encore des années de travail patient. Mais il faudra en finir avec deux obstacles majeurs.

Le premier obstacle, c'est l'action violente de groupes armés, trop souvent soutenus et alimentés en armes de l'extérieur. Ces groupes qui se trouvent en Afghanistan ou au Pakistan, je veux leur adresser un message simple: nous ne vous laisserons pas remettre en cause l'acquis de ces dernières années. Nous ne laisserons pas les écoles que nous avons financées brûlées, être mises à sac par des gens qui ne respectent rien. Et vous n'entamez pas, je le dis à ces groupes, la détermination de la communauté internationale.

Cet extrait nous fait justement réfléchir sur les contenus de la reconstruction et de l'intervention de la communauté internationale en Afghanistan et fait écho à ces autres discours nationaux qui s'inspirent toujours de la rhétorique internationale:

... nous pensons également que l'une des clés de la solution n'est pas politique. Elle est aussi économique. Et l'Union européenne devra, et la France en particulier, faire des propositions sur le plan économique, en particulier à Gaza. (...) Il faudra revenir ici avec des chefs d'entreprise. Il faudra convaincre les Israéliens et l'ensemble de la communauté internationale que le désespoir que représente l'absence d'avenir économique pour un jeune Palestinien (...) est une source de violence... (23)

(23) Conférence de presse de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, au Consulat Général de France à Jérusalem le 17 mai 2006. Source: <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

...j'entends soutenir les bases d'un futur État palestinien. Nous aurons besoin d'Israël pour que cet État soit viable économiquement, pour que sur le terrain la liberté de passage des hommes et de marchandises soit enfin garantie. Pour que les Palestiniens sentent très vite dans leur vie quotidienne la différence, pour qu'un espoir d'une vie meilleure, plus digne leur soit offert... (24)

...l'État palestinien, pour être viable, doit pouvoir s'appuyer sur une continuité territoriale, une économie ouverte, des institutions indépendantes et des infrastructures solides. Notre soutien devra permettre d'accompagner les efforts de l'Autorité palestinienne en ce sens. (...) Les points de passage devront être réouverts. Ils doivent permettre la respiration de l'économie de ce Territoire et les déplacements des habitants de Gaza. On ne vit pas, on ne commerce pas, on ne progresse pas en vase clos... (25)

...La conférence de Bethléem sur l'investissement privé en Palestine (...) a permis de confirmer aux yeux du monde les potentialités du secteur privé palestinien, grâce à l'inventivité des chefs d'entreprises palestiniens et malgré toutes les difficultés sur le terrain. Nous sommes tous conscients que seule une amélioration des conditions de circulation des hommes, des services, des capitaux et des biens en Palestine permettra au secteur privé de prendre toute son ampleur... (26)

...L'aide française prend des formes très variées en réponse aux demandes palestiniennes: aide budgétaire directe, aide aux projets (dans le secteur de l'électricité, de l'eau, de la gestion municipale, de l'agriculture, etc.), aide technique (en matière de gestion des finances publiques ou dans le domaine de la sécurité), aides alimentaires et humanitaires destinées en premier lieu à Gaza. Entre 2007 et 2008, la France a sensiblement augmenté le niveau de son aide aux Territoires palestiniens. De 2008 à 2010, cette aide s'élèvera à 300 millions de dollars. Nous sommes l'un des tout premiers bailleurs bilatéraux aux Territoires palestiniens.

Nous sommes très présents sur le terrain, à travers notamment le réseau de nos centres culturels, à Jérusalem-est, Ramallah et Naplouse (...). Avec notre appui, la langue française qui progresse est en train de s'imposer comme l'une des premières langues étrangères enseignées dans les écoles.

Cette articulation entre présence sur le terrain au plus près des populations et soutien structurel à l'Autorité palestinienne est ce qui fait la spécificité de la coopération française... (27)

Nous laissons donc à nos lectrices et à nos lecteurs le soin d'analyser le discours de ces tous derniers extraits.

(24) Réponse de l'ancien ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner aux questions posées par le quotidien israélien *Haaretz* à l'occasion de sa visite à Tel-Aviv le 18 novembre 2007. Source: <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

(25) Allocution de Bernard Kouchner, à l'occasion de la *Conférence Internationale des donateurs pour l'État palestinien*. Paris, 7 décembre 2007. Source: <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

(26) Interview de l'ancien Président de la République française, Nicolas Sarkozy, au quotidien *Al-Quds* à l'occasion de sa visite officielle dans les Territoires palestiniens le 23 juin 2008. Source: <<http://www.elysee.fr>>

(27) Interview de Bernard Kouchner au quotidien palestinien *Al-Quds*, à l'occasion de sa visite au Moyen-Orient du 16 février 2008. Source: <<http://www.diplomatie.gouv.fr>>

EXERCICE 15

D'abord analysez la Déclaration de Bamako ci-dessous, adoptée par l'OIF en 2000. Ensuite, mettez-la en comparaison avec les extraits tirés d'autres déclarations francophones (celles de Cotonou en 1995, de Hanoï en 1997 et de Beyrouth en 2002) qui sont citées dans ce livre afin de repérer d'une part, la présence du «paradoxe» francophone et de l'autre, la présence d'un «lexique» francophone.

DÉCLARATION DE BAMAKO

Adoptée le 3 novembre 2000 par les Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage lors du «Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone»

Nous, Ministres et chefs de délégation des États et gouvernements des pays ayant le français en partage, réunis à Bamako pour le Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone,

Nous fondant sur les dispositions de la Charte de la Francophonie, qui consacrent comme objectifs prioritaires l'aide à l'instauration et au développement de la démocratie, la prévention des conflits et le soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme,

Rappelant l'attachement de la Francophonie à la Déclaration universelle des droits de l'Homme et aux Chartes régionales, ainsi que les engagements des Sommets de Dakar (1989), de Chaillot (1991), de Maurice (1993), de Cotonou (1995), de Hanoi (1997) et de Moncton (1999),

Inscrivant notre action dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation aux droits de l'Homme (1995-2004),

Considérant l'action d'accompagnement des processus démocratiques menée par la Francophonie ces dix dernières années,

Soucieux de progresser vers la démocratie par le développement économique et social et une juste répartition des ressources nationales pour un accès égal à l'éducation, à la formation, à la santé et à l'emploi,

Souhaitant répondre à l'objectif fixé au Sommet de Moncton, de tenir un Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, pour approfondir la concertation et la coopération en faveur de l'État de droit et de la culture démocratique, et d'engager ainsi une étape nouvelle dans le dialogue des États et gouvernements

des pays ayant le français en partage, pour mieux faire ressortir les axes principaux tant de leur expérience récente que de leur spécificité,

1. Constatons

- que le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, au cours de ces dix dernières années, comporte des acquis indéniables: consécration constitutionnelle des droits de l'Homme, mise en place des Institutions de la démocratie et de l'État de droit, existence de contre-pouvoirs, progrès dans l'instauration du multipartisme dans nombre de pays francophones et dans la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, contribution de l'opposition au fonctionnement de la démocratie, promotion de la démocratie locale par la décentralisation;
- que ce bilan présente, aussi, des insuffisances et des échecs: récurrence de conflits, interruption de processus démocratiques, génocide et massacres, violations graves des droits de l'Homme, persistance de comportements freinant le développement d'une culture démocratique, manque d'indépendance de certaines institutions et contraintes de nature économique, financière et sociale, suscitant la désaffection du citoyen à l'égard du fait démocratique;

2. Confirmons notre adhésion aux principes fondamentaux suivants:

1. La démocratie, système de valeurs universelles, est fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égalité de tous les êtres humains; chacun a le droit d'influer sur la vie sociale, professionnelle et politique et de bénéficier du droit au développement;
2. L'État de droit qui implique la soumission de l'ensemble des institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes, représentent autant d'éléments constitutifs du régime démocratique; (...)

3. Proclamons

1. que Francophonie et démocratie sont indissociables: il ne saurait y avoir d'approfondissement du projet francophone sans une progression constante vers la démocratie et son incarnation dans les faits; c'est pourquoi la Francophonie fait de l'engagement démocratique une priorité qui doit se traduire par des propositions et des réalisations concrètes;
2. que, pour la Francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple;
3. que la démocratie, cadre politique de l'État de droit et de la protection des droits de l'Homme, est le régime qui favorise le mieux la stabilité à long terme et la sécurité juridique; par le climat de liberté qu'elle suscite, la démocratie

crée aussi les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population pour le développement; la démocratie et le développement sont indissociables: ce sont là les facteurs d'une paix durable;

4. que la démocratie, pour les citoyens - y compris, parmi eux, les plus pauvres et les plus défavorisés - se juge, avant tout, à l'aune du respect scrupuleux et de la pleine jouissance de tous leurs droits, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, assortis de mécanismes de garanties. Il s'agit là de conditions essentielles à leur adhésion aux institutions et à leur motivation à devenir des acteurs à part entière de la vie politique et sociale;
5. que, pour préserver la démocratie, la Francophonie condamne les coups d'État et toute autre prise de pouvoir par la violence, les armes ou quelque autre moyen illégal;
6. que, pour consolider la démocratie, l'action de la Francophonie doit reposer sur une coopération internationale qui s'inspire des pratiques et des expériences positives de chaque État et gouvernement membre;
7. que les principes démocratiques, dans toutes leurs dimensions, politique, économique, sociale, culturelle et juridique, doivent également imprégner, les relations internationales.

4. Prenons les engagements suivants:

A. Pour la consolidation de l'État de droit

1. Renforcer les capacités des institutions de l'État de droit, classiques ou nouvelles, et œuvrer en vue de les faire bénéficier de toute l'indépendance nécessaire à l'exercice impartial de leur mission;
2. Encourager le renouveau de l'institution parlementaire, en facilitant matériellement le travail des élus, en veillant au respect de leurs immunités et en favorisant leur formation;
3. Assurer l'indépendance de la magistrature, la liberté du Barreau et la promotion d'une justice efficace et accessible, garante de l'État de droit, conformément à la Déclaration et au Plan d'action quinquennal du Caire adoptés par la III^e Conférence des Ministres francophones de la justice;
4. Mettre en œuvre le principe de transparence comme règle de fonctionnement des institutions;
5. Généraliser et accroître la portée du contrôle, par des instances impartiales, sur tous les organes et institutions, ainsi que sur tous les établissements, publics ou privés, maniant des fonds publics;
6. Soutenir l'action des institutions mises en place dans le cadre de l'intégration et de la coopération régionales, de manière à faire émerger, à ce niveau, une conscience citoyenne tournée vers le développement, le progrès et la solidarité. (...)



EXERCICE 16

Analysez la résolution onusienne 1817 (A) par rapport aux éléments figés du texte et à la valeur jussive des termes utilisés. Ensuite, faites la comparaison de cette résolution avec celle de l'OIF (B).

(A)

**Adoption de la résolution 1817 par le
Conseil de sécurité des Nations unies
(New York, 11 juin 2008)**

Le Conseil de sécurité,

Rappelant ses précédentes résolutions sur l'Afghanistan, en particulier les résolutions 1659 (2006), 1776 (2007) et 1806 (2008), et la déclaration de son président en date du 17 juin 2003 (S/PRST/2003/7),

Rappelant ses résolutions 1267 (1999) et 1735 (2006), et réitérant son appui à l'action internationale menée contre le terrorisme dans le respect du droit international, notamment de la Charte des Nations unies,

Réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan,

Réaffirmant son appui continu au gouvernement et au peuple afghans qui reconstruisent leur pays, renforcent les fondements d'une paix durable et de la démocratie constitutionnelle et reprennent la place qui leur revient dans le concert des nations,

Notant avec préoccupation les liens qui existent entre la sécurité internationale, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes et de drogues illicites et, à cet égard, soulignant qu'il convient de renforcer la coordination des efforts accomplis aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de renforcer l'action mondiale menée face à ce grave problème,

Se déclarant de nouveau préoccupé par l'état de la sécurité en Afghanistan, en particulier par la poursuite des actes de violence et de terrorisme qui sont le fait des Taliban, d'Al Qaïda, de groupes armés illégaux, de criminels et de trafiquants de stupéfiants, et par les liens qui existent entre le trafic de drogues illicites et le terrorisme, et appelant le gouvernement afghan, aidé en cela par la communauté internationale et notamment la Force internationale d'assistance à la sécurité et la coalition de l'Opération «Liberté immuable», conformément à leurs attributions évolutives respectives, à continuer à faire face à la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan les Taliban, les membres d'Al Qaïda, les groupes armés illégaux, les criminels et ceux qui se livrent au trafic de stupéfiants,

Saluant les efforts suivis du gouvernement afghan pour lutter contre les stupéfiants et saluant aussi les efforts faits par les pays voisins pour réduire les effets sur la région de la production de drogues illicites en Afghanistan, notamment

grâce à des activités d'interception, et encourageant les organisations internationales et régionales à renforcer leur rôle dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et de précurseurs, (...)

Se déclarant extrêmement préoccupé par l'essor de la contrebande à des fins illicites, vers l'Afghanistan et à l'intérieur de ce pays des précurseurs chimiques nécessaires à la production d'héroïne, en particulier l'anhydride acétique de même que l'acide hydrochlorique et l'acétone, liés à la culture du pavot et à la production et au trafic de l'opium à grande échelle, et notant que l'essentiel de l'opium produit en Afghanistan est maintenant transformé dans le pays, Rappelant la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, dans laquelle les États membres ont décidé de fixer à 2008 la date butoir pour éliminer ou réduire sensiblement, entre autres, le détournement des précurseurs, et constatant que l'action contre le problème mondial de la drogue est une responsabilité commune et partagée qui exige une démarche intégrée et équilibrée en pleine conformité avec les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations unies et le droit international, Conscient du rôle que joue la Commission des stupéfiants du Conseil économique et social en sa qualité d'organe central de décision et de coordination au sein du système des Nations unies, et saluant l'intention de la Commission de faire du contrôle des précurseurs l'une des questions prioritaires à examiner lors du débat de haut niveau de sa cinquante-deuxième session, (...)

1. Se déclare préoccupé au plus haut point par la culture du pavot ainsi que par la production et le trafic d'opium à grande échelle, qui impliquent en particulier le détournement de précurseurs chimiques, et souligne à nouveau les effets néfastes que cela entraîne sur la sécurité, le développement et la gouvernance en Afghanistan, ainsi qu'aux niveaux régional et international, et sur le succès des efforts internationaux;

2. Engage tous les États membres à renforcer la coopération internationale et régionale de lutter contre la production illicite et le trafic de drogue en Afghanistan, notamment en améliorant la surveillance du commerce international des précurseurs chimiques, y compris, entre autres, l'anhydride acétique, et à empêcher que ces substances soient détournées des circuits commerciaux internationaux licites aux fins d'utilisation illicite en Afghanistan;

3. Invite tous les États membres, en particulier les pays producteurs de précurseurs chimiques, l'Afghanistan, les pays voisins et tous les pays situés le long des itinéraires empruntés par les trafiquants à renforcer leur coopération avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants, notamment en se conformant pleinement aux dispositions de l'article 12 de la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988) afin d'éliminer les failles qui permettent aux organisations criminelles de détourner des précurseurs chimiques des circuits commerciaux internationaux licites; (...)

5. Demande aux États qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de ratifier les traités multilatéraux qui ont pour objet la lutte contre le trafic de stupéfiants ou d'y adhérer, et aux États parties de mettre pleinement en œuvre ces instruments,

notamment la Convention unique des Nations unies sur les stupéfiants de 1961, modifiée par le Protocole du 25 mars 1972 et la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 (Convention de 1988), souligne combien il importe que tous les États parties à ces traités les mettent en œuvre dans leur intégralité et souligne qu'aucune disposition de la présente résolution n'impose aux États parties de nouvelles obligations à l'égard de ces instruments;

6. Exprime son appui suivi à l'engagement et aux efforts de l'Afghanistan visant à parvenir à une réduction soutenue et sensible de la production et du trafic de stupéfiants en vue de leur élimination complète, exprime également son appui à la Stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue et demande au gouvernement afghan d'en accélérer la mise en œuvre, avec le concours de la communauté internationale, comme convenu à la septième réunion du Conseil commun de coordination et de suivi, tenue à Tokyo en février 2008, et demande qu'un appui international supplémentaire soit fourni pour les priorités définies dans cette stratégie;

7. Demande à tous les États membres, en particulier aux pays producteurs de précurseurs chimiques, à l'Afghanistan, aux pays voisins et à tous les pays qui se trouvent sur les itinéraires empruntés par les trafiquants d'adopter une législation adéquate, conforme aux dispositions des conventions internationales pertinentes auxquelles ils sont parties, si cela n'a pas encore été fait, et de renforcer leurs capacités nationales dans les domaines suivants: i) réglementation et surveillance de la fabrication et du commerce des précurseurs chimiques, dans le but d'en contrôler la destination finale; et ii) conduite d'opérations spéciales de lutte contre le détournement des précurseurs, notamment aux fins de la détection et de l'élimination de ces substances en Afghanistan et dans la région, et du renforcement des contrôles aux frontières;

8. Invite la communauté internationale à apporter à l'Afghanistan et, s'il y a lieu et à leur demande aux pays voisins, l'appui et l'assistance financiers et techniques nécessaires pour renforcer les capacités nationales dans les domaines visés au paragraphe 7, notamment au moyen de contributions volontaires à l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime; souligne en particulier combien il importe de former et d'équiper les forces de l'ordre, notamment les agents de la police des frontières et des douanes, afin qu'elles puissent s'acquitter de manière efficace des tâches comme la détection, le stockage, le transport et la destruction des précurseurs chimiques; et encourage l'Afghanistan et ses voisins à tirer pleinement parti de cette assistance (...)

(B)

**XV^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage Dakar (Sénégal),
les 29 et 30 novembre 2014
Résolution sur le terrorisme**

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 29 et 30 novembre 2014 à Dakar, au Sénégal, à l'occasion du XV^e Sommet de la Francophonie,

Exprimant notre inquiétude face à la montée d'actes terroristes criminels injustifiables dans l'espace francophone, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient, et face aux graves exactions commises par les groupes extrémistes, dont Boko Haram, Al-quaeda, Daesh, Ansar bayt alMaqdis, le Mujao et Al-Shabbaab, qui exigent de notre part une vigilance accrue et doivent nous conduire à l'élaboration de stratégies appropriées et d'actions concertées pour les combattre; Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations;

Réitérons notre soutien indéfectible à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale, ainsi qu'aux États et aux populations locales qui en sont victimes et aux organisations internationales et régionales mobilisées pour faire face à ce fléau;

Réaffirmons la nécessité de la mise en œuvre des engagements par les États, conformément au droit international, dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, et surtout ceux exigeant l'arrêt du financement du terrorisme et l'offre d'abri aux terroristes;

Réaffirmons notre détermination à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'éradiquer ce fléau dans le respect des principes fondamentaux de l'État de droit et nous engageons à soutenir les actions déjà entreprises en ce sens;

Encourageons en particulier la coopération internationale et régionale, notamment en faveur de la sécurisation des frontières et de la conception de mécanismes facilitant l'entraide et l'extradition;

Appelons à des réponses juridiques nationales et internationales adéquates qui mettent fin à l'impunité dont pensent bénéficier les membres de ces groupes terroristes;

Nous engageons par ailleurs à favoriser la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes par l'adaptation des dispositifs législatifs nationaux, y compris en recourant à l'expertise des organisations professionnelles, notamment des réseaux institutionnels de la Francophonie.



EXERCICE 17

Dans l'extrait suivant, tiré du discours de Nicolas Sarkozy lors de la Conférence internationale des donateurs de l'État palestinien du 17 décembre 2007, repérez la présence de la logique sous-jacente à la rhétorique internationale ainsi que la présence de la langue de coton.

Notre but n'est pas de perpétuer l'assistance aux Palestiniens indéfiniment. Je sais que le vœu le plus cher des responsables palestiniens est de ne plus dépendre de l'aide internationale, d'être autonomes, de construire l'avenir. Je sais aussi qu'il existe un secteur privé vivace dans les Territoires palestiniens, qui ne demande qu'à se développer et c'est le meilleur gage d'une paix durable et de la sécurité à long terme d'Israël.

Soyons clairs, nous avons trois objectifs:

- La Conférence de Paris doit apporter un soutien immédiat à l'ensemble de la population des Territoires palestiniens. Notre appui financier ira aussi vers la population de Gaza. Son isolement prolongé comporte de grands risques politiques, économiques et sécuritaires. Nous aiderons l'Autorité palestinienne à y développer des projets. Les points de passage doivent être réouverts pour favoriser la respiration de l'économie. À terme, les Palestiniens doivent refaire leur unité, derrière le président Abbas. La paix ne se fera pas sans Gaza, partie intégrante du futur État palestinien. La paix ne se fera pas sous la houlette de groupes qui refusent l'existence d'Israël — ce n'est pas acceptable — et imposent leur contrôle par la violence.
- Le deuxième objectif c'est le soutien à l'économie palestinienne. Elle ne peut se développer sans un changement radical de la situation sur le terrain. Le gel complet et immédiat de la colonisation est une priorité. Comment envisager la création d'une économie viable autrement? Les Palestiniens doivent pouvoir disposer de leur territoire et le mettre en valeur. Je le dis avec force et chacun sait mon amitié pour Israël. C'est l'intérêt même d'Israël que de favoriser, dès lors que sa propre sécurité n'est pas menacée, une existence normale en Cisjordanie. Elle seule permettra aux Palestiniens de pouvoir travailler, de cesser de remâcher leur humiliation, de faire reculer la violence et les trafics et de retrouver le goût de vivre. Enfin les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est, notamment la chambre de commerce, doivent réouvrir leurs portes.
- Troisième objectif enfin la Conférence de Paris doit accompagner l'édification progressive d'un État moderne. L'Autorité palestinienne s'est engagée à assurer le respect de la loi et de l'ordre. C'est essentiel, car la sécurité est la clé de la souveraineté. Les services palestiniens doivent se réformer et gagner en professionnalisme. Parallèlement, Israël doit se retirer de la Cisjordanie. La communauté internationale doit apporter son aide à la réalisation, difficile, de cet objectif. L'Union européenne a engagé une coopération prometteuse dans le secteur de la sécurité avec l'Autorité palestinienne. La France propose

le déploiement, le moment venu et lorsque les conditions en seront réunies, d'une force internationale qui viendrait en appui aux services de sécurité palestiniens.

Ces objectifs, il vous revient à vous, dirigeants israéliens et palestiniens, d'en assurer la réalisation. Je le dis en toute amitié à l'Autorité palestinienne: le temps est venu d'engager les vraies réformes et de prendre à bras le corps le problème de la sécurité. Personne ne pourra le faire à votre place. Je le dis à mes amis israéliens: le temps est venu de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de permettre à tout un peuple de retrouver sa dignité. Vous êtes, les uns et les autres, des partenaires pour la paix. Les Israéliens veulent la paix. Les Palestiniens veulent la paix. Les projets qui sont les vôtres serviront cette paix. Saisissez la chance unique qui se présente aujourd'hui. Ne laissez pas passer cette chance historique. Le temps de la paix est venu. C'est ce que veulent, massivement vos peuples recrus d'épreuves. Offrez à vos peuples d'Israël et de Palestine le plus beau des cadeaux: la paix.

Ce qui est attendu de nous, la communauté internationale, c'est d'apporter un soutien concret à la réalisation de cet objectif. Dans un contexte à maints égards exceptionnel, un effort financier exceptionnel de notre part est réclamé. Un effort immédiat.



EXERCICE 18

Analysez les extraits (A) et (B), tirés des discours de l'Union européenne. En quoi la traduction des documents peut-elle endosser la dimension argumentative du discours?

(A)

Extraits tirés du Projet de rapport du Parlement européen sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes (Rapporteuse: Rachida Dati), qui date du 1^{er} juin 2015.

<p>A. considérant que plus de 5 000 citoyens européens ont rejoint des organisations terroristes et d'autres formations militaires, notamment les rangs du groupe «État islamique», du Front al-Nosra et d'autres organisations en dehors de l'Union européenne, en particulier dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord;</p>	<p>A. considerando che sono più di 5 000 i cittadini europei che sono andati ad ingrossare le file di organizzazioni terroristiche e altre formazioni militari, in particolare ISIS (Da'ish), Jahbat al-Nusra e altre al di fuori dell'Unione europea, soprattutto nella regione del Medio Oriente e del Nord Africa (MENA);</p>
---	--

G) considérant que le terrorisme et la radicalisation mènent à de nombreux amalgames envers les religions, qui entraînent par là-même une recrudescence des crimes et des discours de haine motivés par le racisme, la xénophobie ou l'intolérance à l'égard d'une opinion, d'une croyance ou d'une religion	G) considerando che il terrorismo e la radicalizzazione causano molti stereotipi in merito alle religioni, cosa che a sua volta provoca un inasprimento dei reati generati dall'odio e dell'incitamento all'odio motivati dal razzismo, dalla xenofobia o dall'intolleranza nei confronti di pareri, convinzioni o religioni
<i>Valeur ajoutée européenne dans la prévention du terrorisme</i> 1. condamne les attentats meurtriers de Paris, exprime sa solidarité avec les victimes et leurs familles et fait part de ses condoléances à celles qui ont perdu un proche; réaffirme la nécessité de s'insurger contre la violence; condamne également le recours à des préjugés et à des discours et des comportements racistes et xénophobes de la part d'individus et de collectivités	<i>Valore aggiunto europeo nella prevenzione della radicalizzazione</i> 1. in seguito ai drammatici eventi di Parigi, condanna gli attacchi omicidi ed esprime il proprio cordoglio e la propria solidarietà alle vittime e alle loro famiglie, ribadendo la necessità di prendere posizione contro la violenza; condanna anche l'impiego di stereotipi e di parole e pratiche xenofobe e razziste da parte di singoli e di autorità collettive

À propos du considérant (A), nous rapportons de suite la fiche 3550620 concernant l'entrée «État islamique» et publiée un an après ce rapport, en septembre 2016, dans la banque terminologique officielle de l'Union européenne (IATE):

Domaine	Équilibre international, Vie politique et sécurité publique
Définition	groupe islamiste fondé en Iraq en 2007 pendant le djihad antiaméricain, qui entend concrétiser son projet de créer un État islamique à cheval sur le Liban, la Syrie et l'Irak: Da'ïch
Réf. de la définition	Conseil-FR, sur la base de l'article intitulé «L'État islamique en Irak et au Levant, l'avenir du djihadisme mondial», paru dans Le Monde du 8-1-2014: www.lemonde.fr/proche... [9-9-2014]
Remarque	Le 30 mai 2013, l'EIIL a été désigné comme groupe terroriste par le Conseil de sécurité des Nations unies (voir: www.un.org/sc/committ...). Ce groupe figure depuis juin 2014 dans le règlement (CE) n. 881/2002 du Conseil du 27 mai 2002 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida (voir: eur-lex.europa.eu/leg...) Selon Le Monde diplomatique de septembre 2014 www.monde-diplomatique... , ce mouvement djihadiste ne constitue en rien un nouvel État , puisqu'il rejette la notion de frontière et se passe largement d'institutions.
Terme	l'EIIL/Daech (Preferred)
Fiabilité	4 (très fiable)
Réf. du terme	voir notamment Conseil européen de décembre 2015 + conclusions du Conseil.
Date	8-9-2016
Terme	État islamique
Fiabilité	3 (fiable)

Réf. du terme	Ministère français des affaires étrangères > Accueil > Dossiers pays > Irak > La France et l'Irak > Évènements www.diplomatie.gouv.f... [1-8-2014]
Contexte	La France condamne avec la plus grande fermeté l'ultimatum lancé par l' État islamique aux chrétiens de Mossoul. Il s'agit d'une nouvelle illustration de la véritable nature de cette organisation terroriste. [...] Nous, Français de France et de confession musulmane, tenons à exprimer avec force notre totale solidarité avec toutes les victimes de cette horde de barbares, soldats perdus d'un prétendu État islamique , et dénonçons avec la dernière énergie toutes les exactions commises au nom d'une idéologie meurtrière qui se cache derrière la religion islamique en confisquant son vocabulaire.
Réf. du contexte	<i>ibid.</i> [1-8-2014] (...)
Abréviation	Daech
Fiabilité	2 (fiabilité minimale)
Réf. du terme	Site France diplomatie, communiqué final de la Conférence internationale sur la paix et la sécurité en Irak, 15-9-2014: www.diplomatie.gouv.f... [16-9-2014]
Contexte	Les participants à la conférence de Paris ont affirmé que Daech (EIL) constitue une menace pour l'Irak mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale et que faire face à une telle menace nécessitera une action sur le long terme de la part de la communauté internationale.
Réf. du contexte	Site France diplomatie, communiqué final de la Conférence internationale sur la paix et la sécurité en Irak, point 3, 15-9-2014: www.diplomatie.gouv.f... [16-9-2014]
Usage	Daech (genre: masculin) est l'acronyme arabe d'EIL. On trouve également les graphies Da'ech' et Daesh. Cet acronyme, perçu comme péjoratif par les djihadistes car le terme "islamique" y disparaît, apparaît de plus en plus fréquemment en français.
Date	8-9-2016

(B)

Extraits tirés de la Communication 237 de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle pour l'Europe, qui date du 25 avril 2018.

European leaders have put AI at the top of their agendas (...) for the development of AI ethics guidelines	Les dirigeants européens ont placé l'IA au premier rang de leurs priorités (...) en vue de l'élaboration de directives sur l'éthique de l'IA
(...) an approach to AI that benefits people and society as a whole (...)	(...) une approche de l'IA qui profite aux citoyens et à la société dans son ensemble (...)
Without major efforts, the EU risks losing out on the opportunities offered by AI	Sans efforts majeurs, l'UE risque de gâcher les chances offertes par l'IA

<p>All this [implementing the European initiative on AI] requires joining forces. (...)</p> <p>3.4 Joining forces</p> <p>(...)The approach to AI described in this document shows the way forward and highlights the need to join forces at European level, to ensure that all Europeans are part of the digital transformation.</p>	<p>Tout cela nécessite la mobilisation des forces. (...)</p> <p>3.4 Unissons nos forces</p> <p>(...) L'approche de l'IA décrite dans le présent document montre la voie à suivre et met l'accent sur la nécessité d'unir les forces au niveau européen pour que tous les Européens fassent partie de la transformation numérique.</p>
---	--



EXERCICE 19

Le discours suivant est tiré de la page *Renforcer la résilience* du site de la Commission économique pour l'Afrique – CEA (<https://www.uneca.org/fr>), consulté le 5 avril 2021. Veuillez l'analyser par rapport à l'évolution récente de la rhétorique internationale.

Adaptation au changement climatique

S'agissant de l'adaptation au changement climatique, le Centre africain pour la politique en matière de climat a lancé plusieurs initiatives visant à augmenter la résilience des secteurs stratégiques que sont l'agriculture, l'énergie et l'eau et à préserver des recherches analytiques de qualité, susceptibles de faciliter la prise de décisions fondées sur des informations scientifiques dans les principaux secteurs du développement. Le Centre a mis au point des instruments d'aide à la décision à l'intention des dirigeants politiques et pour une utilisation adaptative dans la gestion, afin de pouvoir répondre aux questions de type «Que se passe-t-il si»; ces instruments ont été élaborés pour une application dans les secteurs sensibles au changement climatique à différents niveaux. L'ensemble des travaux est structuré autour de trois groupes:

- i) Groupe 1: Renforcement et soutien institutionnel;
- ii) Groupe 2: Vulnérabilité, adaptation et écosystèmes; et
- iii) Groupe 3: Agriculture, sécurité alimentaire. Le Centre africain pour la politique en matière de climat travaille avec les principales institutions présentes sur le terrain et avec des professionnels locaux chevronnés qui l'aident à réaliser ses activités.

Groupe 1: Renforcement et soutien institutionnel:

- a) Cadres fournis par la Stratégie nationale pour le climat, plans nationaux d'adaptation et contributions prévues déterminées au niveau national: le

processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) guide et aide les pays africains dans la préparation des plans d'action nationaux et assure aussi leur cohérence avec les stratégies nationales de développement (telles que Horizon 2025), leur stratégie face au changement climatique et la contribution que chaque pays se propose d'apporter.

- b) Renforcement institutionnel en tant qu'entités nationales d'exécution pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat: pour se préparer à obtenir des ressources du Fonds vert pour le climat et pour améliorer la part actuelle des ressources mobilisées par le Fonds et réservées aux pays africains en tant qu'entités nationales d'exécution, il est indispensable d'améliorer les capacités actuelles des pays dont les entités d'exécution sont déjà accréditées et pour soutenir celles qui souhaitent le devenir;

Groupe 2: Vulnérabilité, adaptation et écosystèmes:

- c) Impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire: dans le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), les chefs d'État et de gouvernement africains ont recensé les cultures prioritaires à propos desquelles il faut examiner les impacts du changement climatique sur la sécurité alimentaire. En raison des changements qui interviennent dans le climat de l'Afrique, le choix des cultures devra probablement être modifié en raison de l'évolution de leurs préférences agro-écologiques. Ainsi, une cartographie des cultures appropriées en Afrique permet d'étudier les possibilités nouvelles d'améliorer les rendements agricoles et la productivité. C'est pourquoi l'objectif général est de produire un instrument de planification permettant d'aider les responsables africains à appliquer les connaissances climatologiques à la transformation des systèmes agricoles pour permettre de nourrir les générations présentes et futures d'Africains et d'améliorer leur bien-être socioéconomique.
- d) Adaptation et résilience au climat dans les zones urbaines: dans beaucoup de pays africains, le développement urbain a lieu dans des plaines inondables et se poursuit très rapidement. Les choses vont probablement s'aggraver avec l'urbanisation rapide actuelle. Les codes de construction ne sont pas conçus pour éviter les effets d'inondations fréquentes et intenses. Les surfaces revêtues en dur remplacent rapidement les espaces verts perméables dans les zones urbaines et s'étendent rapidement. La plupart des grandes villes n'ont pas de plan directeur de drainage des eaux de ruissellement. Les chenaux des fleuves sont parfois bloqués. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a défini les villes modèles africaines à retenir. L'objet de l'étude du même nom est d'arrêter des mesures permettant des interventions rapides d'adaptation pour améliorer l'action préventive en cas d'inondations fréquentes et intenses à craindre dans le continent africain, afin de réduire au minimum les pertes de vies humaines et les pertes économiques; (...)

- f) Une infrastructure à l'épreuve du climat: l'Afrique développe progressivement son infrastructure, et il est indispensable d'optimiser les investissements à l'épreuve du climat tant en termes d'utilité que pour réduire le coût de l'entretien des équipements.
- g) Adaptation des écosystèmes: la dépendance à l'égard des écosystèmes pour la croissance économique ainsi que pour la transformation de l'Afrique demeure un facteur essentiel. Il est donc indispensable d'adapter les écosystèmes, en particulier pour faciliter l'avènement d'une économie verte. (...)



EXERCICE 20

Analysez le discours suivant, notamment par rapport à la rhétorique internationale.

Allocution du Président de l'Association du personnel de l'Union africaine à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale sur la lutte contre le VIH Sida (Décembre 2007)

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En m'invitant à prononcer une allocution à l'occasion de la Journée mondiale sur la lutte contre le VIH Sida, Mme Le Commissaire aux Affaires sociales m'a offert l'opportunité d'esquisser un point de vue quelque peu décalé sur le thème du jour et cela, par déformation professionnelle je l'avoue. Je lui en exprime toute ma gratitude en mon nom propre et au nom de l'Association du personnel.

En effet, je ne puis traiter de la question du VIH Sida sans évoquer en même temps les discours internationaux sur cette tragédie qui arrache, chaque année, des centaines de milliers de vie humaines dont la quasi majorité, faut-il le rappeler, sont africaines; sans tenter de mettre en relief comment les causes même qui sous-tendent cette question, telles que l'absence de développement, la pauvreté, la faim etc. sont éludées dans le but évident de parvenir à un consensus qui ne trouble personne; ou encore sans tenter, par delà, de mettre en exergue les dangers d'un phénomène nouveau à savoir, la soumission progressive à la bureaucratie technocratique.

Nul doute que tous les acteurs intervenant dans cette tragédie aspirent à réaliser des objectifs bien spécifiques. Mais à l'évidence certains «pèsent» plus lourd que d'autres à cause du pouvoir reconnu à l'argent. Ceux-là ont le pouvoir de commander et de se faire obéir. Les autres, puissants en principe, impuis-

sants en pratique sont condamnés à «recommander» plutôt qu'à ordonner. Ils n'ont de pouvoir que la rhétorique et l'art de persuader qui ne peuvent s'exercer qu'à la condition de ne jamais remettre en cause l'ordre établi; d'où leur quête de rechercher à tout prix des accommodements parfois même au prix de demi-vérités.

Je suis convaincu que nous sommes plusieurs à nous sentir comme emportés, voire noyés dans des torrents de mots au milieu desquels il est impossible, sinon difficile, de reprendre pied. L'étrangeté du phénomène tient, à mon avis, au fait qu'aucun de ces mots contenus dans le discours international n'est inconnu, qu'ils font tous partie de notre vocabulaire quotidien. Pris séparément ils ont un sens précis, mais leur accumulation sous des formules stéréotypées, leur concrétion en clichés inamovibles, leur obsédante récurrence semblent soudain les priver de leur sens.

Même si le style varie d'un discours à l'autre, puisque chacun cherche à imprimer sa marque sur les «produits» qu'il propose, il reste néanmoins un grand nombre de traits communs dans ces discours. Pour être consensuel, le discours international ne doit traiter ni des causes des phénomènes et des événements ni surtout des acteurs car le risque serait d'avoir à les nommer. Et si la pauvreté a des «formes», des «aspects», des «effets», elle semble par contre ne pas avoir de «causes».

Le thème de la pauvreté qui se conjugue avec le VIH Sida par exemple est un thème très commode au discours international traitant de problèmes graves et/ou mondiaux. Pour donner l'illusion qu'une importance capitale lui est accordée, on en fait tout de suite un «défi». Le défi est le plus souvent «incontournable» comme on le dit de la mondialisation! Aussi, parle-t-on sans cesse du défi de l'effet de serre, du défi du développement, du défi de la violence, du défi du troisième millénaire etc. Avant même d'avoir été lancé à la face du monde, le défi est orphelin. Un défi est devenu dans le langage international, un problème à résoudre dont on se garde de chercher l'origine.

Ainsi en va-t-il du VIH Sida, «défi auquel doit faire face la communauté internationale». Le défi est en fait lancé par une entité inconnue, et il est vaguement assimilable à un «destin», à une «nature» parfois même à une «fatalité»...

«La pauvreté sous toutes ses formes est le plus important défi». Cette affirmation récurrente dans le discours international élude l'attribution d'une responsabilité à l'égard des 1.2 milliards d'êtres humains qui ont moins d'un dollar par jour pour vivre et dont la plupart sont atteints du Sida ou porteurs du virus VIH. Être pauvre et malade du Sida, c'est entrer dans une catégorie prédéterminée par le destin: un ou deux dollars par jour pour vivre et se soigner. Le pauvre ou la personne atteinte du Sida est un survivant défini par sa valeur en dollar(s). En l'absence de sujets sociaux et de causalité, ces personnes sont présentées comme «tout simplement» démunies sans que l'on sache à quoi ou à qui elles doivent imputer leur sort. Tout se passe comme si la pauvreté est elle-même sa propre cause!

En revanche, on donnera la liste des «obstacles» dans la lutte contre la pauvreté et le Sida. «Une faible gouvernance», «les atteintes aux droits de la personne» les «conflits», les «catastrophes et autres chocs externes», l'«endettement», la diminution de l'«aide publique», les «débouchés» limités sur les marchés mondiaux; les «politiques mal conçues»; la «progression du VIH et du Sida»; le «monopole de l'industrie pharmaceutique»; l'«inaction face aux inégalités des revenus, de l'éducation, et de l'accès aux soins de santé»; un long catalogue qui désigne mais n'explicite ni n'analyse.

On pourrait attendre de ces discours sans doute mûrement réfléchis, qu'ils proposent des idées nouvelles et des moyens concrets de changer la situation des «damnés de la terre» désormais qualifiés de «pauvres» ou de «sidéens». Or c'est le vide de la pensée qui prévaut, c'est-à-dire l'absence d'analyse, la multiplication des contradictions et l'idée présente comme un dogme selon laquelle «faire plus» signifie nécessairement «faire mieux» pour tous évidemment. En interrogeant les formulations, le vocabulaire et les présupposés du discours international, on comprend mieux comment, la promesse «du développement» a été remplacée par «la lutte contre la pauvreté» et combien celle-ci sert les intérêts de certains acteurs internationaux sous prétexte de donner une âme à la mondialisation.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le souci qui m'anime en tentant d'analyser brièvement le discours international sur la lutte contre le VIH Sida et la pauvreté est de parvenir à en saisir la pleine signification et surtout à explorer de manière plus prospective les conditions d'élaboration de stratégies de développement et de lutte qui aient un sens. Il n'est désormais plus possible, à ceux qui contribuent à l'élaboration de telles stratégies d'abandonner toute réflexion économique à visée normative sociale et politique sur le développement.

Je me limite ici à suggérer très modestement quelques pistes pour une telle réflexion:

1. La remise au premier plan d'une réflexion sur les valeurs et les conceptions qui fondent le progrès humain non sans rejeter au passage les conceptions mécanicistes du changement;
2. Le rejet d'une conception des sociétés comme des ensembles d'acteurs anonymes interchangeables, et regroupés en catégories statistiques;
3. Une plus grande ouverture intellectuelle, culturelle et politique par opposition à l'instinct lucratif de la seule ouverture commerciale et financière;
4. Une approche plus réaliste et plus scientifique des conditions de mise en œuvre des politiques proposées;
5. Enfin, une redéfinition du rôle des organisations internationales en particulier celles qui ont des compétences économiques et financières qui se sont transformées en véritables centres de pouvoir technocratique.

Je voudrais rappeler enfin que sous les apparences d'observations critiques voire provocatrices mes propos sur le discours international visent à dépasser la critique du seul langage et à réexaminer les vraies questions du changement social auxquelles nous ne pouvons plus échapper. (...)



EN GUISE DE CONCLUSION

Nous voudrions conclure en revenant de manière critique sur les quelques «pré-supposés d'ordre épistémologique» qui caractérisent l'AD, comme «les relations entre énonciateur et subjectivité, le statut de l'interdiscours, la conception que l'on se fait (...) de la subjectivité et du sens» (Maingueneau 2017: 141). En effet, si nous avons parlé de «stratégies énonciatives» et de «visée» du discours, c'est parce que nous avons placé l'énonciateur au centre de notre méthode. Il faut pourtant se rappeler non seulement que cette notion se complexifie dans le cadre de l'analyse des discours politiques et des organisations internationales du fait de la présence de sujets parlants (plumes, traducteurs...) et de locuteurs qui le dédoublent, mais aussi que l'énonciateur est constamment décentré dans n'importe quel type de discours dès que l'on admet la présence de l'interdiscours, notion centrale de l'AD. L'énonciateur ne peut en effet que s'approprier de mots qui viennent d'autres discours et qui circulent en instituant des préconstruits, des mémoires discursives, voire des imaginaires socio-discursifs. Dans ces conditions, il peut s'avérer très difficile, voire impossible, de remonter à la source du dit, vu le processus complexe de rédaction des discours des organisations internationales qui sont le fruit d'un travail pluriel et composite, et de poser la relation de l'énonciateur par rapport à la subjectivité.

Cependant, il faut préciser que

là où le sujet est interpellé par le fait d'un nom, quelqu'un existe socialement par le langage, donc quelqu'un parle. Quelque chose/Quelqu'un existe et quelqu'un parle, tel est le fondement à la fois empirique et ontologique de toute subjectivation.

(Guilhaumou 2012: 26)

Dès que les documents sont prononcés ou simplement signés par la personne ou l'institution, quelqu'un parle et quelque chose — l'énoncé — existe. Ce quelqu'un qui parle a donc la responsabilité ultime du dit, en tant que garant de celui-ci, et cela bien au-delà de la tentative d'en reporter la responsabilité sur quelqu'un d'autre par la polyphonie. Dès qu'il prononce un discours, l'énonciateur politique, en tant que garant du dit, en devient le responsable et cela malgré la présence éventuelle d'une plume. Il en est de même pour les organisations internationales qui sont les garants du dit venant de leurs propres institutions (organes). Le fait que ce garant soit pluriel et transnational n'enlève rien au fait que la source légitimante endosse la responsabilité du dit en tant que locuteur final.

Il faut également considérer que la question de la responsabilité est strictement liée à l'éthique pour laquelle la notion de «choix» devient essentielle. Dans cette

perspective, le fait de renoncer aux choix lexicaux et discursifs, en adoptant des mots vides, des stratégies discursives et des éléments de langage venant d'experts et de consultants, ou réitérés par des dispositifs qui permettent de réutiliser des éléments préfabriqués du discours, telles les mémoires de traduction lors de la production du dit multilingue des organisations internationales, entraîne la déresponsabilisation des acteurs politiques et la dépolitisation de l'espace public et, en ce qui concerne notre propos, des champs discursifs. En ce sens, non seulement nous partageons le souhait de Cécile Alduy pour laquelle il reste à espérer «que nos responsables politiques préféreront les mots qui vivifient aux mots qui figent» (Alduy 2017: 365), mais nous pensons que l'important est au fond de redécouvrir une «citoyenneté de la langue», de se réapproprier des mots, et par là des discours et des principes. Une nouvelle «antirhétorique révolutionnaire», pour paraphraser Guilhaumou, serait-elle donc à réinventer? Il est fort probable que oui, mais pour ce faire il faut des sujets qui choisissent de se positionner de manière claire et de faire coller les mots aux choses, notamment aux actions.

Le fait de se positionner de manière claire implique la présence de discours et de contre-discours qui s'affrontent dans un espace de confrontation démocratique, en revitalisant par conséquent la dimension argumentative du dit sans recourir à des discours de haine, comme, par contre, il est arrivé de voir, entre autres, dans le contexte politique actuel (1).

S'il faut réadmettre un sujet constamment décentré au cœur de l'analyse du discours, qui peut être identifié à l'aide du positionnement qu'il assume au plan de l'interdiscours, il faut également se poser la question du rôle du sujet-analyste dans la démarche scientifique adoptée, l'AD ayant constamment essayé dès ses débuts de désobjectiver l'analyse en s'appuyant sur les outils informatiques:

Comme les analyses appuyées sur les évidences idéologiques ne peuvent être scientifiques, il faut qu'elles soient produites autrement que par des sujets qui, par définition, s'identifient aux positions existantes au sein des affrontements interdiscursifs entre discours «dominants» et contrediscours. En d'autres termes, la rupture avec l'idéologie nécessite un procès sans sujet. Pêcheux formule cette nécessité comme celle d'une désobjectivation du sujet, ajoutant (implicite) un argument en faveur d'un instrument automatique. (Helsloot, Hak 2000: 24)

Cette démarche nous semble aujourd'hui s'imposer dans la plupart des études qui se revendiquent d'AD et qui se servent amplement des outils informatiques, comme *AntConc*, *Hyperbase*, *TextObserver*, *Tropes*, *Voyant-tools*... Sans compter le fait que quelques-uns de ces outils ont récemment intégré des algorithmes d'intelligence artificielle.

(1) Au sujet des discours de la haine voire, entre autres, le n. 125 de la revue *Mots. Les langages du politique*, notamment l'article de Fabienne H. Baidier et de Lorella Sini (2021: 15-34).

Cependant, si, comme nous avons eu l'occasion de le dire (voir paragraphe 1.8), les instruments informatiques non plus ne sont pas exempts de la subjectivité que tout choix méthodologique implique et que, par conséquent, la démarche quantitative n'exclut pas la démarche qualitative, qui au contraire aide justement à bien interpréter les données statistiques, nous comprenons mieux en quoi ce livre peut être utile dans la formation des analystes du discours. En ce sens, l'approche qualitative, sans doute typifiante, que nous venons de proposer entend mettre à disposition une toute première «boîte à outils» qui permet d'observer les manifestations et les formes de la *matérialité* discursive afin de stimuler la prise de conscience métalinguistique qui est préalable à toute analyse lexicale et discursive. Cela nous semble d'autant plus urgent que l'«oralité seconde» (Ong 1989), qui s'impose aujourd'hui à l'ère de l'Internet, produit un aplatissage du discours et de la rhétorique, en instituant de nouvelles formes de production des discours qui dépassent le simple cadre des discours politiques et des organisations internationales que nous avons étudiés dans ce livre. La fragmentation des discours, qui circulent sur les réseaux d'où ils peuvent être repris et remis en circulation sans cesse, et qui peuvent même violer les lois du discours, comme dans le cas des fausses nouvelles (les «*fake news*»), rend fondamentales des notions comme celles d'interdiscours, de codiscours, de contre-discours, de positionnement, de mémoire discursive... et en général la démarche d'AD. La prise de conscience d'une surface discursive qui mérite une analyse en profondeur des mécanismes qui la produisent est, en effet, essentielle pour la compréhension de tout discours, en particulier aujourd'hui, au début d'une ère où l'intelligence artificielle contribuera inéluctablement à la diffusion tautologique des discours et des préconstruits idéologiques, qui façonneront en conséquence nos discours par une sorte d'effet miroir.

C'est justement à partir de cette prise de conscience que nous espérons que nos lectrices et nos lecteurs seront les premiers à remettre en question également les outils méthodologiques fournis dans ce livre, afin d'améliorer la compréhension des mécanismes discursifs et surtout de l'interdiscours qui est au cœur même de ces derniers.

Rachele Raus
Université de Bologne
10 juin 2021

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès Marc (1999). «Pour une exploration des sémantiques institutionnelles». *Ethnologie française*, n. 4, 501-511.
- Achard Pierre (1993). *Sociologie du langage*. Paris: PUF.
- Adam Jean-Michel (1999). «Images de soi et schématisation de l'orateur: Pétain et de Gaulle en juin 1940». In: Ruth Amossy (éd.). *Images de soi dans le discours*. Lausanne-Paris: Delachaux et Niestlé, p. 101-126.
- Adam Jean-Michel, Bonhomme Marc (2012). *L'argumentation publicitaire. Rhétorique de l'éloge et de la persuasion*. Paris: Armand Colin.
- Alduy Cécile (2015). «Mots, mythes, médias. Mutations et invariants du discours frontiste». In: Sylvaine Crépon et al. (éds). *Les faux semblants du Front national*. Paris: Presses de Sciences Po, p. 247-268.
- Alduy Cécile (2017). *Ce qu'ils disent vraiment. Les politiques pris aux mots*. Paris: Seuil.
- Alduy Cécile, Wahnich Sophie (2015). *Marine Le Pen prise aux mots*. Paris: Seuil.
- Altmanova Jana, Centrella Maria, Russo Katherine E. (2018). *Terminologie et discours*. Berne: Peter Lang.
- Althusser Louis (1970). «Idéologie et appareils idéologiques d'État. Notes pour une recherche». *La Pensée*, n. 151, 3-38.
<http://classiques.uqac.ca/contemporains/althusser_louis/ideologie_et_AIE/ideologie_et_AIE.html>
- Ambrosetti David, Buchet de Neuilly (éds) (2009). Crises et organisations internationales. *Cultures & Conflits*, n. 75.
- Amossy Ruth (éd.) (1999). *Images de soi dans le discours: la construction de l'éthos*. Delachaux et Niestlé: Lausanne-Paris.
- Amossy Ruth (2010a). *L'argumentation dans le discours*. Paris: Nathan.
- Amossy Ruth (2010b). *La présentation de soi. Éthos et identité verbale*. Paris: PUF.
- Amossy Ruth (2018). «Introduction: la dimension argumentative du discours – enjeux théoriques et pratiques». *Argumentation et Analyse du Discours*, n. 20.
<<https://journals.openedition.org/aad/2560>>
- Amossy Ruth, Herschberg Pierrot Anne (éds) (1997). *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*. Paris: Nathan.
- Amossy Ruth, Koren Roselyne (2010). «Argumentation et discours politique», *Mots. Les langages du politique*, n. 94, p. 13-21.
- Amossy Ruth, Krieg-Planque Alice, Paissa Paola (éds) (2014). La formule en discours: perspectives argumentatives et culturelles. *Repères DoRiF*, n. 5. <http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=177>
- Ancey Véronique, Pesche Denis, Daviron Benoît (2017). «Résilience et développement: complément, substitut ou palliatif? Le cas du pastoralisme au Sahel». *Revue internationale des études du développement*, n. 231, p. 57-89.

- Angermüller Johannes (2017). «Renouons avec les enjeux critiques de l'analyse du discours. Vers les études du discours». *Langage & Société*, n. 160-161, n. p. 145-161.
- Angermüller Johannes, Maingueneau Dominique, Wodak Ruth (éds) (2014). *The Discourse Studies Reader. Main currents in theory and analysis*. Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Antelmi Donella (2012). *Comunicazione e analisi del discorso*. Turin: UTET.
- Arrivé Michel (1997). «Histoire, discours: retour sur quelques difficultés de lecture». *Linx*, n. 9, p. 159-168. <<https://linx.revues.org/1028>>
- Aubussier Julien (2012). «La dilution du discours antimondialisation dans les articles de presse». *Mots. Les langages du politique*, n. 98, p. 121-135.
- Aubussier Julien (éd.) (2015). «Discours et contre-discours dans l'espace public». *Semen*, n. 39.
- Aubussier Julien, Toni Ramoneda (éds) (2015). *L'Europe en contre-discours*. Besançon: PUFC.
- Authier-Revuz Jacqueline (1984) «Hétérogénéité(s) énonciative(s)». *Langages*, n. 73, p. 98-111. <http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1984_num_19_73_1167>
- Authier-Revuz Jacqueline (1995). *Ces mot qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Paris: Larousse (2 vol).
- Authier-Revuz Jacqueline (2003). «Le fait autonymique: Langage, Langue, Discours – Quelques repères». In: Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury, Sandrine Reboul-Touré (éds). *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 67-96. <<http://www.cavi.univ-paris3.fr/ilpga/autonymie/theme1/authierrel.pdf>>
- Bacot Paul, Gaboriaux Chloé (2016). «Discourir pour présider». *Mots. Les langages du politique*, n. 112, p. 9-18.
- Badouard Romain, Malherbe Michaël (2015). «La communication des institutions européennes sur Internet: vingt ans d'expérimentation politique». *Communication & langages*, n. 183, p. 31-58.
- Baider Fabienne H., Sini Lorella (2021). «Le complotisme 'transnational' et le discours de haine: le cas de Chypre et de l'Italie». *Mots. Les langages du politique*, n. 125, p. 15-34.
- Balibar Renée (1985). *L'institution du français. Essai de colinguisme des Carolingiens à la République*. Paris: PUF.
- Balibar Renée (1993). *Le colinguisme*. Paris: PUF.
- Banque mondiale (2017). *Rapport sur le développement dans le monde 2017: la gouvernance et la loi*. <<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25880/210950mmFR.pdf>>
- Barthes Roland (1957). *Mythologie*. Paris: Seuil.
- Baumont Stéphane (1998). *De la V^e à la VI^e République?* Toulouse: éd. Milan.
- Benveniste Émile (1966). *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard.
- Benveniste Émile (1974). *Problèmes de linguistique générale II*. Paris: Gallimard.
- Bernardini Marc (2013). *Le darwinisme social en France (1859-1918)*. Paris: CNRS éditions. <<https://books.openedition.org/editionscnrs/1681>>
- Bessis Franck, Remillon Delphine (2012). «Déchiffrer l'économie au Parlement. La place des arguments chiffrés dans les débats sur les semaines de 40 et 35 heures», *Mots. Les langages du politique*, n. 100, p. 75-89.

- Bourdaa Mélanie, Mattioda Marita (2017). «Storytelling. Fragments d'un discours narratif. Introduction». *Synergies Italie*, n. 13, p. 9-17.
<<https://gerflint.fr/Base/Italie13/presentation.pdf>>
- Branca-Rosoff Sonia (éd.) (1999). Types, modes et genre en discours. *Langage & Société*, n. 87.
- Branca-Rosoff Sonia (éd.) (2001). *L'Institution des Langues – Autour de Renée Balibar*. Paris: Ed. MSH.
- Branca-Rosoff Sonia, Guilhaumou Jacques (1998). «De société à socialisme: l'invention néologique et son contexte discursif. Essai de colinguisme appliqué». *Langage & Société*, n. 83-84, p. 39-78. <http://www.persee.fr/doc/lsoc_0181-4095_1998_num_83_1_2813>
- Breton Philippe (2000). *La parole manipulée*. Paris: La découverte.
- Buchet de Neuilly, Yves (2006). «La crise? Quelle crise? Dynamiques européennes de gestion des crises». In: Marc Le Pape, Johanna Siméant, Claudine Vidal (éds). *Crises extrêmes. Face aux massacres, aux guerres civiles et aux génocides*. Paris: La découverte, p. 270-286.
- Büyükgüzel Safnaz (2011). «Modalité et subjectivité: regard et positionnement du locuteur». *Synergies Turquie*, n. 4, p. 139-151.
- Cabasino Francesca (2001). *Formes et enjeux du débat public. Discours parlementaire et immigration*. Rome: Bulzoni.
- Caimotto Maria Cristina, Raus Rachele (2017). «The alter-globalist counter-discourse in European rhetoric and translation. Women's rights at the European Parliament». In: Barbara Curli, Manuela Ceretta (éds). *Discourses and counter-discourses on Europe. From the Enlightenment to the EU*, London, New York: Routledge, p. 169-188.
- Calabrese Laura, Mistaen Valériane (éds) (2018). «La nomination des migrants dans *Le Monde* et *Le Figaro*. Analyse d'une catégorisation polémique», REFSICOM.
<<http://www.refsicom.org/415>>
- Calabrese Laura, Veniard Marie (éds) (2018). *Penser les mots, dire la migration*. Paris: L'Harmattan.
- Calvet Jean-Louis, Véronis Jean (2008). *Les mots de Nicolas Sarkozy*. Paris: Seuil.
- Canut Cécile (2000). «Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues: la mise en discours 'épilinguistique'». *Langage & Société*, n. 93, p. 71-97.
- Charaudeau Patrick (1997). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Nathan: Paris.
- Charaudeau Patrick (2005a). *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Paris: Vuibert.
- Charaudeau Patrick (2005b) *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles: De Boeck.
- Charaudeau Patrick (2007). «Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux». In: Henri Boyer (éd). *Stéréotypage, stéréotypes: fonctionnements ordinaires et mises en scène*. Paris: L'Harmattan. <<http://www.patrick-charaudeau.com/Les-stereotypes-c-est-bien-Les,98.html#nh9>>
- Charaudeau Patrick (2008). *Entre populisme et peopolisme: comment Sarkozy a gagné!* Paris: Vuibert.
- Charaudeau Patrick (2015). «Le charisme comme condition du leadership politique». *Revue française des sciences de l'information et de la communication*. <<https://rfsic.revues.org/1597>>

- Charaudeau Patrick, Maingueneau Dominique (sous la direction de) (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris: Seuil.
- Cinato Lucia (2010). «Terminologia italiana e tedesca nei documenti COM». In: Rachele Raus (2010c). *Œuvre citée*, p. 85-114.
- Cohen-Wiesenfeld, Sivane (2004). «L'inscription de la subjectivité dans le discours diplomatique». *Semen*, n. 17, p. 2-12.
- Collinot André, Mazière Francine (1997). *Un prêt à parler: le dictionnaire*. Paris: PUF.
- Comai Giorgio (2018). «Bienvenu dans la twittosphère du Parlement européen». *European Data Journalism Network*, 19 janvier 2018. <<https://www.europeandatajournalism.eu>>
- Comba Mario (2010). «Divergenza nei testi giuridici multilingui dell'Unione europea». In: Rachele Raus (2010c). *Œuvre citée*, p. 13-57.
- Commission européenne (2018). *Un plan coordonné dans le domaine de l'intelligence artificielle*. Bruxelles: Commission européenne. COM(2018)795.
- Corten André (1998). «Le discours de la pauvreté de la Banque Mondiale». *Langage & Société*, n. 85, p. 5-24.
- Cosmai Domenico (2007). *Tradurre per l'Unione europea. Prassi, problemi e prospettive del multilinguismo comunitario dopo l'ampliamento a est*. Milan: Hoepli.
- Courtine Jean-Jacques (1981). «Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens». *Langages*, n. 62, p. 9-128. <http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_1981_num_15_62_1873>
- Culioli Antoine (1968). «La formalisation en linguistique». *Cahiers pour l'analyse*, n. 9, p. 106-117. <<http://cahiers.kingston.ac.uk/pdf/cpa9.7.culioli.pdf>>
- Culioli Antoine (1973). «Sur quelques contradictions en linguistique». *Communications*, n. 20, p. 83-91. <http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1973_num_20_1_1298>
- Culioli Antoine (1990). *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*. Paris: Ophrys.
- Cussò Roser, Gobin Corinne (éds) (2008). Du discours politique au discours expert. *Mots. Le langage du politique*, n. 88.
- Damome Étienne, Soubiale Nadège (2019). «Rhétorique de la résilience et stéréotypie du pastoralisme sahélien: des discours onusiens aux contenus journalistiques». *Hermès*, n. 83, p. 186-190.
- Da Silva Patrícia dias (2015). «La vidéo en ligne comme outil de communication politique en Europe». *Communication & langages*, n. 183, p. 59-81.
- Deroubaix Jean-Claude (éd.) (2000). *Mots. Le langage du politique, Le "Programme de gouvernement". Un genre discursif?*, n. 62.
- Détrie Catherin, Siblot Paul, Verine Bertrand (dir.) (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche pragmatique*. Paris: Champion.
- Dias Christiane (2018). *Análise do discurso digital : sujeito, espaço, memória e arquivo*. Campinas: Pontes Editores.
- Dorna Alexandre (2007). «À propos des présidentielles 2007». <<http://www.egaliteetreconciliation.fr>>
- Ducard Dominique (2004). *Entre grammaire et sens*. Paris: Ophrys.

- Duchêne, Alexandre (2004). «Construction institutionnelle des discours: idéologie et pratiques dans une organisation supranationale». *Travaux neuchâtelois de linguistique*, n. 40, p. 93-115.
- Ducrot Oswald (1980). *Les mots du discours*. Paris: Minuit.
- Ducrot Oswald (1984). *Le dire et le dit*. Paris: Minuit.
- Durand Pascal (éd.) (2007). *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique*. Bruxelles: Éditions Aden.
- Fairclough Norman (1989). *Language and power*. New York: Longman.
- Faye Jean-Pierre, Souchard Maryse et al. (1997). *Le Pen – les mots: analyse d'un discours d'extrême droite*. Paris: Le Monde.
- Forment Lise, Pocquet Tiphaine, Stambul Léo (éds) (2016). *Politiques et lieux communs*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Foucault Michel (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.
- Fournier Philippe (2015). «La responsabilité comme mode de gouvernement néolibéral: l'exemple des programmes d'aide aux familles aux Etats-Unis de 1980 à nos jours». *Les Ateliers de l'éthique*, n. 10, p. 129-154.
- Gagnon Chantal, Brunette Louise (2016). «Les anglicismes dans les discours politiques au Québec et au Canada». *Mots. Les langages du politique*, n. 111, p. 15-31.
- Garric Nathalie, Ledegen Gudrun, Pugnière-Saavedra Frédéric (2020). «Dispositifs numériques et dévoilement de soi - Introduction». *Corpus*, n. 21.
<<https://journals.openedition.org/corpus/4956>>
- Gayon Vincent (2009). «Le crédit vacillant de l'expert. L'OCDE face au chômage dans les années 1990 et 2000». *Cultures & Conflits*, n. 75, p. 53-73.
- Ganay Claude, Gillot Dominique (2017). *Rapport au nom de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Pour une intelligence artificielle, maîtrisée, utile et démocratisée*. Assemblée Nationale n. 4594/Sénat n. 464.
- Gattolin André, Kern Claude, Pellevat Cyril, Ouzolias Pierre (2019). *Rapport d'information fait au nom de la commission des affaires européennes sur la stratégie européenne pour l'intelligence artificielle*. Sénat n. 279.
- Gobber Giovanni, Milani Celestina (éds) (2002). *Tipologia dei testi e tecnica espressiva*. Milan: Vita e Pensiero.
- Gobin Corinne (2011). «Les principales caractéristiques du discours politique contemporain». *Semen*, n. 30, p. 169-186.
- Gobin Corinne, Deroubaix Jean-Claude (éds) (2010). «L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste chantier encore peu exploré». *Mots. Le langage du politique*, n. 94.
- Gosselin Laurent (2010). *Les modalités en français. La validation des représentations*. Amsterdam / New York: Rodopi.
- Grimaldi Claudio (2017). *Discours et terminologie dans la presse scientifique française (1699-1740): la construction des lexiques de la botanique et de la chimie*. Berne: Peter Lang.
- Guilbert Thierry (2008). *Le discours idéologique ou la force de l'évidence*. Paris: L'Harmattan.
- Guilbert Thierry, Lebaron Frédéric, Pañafiel Ricardo (éds) (2019). «Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral». *Langage et Société*, n. 166, p. 9-29.
- Guilhaumou Jacques (1989). *La langue politique et la révolution française*. Paris: Méridiens Klincksieck.

- Guilhaumou Jacques (1996). «Vers une histoire des événements linguistiques. Un nouveau protocole d'accord entre l'historien et le linguiste». *H.E.L.*, vol. 18, n. 2, p. 103-126. <http://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1996_num_18_2_2463>
- Guilhaumou Jacques (2002). «Le corpus en analyse du discours: perspective historique». *Corpus*, n. 1. <<https://corpus.revues.org/8#tocto1n4>>
- Guilhaumou Jacques (2003). «Des positions épistémologiques distinctes». *Mots. Les langages du politique*, n. 71, p. 172-176. <<https://mots.revues.org/8643>>
- Guilhaumou Jacques (2006). *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*. Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Guilhaumou Jacques (2012). «Autour du concept d'agentivité». *Rives méditerranéennes*, n. 41, p. 25-34. <<https://rives.revues.org/pdf/4108>>
- Guilhaumou Jacques (2017). «Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault. Le temps de la dynastie du savoir». *Policromias*, v.1, n. 1, p. 9-35. <<https://revistas.ufjf.br/index.php/policromias/articulo/download/7709/6227>>
- Guilhaumou Jacques, Maldidier Denise, Robin Régine (1994). *Discours et archive*. Liège: Mardaga.
- Hache Émilie (2007). «La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale?». *Raisons politiques*, n. 28, p. 49-65.
- Helsloot Niels, Hak Tony (2000). «La contribution de Michel Pêcheux à l'analyse de discours». *Langage & Société*, n. 91, p. 5-33.
- Hermant Marie-Hélène (2014). «Le discours eurorégional. Indices convergents de légitimation d'un espace institutionnel». *Mots. Les langages du politique*, n. 106, p. 71-86.
- Hermant Marie-Hélène (2020). *Eurorégions. L'éclosion de la communication transfrontalière*. Bruxelles: Éditions de l'Université de Bruxelles.
- Hermant Marie-Hélène (en soumission). «Les effets du *textscape* multilingue sur la communication eurorégionale: diversité linguistique, discours de résilience et mobilité linguistique virtuelle». *Mots. Les langages du politique*, n. 128.
- Huyghe François-Bernard (1991). *La langue de coton*. Paris: Laffont.
- IATE – European Union Terminology. <<https://iate.europa.eu/home>>
- Kerbrat-Orecchioni Catherine, de Chanay Hugues Constantin (2009). «100 minutes pour convaincre: l'éthos en action de Nicolas Sarkozy». <<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00352749/en/>>
- Khan Stephen (2017). «Le discours d'Emmanuel Macron, construction d'un storytelling». *The conversation*. 26 janvier 2017. <<https://theconversation.com/le-discours-demmanuel-macron-construction-dun-storytelling-71847>>
- Krieg-Planque Alice (2000). «La dénomination comme engagement». *Langage & Société*, n. 93, p. 33-69.
- Krieg-Planque Alice (2003). *Purification ethnique. Une formule et son histoire*. Paris: CNRS éditions.
- Krieg-Planque Alice (2006). «'Formules' et 'lieux discursifs'. Propositions pour l'analyse du discours politique (entretien avec Alice Krieg-Planque, par Philippe Schepens)». *Semen*, n. 21. <<https://semen.revues.org/1938>>

- Krieg-Planque Alice (2009). *La notion de «formule» en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon: PUFC.
- Krieg-Planque Alice (2010a). «Un lieu discursif: 'Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas'. Étude d'une mise en discours de la morale». *Mots. Les langages du politiques*, n. 92, p. 103-120.
- Krieg-Planque Alice (2010b). «La formule 'développement durable': un opérateur de la neutralisation de la conflictualité». *Langage & Société*, n. 134, p. 5-29.
- Krieg-Planque Alice (2012). *Analyser les discours institutionnels*. Paris: Armand Colin.
- Krieg-Planque Alice (2020). «Quand la communication publique travaille son expression. Les administrations à la recherche d'un 'langage clair'». *Politiques de communication*, n. 14, p. 3-34.
- Krieg-Planque Alice, Oger Claire (2017). «Éléments de langage». *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. <<http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/elements-de-langage/>>
- Landowski Eric (1997). *Présence de l'autre. Essais de socio-sémiotique II*. Paris: PUF.
- Le Bart Christian (1998). *Le discours politique*. Paris: PUF.
- Le Bart Christian (2014). «Les conditions de production du discours politique». *Recherches en communication*, n. 41, p. 35-46.
<<https://ojs.uclouvain.be/index.php/rec/article/view/49913/48113>>
- Leblanc Jean-Marc (2017). *Analyses lexicométriques des vœux présidentiels*. Londres: ISTE Editions Ltd.
- Le Cun Yann (2019). *Quand la machine apprend. La révolution des neurones artificiels et de l'apprentissage profond*. Paris: Odile Jacob.
- Léon Jacqueline (2003). «Proposition, phrase, énoncé dans la grammaire: Parcours historique». *L'Information Grammaticale*, n. 98, p. 5-16.
- Leoncini Bartoli, Antonella (2016). *Guides de rédaction et traduction dans le cadre de l'Union européenne*. Rome: CISU.
- Longhi Julien (2020). «Explorer des corpus de tweets: du traitement informatique à l'analyse discursive complexe». *Corpus*, n. 20.
<<https://journals.openedition.org/corpus/4567>>
- MAE (Ministère des Affaires étrangères) / Centre de Crise (2012). *Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence 2012*. <http://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/CDC-Action_humanitaire-02-10-2013_cle8ce15c-1.pdf>
- Maingueneau Dominique (1984). *Genèse du discours*. Liège: Mardaga.
- Maingueneau Dominique (1991a). *L'analyse du discours*. Paris: Hachette.
- Maingueneau Dominique (1991b). *L'énonciation en linguistique française*. Paris: Hachette (réédition).
- Maingueneau Dominique (1996). *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris: Seuil.
- Maingueneau Dominique (2000). *Analyser les textes de communication*. Paris: Nathan.
- Maingueneau Dominique (2002a). «Les rapports des organisations internationales: un discours constituant?». In: Gilbert Rist (éd.). *Œuvre citée*, p. 119-132.

- Maingueneau Dominique (2002b). «L'éthos, de la rhétorique à l'analyse du discours». Version raccourcie et légèrement modifiée de «Problèmes d'éthos», *Pratiques*, n. 113-114 (2002), p. 1-18. <<http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/pdf/Ethos.pdf>>
- Maingueneau Dominique (2004). *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris: Armand Colin.
- Maingueneau Dominique (2007). «Genres de discours et modes de généricité», *Le français d'aujourd'hui*, n. 159, p. 29-35.
- Maingueneau Dominique (2010). «Le discours politique et son 'environnement'», *Mots. Les langages du politique*, n. 94, p. 85-90.
- Maingueneau Dominique (2012). *Les phrases sans textes*. Paris: Armand Colin.
- Maingueneau Dominique (2014a). *Discours et analyse du discours*. Paris: Armand Colin.
- Maingueneau Dominique (2014b). «L'Analyse du discours et l'espace européen». In A. Grezka, M. Leclère, M. Temmar (éds). *Les sciences du langage en Europe*. Limoges: Lambert-Lucas, p. 15-22.
- Maingueneau Dominique (2015). «L'éthos discursif et le défi du Web». *Itinéraires. Littérature, textes, cultures*. <<https://journals.openedition.org/itineraires/3000>>
- Maingueneau Dominique (2016a). «Énonciation et analyse du discours». *Corela*, <<http://corela.revues.org/4446>>
- Maingueneau Dominique (2016b). «L'éthos discursif et le défi du Web». *Itinéraire. Littérature, textes, cultures*, n. 3/2015. <<https://journals.openedition.org/itineraires/3000>>
- Maingueneau Dominique (2017). «Parcours en analyse du discours». *Langage & Société*, n. 160-161, p. 129-143.
- Maingueneau Dominique, Cossutta Frédéric (1995). «L'analyse des discours constituants». *Langages*, n. 117, p. 112-125.
- Maingueneau Dominique, Dhondt Reindert, Martens David (2012). «Un réseau de concepts. Entretien avec Dominique Maingueneau au sujet de l'analyse du discours littéraire. Propos recueillis par Reindert Dhondt et David Martens». *Interférences littéraires*, n. 8, p. 203-221.
- Maingueneau Dominique, Guilbert Thierry (2019). «Subvertir la distinction même entre texte et contexte. Entretien avec Dominique Maingueneau réalisé par Thierry Guilbert». *Mots. Les langages du politique*, n. 120, p. 185-198.
- Maldidier Denise (1990). «(Re)lire Michel Pêcheux aujourd'hui». In: Michel Pêcheux (1990). *Œuvre citée*, p. 7-91.
- Maldidier Denise (1993). «L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours: le travail de Michel Pêcheux», *Semen*, n. 8. <<https://semen.revues.org/4351#bodyftn1>>
- Marchand Pascal, Monnoyer-Smith Laurence (2000). «Les 'discours de politique générale' français: la fin des clivages idéologiques?». *Mots. Le langage du politique*, n. 62, p. 13-30.
- Margotti Marta, Raus Rachele (2016). «Pour une approche historico-linguistique des documents historiques. Croisements inter/transdisciplinaires en France et en Italie». *Journal of Interdisciplinary History of Ideas*, n. 9, p. 1-21. <<http://www.ojs.unito.it/index.php/jihi/article/view/1815/1630>>
- Martin Laurent (2007). «Modernité». In: Pascal Durand (éd.). *Œuvre citée*, p. 313-317.
- Mayaffre Damon (2000). *Le poids des mots. Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres. Maurice Thorez, Léon Blum, Pierre-Étienne Flandin et André Tardieu (1928-1939)*. Paris: Honoré Champion.

- Mayaffre Damon (2004). *Paroles de président. Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la V^e République*. Paris: Honoré Champion.
- Mayaffre Damon (2012). *Nicolas Sarkozy. Mesure et démesure du discours (2007-2012)*. Paris: Presses des Sciences politiques.
- Mayaffre Damon (2021). *Macron ou le mystère du verbe. Ses discours décryptés par la machine*. La Tour d'Aigues: Éditions de l'Aube.
- Mayaffre Damon, Guaresi Magali, Vanni Laurent (2020). «Ce que Macron emprunte à Sarkozy. Discours et Intelligence artificielle». *Corpus*, n. 21. <<https://journals.openedition.org/corpus/5105>>
- Massmann Débora (2017). *Linguagem, Sentido e Sociedade*. Campinas: Pontes Editores.
- Mazière Francine (1996). «Avant-propos». In: Eni Puccinelli Orlandi. *Les formes du silence. Dans le mouvement du sens*. Paris: Éditions des Cendres, p. 7-8.
- Mazière Francine (2010). *L'analyse du discours*. Paris: PUF (2^e édition).
- Mercier, Arnaud (éd.) (2008): *La communication politique*. Paris: CNRS éditions.
- Mestrum Francine (2002). «De l'utilité de la 'lutte contre la pauvreté' pour le nouvel ordre mondial». In: Gilbert Rist. *Œuvre citée*, p.67-100.
- Meunier André (1974). «Modalités et communication». *Langue française*, n. 21, p. 8- 25. <https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1974_num_21_1_5662>
- Moirand Sophie (2007a). «Discours, mémoires et contextes: à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse». *Corela*, HS-6. <<https://corela.revues.org/1567#quotation>>
- Moirand Sophie (2007b). *Le discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*. Paris: PUF.
- Monte Michèle, Oger Claire (éds) (2015). «Discours d'autorité: des discours sans éclat(s)?». *Mots. Les langages du politique*, n. 107.
- Mortureux, Marie-Françoise (2004). *La lexicologie entre langue et discours*. Paris: Armand Colin.
- Née Émilie (dir.) (2017). *Méthodes et outils informatiques pour l'analyse des discours*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Nogueira Luciana (2017). *Discurso, sujeito e relações de trabalho na contemporaneidade*. Campinas: Pontes Editores.
- Office québécois de la langue française (s.d.). *Banque de dépannage linguistique - Compétition et concurrence*. <http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=5241>
- Oger Claire, Ollivier-Yaniv Caroline (2003a). «Du discours de l'institution aux discours institutionnels: vers la constitution de corpus hétérogènes». X Colloque bilatéral franco-roumain, CIFSIC Université de Bucarest, 28 juin – 3 juillet 2003. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/sic_00000717/document>
- Oger Claire, Ollivier-Yaniv Caroline (2003b) «Conjuguer analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive; vers une anthropologie du discours institutionnel», *Mots. Les langages du politique* n. 71, p. 125-145.
- Oger Claire, Ollivier-Yaniv Caroline (2006). «Conjurer le désordre discursif. Les procédés de «lissage» dans la fabrication du discours institutionnel». *Mots. Les langages du politique*, n. 81, p. 63-77. <<https://mots.revues.org/675>>

- Ollivier-Yaniv Caroline (2011). «Les ‘petites phrases’ et ‘éléments de langage’: des catégories en tension ou l’impossible contrôle de la parole par les spécialistes de la communication». *Communication & langages*, n. 168, p. 57-68.
- Ong Walter (1989). *Orality and Literacy, The Technologizing of the Word*. New York: Routledge.
- Organisation des Nations unies (1995). *Rapport de la quatrième conférence mondiale sur les femmes*. Beijing, 4-15 septembre 1995. <<http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/Beijing%20full%20report%20F.pdf>>
- Organisation des Nations unies (2017). *Change. Rapport Annuel 2017*. Genève: ONU.
- Organisation internationale de normalisation (2009). *Critères d’évaluation comparative des ressources terminologiques – Concepts, principes et exigences d’ordre général*, Norme 23185. Genève: ISO.
- Organisation mondiale de la Santé (2016). *Cadre opérationnel pour renforcer la résilience des systèmes de santé face au changement climatique*. Genève: OMS.
- Oustinoff Michaël (2010). «Langues de bois d’hier et parler vrai d’aujourd’hui: de la ‘novlangue’ aux ‘spin doctors’, *Hermès*, n. 58, p. 15-21. <<http://hdl.handle.net/2042/38668>>
- Paquet-Gauthier Myriam (2018). «Changements sémantiques sous l’influence de l’anglais: le cas de quatre ‘emprunts de sens’ en français au Québec (1992-2012)» In: Christine Jacquet-Pfau, Andrzej Napieralski, Jean-François Sablayrolles (éds). *Emprunts néologiques et équivalents autochtones : études interlangues*, Łódź: Uniwersytet Łódź. p. 201-28.
- Pascual Edmond (2004/2014). *La communication écrite en diplomatie*. Perpignan: Presses Universitaires de Perpignan.
- Paveau Marie-Anne (2006). *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- Paveau Marie-Anne (2010). «Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d’une paire de faux jumeaux». *Linguistique et littérature: Cluny, 40 ans après (Octobre 2008)*, Besançon: PUFC, p. 93-105. <<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-00473985/document>>
- Paveau Marie-Anne (2014). «Mémoire, démémoire, amémoire. Quand le discours se penche sur son passé». <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00990033/document>>
- Paveau Marie-Anne (2015). «Les paroles antérieures selon Jean Peytard. Tiers-parlant et masse interdiscursive». <<https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01163506/document>>
- Paveau Marie-Anne (2017). *L’analyse du discours numérique*. Paris: Hermann.
- Pêcheux Michel (1975). *Les Vérités de La Palice. Linguistique, sémantique, philosophie*. Paris: Maspero.
- Pêcheux Michel (1990). *L’inquiétude du discours. Textes de Michel Pêcheux choisis et présentés par Denise Maldidier*. Paris: Éditions des Cendres.
- Perrot Marie-Dominique (1998). «L’humanitaire et le ‘développement’ en quête de continuité». *L’Homme et la Société*, n. 129, p. 17-28.
- Perrot Marie-Dominique (2002). «Mondialiser le non-sens», *Revue du MAUSS*, n. 20, p. 204-221. <<http://www.cairn.info/revue-du-mauss-2002-2-page-204.htm>>
- Perrot Marie-Dominique, Rist Gilbert, Sabelli Fabrizio (1992). *La mythologie programmée*. Paris: PUF.

- Petiot Geneviève (2005). «De la ‘Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen’ (1789) à la ‘Déclaration universelle des droits de l’Homme’ (1948): constantes et changements», *Linx*, n. 52, p. 139-153. <<https://linx.revues.org/225>>
- Peytard Jean (1993) «D’une sémiotique de l’altération». *Semen*, n. 8. <<http://semen.revues.org/4182>>
- Poerksen Uwe (1989). *Die Plastikwörter. Die Diktatur einer internationalen Sprache*. Stuttgart: Klett-Cotta.
- Provost Geneviève (1969). «Analyse du discours politique: ‘socialisme’ et ‘socialiste’ chez Jaurès». *Langages*, n. 13, p. 51-68.
- Puccinelli Orlandi Eni (1984). «Typologie du discours et règles de la conversation», *Langage & Société*, n. 29, p. 3-25.
- Puccinelli Orlandi Eni (1996a). *Les formes du silence. Dans le mouvement du sens*. Paris: Éditions des Cendres.
- Puccinelli Orlandi Eni (1996b). «La langue brésilienne (des effets de la colonisation sur la langue)». *Linx*, n. 8, p. 41-50.
- Puccinelli Orlandi Eni (2007). «L’analyse du discours et ses entre-deux: notes sur son histoire au Brésil». In: Eni Puccinelli Orlandi, Eduardo Guimarães (éds). *Un dialogue atlantique. Production des sciences du langage au Brésil*. Lyon: ENS éditions, p. 37-61. <<http://books.openedition.org/enseditions/1004?lang=fr>>
- Puccinelli Orlandi Eni (2010). «A contrapelo: incursão teórica na tecnologia – discurso eletrônico, escola, cidade». *RUA*, n. 16. <https://www.labeurb.unicamp.br/rua/anteriores/pages/home/lerArtigo.rua?id=91&pagina=4#_ftn1>
- Puccinelli Orlandi Eni (2011). *La construction du Brésil. À propos des discours français sur la Découverte*. Paris: L’Harmattan.
- Rabah Saddek (1998). *L’Islam dans le discours médiatique. Comment les médias se représentent l’Islam en France?* Beyrouth: Al-Bouraq.
- Rabatel Alain (2003a). «Le point de vue, entre langue et discours, description et interprétation: état de l’art et perspectives». *Cahier de praxématique*, n. 41, p. 7-24. <<https://praxematique.revues.org/457>>
- Rabatel Alain (2003b). «Pour une narratologie énonciative ou pour une approche énonciative de la narration?». *Vox Poetica* <<http://www.vox-poetica.org/t/lna/rabatel.htm>>
- Rabatel Alain (2004). «L’effacement énonciatif dans les discours rapportés et ses effets pragmatiques». *Langages*, n. 38, p. 3-17. <http://www.persee.fr/doc/lgge_0458-726x_2004_num_38_156_960>
- Rabatel Alain (2005). «Le point de vue, une catégorie transversale». *Le français aujourd’hui*, n. 151, p. 57-68. <<https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2005-4-page-57.htm>>
- Rabatel Alain (2010). «De l’intérêt des postures énonciatives de co-énonciation, sous-énonciation, sur-énonciation pour l’interprétation des textes (en classe)». <<http://cle.ens-lyon.fr/plurilingues>>
- Raus Rachele (2000). *Semantica ed analisi del discorso. Il lemma Turc dal XVI alla prima metà del XIX secolo*. Thèse de doctorat, 3^e cycle, Université de Trieste. <<https://www.openstarts.units.it/dspace/handle/10077/11594>>

- Raus Rachele (2003a). «L'évolution de la locution 'à la turque'. Repenser l'événement sémantique». *Langage & Société*, n. 105, p. 39-68. <<https://www.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-3-page-39.htm>>
- Raus Rachele (2003b). «Dinâmica da relação 'turcos-sultão' nos séculos XVII-XVIII e efeitos de sentido: pode se falar de acontecimento semântico?», *Linguas e instrumentos linguísticos*, Vol. 9/10, p. 9-45.
- Raus Rachele (2007). «L'ironie à l'épreuve des textes: vers une définition empirique de cette notion». *Publif@rum*. <<https://www.publifarum.farum.it/index.php/publifarum/article/view/99>>
- Raus Rachele (2008). «Lexique, phraséologie et structures en migration dans les offres d'emploi françaises, anglaises et italiennes: vers un genre discursif et textuel transculturel». *Synergies Italie*, n. 4, p. 99-107. <<https://gerflint.fr/Base/Italie4/raus.pdf>>
- Raus Rachele (2009). «L'éthos entre discours théoriques et typologies empiriques en politique». *Studi e ricerche*, n. 4, p. 251-263.
- Raus Rachele (éd.) (2010a). «L'Homme de la *Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen* est-il une femme?», *Clio et Thémis*, n. 3. <<http://www.cliothemis.com/Clio-Themis-numero-3>>
- Raus Rachele (2010b). «Forme del silenzio nel dibattito francese sull'égalié entre les hommes et les femmes nel 2015». In: Valeria Gianolio (éd.). *Il silenzio. Pause eloquenti della parola*, p. 99-106.
- Raus Rachele (éd.) (2010c). *Multilinguismo e terminologia nell'Unione europea. Problematiche e prospettive*. Milan: Hoepli.
- Raus Rachele (2011). «La traduction des termes en discours: la construction du point de vue dans les Amendements du Parlement européen». In: Jacqueline Lillo (éd.), *D'Hier à aujourd'hui. La réception du lexique de spécialité*. Monza: Publimetrica Publisher, p. 239-252.
- Raus Rachele (2013a). *La terminologie multilingue. La traduction des termes de l'égalié H/F dans le discours international*. Bruxelles: De Boeck.
- Raus Rachele (2013b). «L'eurojargon et sa variante française». *Argotica*, n. 2. <https://litere.ucv.ro/litere/sites/default/files/litere/Cercetare/argotica_122013.pdf>
- Raus Rachele (2013c). «L'absence du mot 'parité' dans la révision constitutionnelle de 1999 ou l'histoire d'un refus». In: Danielle Londei, Sophie Moirand, Sandrine Reboul-Touré, Licia Reggiani (éds). *Dire l'événement. Langage, mémoire, société*. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, p. 195-204.
- Raus Rachele (2014). «Enjeux sociaux et culturels de la traduction française de 'gender mainstreaming' dans les discours des acteurs internationaux (1995-2000)», *Repères DoRiF*, n. 5 - La formule en discours: perspectives argumentatives et culturelles - coordonné par Ruth Amossy, Alice Krieg-Planque et Paola Paissa. <http://www.dorif.it/ezine/ezine_articles.php?art_id=183>
- Raus Rachele (2015a). «L'émergence d'un contre-discours 'hégémonique': quelle place pour le contre-discours altermondialiste dans les rapports du Parlement européen sur les femmes? (2004-2012)». In: Julien Aubussier, Toni Ramoneda (éds). *L'Europe en contre-discours*. Besançon: PUFC, p. 115-128.
- Raus Rachele (2015b). «Types de contre-discours et remaniements 'codiscursifs': l'inscription du dit d'ATTAC et du LEF dans les rapports du Parlement européen sur les femmes (2004-2012)». *Semen*, n. 39, p. 115-134.

- Raus Rachele (2017). «Les rapports d’initiative au Parlement européen : ou comment la traduction influe sur les aspects performatifs d’un genre discursif». *Mots. Les langages du politique*, n. 114, p. 95-115. <<https://www.cairn.info/revue-mots-2017-2-p-95.htm>>
- Raus Rachele (éds) (2019). *Partage des savoirs et influence culturelle : l’analyse du discours ‘à la française’ hors de France*. Sylvain-lès-Moulins: GERFLINT, Collection *Essais francophones*. <<https://gerflint.fr/essais/vol-6-partage-des-savoirs-et-influence-culturelle>>
- Traduction italienne (2019): *Condivisione di saperi e influenza culturale: l’analisi del discorso «alla francese» al di fuori della Francia*. Torino: L’Harmattan Italia.
- Traduction en portugais du Brésil (sous presse): *Partilha de Saber e Influência cultural: a Análise do Discurso “À francesa” fora da França*, traduction de Débora Massman et d’Eni Puccinelli Orlandi. Campinas: Pontes Editores.
- Raus Rachele (2020). «‘Austérité’ et dimension argumentative dans les discours du Parlement européen». *Synergies Italie*, n. 16, p. 189-203.
- Raus Rachele (2021). «Les documents français de l’Union européenne sur la robotique et l’intelligence artificielle entre discours, positionnements et... littérature». In: Letizia Norci Cagiano (éd). *L’Europe des écrivains. Des Lumières à la crise actuelle*. Rome: Tab edizioni, p. 137-153.
- Resche Catherine (dir.) (2016). *La mise en récit dans les discours spécialisés*. Berne: Peter Lang.
- Revet Sandrine (2009). «‘Vivre dans un monde plus sûr’. Catastrophes ‘naturelles’ et sécurité ‘globale’». *Cultures & Conflits*, n. 75, p. 33-51.
- Rist Gilbert (éd.) (2002). *Les mots du pouvoir*. Paris: PUF.
- Roginsky Sandrine, Perrier Jeanne Valérie (2014). «La fabrique de la communication des parlementaires européens». *Politiques de communication*, n. 3, p. 85-124.
- Roginsky Sandrine, Perrier Jeanne Valérie (2015). «L’Europe sur les réseaux sociaux». *Communication & langages*, n. 183, p. 25-30.
- Rosier Laurence (1999). *Le discours rapporté. Histoire, théorie, pratique*. Paris / Bruxelles: Duculot.
- Rousseau Louis-Jean (2011). «Le portail terminologique TERTEL: un outil au service du multilinguisme». In: 2^e *Symposium international sur le Multilinguisme dans le Cyberspace*, Brasilia.
- Salles Denis (2009). «Environnement: la gouvernance par la responsabilité». *Vertigo*, h.s. 6. <<https://journals.openedition.org/vertigo/9179>>
- Salmon Christian (2007). *Le storytelling. La machine à fabriquer les images et à formater les esprits*. Paris: La découverte.
- Scarpa Federica (2001). *La traduzione specializzata*. Milan: Hoepli.
- Senarclens Pierre de (1988). *La crise des Nations unies*. Paris: PUF.
- Sériot Patrick (1989). «Langue de bois, langue de l’autre et langue de soi. La quête du parler vrai en Europe socialiste dans les années 1980». *Hermès*, vol. 21, n. 1, p. 50-66. <http://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1989_num_21_1_1502>
- Siroux, Jean-Louis (2008). «La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l’Organisation mondiale du commerce». *Mots* 88, 13-23.
- Souchier Emmanuël, Candel Étienne, Gomez-Mejia Gustavo (2019). *Le numérique comme écriture. Théorie et méthodes d’analyse*. Paris: Armand Colin.

- Steiner Béatrice (2002). «De la langue de bois à la langue de coton: les mots du pouvoir». In: Gilbert Rist (éd.). *Œuvre citée*, p. 193-208.
- Taguieff Pierre-André (1984). «La rhétorique du national-populisme. Les règles élémentaires de la propagande xénophobe». *Mots*, n. 9, p. 113-139.
- Taguieff Pierre-André (2001). *Resister au bougisme. Démocratie forte contre mondialisation techno-marchande*. Paris: Mille et une nuits.
- Thom Françoise (1980). *La langue de bois*. Paris: Julliard.
- Tournier Maurice (1990) «Le parler vrai ou qu'est-ce qu'un néologisme?», *Mots*, vol. 22, n. 1, p. 97-101.
- Tournier Maurice (2002). *Des sources du sens. Propos d'étymologie sociale 3*. Lyon: ENS éditions.
- Tournier Maurice (2010). *Des noms et des gens en République (1879-1914)*. Paris: L'Harmattan.
- Trimithiotis Dimitri (2013). *La production des discours électoraux comme configuration des mythes politiques européens. Une analyse comparative des programmes électoraux français et chypriotes pour les élections du Parlement européen de 2009*. Thèse de 3^e cycle. Université d'Aix-Marseille, Laboratoire LAMES.
- Tron Georgio (2010). «Alcune postille sulla traduzione del modale *should* nei 'considerando' degli atti normativi», *Inter@lia*, n. 46, p. 18-22.
- Tutin Agnès, Grossmann Francis (dir.) (2014). *L'écrit scientifique: du lexique au discours*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Vasak Karel (2000). «Rapport général». In: OIF. *Actes de la cinquième réunion préparatoire au symposium de Bamako: La culture démocratique (juin 2000)*. Bamako.
- Veniard Marie (2013). *La nomination des événements dans la presse. Essai de sémantique discursive*. Besançon: PUF.
- Villar Constanze (2005). «Pour une théorie du discours diplomatique». *Annuaire Français de Relations internationales*, vol. VI, p. 45-60.
- Villar Constanze (2007). *Le discours diplomatique*. Paris: L'Harmattan.
- Wagner Emma, Bech Svend, Martínez Jesús (2002). *Translating for the European Union Institutions*. Manchester: St. Jerome Publishing.
- Wodak Ruth (2015). *The politics of fear. What right-wing populist discourses mean*. London: SAGE.
- Zanola Maria Teresa (2018). *Cos'è la terminologia*. Rome: Carocci.
- Zoppi-Fontana (1997). *Cidadãos modernos. Discurso e representação política*. Campinas: Editora Unicamp.

INDEX DES NOTIONS

A

AD. *Voir* Analyse du discours

Analyse du discours; 17-35

— (du côté de l'histoire); 17

— (École française d'); 17-18

— (Tendances); 17-18; 23-24; 26

Antonymie discursive; 73-75

— (absolue); 76

— (graduelle); 76

Archétexte. *Voir* Texte fondateur

Archive; 12; 20-21; 25; 105

C

Codiscours; 22-23; 147-148

Co-énonciateur; 20; 53

Coénonciation; 24; 61

Colinguisme; 22-23; 146-147

Communauté discursive; 55; 67

Conditions de production; 13; 21; 34; 171; 184; 222

Connecteur; 111-112; 164; 166-167; 203

Contrainte discursive; 48-50; 163

Contre-discours; 25; 274

Convergence lexicale; 174-175

Critical Discourse Analysis; 13; 19

D

Déictique; 40-41

Deixis; 40-41; 43; 176

Dialogisme; 21; 199

Dimension argumentative; 28; 86-87; 247; 274

Discours; 39-50

— (constituant); 25; 43-44

— (d'autorité); 25

— (diplomatique); 224; 248; 253

— (Études du); 26

— (expert); 183; 221; 240; 242-243; 254

— (Genre de); 47-48; 157; 176; 250-253

— (instituant); 25; 194-195; 202; 223

— (institué); 147

— (institutionnel); 24-25; 194-195; 200; 223

— (international); 11-12; 221-255

— (juridique); 44; 89; 148; 226

— (Naturalisation du); 65-66; 169; 244-245

— (politique); 11-12; 43-44; 47; 183-205

— (présidentiel); 30; 193; 195; 198-200

— (rapporté); 54; 58-59; 138

— (Type de); 43-46

E

Effet d'évidence; 19; 57

Élément de langage; 175; 183

Emprunt de sens; 171; 173; 175-176

Énoncé; 39; 106

— (Configuration d'); 107

Énonciateur; 39; 54

Énonciation; 39

— (Linguistique de l'); 18; 20; 59; 153

— (Situation d'); 40-41

Éthos; 28; 153-159; 190-193; 248-249

— (collectif); 248-249

— (communautaire); 154-155

— (discursif); 153-154

— (prédiscursif); 153

— (neutre); 159; 248-249

Eurojargon; 23

Événement; 21

— (discursif); 22; 105; 170

— (linguistique); 22

— (sémantique); 31

F

Formation discursive; 19-20

Formule; 24; 85-86

G

Garant; 153; 226-227

Grammatisation; 22

Guerre

— (de mots); 125; 130

— (de chiffres); 125

H

Hétérogénéité; 20; 137-149
 — (constitutive); 137; 225
 — (montrée); 137
 — (linguistique); 28
 Hyperlangue; 22
 Hyperonymie discursive; 77
 Hyponymie discursive; 77

I

Ideologie; 12; 19; 32-33; 91-93
 Imaginaire socio-discursif; 92; 202-204
 Implicite; 49; 115-116
 Incorporation; 158-159
 Interdiscours; 19; 81; 83-85; 170-175
 Interférence; 138
 — (diachronique); 144-145
 — (diaphasique); 139-140
 — (diastatique); 143
 — (diatopique); 141
 Intertexte; 21; 225
 Ironie; 67-68

L

Langue
 — (de bois); 32; 77; 93-94
 — (de coton); 12; 32-33; 88; 95-98; 228-230
 — (en plastique); *Voir* Langue de coton
 — (imaginaire); 28
 — (fluide); 28
 Lexicologie; 29
 — (discursive); 31; 73
 Lexicométrie; 18; 24; 29-30
 Lieu commun; 96-97; 229-230
 Lieu discursif; 75; 82-83
 Linguistique de l'énonciation; *Voir* Enonciation
 Lissage; 25; 33; 244
 Locuteur; 20; 39; 54; 226-227

M

Matérialité
 — (de la langue); 18; 32; 66
 — (discursive); 83

Mémoire (inter)discursive; 21; 82
 — métallique; 28
 — technodiscursive; 26
 Modalisation; 49; 121-133
 — (en discours second); 59
 Modalité; 20; 122-133
 — (assertive); 125-126; 133
 — (autonymique); 130-132
 — (axiologique); 128-129
 — (boulique); 128
 — (d'énoncé); 126-133
 — (d'énonciation); 122-125
 — (déontique); 126
 — (épistémique); 127
 — (exclamative); 122
 — (impérative). *Voir* Modalité injonctive
 — (injonctive); 122; 133
 — (interrogative); 122; 125; 133
 Mot-argument; 49; 73; 88-89; 175; 229-231;
 235; 244
 Mot-événement; 49; 78-79
 Mythe; 12; 32-33; 91-98; 202
 — (programmé); 32-33; 89; 95-96; 228-230

N

Négation; 49; 77; 109-110
 — (des inférences); 110
 — (restrictive); 109-110
 Néologisme; 79; 146
 Non-dit; 89-90

P

Paradigme désignationnel; 31; 74-75
 PdV. *Voir* Point de vue
 Phrase; 105-117
 Plan
 — (embrayé); 41-42; 49; 63
 — (non embrayé); 41-42; 49; 63
 Point de vue; 24; 59-62
 Polyphonie; 20; 49; 53-55; 58-59
 Positionnement; 20; 83-84
 Pragmatique; 54
 Préconstruit; 19; 31
 Présent; 113-114
 — (actuel); 113

— (atemporel); 114
 — (générique); 114
 — (historique); 114
 — (itératif); 114
 Présupposé d'existence; 116
 Profil lexico-discursif d'un mot; 31
 Pronoms; 55
 — (de la personne); 57
 — (de la non-personne); 57

R

Recatégorisation; 81
 Reclassification; 80
 Référent social; 73-74; 78-79
 Reformulation; 108-111

S

Silence fondateur; 27
 Silencement; 27; 90
 Sousénonciation; 24; 61
Storytelling; 96; 187-188

Stratégie
 — (discursive); 49
 — (énonciative); 48-49; 55
 — (lexicale); 49; 69; 73-99
 Sujet (de l'énonciation); 19-20; 39
 Surénonciation; 61
 Synonymie
 — (discursive); 74
 — (juridique); 91

T

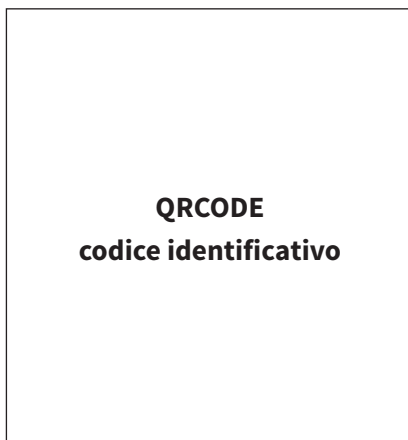
Technodiscursivité; 25
 Terme; 22; 31; 90
 Texte fondateur; 25; 116
 Tiers-parlant; 67

V

Valeur
 — (argumentative); 87
 — (jussive); 89-90
 Vampirisation lexicale; 95; 195

ACCEDI AI SERVIZI SIMONE

Utilizza il codice identificativo contenuto nel riquadro per accedere alle espansioni riservate del libro



Come accedere alle risorse online

Per attivare le espansioni, collegati al sito **simone.it** e segui le istruzioni per accedere all'area riservata

SE SEI REGISTRATO AL SITO	SE NON SEI REGISTRATO AL SITO
<ul style="list-style-type: none">• clicca su accedi• inserisci <i>email e password</i>• clicca su <i>espansioni online</i>• inserisci il codice ISBN del libro (lo trovi sopra il codice a barre)• inserisci il tuo codice identificativo per sbloccare i contenuti riservati del libro	<ul style="list-style-type: none">• clicca su accedi/registrati• registrati al sito• clicca su <i>espansioni online</i>• inserisci il codice ISBN del libro (lo trovi sopra il codice a barre)• inserisci il tuo codice identificativo per sbloccare i contenuti riservati del libro

Le espansioni online sono valide fino alla data di pubblicazione della successiva edizione del volume.